هكذا من الأمل

Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16064 – 7 F | JEUDI 19 SEPTEMBRE 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Clovis, l'Eglise et la République

Un cahier de 8 pages

Une aide à la consommation pour les ménages modestes

Le déficit budgétaire sera de 283, 7 milliards en 1997

LE GOUVERNEMENT a mis au point une nouvelle aide à la consommation, en faveur des foyers les plus modestes. Le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, devait en donner le détail, mercredi 18 septembre, après la réunion du conseil des ministres au cours de laquelle a été examiné le projet de loi de finances pour 1997.

Ultime arbitrage budgétaire, cette mesure devrait profiter aux détenteurs d'un plan d'épargne populaire (PEP) qui ne sont pas imposables, c'est-à-dire à quelque trois millions de personnes sur les douze millions de détenteurs d'un tel plan. Sous certaines conditions, les épargnants concernés auront la possibilité, pour certains d'entre eux dès le 1er janvier 1997, de profiter de la prime de l'Etat, qui peut atteindre jusqu'à 10 500 francs, non plus au bout de dix ans de détention du plan, mais de sept ans. Le coût de la mesure est d'environ 15 milliards de francs, mais n'affectera pas l'équilibre du budget.

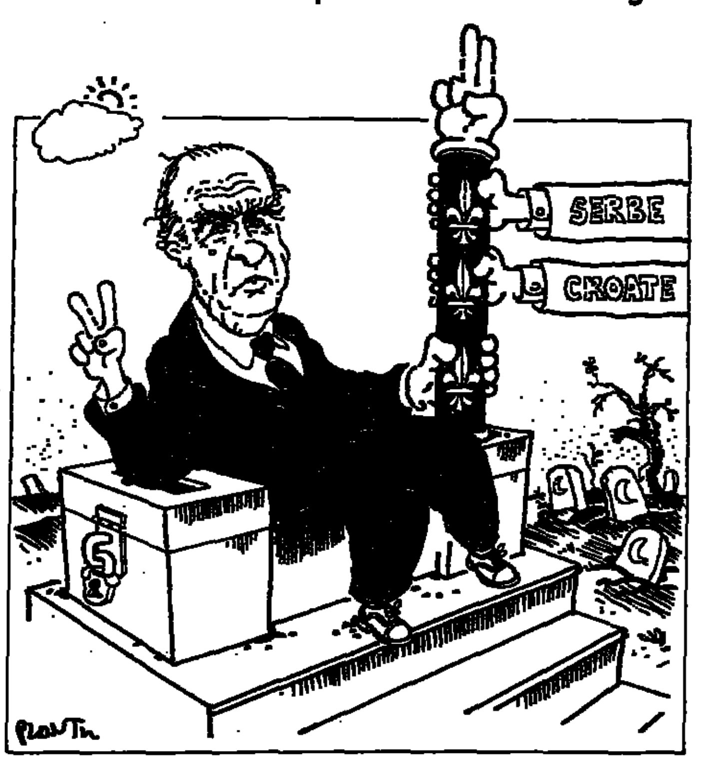
La seconde suprise de ce projet de loi de finances concerne le déficit budgétaire. Le gouvernement estime qu'il devrait atteindre 283,7 milliards de francs en 1997, en retrait de seulement 4,3 milliards de francs sur l'évaluation de 1996, alors qu'une baisse de 40 milliards de francs était envisagée jusqu'au printemps. Cette diminution du déficit, beaucoup moins forte que prévu, s'explique par les baisses fiscales décidées par le gouvernement pour un montant qui approchera 25 milliards de francs. En contrepartie, le gouvernement a décidé de réaliser quelque 60 milliards d'économies sur les dépenses de l'Etat. En particulier, les suppressions de postes dans la fonction publique atteindront le nombre de 5 599.

Grâce à un apport de 37,5 milliards de francs de France Télécom, la France devrait toutefois satisfaire aux critères de Maastricht et abaisser ses déficits publics à 2,9 % du produit intérieur brut à la fin de 1999. Dans un entretien publié par *Le Figaro*, Edouard Balladur approuve avec des réserves les orientations du budget.

Lire page 6

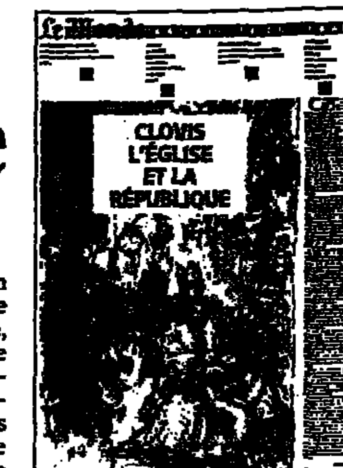
Bosnie : M. Izetbegovic devient le premier président de l'après-guerre

Il devra composer avec ses homologues serbe et croate



ALIJA IZETBEGOVIC arrive en tête à l'élection pour la présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine, qui a eu lieu le 14 septembre. Le candidat bosniaque devançait largement son rival serbe, Momcilo Krajisnik, alors que 80 % des bulletins avaient été dépouillés. Le troisième membre de la présidence sera le Croate Kresimir Zubak. Les mouvements d'opposition ne sont pas parvenus à inquiéter les partis nationalistes au pouvoir. Beaucoup d'incertitudes demeurent cependant sur le fonctionnement de cette présidence collégiale qui n'a pas officiellement de siège. Ce sera sans doute l'un des premiers sujets abordés par les trois présidents qui pourraient se rencontrer en Bosnie, avant leur réunion prévue la semaine prochaine à New York dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ONU. La principale difficulté à venir réside surtout dans le fait que les ardents partisans de la division du pays deviennent les associés d'un président bosniaque qui ne disposera plus que d'un tiers du pouvoir.

Lire page 2



Les évêques contre M. Le Pen

JEAN PAUL II sera accueilli, jeudi matin 19 septembre, à Tours, par Jacques Chirac. A la veille de l'arrivée du pape, par la voix d'un comité épiscopal et de Mgr Lustiger, l'Eglise de France a vivement réagi aux déclarations de M. Le Pen sur *« l'inégalité des races »*. Dans un sondage de l'institut CSA pour *Le Monde* et *La Vie*, les Français s'expriment sur l'affaire Clovis et l'avenir de la laïcité.

Lire page 10, notre éditorial page 14 et notre cahier spécial

Les assises pour Maurice Papon

L'ancien ministre accusé d'avoir fait arrêter 1 690 juifs durant l'Occupation est renvoyé devant la cour d'assises de la Gironde. p. 8

Un appel de François Bayrou

Le ministre de l'éducation nationale demande un arrêt des cours vendredi 20 septembre après la mort d'un adolescent tué par un camarade de classe. p. 9

L'or nazi et ses mystères

Une enquête sur les mensonges suisses et un secret bancaire compromettant. p. 12 et 14

Les bénéfices de France Télécom

L'opérateur français prévoit plus de dix milliards de bénéfice net pour 1996. p. 15

Le partage de la SNCF

Le gouvernement a défini le périmètre du futur Réseau ferré national. Il n'héritera pas de la dette contractée par la SNCF en 1996. p. 16

Un entretien avec Johann Rupert

Le PDG du groupe Richemont-NetHold explique au *Monde* les raisons de son alliance avec Canal Plus. p. 30

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 390 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 919 - 7,00 F

L'été record du blé français

SUPERSTAR, le blé français ! Ce n'est pas encore officiel, mais toutes les chances sont réunies pour que la récolte de céréales batte cette année un record, balayant les résultats flatteurs de 1991. Henri de Benoist, président de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), s'en réjouit franchement. *« C'est un millésime prestigieux et il faut le faire savoir. D'autant que, fin juin, nous étions plutôt sceptiques. »*

Les superlatifs se succèdent. Excellentes conditions climatiques en juillet, absence quasi totale de parasites et de maladies, qualité génétique irréprochable des nouvelles variétés, taux élevé de protéines dans les épis, grains lourds et gonflés grâce à une fécondation au moment le plus propice, utilisation minimale d'engrais azotés, rendements crevant les plafonds. Dans le Pas-de-Calais – le département du ministre de l'agriculture, Philippe Vasseur – et dans l'Eure, où règne en maître le président des chambres d'agriculture Jean-François Hervieu, on frôlera les 90 quintaux à l'hectare : de quoi faire pâlir les fermiers britanniques de l'East Anglia, qui labourent les terres les plus fécondes de la planète. *« Quand 100 litres de blé donnent 86 kilos de grains, c'est exceptionnel »*, note Henri de Benoist.

L'orge suit la même pente, ainsi que le maïs, qui pourrait afficher 80 quintaux à l'hectare. Bref, toutes céréales confondues, la moisson au pays de Millet et de Péguy (de loin la plus importante d'Europe) va tourner autour de 60 millions de tonnes, dont plus de 33 pour le blé. Une sacrée bonne nouvelle pour un marché mondial caractérisé depuis deux ans par une relative pénurie, des prix qui s'envolent à la Bourse de Chicago et des stocks au plancher représentant tout juste 20 % d'une consommation en progression régulière, notamment dans les pays en voie de développement, et spécialement en Chine.

Le moment serait donc venu d'essayer de damer le pion au rival de toujours dans ce secteur : les Etat-Unis... D'abord en reconquérant, au détriment des déchets de céréales et tourteaux américains importés à bas prix, le marché intérieur de l'alimentation du bétail et des volailles. Ensuite en reprenant l'offensive sur le marché mondial : faute de quantités disponibles, les parts de marché de l'Europe sont tombées en quelques années de 20 à 10 %.

Les laboureurs français – satisfaits que le taux de jachère obligatoire ait été abaissé à 5 % pour la prochaine récolte – se présentent comme le fer de lance d'une économie agricole conquérante. Mais si les céréaliers français veulent bien afficher leur solidarité avec les « pauvres » éleveurs bovins, ils crient au scandale quand la Commission prétend diminuer demain les compensations et subventions qui leur sont versées sur le budget européen depuis 1993. Des vociférations qui, dans la conjoncture passablement euphorique, ont cependant peu de chance d'êtres entendues. Certes moins aisés que les planteurs de betteraves, les céréaliers affichent tout de même un revenu deux à trois fois supérieur à celui de l'éleveur cantalien de broutards, isolé dans sa montagne...

François Grosrichard

Les prochains adieux aux « bip-bip-bip »

DANS UN MOIS, fini le 16, le 16-1, le 19 et le « bip-bip-bip ». Vendredi 18 octobre, à 23 heures, les abonnés au téléphone pourront communiquer sans tonalité d'acheminement, en composant des numéros à dix chiffres, dont les deux premiers correspondront à leur zone géographique (01 pour la région parisienne, 02 pour le quart Nord-Ouest, 03 pour le quart Nord-Est, 04 pour le quart Sud-Est et 05 pour le quart Sud-Ouest de la France). Cette opération, qui devrait permettre de porter la capacité du réseau de 60 à 470 millions de numéros, est censée répondre aux besoins jusqu'en 2050. Elle va coûter 5 milliards à France Télécom et 2 milliards aux entreprises.

Lire page 20

POINT DE VUE

Europe : voici pourquoi Laurent Fabius a raison

par Philippe Séguin

QUE ce soit dans une totale indifférence que le père de la désinflation compétitive prononce l'éloge funèbre du franc fort et que le même, pourtant l'un des inspirateurs du traité de Maastricht, en exige la révision, voilà qui ne manque pas d'inquiéter sur l'état du débat public en France.

A croire que sous l'avalanche des images et des sons, plus personne ne sait lire. Car l'appel de Laurent Fabius, publié par *Le Monde* du 7 septembre, à saisir la dernière chance pour sauver l'Europe introduit bel et bien une rupture majeure avec les positions traditionnelles des socialistes français, comme avec l'héritage de François Mitterrand, et ce sur le terrain décisif de la politique économique et de l'Europe.

Seul Werner Hoyer, le ministre allemand des affaires européennes, répliquant dans ces colonnes le 12 septembre, ne s'y est pas trompé... tout au moins pour ce qui touche à l'importance de l'événement. Après le document Lamers, le débat français sur l'Europe est une nouvelle fois alimenté d'Allemagne. Mais cette contribution prend surtout la forme d'un rappel au règlement, en l'occurrence la stricte application des critères de convergence pour le passage à la monnaie unique. Il s'agit davantage de fermer le ban que d'ouvrir la discussion.

Cette fin de non-recevoir est paradoxale et, à mon sens, dangereuse. Paradoxale parce qu'il est contradictoire de convenir que l'Union européenne est en panne et de proposer, pour seule issue à sa crise, le maintien des orientations qui l'ont provoquée.

Contradictoire encore d'expliquer que l'emploi et le chômage sont choses trop sérieuses pour que l'Union en traite et qu'ils relèvent en conséquence de ce même Etat-nation que le rapport Lamers réduisait à une forme vide appartenant au passé.

Lire la suite page 13

Philippe Séguin *est président de l'Assemblée nationale.*

La Palme d'or sur les écrans



MIKE LEIGH

DE NOMBREUX FILMS présentés au Festival de Cannes sortent sur les écrans, notamment la Palme d'or du Britannique Mike Leigh, *Secrets et mensonges*. Le turbulent cinéaste américain John Sayles a signé pour sa part *Lone Star*, un western contemporain. Quant au Lituanien Sharunas Bartas, avec *Few of Us*, il s'impose comme l'une des étoiles montantes du cinéma de l'ex-URSS.

Lire page 26, 27 et 28

RÉSULTATS Le dépouillement du scrutin du 14 septembre, plus long que prévu, confirme la victoire des nationalistes et désigne le candidat bosniaque, Alija Izetbegovic, à la tête de la présidence collégiale. Les résultats définitifs, qui devaient être annoncés mercredi, devront encore faire l'objet d'une certification par l'OSCE, qui a supervisé le scrutin. ● SELON DES DIPLOMATES occidentaux, la première réunion entre les trois présidents pourrait se tenir en Bosnie, avant leur déplacement à New York, prévu la semaine prochaine lors de l'Assemblée générale de l'ONU. ● LA PRÉSIDENCE, dont le siège est encore inconnu, est chargée de la politique étrangère du pays et de la nomination d'un premier ministre, mais son pouvoir est limité, chacune des deux entités (serbe et croato-musulmane) conservant une liberté d'action très étendue et un droit de veto.

La présidence collégiale en Bosnie sera dirigée par Alija Izetbegovic

Le candidat bosniaque, qui a devancé ses rivaux serbe et croate, assumera ses fonctions pendant deux ans. La victoire des nationalistes est écrasante dans chaque camp, même si les oppositions espèrent obtenir de meilleurs scores dans les autres scrutins

SARAJEVO
de notre correspondant

La victoire des trois candidats nationalistes à l'élection présidentielle en Bosnie-Herzégovine devait être proclamée, mercredi 18 septembre, une fois achevé le décompte des derniers bulletins de vote. Le président bosniaque Alija Izetbegovic (SDA, musulman) devient le « président de la présidence » collégiale, entouré de Momcilo Krajisnik (SDS, serbe) et de Kresimir Zubak (HDZ, croate). Les premières élections de l'après-guerre ont confirmé la domination des trois mouvements qui, après leur victoire au scrutin de 1990, avaient amené la Bosnie-Herzégovine à la guerre.

Le chef de la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), Robert Frowick, est intervenu mardi soir afin de briser le suspense. Aucun candidat d'opposition n'avait plus la moindre chance de créer une surprise et, parmi les trois vainqueurs, *« une tendance lourde »* irréversible semblait désigner Alija Izetbegovic comme l'homme qui a réuni le plus de voix. Le candidat musulman prend ainsi la tête de la présidence tricéphale, une fonction symbolique qui ne devrait pas permettre au pays d'échapper à la division ethnique.

Alija Izetbegovic remportait mercredi matin 81,9 % des suffrages musulmans, Moncilo Krajisnik 75,2 % des suffrages serbes et Kresimir Zubak 87,8 % des suffrages croates. En tête, M. Izetbegovic comptabilisait 630 000 voix, nettement devant M. Krajisnik et ses 510 000 voix. *« Les centres de dépouillement encore non comptabilisés concernent des zones peu peuplées »*, expliquait Robert Frowick. Le résultat final de l'élection présidentielle sera validé à l'issue d'une période d'appel de soixante-douze heures après la clotûre des opérations de dépouillement.

Les mouvements d'opposition ne sont donc pas parvenus à inquiéter les trois partis au pouvoir. Du côté serbe, le nationaliste Mladen Ivanic, soutenu par la Serbie, obtient 20 % des suffrages. Aucun vote serbe n'est allé à une Bosnie-Herzégovine unitaire, pour la simple raison qu'aucun candidat serbe ne défendait une telle idée. Du côté croate, Kresimir Zubak n'affrontait aucun autre candidat nationaliste, d'où son excellent résultat. Le candidat croate de la coalition multiethnique (ZLBH), Ivo Komsic, ne parvient à réunir que 10 % des voix. Enfin, le siège musulman a été moins disputé que ne le craignait M. Izetbegovic, opposé à son ancien premier ministre Haris Silajdzic. Ce dernier recueille 15 % des suffrages, ce qui fait de lui, après des années de forte popularité et de soutien occidental, le grand perdant du scrutin.

« ANESTHÉSIE »

« La peur d'une division de la Bosnie-Herzégovine a disparu avec la victoire d'Izetbegovic », écrivait mardi *Dnevni Avaz*, le quotidien financé par le SDA. *« C'est la défaite de la multi-ethnicité et de la raison. Six années de domination des partis nationalistes et la guerre ont anesthésié la population »*, commentait en revanche un opposant bosniaque. Un diplomate occidental, optimiste, continuait à espérer un renforcement des partis multi-ethniques aux différents scrutins parlementaires. *« Le vote présidentiel est un vote de peur, de protection,* dit-il. *Les gens n'aiment pas les partis nationalistes mais, parce que l'avenir est très incertain, ils préfèrent voter pour le démon qu'ils connaissent. Le résultat des élections législatives pourrait réserver des surprises. »*

Dès qu'ils eurent confirmation de la victoire d'Alija Izetbegovic à la tête de la présidence collégiale, ses partisans ont annoncé qu'ils respecteraient la décision de l'OSCE sur la validité du scrutin. *« Nous accepterons les résultats »*, confirmait Hasan Muratovic, le premier ministre bosniaque, répétant que le SDA avait *« vécu une mauvaise expérience lors du vote des réfugiés musulmans »*.

Avant la fermeture des bureaux de vote, samedi, le SDA avait appelé à l'annulation du scrutin. Certains observateurs avaient également dénoncé un climat de séparatisme ethnique peu propice à l'expression d'un choix démocratique, et pourtant sereinement accepté par l'OSCE et l'OTAN. Très peu de Musulmans sont retournés voter dans les villes d'où ils furent expulsés durant la guerre, tandis que des réfugiés serbes étaient amenés de Serbie afin de poser la dernière pierre à l'édification d'une République serbe « ethniquement pure ».

Le chef des observateurs de l'OSCE a recommandé lundi à la communauté internationale de ne pas valider le scrutin tant que les élus du SDS – notamment Momcilo Krajisnik – ne se seraient pas engagés par écrit à reconnaître l'intégrité et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Une requête qui semble dérisoire après cinq années de purification ethnique. Les diplomates craignent que les Serbes bloquent le fonctionnement de la présidence collégiale et se reposent uniquement sur la présidence et le Parlement de leur entité. M. Krajisnik n'a pas cessé de montrer, au cours de la campagne électorale, le peu de respect qu'il avait pour l'institution où il vient d'être élu.

La victoire de M. Izetbegovic ne bouleverse pas le paysage politique bosniaque. Elle est surtout celle d'un « père de la nation » musulmane qui veillera à la sûreté de son peuple. Son élection a, en fait, le mérite qu'il demeure aux yeux du monde le président d'un pays supposé être réunifié un jour. Une victoire de Momcilo Krajisnik au sein de la présidence tripartite aurait sans doute précipité la désintégration de l'Etat fantôme de Bosnie-Herzégovine. Tout cela demeure toutefois une bataille pour des symboles.

La réalité est ailleurs. Le président bosniaque avait jusqu'à présent deux ennemis séparatistes ; il n'aura désormais plus qu'un tiers du pouvoir présidentiel. Les ardents partisans de la division du pays deviennent techniquement ses associés. Le triomphe des ultranationalistes pourrait avoir signé la mort de la Bosnie en tant qu'Etat unitaire. L'opposition multi-ethnique, même si elle est représentée au sein des Parlements, ne devrait pas pouvoir influencer le destin du pays dans les prochaines années. La mise en œuvre des accords de paix pourrait finir par accomplir ce que la guerre n'avait pas tout à fait achevé.

Rémy Ourdan

Des pouvoirs limités

La présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine, dont les trois membres sont élus au suffrage universel direct, est chargée de la politique étrangère du pays et de la nomination d'un premier ministre. Ses pouvoirs sont limités, chaque entité ethnique conservant une liberté d'action très étendue. La Constitution prévoit que les trois élus se relaient au poste de « président de la présidence », sauf les deux premières années, ce qui signifie qu'Alija Izetbegovic conservera ses fonctions jusqu'aux prochaines élections générales de septembre 1998. Le siège de la présidence est encore inconnu. M. Izetbegovic désire conserver le bâtiment officiel au centre de Sarajevo, tandis que M. Krajisnik a dit vouloir construire un immeuble sur la ligne de partage du pays, avec des entrées séparées. La première réunion de la présidence devait avoir lieu à New York, lors de l'assemblée générale de l'ONU, mais des diplomates assurent qu'elle pourrait se tenir en Bosnie-Herzégovine, dans un lieu qui reste à déterminer.

Le patriarche musulman

SARAJEVO
de notre correspondant

Alija Izetbegovic aura finalement surmonté aisément le dernier obstacle : les premières élections de l'après-guerre. Le patriarche, âgé de soixante et onze ans, a remporté le combat qui était sans doute le plus cher à son coeur : la survie des Musulmans bosniaques et de leur identité. Pourtant, le « président de la présidence » de Bosnie-Herzégovine ne doit pas être grisé par sa victoire. Peut-être est-il juste soulagé. M. Izetbegovic – c'est son mérite – est le seul chef ex-yougoslave à ne jamais avoir connu l'exaltation de la guerre. Cette guerre, qu'il a vécue au quotidien, le rendit souvent amer et mélancolique, même s'il ne fut jamais tenté de baisser les bras. Alija Izetbegovic a cependant perdu le combat dont il s'était officiellement réclamé : la préservation d'une Bosnie-Herzégovine multiethnique.



PORTRAITS

Rarement, sans doute, un chef d'Etat a-t-il connu situation aussi désespérée. Lorsque la vague nationaliste embrase la Yougoslavie sous l'impulsion du Serbe Slobodan Milosevic, Alija Izetbegovic comprend vite que les Musulmans ont tout à perdre dans une guerre. Il crée le Parti d'action démocratique (SDA), qui défend un nationalisme musulman modéré et une société laïque, puis entreprend de réunir des hommes d'armes. Trop tard. Le président de la République yougoslave de Bosnie-Herzégovine, porté au pouvoir lors des élections de 1990, est pris au piège entre une vieille Serbie conquérante et une jeune Croatie arrogante. A contrecoeur, il organise un référendum sur l'indépendance de son pays, estimant que l'isolement serait encore le meilleur moyen de ne pas sombrer dans la guerre.

SIGNAUX CONTRADICTOIRES

« Si les Musulmans ne font pas attention, il pourrait leur arriver de disparaître », prévient Radovan Karadzic. Les Serbes boycottent le référendum et prennent le chemin de la montagne, soutenus et armés par Belgrade. M. Izetbegovic se retrouve seul, très seul. La Croatie est un faux allié, contre qui il faudra d'ailleurs ouvrir un second front. Et la communauté internationale détourne les yeux de la tragédie bosniaque, incapable de comprendre que la guerre ne se résume pas à un affrontement entre ethnies rivales. « Dedo » (grand-père) Izetbegovic reçoit la visite-surprise de François Mitterrand, alors qu'un déluge de bombes s'abat sur Sarajevo.

Alija Izetbegovic partage alors son temps entre Sarajevo, d'où il se rend sur les lignes de front afin de réconforter ses soldats, et Genève, où il négocie des nuits entières face à des ultranationalistes intransigeants qui n'ont aucune intention de stopper leurs conquêtes. Le vieux Musulman n'abandonne pas. Il tente d'obtenir des armes, n'hésitant pas à accepter la main tendue des pays du Golfe et de l'Iran. Parallèlement, le SDA se radicalise de jour en jour. Alija Izetbegovic devient alors très critiqué dans son propre camp. A Sarajevo, les défenseurs de la multiethnicité perdent leur influence. M. Izetbegovic ne sait plus quel combat mener : une Bosnie-Herzégovine unitaire ou un Etat qui préserverait l'autonomie des seuls Musulmans. Il lance des signaux contradictoires. L'aile dure du SDA prend peu à peu le pouvoir au sein du parti, de la police et de l'armée, et les Occidentaux utilisent cette radicalisation comme justification de leur inaction.

Les Américains, en intervenant en Bosnie, n'offrent pas le choix à M. Izetbegovic : il signe la paix de Dayton, toujours mélancolique, mais soulagé. Puis il est victime d'une violente crise cardiaque, en février, et donne l'impression de lâcher les rênes du pouvoir. Il détermine encore les grandes lignes de la politique bosniaque, mais l'appareil du SDA et les « clans » musulmans prennent des libertés, une fois de plus aux dépens de la multiethnicité. Durant la campagne électorale, Alija Izetbegovic, épuisé, trouve encore la force de prononcer de longs discours. Il promet des armes *« pour défendre* (les Musulmans) *contre toute mésaventure »*, et attaque l'opposition antinationaliste. *« Etre multiculturel est très bien,* dit-il, *mais nous avons le devoir de défendre les intérêts du peuple bosniaque musulman avant tout. »* Le patriarche aura essayé de sauver sa vision pacifique et conservatrice de la société : il devient aujourd'hui le président nationaliste d'un pays profondément divisé.

R. O.

Momcilo Krajisnik, le faucon de Pale

SARAJEVO
de notre correspondant

Momcilo Krajisnik est un faucon. A la droite d'un Radovan Karadzic désormais inculpé de *« crimes contre l'humanité »*, M. Krajisnik a mené le peuple serbe de Bosnie à la guerre. Des diplomates estiment qu'il fut *« le pilier »* de Pale, fief des Serbes de Bosnie, sachant tenir la barre dans les moments difficiles, tandis que la population serbe le surnomme *« le parrain »*, à cause de son goût pour un enrichissement personnel qui ne connaîtrait pas de limite.

La vie de Momcilo Krajisnik, une fois amorcée la lente agonie de la Yougoslavie, a tourné autour de deux idées, l'argent et l'ultranationalisme. L'enfant de paysans de Bosnie orientale se lança à l'assaut de Sarajevo, de l'université aux affaires puis à la politique. En 1984, il est directeur financier du complexe industriel Energoinvest, et va en prison pour détournement de fonds. Il épouse ensuite la cause du nationalisme serbe et est élu, en 1990, président du Parlement de la République yougoslave de Bosnie-Herzégovine. Six mois avant l'éclatement de la guerre, il entraîne des parlementaires serbes dans le village de montagne de Pale, et il crée un « Parlement » rebelle.

DÎME

Doté d'une forte personnalité, M. Krajisnik s'impose vite comme le pivot de la direction en République serbe (RS). Il souffle le chaud et le froid avec un rare talent et devient l'interlocuteur civil de la communauté internationale, tandis que le général Ratko Mladic veille aux négociations d'ordre militaire. Il participe à la conception du programme de « purification ethnique » et, malin, évite de se montrer dans les villes ensanglantées.

A Pale, on critique l'emprise de Momcilo Krajisnik sur tous les secteurs lucratifs de la vie publique, et on affirme qu'il perçoit une dîme prélevée sur les maigres richesses nationales. Malgré les affronts infligés à Slobodan Milosevic, il est invité à Dayton au sein de la délégation serbe. Il refuse une *« paix injuste »*, déclenchant la fureur de Belgrade. Des diplomates songent alors qu'il contestait peut-être l'accord parce que le quartier de sa maison sarajévienne tombait dans le giron croato-bosniaque.

Momcilo Krajisnik a présenté, au cours de la campagne électorale, un programme séparatiste en contradiction totale avec l'accord de Dayton. *« Les Serbes veulent leur propre Etat,* a-t-il dit. *La RS et la Fédération croato-bosniaque sont des Etats, et la Bosnie n'est qu'une mince toiture dont la solidité dépendra du degré d'entente entre les peuples. »* Il renie farouchement une Bosnie souveraine. Avec sa victoire, la Bosnie-Herzégovine hérite – cas historique – d'un homme qui ne reconnaît pas le pays dont il est coprésident.

R. O.

Kresimir Zubak, un homme de la « Grande Croatie »

SARAJEVO
de notre correspondant

Curieusement, c'est le gouvernement bosniaque de Sarajevo qui a permis au Croate Kresimir Zubak de connaître son ascension politique. *« Un nationaliste bon teint »*, disent les Bosniaques, qui apprécient la modération de cet actuel président de la Fédération croato-musulmane. M. Zubak paraît surtout être devenu nationaliste parce que l'éclatement de la Yougoslavie lui offrait une chance de gravir les marches du pouvoir.

Ce juriste de quarante-neuf ans est entré en politique à l'époque du régime yougoslave, alors qu'il était le président du tribunal de Doboj (Bosnie du Nord). Son dévouement au Parti communiste ne lui apporta pas la carrière qu'il espérait, et il demeura un obscur conseiller au ministère de la justice. La naissance du nationalisme croate réveilla M. Zubak. Toutefois, il ne se précipita pas sur les fronts ni dans les églises. Durant le conflit croato-bosniaque, il est resté très effacé, attendant dans l'ombre du président de Croatie, Franjo Tudjman, que vienne le temps de la diplomatie.

Il fallut bientôt signer un accord de paix entre Croates et Musulmans. Le « président » de l' Herceg Bosna (Etat séparatiste croate en Bosnie), Mate Boban, avait les mains trop tachées de sang. L'heure de Kresimir Zubak, le pragmatique, sonnait. Il entra dans la peau d'un leader herzégovinien. Il apprit à prononcer des discours nationalistes afin de satisfaire ses troupes, connaissant parfaitement les limites de l'acceptable pour le camp bosniaque. Il partage d'ailleurs son temps entre Sarajevo et Zagreb, se consacrant à son activité de réconciliation croato-musulmane, et ne se plaît guère dans les coulisses d'une Herceg Bosna fascisante. *« Nous devons nous accorder le pardon, et construire patiemment nos rapports mutuels par la voie politique »*, disait-il. Deux ans et demi plus tard, le discours s'est durci. *« Les Croates de Bosnie doivent renforcer leurs liens avec la mère patrie, la Croatie »*, a-t-il clamé au cours de la campagne électorale.

Les observateurs sont partagés sur le sens de son action politique. Certains pensent qu'il a été déçu par une certaine radicalisation musulmane et qu'il hausse le ton pour continuer à exister. D'autres croient qu'il a toujours joué un double jeu. Tous sont d'accord sur un point : M. Zubak ne trahira jamais la main qui le nourrit. Or, aujourd'hui, son seul chef est Franjo Tudjman, qui, loin de renier son projet de « Grande Croatie », se sert du nationalisme afin de conforter son pouvoir.

R. O.

« Vache folle » : les Quinze décident un nouvel effort en faveur des éleveurs

Des divergences apparaissent sur le mode de financement des aides

Le Conseil agricole de l'Union européenne s'est prononcé, mardi 17 septembre, en faveur d'une aide supplémentaire aux éleveurs affectés par la crise de la « vache folle », sans parvenir à s'entendre sur les modes de financement. En France, ces tergiversations provoquent des protestations de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Le Parlement européen demande à la Commission de revoir ses propositions.

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Philippe Vasseur, ministre français de l'agriculture, a obtenu du Conseil des Quinze, mardi 17 septembre, qu'un effort supplémentaire soit consenti en faveur des éleveurs dont le revenu a été affecté par la chute des cours provoquée par l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine), maladie dite de la « vache folle ». Les ministres ont, en revanche, opposé une fin de non-recevoir catégorique à la demande du Royaume-Uni de revoir à la baisse le programme d'abattage programmé avant l'été afin de lutter contre l'épizootie. Une attention particulière sera portée aux éleveurs de « broutards », ces jeunes bovins, produits essentiellement en France, qui ont perdu en partie leurs débouchés traditionnels à l'exportation.

Un essai a donc été marqué, mais sa transformation demeure problématique, notamment pour des raisons budgétaires. Il faudra attendre quelques semaines pour savoir si l'Europe a, effectivement, la volonté d'aider sérieusement ses éleveurs à traverser cette crise d'une nature et d'une ampleur sans précédent.

Le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (Feoga) dispose, au titre du budget de 1996, d'environ 1,2 milliard d'écus non utilisés, soit près de 8 milliards de francs. L'année budgétaire se terminant le 15 octobre, il y a peu de chances pour que, d'ici là, ce magot soit sérieusement entamé. Le Conseil a donc demandé à la Commission d'examiner dans quelle mesure il pourrait être affecté à l'aide aux éleveurs.

LE LOBBY CÉRÉALIER SE MOBILISE

Les procédures communautaires, les règles budgétaires existantes, ne rendent pas l'opération évidente. Elle est encore compliquée par le fait que les Etats membres, soucieux de remplir les critères imposés par le traité de Maastricht pour passer à la monnaie unique, cherchent à faire des économies. A l'initiative de la France et de l'Allemagne, les ministres des finances avaient pris, avant l'été, la décision de principe de réduire de 1 milliard d'écus (6,4 milliards de francs) les crédits du Feoga pour l'année 1997. Accepteront-ils de revenir sur cette mesure qui gêne la mise en œuvre d'un programme d'ensemble en faveur de l'élevage européen ? Rien n'est moins sûr.

La décision d'amputer les crédits du Feoga avait été prise avec l'arrière-pensée de faire payer une partie de la facture du soutien aux éleveurs par les producteurs de céréales et d'oléagineux. Depuis, le lobby céréalier s'est démené, si bien qu'une majorité des Etats membres se sont déclarés hostiles à l'idée. Cela réduit la marge de manœuvre.

Bref, pour plusieurs raisons, techniques et surtout politiques, la décision de principe prise, mardi, par les ministres de l'agriculture ne va pas être facile à mettre en œuvre. A l'incertitude sur le montant des sommes affectées à l'aide au revenu s'ajoute celle sur la forme qu'elle pourrait prendre. M. Vasseur a plaidé pour que soit relevée la *« prime à la vache allaitante »*. Une telle formule favoriserait les élevages spécialisés, notamment les producteurs de broutards. Mais d'autres Etats membres, dont la structure de l'élevage est différente, ont d'autres priorités.

Les ministres de l'agriculture se retrouveront pour un rendez-vous informel les 23 et 24 septembre en Irlande. Ils poursuivront l'examen des propositions de la Commission sur le soutien des marchés (relèvement du plafond concernant les quantités pouvant faire l'objet d'achats publics d'intervention) et se pencheront sur les aménagements à apporter à plus long terme à la réglementation communautaire. L'idée générale, mais qui n'est pas facile à traduire dans les faits, est de privilégier davantage qu'aujourd'hui l'élevage extensif.

Philippe Lemaître

■ **FNSEA** : *« On tergiverse, on tarde à prendre les décisions qui s'imposent »*, a déclaré Luc Guyau, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, après le Conseil des Quinze. *« Le Parlement européen nous a entendus en prônant l'urgence pour l'adoption des mesures concernant la viande bovine. La Commission et le Conseil n'ont pas suivi : je suis stupéfait de ce manque de détermination politique par rapport à la situation dramatique que nous vivons sur le terrain »*, a-t-il ajouté.

Les arrestations de dirigeants se multiplient en Italie

Hommes politiques, magistrats, chefs d'entreprise : une vingtaine de personnalités mises en cause pour corruption

ROME
correspondance

L'Italie s'apprête à connaître de nouvelles « secousses judiciaires ». Les protagonistes sont, encore une fois, des grands commis de l'Etat, des banquiers, des magistrats et, comme l'a souligné, dans la soirée de mardi 17 septembre, le jeune procureur Alberto Cardino, qui conduit les enquêtes, des hommes politiques *« en activité »* dont les noms n'ont pas été révélés. Deux magistrats, le procureur de la République de Grosseto, Roberto Napolitano, et celui de Cassino, Orazio Salvia, ont été arrêtés, ainsi que Pierfrancesco Guarguaglini, administrateur délégué d'Oto Melara, une entreprise d'armement. D'autres magistrats, avocats et hommes d'affaires ont été mis en examen. Ces arrestations s'ajoutent à celles de dimanche, qui avaient donné le coup d'envoi de ce nouveau rebondissement des « affaires » : Lorenzo Necci, le grand patron des chemins de fer italiens, le banquier italo-suisse Francesco Pacini Battaglia, et l'ancien député démocrate-chrétien Emo Danesi.

M. DE BENEDETTI AUSSI...

Les chefs d'accusation vont de la corruption à l'abus de pouvoir et à l'association de malfaiteurs. C'est en enquêtant sur un trafic de voitures volées au départ du port de La Spezia que le parquet de la ville, tout à fait par hasard, a découvert l'existence d'une organisation très ramifiée et puissante qui faisait des affaires avec la société des chemins de fer. Le grand architecte de cette organisation serait, selon les enquêteurs, le banquier Pacini Battaglia, l'homme qui avait été défini comme *« juste au-dessous de dieu »* par le juge Antonio Di Pietro qui l'avait croisé à l'occasion de ses enquêtes.

Grâce à ses connaissances dans le monde bancaire international, c'est lui qui, après avoir récolté les pots-de-vin des entrepreneurs intéressés, a remporté les appels d'offres dans le secteur ferroviaire et recyclé l'argent à l'étranger. L'autre volet de l'enquête, avec toujours Pacini Battaglia comme protagoniste, concerne un trafic d'armes réalisé par Oto Melara. Quant au magistrat impliqué – surnommé *« quai des brumes »* au parquet de Rome, pour sa tendance à enliser toutes les enquêtes –, il était chargé justement de veiller au grain pour le compte de l'organisation en bloquant toute possible initiative judiciaire.

D'autre part, Carlo De Benedetti a été mis en examen pour fausses communications aux actionnaires, comme le nouveau président d'Olivetti, Antonio Tesone, ainsi que l'ancien directeur administratif, Corado Ariaudo. Ces trois noms s'ajoutent à celui de Francesco Caio, l'administrateur délégué du groupe d'Ivrée, déjà sous enquête. Les chefs d'accusation contre les dirigeants d'Olivetti sont graves : ils auraient menti sur les comptes du premier semestre 1996 en annonçant des pertes inférieures (440 milliards de lires) à celles qui auraient été réellement enregistrées.

« L'enquête n'en est encore qu'à ses débuts », déclarent les magistrats. Le parquet d'Ivrée compte vérifier tous les bilans de ces dernières années. L'enquête a commencé à la suite des déclarations d'Enzo Francesconi, le directeur général d'Olivetti, qui a démissionné le 4 septembre dernier en claquant la porte. *« Les comptes du semestre ont été changés par De Benedetti et Ariaudo »*, avait-il déclaré au quotidien *Milano finanza*. Quelques jours plus tard, au cours d'un interrogatoire de près de neuf heures, ce dirigeant avait confirmé devant les juges ses accusations qui ont entraîné les mises en examen.

Tous ces événements d'ordre judiciaire ont naturellement eu des répercussions boursières. La journée de mardi 17 septembre a été dramatique pour les titres d'Olivetti qui ont dû être suspendus huit fois pour cause d'effondrement. A la fin de la séance, ils avaient perdu près de 10 %. Depuis le 3 septembre, date de la démission de Carlo De Benedetti, le titre a perdu près de 40 % de sa valeur.

Salvatore Aloïse

■ **La justice italienne** a ouvert, mardi 17 septembre, une enquête contre Umberto Bossi, chef du mouvement sécessioniste de la Ligue du Nord, pour avoir proclamé, dimanche 15 septembre, l'*« indépendance de la Padanie »*, terme désignant la région du Pô, dans le nord de l'Italie. – *(AFP.)*

Les eurodéputés enquêtent sur la gestion de la crise

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

La commission d'enquête mise en place par le Parlement européen pour examiner la gestion, par l'administration de Bruxelles, de l'épizootie d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), commence ses travaux, jeudi 19 septembre, avec l'audition de hauts fonctionnaires de la Commission. C'est la décision prise en début de semaine par les dix-neuf eurodéputés désignés par l'Assemblée de l'Union, en juillet dernier, pour tenter de faire la lumière sur ce qui a conduit à la crise de la « vache folle ».

Bien que présidée par Reimer Böge (chrétien-démocrate allemand), peu favorable au départ à une telle initiative de l'hémicycle européen, la commission d'enquête semble décidée à faire sérieusement son travail. La séance de lundi, qui s'est tenue à huis clos, a consisté à cerner les pouvoirs et les moyens dont disposent les parlementaires. La recherche de la vérité et la volonté de transparence affichées par les députés risquent d'être néanmoins limitées par le respect des règlements internes.

Ainsi un fonctionnaire européen peut demander le huis clos pour son audition sans que les eurodéputés puissent s'y opposer. Dans le cas de responsables nationaux, la règle est encore plus stricte. Un fonctionnaire français ou britannique ne pourra pas être entendu sans l'accord de son ministère de tutelle. Malgré ces handicaps de départ, Giacomo Santini (Forza Italia) se fait fort de limiter au minimum les réunions interdites au public. Jean-Pierre Bébéar (UDF-PR) voit, de son côté, une autre difficulté : en raison de la complexité du dossier, il craint que la commission d'enquête se fasse *« balader »* par Bruxelles.

MAÎTRISE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

Les eurodéputés ont l'intention d'entendre, dans les deux mois qui viennent, une vingtaine de personnes, dont quelques grands scientifiques, avec l'objectif de livrer leurs conclusions à la mi-novembre. Ils n'ont pas la naïveté de croire qu'ils parviendront à identifier toutes les responsabilités, mais ont l'ambition, comme le dit M. Bébéar, de dégager quelques pistes devant conduire à une meilleure maîtrise de la chaîne alimentaire.

En ce qui concerne les aides à apporter aux éleveurs afin de pallier l'effondrement du marché de la viande bovine, le Parlement a levé, mardi 17 septembre, son blocage du plan de soutien proposé par la Commission européenne. Il a refusé, en revanche, le mode de financement qui consiste à taxer les céréaliers et les producteurs d'oléagineux pour couvrir les frais de stockage supplémentaires pour les bovins (*Le Monde* du 17 septembre).

Contrairement à ce que dit la Commission de Bruxelles, les parlementaires affirment que le budget communautaire dispose encore, pour l'exercice en cours, de disponibilités s'élevant à 500 millions d'écus (environ 3,2 milliards de francs). Ils demandent que les 800 millions manquants soient inscrits dans le plan de dépenses de 1997, les ressources financières de l'Union pouvant aisément permettre cette opération. Selon Christian Jacob (RPR), président de la commission de l'agriculture de l'Assemblée, la balle est, désormais, dans le camp de Bruxelles et des ministres de l'agriculture. *« Aussi*, affirme-t-il, *rien n'empêche que le dossier soit bouclé dans les prochaines semaines. »*

Marcel Scotto

Paris et Bonn s'accrochent à leurs objectifs budgétaires

KEMPTEN
de notre envoyé spécial

L'Allemagne et la France respecteront, dans les délais impartis, les critères du traité de Maastricht : tel est le message une nouvelle fois formulé, mardi 17 septembre à Kempten (Bavière), par Jean Arthuis et Theo Waigel, réunis, à la veille de la présentation du budget français au conseil des ministres, pour le deuxième conseil économique et financier franco-allemand de l'année. Les deux ministres des finances, accompagnés des gouverneurs des banques centrales, ont assuré que les réformes engagées de part et d'autre permettraient de faire passer les déficits publics en dessous de la barre des 3 % du produit intérieur brut (PIB) en 1997, l'année de référence pour le choix des pays membres de l'Union monétaire (*lire aussi page 6*).

« Les déficits publics de l'Allemagne atteindront 2,5 % en 1997 », selon Theo Waigel. *« La France tiendra les 3 % l'an prochain »*, a dit Jean Arthuis, parlant de *« performance historique »*. Il n'est pas question, en revanche, d'accélérer les choses : *« Il n'y a pas d'accord secret entre Paris et Bonn »*, a déclaré Theo Waigel, répondant aux rumeurs récurrentes d'un « coup de force » monétaire entre les deux pays.

Déterminés à respecter coûte que coûte leurs engagements, les deux gouvernements ne peuvent pas, cependant, masquer les difficultés. Les prévisions de croissance officielle pour 1997 (2,3 % pour la France, 2,5 % pour l'Allemagne, selon les chiffres présentés à Kempten) sont optimistes. Des hauts fonctionnaires allemands des finances manifestaient en marge des consultations leurs *« préoccupations »* quant à la pertinence des objectifs affichés, notamment pour la France.

A quelques jours du conseil informel des ministres européens des finances à Dublin, les discussions ont également porté sur la définition du *« pacte de stabilité »* qui doit garantir la viabilité de l'euro. Quant à la gestion du nouveau Système monétaire européen (SME) qui doit permettre d'éviter les fluctuations monétaires entre les pays « in » et les pays « out », elle fait toujours l'objet de discussions contradictoires entre Paris et Bonn sur les compétences respectives de la banque centrale européenne, de la Commission, et du conseil des ministres européen.

Les Allemands, à leur habitude, entendent tout faire pour ne pas « politiser » les questions de parités et de change ; les Français, eux, veulent que le conseil conserve une voix au chapitre. Le ministre allemand a souligné que les détails du pacte seraient définis avant le sommet de Dublin en décembre : *« Il y a accord entre Paris et Bonn sur l'essentiel »*, a-t-il dit.

Lucas Delattre

Un scandale financier secoue la classe politique à Prague

PRAGUE
de notre correspondant

Six personnes inculpées, un suspect en fuite, une classe politique en émoi : tels sont les ingrédients du premier gros scandale financier dans la République tchèque postcommuniste. La retentissante faillite, en août, de la Kreditni Banka de Pilsen (KrB), onzième banque privée à faire naufrage en trois ans, a contraint le gouvernement à faire le ménage dans le système bancaire.

Au terme d'un conseil extraordinaire qui a duré six heures et demie dans la nuit du lundi 16 au mardi 17 septembre, la Banque nationale tchèque (CNB) a placé sous sa protection le cinquième établissement du pays, l'Agrobanka (AGB), fragilisée par les derniers événements. La Banque centrale a nommé à sa tête un administrateur provisoire et s'est portée garante de tous les avoirs de l'Agrobanka dont l'actionnaire principal – le groupe financier Motoinvest – est le même que celui de la KrB.

SIX ARRESTATIONS

Le principal dirigeant de ce groupe, Pavel Tykac, s'est enfui, le 17 septembre, à l'étranger. Il avait accusé, la veille, des personnalités liées à l'Alliance démocratique civique (ODA), un des partis de la coalition gouvernementale de centre-droit, d'avoir touché d'importantes sommes d'argent.

Le krach a été provoqué par des pertes de 12 milliards de couronnes (2,4 milliards de francs) dont 2 milliards (400 millions de francs) déposés par les douanes tchèques. Le gouvernement du libéral Vaclav Klaus a dû admettre la gravité de la situation. Le président Vaclav Havel ayant envisagé d'inviter des experts étrangers pour enquêter, Vaclav Klaus avait pris l'engagement d'accélérer les investigations de la police. Six suspects ont été arrêtés le week-end dernier, dont trois dirigeants du groupe Motoinvest. Ils auraient détourné 2,8 milliards de couronnes (plus de 500 millions de francs).

Dans deux mois, les Tchèques éliront pour la première fois leurs sénateurs au suffrage universel. Ce vote sera un test important pour la coalition au pouvoir, après son échec aux législatives de juin, qui lui ont fait perdre la majorité absolue au Parlement.

Pour rassurer les électeurs et les contribuables, qui devront payer la note (entre 8 et 14 milliards de francs pour l'ensemble le secteur bancaire), Vaclav Klaus a accepté la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les faillites bancaires. Milos Zeman, chef de file des sociaux-démocrates et président du Parlement, espère qu'elle fera la lumière sur *« cette jungle que l'on fait passer pour l'économie de marché »*.

Martin Plichta

La Syrie et Israël multiplient les mouvements de troupes au Liban et sur le Golan

Le dialogue entre les deux pays est bloqué depuis février

La multiplication des mouvements de troupes syriennes et israéliennes observés au cours de ces derniers jours crée une véritable psychose en Israël, où on se prépare à commémorer la guerre du Kippour de 1973. Cette tension intervient alors que les *négociations entre les* deux pays à propos du plateau du Golan, annexé en 1967 par l'Etat juif, sont dans l'impasse depuis février.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

« Qui refuse la paix prépare la guerre. » Entendue, mardi 17 septembre, sur les ondes de Radio-Damas, et rapportée, le même jour, sur celles de Radio-Israël, la formule, qui attaque de front la nouvelle politique de l'Etat juif basée sur le refus d'échanger la paix contre les territoires arabes occupés, illustre l'inquiétant climat de tension qui se développe, depuis deux semaines, entre Israël et la Syrie.

Rumeur fondée de guerre ou simple manœuvre syrienne visant, comme le croit le premier ministre Benyamin Nétanyahou, à *« faire pression »* sur son gouvernement nationaliste afin qu'il revienne au principe de négociation agréé précédemment ? Une chose est sûre : alors que Dennis Ross, le coordinateur américain pour les affaires du Proche-Orient est dans la région et cherche désespérément à trouver la formule magique qui permettrait de reprendre les discussions israélo-syriennes, entamées il y a cinq ans et suspendues depuis février, de part et d'autre, on se dit prêt aujourd'hui *« à toutes les éventualités »*.

Aux importants mouvements de troupes syriennes stationnées au Liban en direction des zones occupées par Israël dans le sud du pays du Cèdre et dans le sud-ouest de la Syrie (plateau du Golan) répondent, depuis quelques jours, de massifs mouvements d'unités mécanisées israéliennes que la censure militaire interdit de localiser. Rompant avec la tradition du secret, la télévision publique a ouvert son journal, mardi, avec d'impressionnantes images de plusieurs dizaines de chars d'assaut Merkava en manœuvre sur le plateau du Golan, conquis sur la Syrie en 1967 et annexé en 1981.

HUIS CLOS

L'atmosphère de crainte entretenue dans les médias israéliens coïncide avec la commémoration du 23e anniversaire de la guerre du Kippour, le seul des six conflits israélo-arabes qui faillit coûter à Israël son existence. Rappelant à juste titre à ses lecteurs que les présentes concentrations de troupes syriennes n'avaient *« pas de précédent depuis la guerre du Liban en 1982 »*, la presse locale, dûment renseignée la veille à huis clos par le ministre de la défense, Itzhak Mordechaï, détaillait, mardi, les mouvements enregistrés. Au total, 20 000 des 30 000 soldats syriens stationnés au Liban, en accord avec les autorités de Beyrouth, ont changé d'affectation ces quinze derniers jours.

Une brigade de la 10e division mécanisée préalablement cantonnée au nord de Beyrouth a été déployée plus au sud dans la plaine de la Bekaa, à quelques dizaines de kilomètres de la zone occupée au Liban par Israël depuis seize ans. Un régiment de la 14e division, dite des « forces spéciales », préalablement stationnée, elle aussi, aux environs de Beyrouth, a été déployé à l'est du mont Hermon, non loin du premier poste militaire israélien, installé sur le plateau du Golan.

« Au début de la guerre du Kippour en 1973, rappelait, mardi, Zeev Shiff, le prestigieux correspondant militaire de *Haaretz*, *c'est cette dernière troupe, constituée d'unités d'élite et disposant d'hélicoptères de combat, qui avait capturé une position israélienne* [sur le Golan] *que nous eûmes beaucoup de mal à reprendre, et au prix de beaucoup de pertes humaines, les jours suivants. »*

Plus préoccupé qu'il ne veut bien le dire par ces gesticulations militaires, le gouvernement de M. Nétanyahou multiplie, par des messages à Damas, transmis via l'Egypte et les Etats-Unis, les tentatives d'apaiser une tension née, selon l'opposition travailliste, d' *« une politique d'immobilisme sur le processus de paix israélo-arabe, doublée de déclarations irresponsables »*. Il y a trois semaines, en effet, le nouveau pouvoir israélien avait indirectement menacé la Syrie de représailles militaires intensives et directes si le mouvement Hezbollah chiite libanais, qui combat, avec l'accord de Damas, l'occupation israélienne du sud du Liban, s'avisait de *« réchauffer de nouveau l'atmosphère dans la région »*.

En avril, Tsahal avait lancé une offensive générale sur le Liban qui avait provoqué la mort d'au moins deux cents personnes, essentiellement des civils, sans réussir à affaiblir, de manière significative, le Hezbollah. Vendredi, un raid héliporté israélien avait tiré deux missiles contre une base présumée du mouvement chiite dans le sud du Liban, et tué un combattant.

Après avoir présidé, mardi, une des plus longues réunions à huis clos de la commission parlementaire des affaires étrangères et de la défense, M. Nétanyahou a longuement consulté son prédécesseur, Shimon Pérès. A sa sortie, l'ancien premier ministre, qui venait d'attaquer à la Knesset son successeur, l'accusant de *« ramener Israël en arrière »* et de mener *« une politique dangereuse qui isole* [les Israéliens] *de nouveau du reste du monde »*, s'est contenté de déclarer : *« Nous ne savons pas exactement ce qui se passe de l'autre côté de la frontière. Nous ne le savions pas non plus à la veille de la guerre du Kippour, il y a vingt-trois ans. »*

Patrice Claude

Le satellite Helios-1 assure l'autonomie stratégique de la France en Irak

LES ETATS-UNIS cherchent à détruire méthodiquement la défense aérienne dans le sud de l'Irak, en se saisissant de tous les prétextes. Ce serait l'ambition du *lobby* militaire – dans une moindre mesure, celle des responsables civils – du Pentagone, telle qu'on peut la déceler au travers de la double salve, les 3 et 4 septembre, de quarante-quatre missiles de croisière sur une quinzaine d'objectifs entre Bagdad et Bassorah, dans le sud du pays. Ces raids avaient été programmés plusieurs jours avant, à Washington, probablement entre le 26 et le 28 août. Telle est du moins la conviction des services d'analyse, dans les états-majors militaires comme dans les organismes de renseignement, en France.

Outre des postes de commandement de la défense aérienne, les missiles américains ont frappé des batteries anti-aériennes SAM-2 et SAM-3, qui sont des matériels assez anciens et qui étaient principalement basées au sud de Bagdad. En revanche, les missiles américains n'ont pas pu atteindre des batteries SAM-6 et SAM-8 qui présentent l'avantage d'être mobiles, donc plus difficiles que d'autres à détecter et à neutraliser. Dans cette partie méridionale de l'Irak, Saddam Hussein avait déployé une cinquantaine d'avions, du type Mig-27 et Mig-23, dont seulement la moitié en état de vol a reflué vers le Nord, le 4 septembre, après la double salve américaine.

L'étude, par le Pentagone, de l'opération « Desert Strike » a commencé moins d'une semaine après que les services de renseignement américains ont affirmé avoir repéré – vraisemblablement aux alentours du 18 août – des premiers mouvements de la garde républicaine irakienne du côté d'Erbil, dans le nord du pays. Outre des avions de reconnaissance, les Etats-Unis ont déployé au-dessus de la zone jusqu'à six satellites espions (optique, infrarouge et électronique) qui fonctionnent selon plusieurs niveaux d'altitude et desquels ils tirent l'essentiel de leurs informations. Ce mouvement de troupes irakiennes aurait réuni jusqu'à 40 000 hommes.

« FRAPPES » PLANIFIÉES

Si l'on en croit des officiers français de renseignement, chargés de rapporter la situation au ministère de la défense, ces observations sont contestables et elles doivent être relativisées. Le satellite français Helios-1 – qui n'a pas la précision des satellites américains, ni la même cadence de rotation, mais qui est capable d'identifier des déplacements massifs de forces – n'a apparemment pas détecté d'aussi amples mouvements de la garde républicaine dans le Kurdistan irakien. Les experts français ont révisé à la baisse les renseignements donnés de source américaine.

Se fondant sur leur propre appréciation de la situation dans le nord de l'Irak et en réponse à l'offensive irakienne, les Etats-Unis ont pris deux initiatives. D'abord, ils ont, dans le cadre du dispositif allié de surveillance « Southern Watch », étendu la zone d'interdiction de survol du 32e au 33e parallèle. Ensuite, ils ont décidé d'exécuter, les 3 et 4 septembre, les raids – préparés – de missiles sur le Sud, plus spécialement contre des sites de la défense aérienne et un camp d'entraînement militaire au sud-ouest de Bagdad, une région proche du Koweït où Washington estime devoir protéger ses intérêts stratégiques.

La divergence des observations recueillies par satellites dans le Nord et la décision unilatérale des Américains d'attaquer avec leurs missiles dans le Sud expliquent que la France se soit alors démarquée sur le plan militaire. En effet, explique-t-on au ministère de la défense, la France reconnaît le bien-fondé de « frappes » éventuelles par des avions alliés en situation de légitime défense. Mais elle désapprouve des frappes planifiées ou systématiques. On ajoute que – dans le cas d'une frappe américaine qu'elle aurait jugée disproportionnée par ses objectifs ou par le volume des forces engagées – la France pourrait aller jusqu'à choisir de suspendre sa participation aérienne à la coalition anti-irakienne.

Dans les états-majors et les services de renseignement, en France, on considère que Helios-1 est, de ce point de vue, une épine dans le pied des Américains. Le satellite français, auquel coopèrent les Italiens et les Espagnols, est en quelque sorte un « œil » indépendant de ceux que les Etats-Unis ont déployés pour leur propre compte dans l'espace. Cette autonomie de l'observation stratégique permet de corréler ou d'infirmer l'interprétation du renseignement venue, sans autre moyen de contrôle, d'outre-Atlantique. En ce sens, Helios-1 est un produit stratégique qui entre directement en concurrence avec les satellites américains. C'est peut-être aussi l'une des raisons qui font que Washington – à plusieurs reprises, *via* le « patron » de la CIA, et tout récemment encore, par la voix de Bill Clinton – a fait pression sur l'Allemagne pour qu'elle renonce à participer au programme européen d'un successeur de Helios-1.

Jacques Isnard

La visite à Paris du président tunisien est reportée à janvier 1997

LA VISITE D'ETAT que le président Zine El Abidine Ben Ali devait faire en France, à la fin du mois de septembre, a été annulée, à la demande de la partie tunisienne, *a-t-on indiqué cette* semaine à Paris de sources concordantes. Soucieux de ne pas conforter les rumeurs laissant accroire une dégradation des relations entre les deux pays, on souhaite, côté français, effacer au plus vite la fâcheuse impression que pourrait créer ce rendez-vous manqué. La visite du chef de l'Etat tunisien ne sera donc pas totalement rayée des agendas mais seulement reportée, certains évoquant déjà le tout début de 1997.

Est-ce par crainte des questions ou des critiques, auxquelles son séjour parisien risque naturellement de l'exposer, que le dirigeant tunisien a préféré changer d'avis ? Est-ce à cause des nombreux dossiers en souffrance, dont les autorités françaises attendent depuis des lustres un début de règlement et sur lesquels a vainement planché, au début de septembre, une « commission mixte », réunie à Paris ? Un peu des deux, sans doute. Ulcérés par le *« manque de volonté politique »* dont l'administration tunisienne ferait montre dans la résolution des dossiers en litige, certains responsables français ne cachent plus leur *« déception »* face aux atermoiements du locataire du palais de Carthage.

« AMI CHER »

A Paris, comme à Strasbourg – où le Parlement européen s'est inquiété, pour la première fois, le 23 mai, de la dégradation de la situation des droits de l'homme en Tunisie –, l'image du président Ben Ali s'est quelque peu ternie. « L'affaire Khemaïs Chamari », du nom d'un député de l'opposition, membre du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), condamné, en juillet, à cinq ans de prison ferme, a encore aggravé les choses. Les demandes discrètement adressées à M. Ben Ali, afin qu'il fasse un *« geste d'apaisement »*, sont restées lettre morte.

Le président Ben Ali saura-t-il, *d'ici à janvier, faire preuve de suffisamment* d'habileté pour retourner la situation en sa faveur ? Vu de France, l'*« ami cher »*, dont Jacques Chirac avait bruyamment loué, le 5 octobre 1995, à Tunis, les vertus de démocrate, n'est plus tout à fait ce qu'il était. L'opposition tunisienne ne s'en plaindra pas. Les organisations de défense des droits de l'homme non plus, que la dérive autoritaire du régime ne laisse pas d'inquiéter. La Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme (LTDH), dont l'existence a longtemps été menacée, a exprimé son inquiétude face à cette évolution. Préoccupée par le cas des dirigeants du MDS, notamment celui de l'ancien président du mouvement, Mohamed Moada, condamné, en février, à onze ans de prison, elle s'est aussi inquiétée du sort de l'avocat Najib Hosni. Emprisonné depuis vingt-sept mois, torturé à plusieurs reprises, selon Amnesty International, Me Hosni s'est vu *récemment décerner, en France*, le prix Ludovic Trarieux, par l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bordeaux.

La publicité donnée à l'entretien téléphonique qu'ont eu, dimanche, MM. Chirac et Ben Ali, montre cependant – en était-il vraiment besoin ? – que le brusque refroidissement des relations franco-tunisiennes doit demeurer bénin. Les dirigeants français, attentifs au confort de leur hôte, suggèrent que la visite de *M. Ben Ali – qui exige* d'être traité aussi « royalement » que Hassan II en mai – puisse coïncider avec une période de vacance parlementaire, ce qui éviterait au chef de l'Etat tunisien de trop pénibles affrontements.

Catherine Simon

Le général Lebed annonce la reprise du retrait des troupes russes de Tchétchénie

GROZNY. Le processus en cours *« va irrésistiblement vers une paix stable, peut-être éternelle »*, a déclaré Alexandre Lebed en Tchétchénie mardi 17 septembre. Il a annoncé la reprise de l'évacuation des troupes russes dont les commandants locaux avaient annoncé l'arrêt. Il a promis de fournir aux Tchétchènes le calendrier de cette évacuation, à commencer par celle des dernières unités basées à Grozny, et indiqué avoir aplani des différends au sujet d'un gouvernement de coalition et de l'échange des prisonniers. Alexandre Lebed a par ailleurs annoncé qu'il se rendra les 7 et 8 octobre à Bruxelles sur invitation de l'OTAN. Mais il réserve toujours sa réponse à l'invitation adressée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Moscou s'est en effet indigné que celle-ci ait convié en même temps son partenaire tchétchène du processus de paix, le chef d'état-major des forces indépendantistes, Aslan Maskhadov. – *(Corresp.)*

Libération de l'ex-président vénézuelien Carlos Andres Perez

CARACAS. L'ancien président vénézuélien Carlos Andres Perez devait retrouver la liberté, mercredi 18 septembre, après vingt-huit mois de détention domiciliaire. Destitué en 1993, il avait été condamné pour le détournement de 17 millions de dollars (environ 85 millions de francs) d'un fonds secret qu'il avait affecté à la protection de la présidente du Nicaragua, Violetta Chamorro. Agé de soixante-treize ans, Carlos Andres Perez a annoncé qu'il reprendrait la bataille politique pour reprendre le contrôle de son parti, l'Action démocratique (social-démocrate), dont il estime avoir été injustement exclu, et pour dénoncer la politique de l'actuel président Rafael Caldera. – *(Corresp.)*

AFRIQUE

■ **BURUNDI : le corps de l'archevêque de Gitega,** Mgr Joachim Ruhuna, assassiné le 9 septembre, a été retrouvé, *« à Mwumba, à environ 3 kilomètres du lieu du crime »*, a annoncé, mercredi 18 septembre, un porte-parole de l'armée. La veille, le cardinal Jozef Tomko, envoyé spécial du pape, avait présidé une cérémonie religieuse à la mémoire du prélat, devant des milliers de fidèles, et en présence du major Pierre Buyoya. – *(AFP.)*

■ **COMORES : la première exécution** depuis 1978, a eu lieu, mardi 17 septembre, à Moroni, devant plusieurs centaines de personnes. Il s'agissait du meurtrier d'une jeune femme. Le chef de l'Etat avait déploré le nombre de meurtres restés impunis dans son pays. – *(AFP.)*

■ **OUGANDA : l'ancien premier ministre britannique** Harold Wilson avait demandé au Foreign Office, au milieu des années 70, d'organiser l'assassinat du dictateur Idi Amin Dada, a affirmé, mercredi 18 septembre, son ancien porte-parole, Joe Haines, au quotidien britannique *The Independent*. M. Wilson avait été bouleversé par les massacres qui, sous le règne de M. Dada, avaient fait cinq cent mille victimes. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

■ **LIBAN : le gouvernement a limité la liberté** des médias audiovisuels, mardi 17 septembre. Il a légalisé ceux qui sont proches du pouvoir et interdit d'antenne, à partir du 30 novembre 1996, les organes de l'opposition. Les quarante-sept médias qui n'ont pas reçu d'autorisation devaient cesser d'émettre des programmes politiques dès le 18 septembre. – *(AFP.)*

■ **ÉGYPTE : plus de deux cents islamistes** vont être prochainement déférés devant les tribunaux, a-t-on appris, mardi 17 septembre, de source judiciaire. Il s'agit de membres des groupes islamistes armés du Djihad ou de la Djamaa Islamiya, impliqués dans des attentats ou tentatives d'attentat. – *(AFP.)*

■ **Le président Hosni Moubarak** a affirmé, mercredi 18 septembre, que l'Iran avait aidé ceux qui ont tenté de l'assassiner, en juin 1995, à Addis-Abeba, parce que Le Caire s'opposerait aux velléités iraniennes de domination des pays du Golfe et, plus largement, du monde arabe. – *(Reuter.)*

■ **LIBYE : une tentative de coup d'Etat** commise par une cinquantaine d'officiers contre le colonel Mouammar Kadhafi a été déjouée, au début de eptembre, a affirmé, mardi 17 septembre, le journal saoudien *Al-Hayat*, qui cite le prince libyen déchu Idriss Senoussi, qui vit en exil à Londres. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CHINE : le dissident Zhang Zongai** a été inculpé par le tribunal intermédiaire de Xi'an (Centre) d'activités *« contre-révolutionnaires »* en relation avec des forces de Taïwan, a-t-on appris mercredi 18 septembre. Les autorités lui reprochent essentiellement ses appels à la démocratisation du régime. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : Ross Perot a été exclu** des débats présidentiels télévisés à la suite d'une décision, mardi 17 septembre, de la commission électorale. Celle-ci estime que le milliardaire texan, crédité dans un dernier sondage de 7 % des intentions de vote, n'a pas de *« chance réaliste »* d'être élu président et ne doit donc pas être présent dans les débats. Selon un autre sondage, 65 % des Américains souhaitent que le candidat indépendant participe néanmoins aux débats. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : l'hospitalisation de Boris Eltsine** *« pour examens préopératoires »* se prolonge : *« il est très possible qu'il y soit jusqu'à la fin de la semaine »*, a annoncé son porte-parole, mardi 17 septembre, après une brève apparition télévisée, mais non sonorisée, du président russe, assis face à son premier ministre qu'il aurait vu durant une heure le même jour. – *(Corresp.)*

■ **Seize mille employés du secteur énergétique** de l'Extrême-Orient russe ont commencé un mouvement de grève illimitée, lundi 16 septembre, pour protester contre le non-paiement de leurs arriérés de salaires. – *(AFP.)*

■ **Les cas de tuberculose ont augmenté de 70 %** depuis 1991 selon un rapport publié cette semaine par le ministère russe de la santé. La population carcérale et les enfants sont les plus touchés par la maladie. – *(AP.)*

M. Nétanyahou fait un nouveau geste pour les colons en Cisjordanie

JÉRUSALEM. Le ministre israélien de la défense, Itzhak Mordehaï, a autorisé la construction de 1 800 nouveaux logements dans une implantation israélienne en Cisjordanie, a indiqué mercredi 18 septembre, la radio publique. Les nouveaux appartements, destinés à former un quartier ultra-orthodoxe, pourront accueillir 10 000 personnes environ dans la colonie de Matityahou, située à 25 kilomètres environ au nord-ouest de Jérusalem, près de la ligne verte, la frontière entre Israël et la Cisjordanie occupée. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

Le dernier « paradis des travailleurs » essaye de se vendre à l'étranger

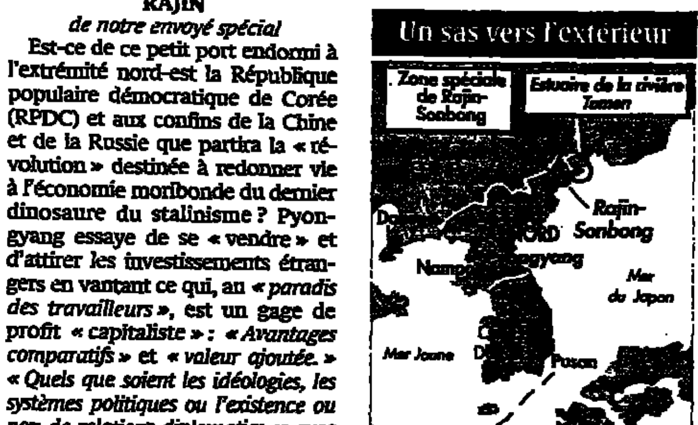
La Corée du Nord a ouvert, dans l'enclave de Rajin-Sonbong, un laboratoire des réformes engagées sur le modèle des « zones économiques spéciales » chinoises. Le régime de Pyongyang, au bord de l'asphyxie, tente de séduire les investisseurs étrangers

Près de quatre cents investisseurs occidentaux et asiatiques ont participé, du 13 au 15 septembre, à Rajin, dans le nord-est de la Corée du Nord, à un forum qui visait à faire connaître à l'étranger l'expérience de la première « zone économique spéciale » du pays. Minée par une grave crise économique et alimentaire, la Corée du Nord s'ouvre timidement aux capitaux étrangers selon des recettes inspirées de l'exemple chinois. Les investisseurs occidentaux semblent dans l'expectative. Cependant, Pyongyang multiplie les signes contradictoires, comme le montre le regain de tension enregistré, mercredi 18 septembre, dans les relations entre les deux Corées, après une infiltration – si l'on en croit Séoul – d'agents du Nord à bord d'un sous-marin. L'armée sud-coréenne a lancé une vaste opération de recherches. Dix cadavres de ces agents présumés ont été retrouvés, a indiqué un porte-parole du ministère de la défense sud-coréenne.

RAJIN
de notre envoyé spécial

Est-ce de ce petit port endormi à l'extrémité nord-est la République populaire démocratique de Corée (RPDC) et aux confins de la Chine et de la Russie que partira la « révolution » destinée à redonner vie à l'économie moribonde du dernier dinosaure du stalinisme ? Pyongyang essaye de se « vendre » et d'attirer les investissements étrangers en vantant ce qui, au *« paradis des travailleurs »*, est un gage de profit « capitaliste » : *« Avantages comparatifs »* et *« valeur ajoutée. » « Quels que soient les idéologies, les systèmes politiques ou l'existence ou non de relations diplomatiques avec notre pays, tous les investisseurs sont les bienvenus »*, affirme Kim Jong-U, président du comité pour la coopération économique extérieure.

Le Forum sur la zone économique de Rajin-Sonbong organisé pour la première fois *in situ*, du 13 au 15 septembre, sous les auspices du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) et l'Organisation des nations unies pour le développement industriel (Onudi), est le plus spectaculaire effort de relations publiques entrepris par Pyongyang. Opération payante puisqu'elle s'est traduite par la signature de quatorze contrats d'un montant de 826 millions de dollars.



« TAILOR SHOP »

Dans un cirque de montagnes boisées, Rajin et Sonbong sont de petites villes tirées au cordeau, qui résonnent le matin et en fin de journée des chants révolutionnaires des groupes des petits « pionniers », qui, foulard rouge autour du cou, vont ou reviennent en rangs de l'école. Derrière les petits immeubles fraîchement repeints en blanc des larges avenues existe un lacis de ruelles en terre battue, bordées de maisons vétustes en brique et aux hautes cheminées qui datent de la colonisation japonaise, tapies derrière des palissades. Aux carrefours, des policières en uniforme blanc et bottées de noir règlent avec des gestes d'automates une circulation inexistante. Le visiteur est replongé dans l'atmosphère de lenteur silencieuse des villes chinoises de la période maoïste.

Pour souligner la vocation internationale de la région, les modestes magasins arborent des enseignes en anglais : un inopiné *« Youth Barber »* voisine avec un *« Tailor Shop »*. Quelques panneaux publicitaires qui vantent le japonais Sharp ou la société de télécommunications thaïlandaise Loxley, qui vient de doter Rajin-Sonbong du réseau téléphonique international, contrastent avec les tableaux muraux à la gloire de la révolution et du *« Grand Leader »* Kim Il-sung décédé en 1994 dont certaines rappellent qu'*« il est toujours avec nous »*. Bien que les magasins soient chichement approvisionnés, Rajin-Sonbong semble épargné par la crise alimentaire mais les rations ont diminué.

La RPDC se met au diapason des « mœurs » et des avanies de l'économie de marché. Parmi les rares enseignes lumineuses qui brillent dans la nuit de Rajin, la plus voyante est celle de l'International Club. Ce cabaret est géré par des Chinois. Hôtesses et masseuses, toutes chinoises et aussi âpres au gain les unes que les autres, proposent d'offrir leurs services de vidéos sagement pornographiques, moyennant pourboire. L'International Club que fréquentent des Chinois, de rares Occidentaux et des autochtones invités est le seul endroit à Rajin où les badges *« Kim Il-sung »* ne sont pas de rigueur.

Selon des visiteurs qui se sont rendus dans la région auparavant, en l'espace de quatre ans, la physionomie de Rajin-Sonbong a été bouleversée. La région, qui compte aujourd'hui cent trente mille habitants, a été pendant quarante-cinq ans un bout du monde à la frontière militarisée de la RPDC, de la Chine et de l'ex-URSS. C'est en 1991 que la région de Rajin-Sonbong a été désignée comme première zone économique spéciale de la RDPC. L'effondrement de l'URSS, principal soutien économique de Pyongyang, les transformations la Chine et le déclin économique du pays contraignaient Pyongyang à revenir sur son credo d'autosuffisance (*juche*), en s'ouvrant à l'étranger.

SCEPTICISME

Soucieux d'éviter une « hydrocution » en se précipitant dans l'eau froide de la libéralisation, Pyongyang entend contenir un processus qui pourrait sonner le glas du régime. Le projet de Rajin-Sonbong est un laboratoire dans une région-croupion du pays, qui limite les risques de « contamination. » Mais si elle réussit, elle peut donner des arguments politiques à ceux qui sont conscients de la nécessité d'évoluer mais se heurtent aux irréductibles du « kimilsungisme ».

La zone Rajin-Sonbong est aussi au cœur du titanesque projet de développement de la région de la rivière Tumen, lancé en 1992 par le Pnud, qui intègre une partie de la province chinoise de Jilin et de la région frontalière russe de Primorsky. Les ports de Rajin et de Sonbong doivent devenir le « sas » de ce que ses promoteurs baptisent le *« Triangle d'or »* de l'Asie du Nord-Est.

La RPDC a mis ses dernières ressources dans le projet de Rajin-Sonbong pour développer les infrastructures. Un peu partout, la pelle et la pioche maniées par des hommes et des femmes, sont à l'œuvre. L'armée a été mobilisée pour construire la route d'une quarantaine de kilomètres reliant Rajin au pont de Wonjong sur la Tumen qui sépare la RPDC de la Chine. A raison de trois par semaine arrivent, à Rajin, des porte-conteneurs en provenance de Pusan, en Corée du Sud, à destination de la Chine.

Si le rôle de centre de transit de la zone de Rajin-Sonbong semble assuré, le développement industriel reste en pointillé. L'emplacement (746 kilomètres carrés) pour l'implantation des entreprises étrangères, délimité par des grillages, est vide. C'est aussi le cas du terrain situé sur le port de Sonbong, où Shell envisage de construire des citernes de stockage. Une cinquantaine de contrats de projets d'investissement pour une valeur de 350 millions de dollars ont été signés au cours des derniers douze mois mais seulement vingt-deux projets (pour 34 millions de dollars) ont été concrétisés. Les investisseurs sont des Chinois du continent, de Taïwan ou de Hongkong, et des Coréens du Japon (50 %).

Depuis l'effondrement de l'URSS, l'économie de la RPDC est en chute libre : selon les estimations de la Banque de Corée (Séoul), la production a régressé de 25 %. Les inondations de 1995 et de 1996 ont provoqué une pénurie alimentaire qui confine à la famine dans certaines régions. En 1995, Pyongyang a admis la gravité de la situation et demandé l'assistance internationale après avoir reconnu l'échec de la troisième phase de son plan économique septennal.

A l'issue du Forum de Rajin-Sonbong, les investisseurs non asiatiques semblaient encore sceptiques. Les Suédois se sont montrés discrets, les Américains et les rares Européens présents hésitants. Quant aux Japonais, ils *« se renseignaient »*.

Les grands absents étaient les Sud-Coréens, les seuls disposés à prendre des risques en RPDC. Séoul a brutalement annulé sa participation lorsque Pyongyang a demandé que la délégation sud-coréenne soit réduite de moitié.

Des incertitudes planent encore sur le projet de Rajin-Sonbong. Aux interrogations sur les infrastructures et un salaire minimum peu compétitif (80 dollars par mois) par rapport à ceux de la Chine (50 à 60 dollars) s'ajoute la mauvaise réputation de la RPDC qui traîne 8 milliards de dollars de dette extérieure (traites non honorées, prêts non remboursés).

L'entrée probable de la RDPC à la Banque asiatique de développement en 1987 pourrait donner un peu d'oxygène à Pyongyang mais sa survie économique tient à une amélioration du climat avec Séoul et à une levée de l'embargo américain sur les échanges. A moins qu'un groupe mondialement connu ne s'intéresse à Rajin-Sonbong, les investisseurs occidentaux resteront vraisemblablement dans l'expectative pour quelque temps, mais la RPDC n'est plus tout à fait un royaume-ermite.

Philippe Pons

Des agents infiltrés dans le sud de la péninsule ?

L'armée sud-coréenne a engagé, mercredi 18 septembre, une opération de ratissage dans le nord-est du pays afin de retrouver des agents nord-coréens infiltrés. Les forces armées, appuyées par des hélicoptères et des vedettes de la marine, se sont déployées dans les collines aux environs du port de Kangnung, au sud de la zone démilitarisée qui sépare les deux Corées. L'opération a été déclenchée après la découverte, mardi, sur la côte orientale, d'un petit sous-marin capable de transporter une demi-douzaine de personnes.

D'autre part, la guerre de Corée (1950-1953) défraye de nouveau la chronique aux Etats-Unis. Selon des informations publiées, mardi, par le *New York Times*, Washington était au courant, à l'issue du conflit, que Pyongyang détenait neuf cents soldats américains. Ces informations, qui proviennent notamment de la bibliothèque Dwight D. Eisenhower, ont été obtenues par une sous-commission de la Chambre des représentants. – (*AFP, Reuter.*)

Des témoins mettent en cause l'ancien pouvoir sud-africain dans la « sale guerre » contre le mouvement anti-apartheid

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Les plus hauts responsables policiers et politiques du régime de l'apartheid avaient donné leur accord à la « sale guerre » menée par les services de sécurité contre le Congrès national africain (ANC). C'est ce qu'il ressort du témoignage livré, depuis lundi 16 septembre, devant la Cour suprême de Pretoria, par le colonel Eugene De Kock, ancien chef de l'unité de la police chargée de la lutte contre l'ANC.

L'ex-officier est jugé pour une série d'opérations illégales et meurtrières perpétrées contre le mouvement anti-apartheid. Une partie d'entre elles relèvent du zèle et du sadisme d'un subordonné grisé par ses pouvoirs. Mais le colonel De Kock a reconnu avoir participé à d'autres opérations du même genre, avec l'aval de sa hiérarchie et des plus hautes autorités politiques.

L'ancien responsable de la tristement célèbre unité « Vlakplaas » a, notamment, affirmé que l'ancien chef de l'Etat P. W. Botha – qui a exercé ses fonctions de septembre 1984 à août 1989 – avait donné son accord pour l'assassinat de militants de l'ANC en exil au Lesotho. Selon le colonel De Kock, il aurait aussi approuvé un attentat à la bombe qui avait visé les locaux de la Cosatu, centrale syndicale proche de l'ANC.

Les déclarations du policier marquent un tournant dans l'examen du passé auquel se livre l'Afrique du Sud depuis plusieurs mois. C'est, en effet, la première fois qu'une personnalité placée au cœur du système de l'apartheid décrit les exactions commises comme faisant partie intégrante de ce système et met directement en cause la responsabilité de ses dirigeants.

COLLABORATION

Jusqu'à maintenant, les révélations sur les crimes de l'apartheid émanaient de représentants de la *« nouvelle Afrique du Sud »*, suspectés de parti pris ou d'esprit de vengeance. Les membres de la Commission vérité et réconciliation, présidée par l'ancien archevêque anglican du Cap, Mgr Desmond Tutu, tout comme les autorités judiciaires, n'ont suscité jusqu'alors que défiance des intéressés mis en cause.

L'ancien ministre de la défense, le général Magnus Malan, accusé devant le tribunal de Durban d'avoir armé et entraîné l'Inkatha, le parti à dominante zouloue, rival de l'ANC, a déclaré avoir *« la conscience tranquille »*. Le procureur général vient pourtant de déposer les conclusions de l'accusation qui prouve la culpabilité du général. Le colonel De Kock a, pour sa part, confirmé, lors de son témoignage, que les services de sécurité avaient fourni des armes à l'Inkatha. Mais le général Malan continue, de son côté, à nier toute responsabilité.

Quant à Frederik De Klerk, le successeur de P. W. Botha à la tête de l'Etat, il se refuse toujours à admettre le caractère institutionnalisé et systématique des violations des droits de l'homme malgré les nombreux témoignages entendus dans ce sens par la Commission vérité et réconciliation. Il a récemment affirmé, devant cette commission, que les crimes de l'apartheid avaient été commis à titre individuel, en dehors de consignes officielles.

Le témoignage du colonel De Kock vient démentir cette argumentation en décrivant, de l'intérieur, l'implication des plus hautes sphères de l'Etat. Certes, ses révélations ne sont pas désintéressées. Reconnu coupable de quelque quatre-vingts crimes et délits divers, l'ex-policier encourt la prison à vie. Sa collaboration avec la justice intervient à l'approche du verdict dans l'espoir de bénéficier d'une peine allégée ou d'une amnistie.

Le colonel De Kock est le seul policier de haut rang à avoir ainsi collaboré avec la commission. D'autres anciens responsables des services de sécurité se sont déclarés prêts à venir devant elle, mais seulement à titre d'information, pour apporter leur témoignage. Les révélations d'Eugene De Kock mettent pourtant en évidence leur responsabilité et pourraient bien ouvrir à la justice de nouvelles pistes d'investigation pour éclairer le rôle des anciens dirigeants de l'apartheid.

Frédéric Chambon

FINANCES PUBLIQUES *Le* conseil des ministres a approuvé, mercredi 18 septembre, le projet de loi de finances pour 1997, que les ministres de l'économie et du budget, Jean Arthuis et Alain Lamassoure, devaient présenter dans la journée aux commissions parlementaires, puis à la presse. ● LE DÉFICIT PRÉVISIONNEL s'établit à 283,7 milliards de francs, au lieu des 248 milliards de francs prévus au printemps. Les dépenses s'élèveront à 1 552,9 milliards de francs, montant égal, en francs courants, à celui de 1996. Le gouvernement maintient à près de 25 milliards de francs son évaluation des baisses globales d'impôt. ● AU PARLEMENT, les choix budgétaires du gouvernement devraient être approuvés dans leurs grandes lignes par la majorité, même si *les réductions d'impôt* sont jugées par certains insuffisantes. L'entourage du premier ministre se félicite de ce bon climat.

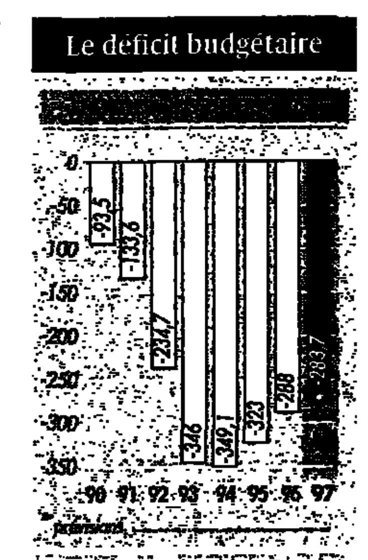
Le déficit budgétaire atteindrait 283,7 milliards de francs en 1997

Le projet de loi de finances pour 1997 prévoit de fortes économies dans les dépenses de l'Etat, mais aussi des baisses d'impôt qui empêcheront de réduire le déficit autant que prévu. Le gouvernement affirme néanmoins que les critères de Maastricht seront respectés

DE FORTES ÉCONOMIES sur les dépenses, un mini-plan de baisse des impôts, mais pas de véritable diminution du déficit : voilà les trois principales caractéristiques du projet de loi de finances pour 1997 que le conseil des ministres a examiné mercredi 18 septembre. De ces trois traits disctinctifs du nouveau budget, c'est évidemment le dernier qui est le plus inattendu.

● **Le déficit budgétaire.** Avec des dépenses qui s'élèveront à 1 552,9 milliards de francs et des recettes évaluées à 1 269,2 milliards de francs, le déficit budgétaire de la France devrait atteindre 283,7 milliards de francs en 1997, soit une diminution d'à peine 4,3 milliards par rapport au déficit prévisionnel de 1996 (288 milliards de francs), alors qu'au printemps il était prévu qu'il soit abaissé à près de 248 milliards de francs.

Depuis plusieurs jours, le gouvernement craignait visiblement que cette annonce ne soit très mal accueillie, notamment par les *marchés financiers. Il a donc* peaufiné une argumentation pour se justifier. En premier lieu, il fait valoir que ce budget de 1997, assis sur une prévisison de 2,3 % de croissance et de 1,9 % de hausse des prix (1,3 % hors tabac), permettra malgré tout à la France de satisfaire aux critères de Maastricht, puisque les déficits publics français devraient atteindre 2,9 % du produit intérieur brut à la fin de 1997, la barre fatidique étant *placée à 3 %. Ce résultat ne sera,* toutefois, atteint que grâce à la « soulte » de 37,5 milliards de francs que France Télécom doit apporter à l'Etat et qui viendra, miraculeusement, diminuer son besoin de financement.



Initialement, le gouvernement voulait réduire le déficit à 250 milliards de francs en 1997.

● **Les dépenses.** En deuxième lieu, le gouvernement peut arguer que cette facilité qu'il s'est accordée ne change rien au constat de fond : ce budget a été construit avec rigueur, puisque les dépenses de 1997 sont exactement les mêmes, en francs courants, que celles de 1996, alors que, durant ces dernières années, les crédits progressaient en moyenne de 4 % l'an.

Pour parvenir à ce résultat, le ministère des finances a profité d'une bonne nouvelle : la baisse des taux d'intérêt va contenir la dérive de la charge de la dette. Alors qu'au printemps on estimait que celle-ci pourrait atteindre 245 milliards de francs en 1997, elle ne devrait pas dépasser, en fait, 233 ou 234 milliards de francs.

Pour stabiliser la dépense publique, cela n'a toutefois pas suffi et il a fallu, comme prévu, que le gouvernement décide de réaliser une cinquantaine de milliards de francs d'économies complémentaires par rapport à la dérive spontanée des comptes. Tous les ministères vont donc voir leurs crédits diminuer, en moyenne, d'un peu plus de 1,5 % en volume. Seuls, les crédits de l'éducation, de l'emploi, *de la justice et certaines dépenses* sociales, comme le RMI, échapperont à cette norme draconienne.

Sans surprise, les aides à l'emploi seront revues à la baisse, leur dérive étant limitée à 15 milliards de francs, grâce notamment à la réforme du contrat initiative-emploi. De même, les effectifs de la fonction publique seront revus à la baisse. Avec 9 320 suppressions de postes et 3 721 créations, la baisse nette du nombre des fonctionnaires (hors personnels civils de la défense) devrait atteindre 5 599. Par ailleurs, les effectifs des personnels civils de la défense devraient diminuer de 870.

● **Les recettes.** Compte tenu de cet effort de rigueur, le gouvernement *aurait donc pu parvenir* à abaisser sensiblement le déficit budgétaire. Si la décision n'avait pas été prise, sous l'impulsion du chef de l'Etat, de diminuer l'impôt sur le revenu, ce déficit aurait ainsi pu être ramené aux alentours de 258 milliards de francs, mais le gouvernement n'a pas fait ce choix. Se résignant à ce que le déficit ne baisse quasiment pas, il a inscrit dans son projet de loi de finances un volet fiscal, dont les grandes lignes ont été récemment dévoilées par le premier ministre (*Le Monde* du 7 septembre).

La mesure la plus spectaculaire concerne l'impôt sur le revenu qui *sera allégé de 75 milliards de* francs en cinq ans, dont 25 milliards de francs dès 1997, grâce à une diminution progressive de tous les taux d'imposition.

Toutefois, plusieurs mesures de hausses viendront limiter l'allègement fiscal au profit des ménages. Après de longues concertations avec le gouvernement, et pour éviter une augmentation des droits de consommation, les industriels du tabac ont accepté de majorer leurs prix, en moyenne, de l'ordre de 9 % en 1997, ce qui devrait mécaniquement majorer les rentrées fiscales d'environ 4,5 milliards de francs. De même, les droits sur les alcools seront relevés, pour un gain de près de 1 milliard de francs. Ces deux dispositions devraient, au moins partiellement, venir contenir les déficits de la Sécurité sociale.

Par ailleurs, la taxe intérieure sur les produits pétroliers sera majorée de 1,9 %, soit seulement du montant de l'inflation, ce qui, en net, ne donnera au budget de l'Etat aucune marge de manoeuvre supplémentaire.

Ultime prélèvement supplémentaire, le gouvernement va, de surcroît, abaisser de 1,3 point la cotisation-maladie des salariés et la remplacer par un point de contribution sociale généralisée (CSG) supplémentaire. Ce transfert devrait rapporter 7 milliards de francs.

Le gouvernement nie, toutefois, que ces relèvements ramènent à seulement 10 à 11 milliards de francs l'allègement au profit des ménages. Il fait valoir, en effet, que les contribuables profiteront également de la montée en puissance, en 1997, de diverses dispositions fiscales prises en leur faveur en 1996 (loi sur l'air, mesures d'aides à la consommation, etc.) et qui entraîneront pour l'Etat un manque à gagner supplémentaire dont le montant estimé se situe entre 13 et 15 milliards de francs.

Enfin, les entreprises, elles aussi, profiteront de plusieurs allègements et, notamment, d'une baisse, sous certaines conditions, de 33,3 % à 19 % de l'impôt sur les sociétés pour les PME. Cette mesure devrait coûter 2 milliards de francs. Tous comptes faits, le ministère des finances maintient donc que les baisses globales d'impôt approcheront de très près *la somme annoncée* de 25 milliards de francs.

DEUX LECTURES POSSIBLES

Au total, il y a donc deux lectures possibles de ce projet de budget. Le gouvernement soulignera que, dans une conjoncture économique difficile, il est parvenu à respecter les engagements pris par la France lors de la ratification du traité de Maastricht et à réduire fortement la dépense publique, tout en baissant les impôts. Ses détracteurs observeront, eux, qu'il n'y est parvenu qu'en acceptant de ne pas faire baisser le déficit budgétaire et en ayant recours à une opération controversée avec France Télécom. Le débat parlementaire s'annonce animé.

Laurent Mauduit

Le franc reste solide face au deutschemark

Le franc faisait preuve de fermeté, mercredi 18 septembre dans la matinée, dans l'attente de la présentation par le gouvernement du projet de budget pour 1997. Il *s'échangeait* autour de 3,3990 francs pour 1 deutschemark. La devise française a gagné près de 1 centime mardi face à la monnaie allemande, passant sous le seuil des 3,40 francs pour la première fois depuis sept semaines. Les investisseurs semblent relativement sereins et estiment que le projet de budget 1997 ne devrait comporter aucune mauvaise surprise et confirmer la volonté du gouvernement de tout faire pour remplir les critères de Maastricht. La bonne tenue du franc est également liée à des facteurs techniques comme la bonne orientation du marché obligataire français. Le taux des obligations d'Etat à dix ans est descendu à 6,21 %. Enfin, le regain de forme du dollar, lié à de nouvelles anticipations de relèvement de ses taux par la Réserve fédérale, a affaibli le mark et renforcé par ricochet la devise française.

Une nouvelle aide pour les ménages

Le projet de budget prévoit une aide en faveur des ménages modestes, pour les inciter à consommer. Elle profitera aux détenteurs d'un plan d'épargne populaire (PEP) qui sont non imposables, soit environ trois millions de personnes sur les douze millions de souscripteurs. Jusqu'à présent, les détenteurs d'un PEP (souscrit avant le 22 septembre 1993) pouvaient recevoir une prime de l'Etat égale à 25 % des sommes déposées, dans la limite de 6 000 francs de dépôt par an, soit au bout de dix ans, soit à la clôture du plan. Dans le nouveau système, le règlement interviendra dès la septième année. Ainsi, dès le 1er janvier 1997, la prime pourra être accordée aux titulaires d'un PEP ouvert en 1990. Pour les titulaires qui auront déposé des fonds jusqu'au plafond de 6 000 francs, la prime pourra atteindre 10 500 francs. Cette mesure coûtera une quinzaine de milliards de francs, déjà provisionnée par l'Etat.

La construction d'un second porte-avions nucléaire n'est pas acquise

LA MARINE NATIONALE n'est plus assurée de posséder deux porte-avions à propulsion nucléaire, du modèle de son *Charles-de-Gaulle* actuel. En revanche, durant les périodes où le *Charles-de-Gaulle* sera immobilisé, elle pourrait être amenée – en l'absence d'un bâtiment du même type capable de prendre la relève – à combiner ses moyens aéronavals avec les alliés qui disposent de porte-avions ou de porte-hélicoptères d'assaut. C'est le sens d'une réponse du ministre de la défense, Charles Millon, à une question écrite de Bertrand Delanoë, sénateur (PS) de Paris, sur la construction d'un second porte-avions nucléaire par la France.

Après une réunion du conseil de défense, en février, le chef de l'Etat avait clairement indiqué son choix en faveur de deux porte-avions de la catégorie du *Charles-de-Gaulle*. « *Les porte-avions*, avait-il alors expliqué à la télévision, *vont toujours par deux* », dès lors qu'ils sont immobilisés en moyenne huit mois tous les quatre ans pour des périodes d'entretien et de carénage. Le *Charles-de-Gaulle* devrait être en service opérationnel à la fin de 1999. Dès 1997, le *Clemenceau* sera désarmé. Le *Foch*, qui subit des transformations pour servir de nouveau en juin 1997, serait mis en réserve pour pouvoir relayer le *Charles-de-Gaulle* en 2004, puis, si tout va bien, encore en 2011, mais, à cette époque-là, le *Foch* ne sera plus capable d'embarquer les avions les plus modernes. D'où la nécessité de consacrer – à la fin de la programmation militaire couvrant les six années 1997-2002 – des crédits à la commande, sur la base des dessins conçus pour le *Charles-de-Gaulle*, d'un second porte-avions à propulsion nucléaire, qui serait en mesure d'être opérationnel en 2011.

M. Millon, sans démentir ce calendrier établi par la marine, indique à M. Delanoë que « *la présence* [dans l'aéronavale] *d'un second porte-avions ne sera possible que si les conditions économiques et budgétaires le permettent* ». « *C'est pourquoi*, écrit le ministre de la défense, *l'état-major des armées examine diverses solutions de remplacement pour le cas où la construction de ce second bâtiment ne pourrait être lancée.* »

UNE SOLUTION EUROPÉENNE

L'une des options envisagées est, semble-t-il, d'ores et déjà écartée. Elle consisterait à déployer – au lieu d'un *Charles-de-Gaulle* équipé de catapultes pour lancer ses avions et de chaudières nucléaires pour sa propulsion – « *un porte-aéronefs transport de troupes d'assaut* », selon M. Millon, avec une propulsion classique et avec des hélicoptères et des avions à décollage court ou vertical à son bord, du modèle de ce qui existe aujourd'hui dans les marines britannique, espagnole et italienne.

Le coût global d'un tel bâtiment – il faudrait en outre acheter les avions Harrier à décollage court ou vertical que la France ne produit pas – ne serait pas inférieur à celui d'un second *Charles-de-Gaulle*. De même, les capacités opérationnelles d'un porte-aéronefs sans catapultes sont sensiblement plus limitées que celles d'un porte-avions à catapultes.

« *C'est la raison pour laquelle*, explique le ministre de la défense, *la France souhaite mettre l'accent sur le développement des capacités opérationnelles européennes. Dans ce cadre, la constitution d'une force navale multinationale permettrait de gérer les indisponibilités du porte-avions* Charles-de-Gaulle *liées aux contraintes de son entretien.* » Cela sous-entend que la France, dans la perspective d'une européanisation de la défense, pourrait se contenter d'un porte-avions et coordonner ses mouvements avec ceux de porte-aéronefs alliés au sein d'une même flotte.

Déjà, la France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal ont créé en 1995 une force maritime européenne (Euromarfor), au sein de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), qui a pour mission les évacuations humanitaires, le maintien de la paix et des actions de force pour la gestion des crises.

Jacques Isnard

Deux mauvaises surprises pour les élus locaux

Devant le comité des finances locales (CFL), Alain Lamassoure a indiqué, mardi 17 septembre, que le concours de l'Etat aux collectivités locales progressera de 1,32 % en 1997 (243,6 milliards de francs contre 240,5 en 1996). Les dotations régies par le « pacte de stabilité financière » s'élèveront à 156 milliards de francs. « *L'Etat a respecté ses engagements* », s'est réjoui Jean-Pierre Fourcade, président (UDF-PR) du CFL. Deux mauvaises surprises pourtant attendaient les élus locaux. La dotation globale de fonctionnement sera moins élevée que prévu (– 700 millions de francs), l'indice sur lequel elle est calculée étant de 1,95 au lieu des 2,1 attendus. La dotation de compensation de la taxe professionnelle sera amputée de 1,5 milliard : l'Etat va réduire de moitié l'aide versée en compensation de l'exonération de taxe professionnelle accordée aux entreprises qui s'installent ou s'agrandissent.

L'Hôtel Matignon se félicite de « l'été indien » qui lui semble régner dans la majorité

« *NOUS AVONS rendez-vous, majorité et gouvernement, avec les Français au printemps 1998. Je me sens responsable de vous conduire tous à la victoire. Cette victoire, nous devons la remporter. Le seul risque qui nous menace vraiment, c'est la division.* » Ainsi s'exprimait Alain Juppé, le 20 septembre 1995, en présentant à quelques sept cents parlementaires de la majorité son projet de loi de finances pour 1996. Un an après, et à l'approche de ce « *rendez-vous* » qui pèse sur l'état d'esprit des parlementaires, l'atmosphère au sein de la droite semble décrispée.

La défiance envers le premier ministre, qui avait atteint son point culminant avec les grèves de la fin 1995, ne semble plus à l'ordre du jour depuis que, en le recevant au fort de Brégançon, le président de la République a « relégitimé » M. Juppé dans ses fonctions. Matignon et la majorité, à quelques exceptions, en sont persuadés : le « couple » tiendra jusqu'aux législatives. L'entourage du chef du gouvernement se félicite du bon état d'esprit, voire de l'optimisme qui règnent parmi les parlementaires à la veille de la discussion sur le dernier budget avant la monnaie unique.

A l'Hôtel Matignon, on se prévaut du soutien des deux François – Bayrou et Léotard –, fers de lance UDF d'un axe majoritaire où le RPR a naturellement sa place. On observe que Nicolas Sarkozy devient légèrement laudateur sur la baisse des impôts, et qu'Edouard Balladur souligne que la France ne souffre « *ni de déflation, ni de récession* », comme il l'indique dans un entretien que publie *Le Figaro* mercredi. On ne s'attarde pas trop sur la « *voie nouvelle* » que préconise l'ancien premier ministre, pas plus qu'on ne relève sa remarque selon laquelle « *une bonne politique économique* [...] *ne peut consister à serrer en même temps tous les freins* ». Quant au duo formé par Charles Pasqua et Alain Madelin, il ne semble pas troubler ce que l'entourage du premier ministre qualifie d'« *été indien* ».

Dans les rangs de l'UDF, l'annonce de la réforme fiscale a reçu un accueil plutôt favorable. M. Léotard a accueilli positivement l'annonce, par un « *gouvernement tardivement vertueux* », d'une baisse de 25 milliards de francs des impôts, même s'il continue de préconiser, en matière de TVA, un « *rapprochement des taux français et des taux européens* ». Pierre Méhaignerie (UDF-FD), président de la commission des finances, a bien accueilli la réforme fiscale, tout en se réservant le droit d'y apporter des correctifs en ce qui concerne la CSG et le sort réservé aux « niches » fiscales.

APPEL À UN « CHOC »

Ces deux derniers points devraient faire l'objet de toutes les attentions de l'UDF. Comme M. Méhaignerie, Jean-Pierre Thomas, responsable du groupe à la commission des finances de l'Assemblée nationale, s'inquiète de l'impact politique que pourrait avoir la suppression des déductions d'impôts accordées à certaines professions, parallèlement au maintien d'avantages fiscaux souvent bien plus importants, comme la défiscalisation des investissements dans les DOM-TOM, le système des quirats (larges réductions d'impôt pour la souscription de parts de copropriété de navires de commerce), conforté cette année, ou les déductions consenties aux personnes investissant dans la production cinématographique.

Certains députés ont déjà rapporté quelques récriminations entendues dans leurs circonscriptions, où des électeurs se plaignent de ce que les augmentations de taxes sur le pétrole, le tabac et l'alcool aillent à l'encontre de la baisse de l'impôt sur le revenu. M. Thomas en appelle à un vrai « choc » fiscal, plutôt qu'à une simple secousse, pour relancer l'économie. Selon lui, il faut, d'une part, que les collectivités publiques ne reprennent pas d'une main les allègements fiscaux consentis de l'autre et, d'autre part, que la réduction de 75 milliards de francs, sur cinq ans, de l'impôts sur le revenu, soit complétée par la suppression, à terme, des 120 milliards de prélèvements nouveaux décidés par le gouvernement pour 1996.

Les députés s'interrogent, enfin, sur la comptabilité grâce à laquelle le gouvernement affirme contenir les déficits pulics dans la limite des 3 % du PIB imposée par le traité de Maastricht.

Olivier Biffaud et Cécile Chambraud

■ **Tous les syndicats de journalistes (*SNJ, CFDT, CGT, FO, CGC* et CFDT) ont appelé à la tenue d'une journée d'action, mercredi 18 septembre, contre la suppression de l'abattement fiscal de 30 %. Des démarches devaient être entreprises auprès du premier ministre, du ministère des finances et des députés, et des arrêts de travail ont eu lieu à Radio-France, dans les stations régionales de France 3, à l'Agence France-Presse et à *L'Equipe*.**

هكذا من الأصل

francs en 1997

dans la majorité

Un rapport préconise d'aider les partis à constituer des fondations politiques

Ces structures rempliraient des fonctions de formation et de recherche

Jacques Oudin, sénateur (RPR) de Vendée, a, mardi 17 septembre, rendu public son *rapport sur le rôle et le statut des fondations à caractère politique*, remis à Alain Juppé fin juillet. M. Oudin propose de les *autoriser à recevoir des fonds publics et privés pour remplir des tâches de formation, de réflexion et de recherche*.

APRÈS la place des femmes dans la vie politique et l'introduction d'une dose de proportionnelle dans le scrutin législatif, la majorité ouvre un nouveau « chantier » dans le débat institutionnel engagé par Alain Juppé. Il s'agit, cette fois, de favoriser le développement, aux côtés des partis politiques, de fondations d'un type particulier, dotées de fonds publics et privés et pouvant leur servir de caisse de résonance. Jacques Oudin, sénateur (RPR) de Vendée, a rendu public, mardi 17 septembre, le rapport qu'il avait remis à M. Juppé, sur ce sujet, à la fin du mois de juillet, et déposé une proposition de loi en ce sens.

L'idée, caressée aujourd'hui tant à l'UDF qu'au RPR, mais aussi au PS, vient de l'étranger. Dans de nombreuses démocraties, des *fondations politiques, liées* plus ou moins étroitement à des partis, disposent de moyens financiers importants pour promouvoir le courant de pensée auquel elles se rattachent, accomplir des tâches de recherche et de formation et engager des actions hors des frontières de leur pays.

Le modèle de référence, pour la majorité, est la fondation allemande Konrad-Adenauer, proche de la CDU-CSU. Financée à 95 % par l'Etat fédéral, son budget avoisine les 700 millions de francs, ce qui lui permet d'employer 680 personnes. Par comparaison, les deux fondations françaises de même nature font pâle figure. *La Fondation Jean-Jaurès*, proche du Parti socialiste et présidée par Pierre Mauroy, et la fondation d'inspiration démocrate-chrétienne Robert-Schuman, présidée par l'ancien sénateur Louis Jung, doivent se contenter d'un budget de 5 millions de francs.

FINANCEMENT MIXTE

L'encadrement juridique progressif du financement des activités politiques depuis 1988 et, notamment, l'interdiction du financement des partis par les entreprises, votée en janvier 1995, ont rehaussé l'attrait, aux yeux des responsables politiques français, du système des fondations. *« Les partis français, qui avaient peu de moyens à consacrer à l'action extérieure et aux autres actions désintéressées qui peuvent être du ressort d'une fondation,* observe M. Oudin dans son rapport, *en ont moins que jamais* […]. *Limités dans leurs ressources, les partis vont plus que jamais se cantonner aux tâches immédiates d'organisation interne et de préparation des élections, à l'exclusion de toute autre. »* Les fondations, elles, échappent à cette contrainte financière, puisqu'elles sont habilitées à recueillir des fonds privés, d'entreprises comme de particuliers.

Le sénateur de Vendée se défend, dans son rapport, d'organiser, *via* le développement des fondations politiques, un contournement de la loi sur le financement des partis. Il reconnaît toutefois la difficulté : comment sceller le lien entre une fondation et le parti auquel elle se rattache, tout en interdisant les passerelles entre leurs activités et, donc, entre leurs financements ?

Pour y parvenir, M. Oudin préconise de soumettre ces fondations, baptisées *« fondations démocratiques »*, au régime général des fondations d'utilité publique, aménagé par quelques dispositions particulières. Les « *fondations démocratiques* » devraient être parrainées soit par trente-cinq députés ou sénateurs, soit par un mouvement bénéficiant d'au moins 1 % de l'aide de l'Etat aux partis politiques. Au vu de la répartition des dotations publiques en 1995, ce dernier critère permettrait au RPR, à l'UDF, au PS, au Front national, au PCF, aux Verts et à Génération Ecologie de créer une – ou plusieurs – fondation.

Les « fondations démocratiques » bénéficieraient d'une aide publique. Chaque année, le bureau de l'Assemblée nationale et celui du Sénat proposeraient une enveloppe globale, répartie ensuite entre les fondations par une délégation de ces deux bureaux. Afin d'éviter la confusion des genres, les membres des exécutifs des partis ne pourraient siéger au conseil d'administration d'une fondation. En outre, les fondations seraient tenues *d'adresser, chaque année, leurs* rapports d'activité et leurs comptes, certifiés par un commissaire aux comptes, à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

Cécile Chambraud

Les projets du RPR et de M. Giscard d'Estaing

Le RPR est prêt à créer sa propre fondation. Le projet, déjà ancien, puisqu'il remonte au temps où Alain Juppé était secrétaire général du mouvement, fait partie de la réflexion sur la modernisation de la vie politique (*Le Monde* du 17 septembre). La liste des fondateurs – chefs d'entreprise, intellectuels, responsables politiques – est en grande partie arrêtée. Le nom du futur organisme n'est pas encore définitivement choisi : ce pourrait être Fondation pour la République ou Fondation pour le Rassemblement. Valéry Giscard d'Estaing travaille, lui aussi, à sa propre fondation. Dénommée Fondation pour la démocratie en Europe, elle se consacrera aux problèmes posés par le passage à la monnaie unique, et aux questions institutionnelles de l'Union européenne. Les 5 millions de francs nécessaires pour constituer une fondation ne sont pas encore réunis. Toutefois, une première manifestation aura lieu en octobre ou en novembre sur la monnaie unique.

L'UDF pour un quota de femmes aux scrutins de liste

Gilles de Robien, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, vient de déposer la proposition de loi qu'il a rédigée avec Nicole Ameline, député (UDF-PR) du Calvados, en faveur d'une meilleure représentation des femmes en politique. Cosignée par cinquante-cinq députés, cette proposition sera débattue lors des journées parlementaires de l'UDF, les lundi 23 et mardi 24 septembre, à Deauville (Calvados).

Cette proposition prévoit que, lors des scrutins à la représentation proportionnelle (régionales, européennes et municipales dans les grandes villes), les listes ne pourront comporter plus de deux tiers des candidats d'un même sexe. Une telle modification, a plaidé M. de Robien, permettrait de *« constituer un vivier de candidatures féminines pour les scrutins majoritaires »*.

Le congrès national du PS se tiendra en novembre 1997

LIONEL JOSPIN a proposé, mercredi 18 septembre, devant le bureau national de son parti, que le congrès national du PS, qui devrait élaborer le programme des socialistes en vue des élections législatives de 1998, aura bien lieu à la date prévue par les statuts, en novembre 1997, trois ans après celui de Liévin. Les villes de Montpellier et Brest sont en compétition pour le lieu. Deux conventions nationales devraient se tenir avant l'été 1997 pour arrêter les investitures pour les élections législatives et régionales. Depuis trois mois, les fabiusiens souhaitaient que le congrès ait lieu à la date prévue (*Le Monde* daté 30 juin-1er juillet) et après les investitures, et non, comme l'avait envisagé d'abord M. Jospin, au début de 1997.

La société de fret aérien DHL indésirable à Strasbourg

LA CHAMBRE DE COMMERCE de Strasbourg, qui assure la gestion de l'aéroport d'Entzheim (Bas-Rhin), a demandé, mardi 17 septembre, au transporteur de fret aérien express DHL de retirer son projet d'implantation sur le site alsacien, en raison de l'hostilité des riverains et des élus locaux. Samedi 14 septembre, près de 15 000 personnes avaient manifesté à Strasbourg pour refuser les nuisances sonores la nuit (*Le Monde* du 17 septembre). DHL, qui avait proposé en vain une période probatoire de six mois, affirme *« sa volonté de poursuivre le dialogue avec l'ensemble des autorités concernées »*. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **FRONT NATIONAL : Henri Emmanuelli (PS) ne « compte pas polémiquer »** avec Lionel Jospin, à propos de l'attitude à adopter face au Front national. Le premier secrétaire du PS avait qualifié, lundi 16 septembre, la proposition de M. Emmanuelli d'interdire le FN d'*« erreur politique »*. Mardi, sur Radio-Judaïques FM, M. Emmanuelli a observé : *« Chacun apprécie selon son tempérament. (…) La vraie réponse, personne ne la détient, c'est l'avenir qui la détient. »*

■ **MAJORITÉ : Jean-Jacques de Peretti (RPR)**, ministre délégué chargé de l'outre-mer, a évoqué, mercredi 18 septembre sur Europe 1, l'idée d'un élargissement de la majorité présidentielle *« vers tous les Français »*. *« Si vous voulez que l'électorat de M. Le Pen diminue,* a ajouté M. de Peretti, *il faut arriver à convaincre ses électeurs que la politique que nous mettrons en œuvre est la bonne. »*

■ **EXCUSES : Pierre Bernard, député (RL) de Seine-Saint-Denis** et maire divers droite de Montfermeil, a présenté ses excuses aux habitants de la ville pour avoir assisté à la messe d'enterrement de l'ancien milicien Paul Touvier. Dans l'éditorial du journal municipal *La Gerbe*, il écrit : *« J'ai commis une erreur. Je demande à mes amis de Montfermeil qu'ils le restent. Je veux retrouver la loyauté et la confiance dans votre regard. »* La présence de l'élu aux obsèques de l'ancien milicien avait été condamnée, notamment, par Eric Raoult, ministre de la ville, dont M. Bernard est le suppléant à l'Assemblée.

■ **SYNDICATS : Alain Deleu, président de la CFTC**, a jugé, mardi 17 septembre, que le gouvernement et le patronat mènent *« une course au moins-disant social »* et a réclamé *« une politique qui redonne confiance »* aux salariés. *« Nous sommes bien dans l'orthodoxie libérale. La tentative d'affronter de manière novatrice la fracture sociale est passée, on est maintenant dans le traitement économique du chômage »*, a constaté M. Deleu.

Nouvelle-Calédonie : le nickel compromet la reprise des négociations

L'Etat n'arrive pas à imposer à une société dont il est indirectement propriétaire la cession de gisements que les indépendantistes kanaks veulent exploiter avec l'aide d'un groupe canadien

AVANT MÊME d'être réengagée, la négociation sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie risque à nouveau de capoter. Dans un communiqué publié mardi 17 septembre à Nouméa, le Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) a rappelé qu'il attendait *« une confirmation et une concrétisation fermes* [des] *promesses »* faites par le gouvernement en matière de politique minière. Le président du FLNKS, Roch Wamytan, a été plus net : *« La suite des négociations est compromise. »*

Officiellement, les négociations sur l'avenir institutionnel du territoire, qui devait reprendre au grand jour début octobre, n'ont rien à voir avec les discussions *portant sur le contrôle des ressources naturelles*, particulièrement du minerai de nickel, dont la Nouvelle-Calédonie est le troisième producteur mondial. En réalité, la Société minière du Sud-Pacifique (SMSP), contrôlée par les indépendantistes, nourrit le projet de construire dans le nord une grande usine de transformation du minerai, d'une capacité, à terme, de 54 000 tonnes de nickel. Associée au géant canadien Falconbridge, elle veut obtenir une garantie de ressources de longue durée et revendique notamment un gisement, Tiébaghi, actuellement exploité par une société, la SLN, où l'Etat est majoritaire.

Depuis plusieurs mois, le ministre délégué à l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti, et le délégué interministériel pour la Nouvelle-Calédonie, Yves Cabana, s'efforcent de traduire dans les faits l'engagement pris par le premier ministre, le 18 avril. Alain Juppé s'était déclaré *« favorable au projet »*. Les représentants du gouvernement se sont heurtés à la détermination d'Yves Rambaud, PDG d'Eramet (filiale d'Erap, groupe contrôlé par l'Etat), actionnaire à 90 % de la SLN.

CAFOUILLAGE

Le gouvernement avait cru trouver une porte de sortie acceptable en obtenant la nomination, le 12 septembre, par le conseil d'administration d'Eramet, d'un collège de trois médiateurs, parmi lesquels Philippe Pontet, président d'Erap, chargés de participer à *« des discussions sur un schéma d'ensemble d'utilisation du domaine minier en Nouvelle-Calédonie »*. Mais, aussitôt après cette réunion, Eramet diffusait, à Nouméa, un communiqué dans lequel elle démentait *« avoir infléchi sa politique concernant l'utilisation de son domaine minier »* et précisait qu'elle avait *« reçu toute assurance du gouvernement qu'en aucun cas il ne serait porté atteinte aux intérêts de la SLN »*. Ce communiqué a réveillé les soupçons des indépendantistes. *« L'Etat-Eramet s'oppose une fois de plus à son propriétaire, l'Etat français,* a constaté le FLNKS. *Les engagements pris par le premier ministre ne* [sont] *pas suivis d'effets au niveau des ministères concernés et* [sont] *totalement ignorés au sein d'un outil censé appartenir à l'Etat. »*

Le cafouillage est réel. Dans la perspective d'une privatisation, Eramet a été introduit en bourse en septembre 1994, et 44 % de son capital est désormais détenu par des actionnaires privés. Si l'Etat imposait à Eramet de se défaire d'actifs rachetés après sa mise sur le marché, ces actionnaires minoritaires pourraient légitimement se sentir lésés et porter plainte pour abus de biens sociaux. Dans les milieux économiques, on fait aussi valoir que le projet de l'usine du nord, sur le « Caillou », est encore incertain, surtout depuis la découverte du site de Voisey's Bay, situé dans le grand nord canadien. Ce gisement, révélé fin 1994, est en train de bousculer toute la donne : c'est la mine de nickel la plus vaste par sa taille et sa richesse.

Interrogé mardi par *Le Monde*, le groupe canadien Falconbridge s'est déclaré *« très intéressé »* par le projet calédonien, tout en précisant que les études de faisabilité ne pourront commencer qu'à partir du moment où il aura obtenu des assurances de l'Etat. De son côté, le président d'Eramet maintient sa position : *« Le projet de construire une usine de nickel ne nous gêne pas. Mais nous entendons poursuivre, de notre côté, notre propre programme de développement. »*

Sur le plan politique, les ministères des finances, de l'industrie et de l'outre-mer développent des points de vue divergents, et le chef du gouvernement, désireux de trouver une solution consensuelle pour la Nouvelle-Calédonie avant les élections législatives de 1998, est furieux. Il n'est pas le seul à s'impatienter. En accord sur ce point avec les indépendantistes, le président du RPCR, Jacques Lafleur, qui séjourne actuellement à Paris, estime que si les dirigeants d'Eramet *« ne bougent pas un peu, ils vont se mettre à dos toute la Calédonie »*.

Martine Orange et Jean-Louis Saux

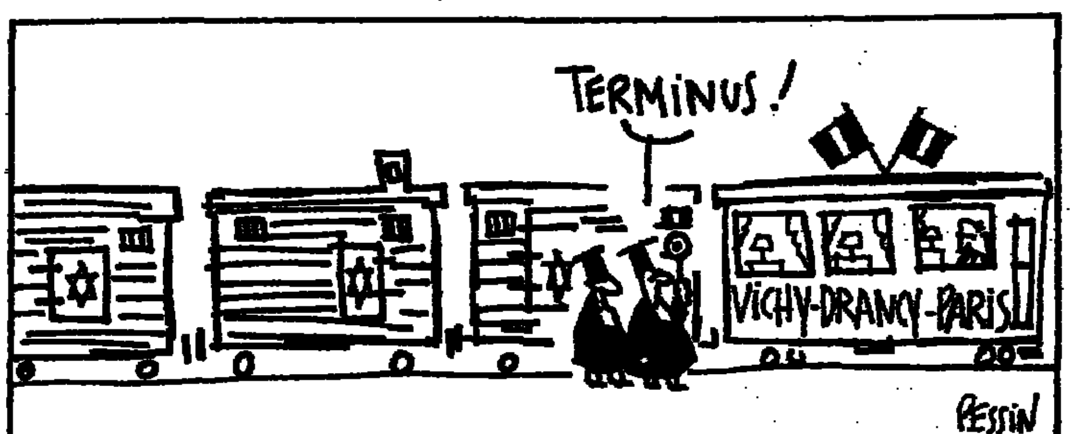
هكذا من الأصل

JUSTICE La chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux, présidée par Claude Arrighi, a renvoyé, mercredi 18 septembre, Maurice Papon devant une cour d'assises pour *« crimes contre l'humanité »*. L'avocat de M. Papon, Jean-Marc Varaut, devrait se pourvoir en cassation. ● SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la préfecture de la Gironde de juin 1942 à août 1944, Maurice Papon est accusé d'avoir participé à l'arrestation et à la déportation de plus d'un millier de juifs. A travers lui, c'est le rôle souvent ambigu d'un serviteur du gouvernement de Vichy qui sera examiné par la justice. ● CETTE DÉCISION clôt une procédure qui aura duré plus de quinze ans. Les plaintes avaient été déposées en 1981, à la suite de documents publiés dans *Le Canard enchaîné*, mais, en 1987, les premières années d'instruction avaient été annulées par la Cour de cassation pour vice de forme.

Maurice Papon sera jugé pour « crimes contre l'humanité »

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux a décidé le renvoi en cour d'assises de l'ancien secrétaire général de la préfecture de Gironde, de 1942 à 1944. Il est accusé d'avoir participé à l'arrestation et à la déportation de plus d'un millier de juifs

MAURICE PAPON, secrétaire général de la préfecture de la Gironde de 1942 à 1944, a été renvoyé, mercredi 18 septembre, devant la cour d'assises de la Gironde pour crimes contre l'humanité. Plusieurs chefs ont été retenus par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux, présidée par Claude Arrighi : complicité d'arrestation arbitraire et de séquestration, complicité d'arrestation de mineurs de moins de quinze ans, complicité de meurtre, complicité d'assassinat et complicité de tentative d'assassinat. L'ensemble des opérations menées par le service de Maurice Papon de 1942 à 1944 ont été retenues à sa charge. Son avocat, Jean-Marc Varaut, a annoncé son intention de se pourvoir en cassation contre cet arrêt.



L'accusation reprochait à Maurice Papon d'avoir participé à l'arrestation et à la déportation de plus d'un millier de juifs en quatre convois effectués les 12 janvier, 26 août et 23 octobre 1942 puis le 12 janvier 1944. Dans son réquisitoire, en décembre 1995, le procureur général de Bordeaux, Henri Desclaux, écrivait : *« Haut responsable du service des questions juives, chargé de la mise en œuvre de la législation anti-juive tant en ce qui concerne les personnes que les biens, ayant reçu délégation de signature pour cela, conduit par ses fonctions à collaborer de façon habituelle avec les services de sécurité allemands, Maurice Papon a pu, mieux que quiconque, juger des intentions de l'autorité occupante envers les juifs. »*

La participation de la préfecture de la Gironde, sous les ordres du préfet régional Maurice Sabatier, décédé en 1989, est caractérisée dans le réquisitoire par sa *« collaboration active avec les autorités locales allemandes »*, qui s'est manifestée sous la forme *« de communication de renseignements, d'opérations contre les juifs exécutées de sa propre initiative et, enfin, d'opérations concertées avec la police allemande »*. Ainsi, même si les correspondances échangées avec le gouvernement de Vichy et les autorités allemandes sont émaillées de phrases qui témoignent de la réticence des fonctionnaires français, il apparaît que les rafles, arrestations et internements de nombreux juifs ont été réalisés avec la participation du service des questions juives dirigé par Maurice Papon.

« EN CONNAISSANCE DE CAUSE »

Ce dernier, pour l'accusation, s'est ainsi rendu coupable de complicité de crimes contre l'humanité. Soulignant que *« les victimes ont été arrêtées, retenues puis déportées en raison de leur origine juive »*, le parquet général de Bordeaux ajoutait, dans son réquisitoire : *« C'est en pleine connaissance de cause que, par ses actes personnels et des instructions données à ses subordonnés, il s'est associé, au sein d'un processus complexe de participation, aux opérations anti-juives décidées par l'autorité allemande, dont il n'ignorait pas que l'un des objectifs était la déportation en Allemagne. »*

Le parquet général concluait : *« Quoiqu'il ait ignoré les conséquences finales de ces déportations, cela reste sans incidence sur la nature et la gravité des faits, la déportation, qui est formellement visée dans l'article 6 c du statut du Tribunal de Nuremberg, étant à elle seule suffisante pour caractériser le crime contre l'humanité. »* Ces crimes étant des crimes de droit commun commis dans des circonstances particulières, le parquet général demandait le renvoi de Maurice Papon devant la cour d'assises pour *« complicité de crimes contre l'humanité sous la qualification d'arrestation et de séquestration arbitraire »* avec les circonstances aggravantes prévues quand l'arrestation a été suivie de mort et quand elle a concerné un mineur.

Certaines parties civiles, et notamment la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes (FNDIRP), contestent l'affirmation du réquisitoire selon laquelle Maurice Papon n'avait pas eu connaissance des camps de la mort. La FNDIRP se fonde notamment sur le fait que l'arrestation d'enfants en bas âge ne pouvait correspondre qu'à un but d'élimination. L'avocat de la fédération, Mᵉ Alain Levy, rappelle également qu'en tant qu'ancien collaborateur du sous-secrétariat aux affaires étrangères M. Papon ne pouvait ignorer ni l'existence des camps de concentration ni les discours de Hitler de 1938 et 1939 évoquant l'extermination des juifs.

Face à ces accusations, l'avocat de Maurice Papon, Jean-Marc Varaut, a plaidé pendant près de sept heures lors de l'audience de la chambre d'accusation, le 8 mars, en faveur d'un non-lieu. Il a affirmé que son client était un résistant, dont l'appartenance aux réseaux Jade-Amicol et SR-Kleber avait été homologuée en 1943. M. Papon a d'ailleurs bénéficié du soutien de personnalités de la Résistance comme Marie-Madeleine Fourcade, Jacques Soustelle, Maurice Bourgès-Maunoury ou le révérend-père Riquet.

RÔLE AMBIGU

En 1982, un jury d'honneur, constitué par le Comité d'action de la Résistance, avait innocenté l'ancien sous-secrétaire général de la préfecture de la Gironde en constatant sa qualité de résistant. Il notait cependant qu'il *« avait dû concourir à des opérations apparemment contraires à la conception que le jury se fait de l'honneur »* et qu'il aurait dû abandonner ses fonctions au mois de juillet 1942. Dans une déclaration faite devant ce jury d'honneur, l'ancien préfet régional, Maurice Sabatier, affirmait *« assumer l'entière responsabilité de la répression anti-juive dans le ressort de la préfecture »*. Si la défense conteste l'interprétation des faits imputés à Maurice Papon, elle s'élève aussi contre la qualification juridique de complicité de crimes contre l'humanité en soulignant qu'il n'a jamais adhéré à l'idéologie totalitaire des puissances de l'Axe. Son avocat, Jean-Marc Varaut, remarque que si Paul Touvier a pu être jugé, c'est parce qu'au regard de l'arrêt de la Cour de cassation ses agissements étaient rattachés à l'Allemagne nazie et non à l'Etat français. Or, Mᵉ Varaut soutient que les faits reprochés au secrétaire général de la préfecture de la Gironde ont été réalisés sur ordre du gouvernement de Vichy.

A travers le rôle d'un haut fonctionnaire de l'Etat, la longue instruction menée à Bordeaux a mis en lumière le rôle souvent ambigu d'un des serviteurs du gouvernement de Vichy. Le 16 juillet 1995, lors du cinquante-troisième anniversaire de la rafle du Vel'd'hiv', Jacques Chirac se prononçait en faveur d'une reconnaissance des *« fautes du passé »* et des fautes *« commises par l'Etat »*. D'une certaine manière, même si les familles des victimes regrettent que le rôle du gouvernement de Vichy ne soit pas suffisamment mis en évidence, la procédure menée contre Maurice Papon s'inscrit dans cette lente et douloureuse reconnaissance.

Maurice Peyrot

Les personnes et associations parties civiles

Trente-sept personnes se sont, à ce jour, constituées parties civiles à titre personnel dans l'instruction menée contre Maurice Papon. Figurent également les quatorze associations suivantes : le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen (LDH), la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), l'association B'nai B'rith de France, l'Association culturelle israélite de la Gironde, l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance, la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes, le Consistoire central-Union des communautés juives de France, l'Association des fils et filles de déportés juifs de France et l'association SOS-Racisme, l'Association indépendante nationale des anciens déportés internés juifs et leurs familles, l'Amicale des anciens déportés juifs de France internés et familles de disparus, l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie et la Fédération des sociétés juives de France.

Des « actes inhumains commis de façon systématique »

JUSQU'À la nouvelle rédaction du code pénal votée en 1992, et qui n'est donc pas applicable aux faits reprochés à Maurice Papon, la loi française ne définissait pas le crime contre l'humanité. Un texte du 26 décembre 1964 se contentait d'affirmer le caractère imprescriptible des *« crimes contre l'humanité, tels qu'ils sont définis par la résolution des Nations unies du 13 février 1946, prenant acte de la définition des crimes de l'humanité, telle qu'elle figure dans la charte du Tribunal international du 8 août 1945 »*.

Il fallait donc se reporter au statut du Tribunal international de Nuremberg, qui définit le crime contre l'humanité comme *« l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tous autres actes inhumains commis contre toutes populations civiles (...) ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux »*. Le texte précisait que *« les dirigeants, organisateurs ou complices qui ont pris part à l'élaboration ou à l'exécution d'un plan concerté ou d'un complot pour commettre l'un quelconque des crimes ci-dessus définis »* étaient *« responsables de tous les actes accomplis par toute personne en exécution de ce plan »*.

A l'occasion des procédures menées contre Klaus Barbie, la Cour de cassation a précisé, dans un arrêt du 20 décembre 1985, que *« constituent des crimes imprescriptibles contre l'humanité, les actes inhumains et les persécutions qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre les personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de leur opposition »*.

Le 27 novembre 1992, saisie du cas de Paul Touvier, la Cour de cassation a noté que les auteurs ou les complices de ces crimes ne pouvaient être punis *« que s'ils ont agi pour le compte d'un pays européen de l'Axe »*.

Quinze ans de procédure

● **Mai 1981.** Entre les deux tours de l'élection présidentielle, *Le Canard enchaîné* publie plusieurs articles mettant en cause Maurice Papon, ministre du budget du gouvernement Raymond Barre, dans la déportation des juifs de la région de Bordeaux.
● **8 décembre 1981.** La famille de plusieurs déportés morts à Auschwitz dépose, devant le doyen des juges d'instruction de Bordeaux, une première plainte pour crime contre l'humanité contre Maurice Papon.
● **15 décembre 1981.** Un jury d'honneur constitué de hautes personnalités de la Résistance rend une décision ambiguë. Tout en affirmant sa qualité de résistant et en jugeant *« injustifiées »* d'éventuelles poursuites pour crime contre l'humanité, le jury souligne qu'il aurait dû démissionner en juillet 1942, stigmatisant sa participation *« à des opérations apparemment contraires à la conception que le jury se fait de l'honneur »*.
● **29 juillet 1982.** Après le dépôt de six autres plaintes, le parquet de Bordeaux décide l'ouverture d'une information judiciaire.
● **19 janvier 1983.** Maurice Papon est inculpé de *« crime contre l'humanité »*.
● **11 février 1987.** La procédure menée par le juge Nicod est annulée par la Cour de cassation, qui considère qu'en vertu du *« privilège de juridiction »* le parquet aurait dû saisir la chambre criminelle dès le 5 janvier 1983, date à laquelle le nom de Maurice Sabatier, ancien préfet susceptible d'être inculpé, apparaît dans le dossier.
● **4 août 1987.** L'instruction est reprise à zéro par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux.
● **8 juillet 1988.** Maurice Papon est à nouveau inculpé.
● **20 octobre 1988.** Maurice Sabatier est inculpé.
● **3 février 1989.** De nouvelles plaintes sont déposées, visant René Bousquet, ancien secrétaire général à la police, et son délégué en zone occupée, Jean Leguay.
● **19 avril 1989.** Maurice Sabatier décède.
● **3 juillet 1989.** Jean Leguay décède.
● **16 mai 1990.** Nouvelles plaintes visant des faits nouveaux concernant Maurice Papon et René Bousquet.
● **19 avril 1992.** René Bousquet est inculpé.
● **22 juin 1992.** Maurice Papon est à nouveau inculpé pour des faits nouveaux.
● **8 juin 1993.** René Bousquet est assassiné.
● **28 juillet 1995.** Le dossier est transmis au parquet général de la cour d'appel de Bordeaux, qui demande le renvoi de Maurice Papon devant la cour d'assises, le 19 décembre 1995.
● **6, 7 et 8 mars 1995.** La chambre d'accusation de Bordeaux tient une audience à huis clos sur le renvoi de Maurice Papon devant une juridiction.

Un collaborateur froid et déterminé de Vichy

HAUT FONCTIONNAIRE à la retraite, ancien ministre de la République et représentant du peuple à l'Assemblée nationale, Maurice Papon se distingue surtout par une assurance rare. Accusé depuis maintenant 1981 d'avoir participé à l'arrestation et au transfert vers le camp de Drancy de 1 690 juifs entre 1942 et 1944, il se drape avec constance dans les habits du capitaine Dreyfus ! Il ne serait, à l'écouter, que la victime d'un piège politique, innocent hier, innocent ce jour, innocent toujours. Aujourd'hui encore, il affiche et résume avec aplomb les années sombres de l'Occupation dans sa notice du *Who's Who* : *« Directeur de cabinet du secrétaire général pour l'administration au ministère de l'intérieur (1941), secrétaire général de la Gironde (1942). »* Rien n'est caché, mais rien n'est dit !


PORTRAIT

A quatre-vingt-six ans, Maurice Papon a traversé bien des tourmentes. En exergue à ses *Mémoires*, il cite Chateaubriand : *« Nous tous, qui vécûmes dans les troubles et les agitations, nous n'échapperons pas au regard de l'Histoire. »* Précisément, le regard de l'Histoire, longtemps myope à son égard, s'est singulièrement aiguisé au cours de la décennie 80.

Le reproche porte d'abord sur les années 40. C'est ce dossier-là que la justice étudie. Maurice Papon évoque la période avec gravité. Il veut offrir l'image d'un fonctionnaire d'autorité inattaquable. Les nazis campaient à sa porte mais il savait les tenir à distance : *« Nous n'acceptions rien et nous subissions tout »*, dit-il au magistrat instructeur qui l'interroge.

Derrière le vernis de la phrase se dissimule pourtant une autre attitude. Celle d'un collaborateur froid et déterminé du régime de Vichy. La mention ne figure pas dans le *Who's who*, mais Maurice Papon était aussi responsable du Bureau des questions juives à la préfecture de Bordeaux. On y inventoriait les biens juifs, on y tenait à jour des fichiers et l'on y préparait les rafles avec la police.

Maurice Papon n'était pas du genre désordonné, brouillon, oubliant son « devoir ». Gestionnaire efficace, il signait imperturbablement les ordres qui devaient conduire des familles entières de juifs installés dans la région de Bordeaux vers une déportation certaine. Douze convois quittèrent ainsi la gare Saint-Jean pour le camp de Drancy. Dès fin août 1942, *« la vérité de la déportation hors de France s'est fait jour »*, reconnaît-il. Son excuse ? L'époque, les pièges de l'histoire, les *« injonctions allemandes »*.

Quand les vents tournèrent, il tourna. Par précaution et par nature. Il dissimula sous le complet du secrétaire général de préfecture un trench-coat de résistant. Il sauva des *« juifs intéressants »*, prévint des maquis. Il fit si bien qu'il traversa la Libération sans encombres. On raconte même que certains l'acclamèrent dans les rues de Bordeaux en scandant « Papon ! Papon ! ».

Une carrière de préfet l'attendait. Les Landes, la Corse, le Maroc, l'Algérie, cette terre à péchés. Il passe pour ouvert, scrupuleux. La réalité, reconstituée bien plus tard par les historiens, est tout autre : *« Sous son autorité*, écrit Jean-Luc Einaudi dans *La Bataille de Paris, 17 octobre 1961*, *les exécutions sommaires et l'usage de la torture sont pratiquées par des militaires et des policiers. »* L'opinion publique l'ignore, les gouvernements le couvrent.

> Quand les vents tournèrent, il tourna. Par précaution et par nature

Une sorte de consécration le récompense en 1958 : le pouvoir le nomme préfet de police de Paris. Le voilà responsable des forces de l'ordre alors que les « événements d'Algérie » forment la trame de l'actualité. Il lui revient de surveiller et de contenir l'agitation de la communauté algérienne dans la région parisienne.

Dans la nuit du 17 octobre 1961, alors que des militants et des sympathisants du FLN se dispersent dans Paris à l'issue d'une manifestation interdite, ses compagnies entrent en action. Au petit matin et les jours suivants, des dizaines de corps qui dérivent dans la Seine seront repêchés. Là encore, l'histoire ne s'écrit pas au présent. L'horreur des « ratonnades », pressentie par les mouvements de gauche, n'est pas connue dans toute son étendue. On parle seulement de blessés. Chez les policiers et chez les manifestants.

Maurice Papon fait front : *« Pour protéger l'Etat, il faut d'abord respecter les lois de l'Etat. Il faut que le dernier mot reste à la légalité. Les gardiens de la préfecture de police en sont les premiers soldats. »* Curieusement, le préfet n'évoque jamais les lois de la République. Il en deviendra pourtant le député, sous l'étiquette du mouvement gaulliste, puis le ministre du budget, dans le gouvernement de Raymond Barre. Bref, il a conduit sa carrière de main de maître, épousant les idées politiques du moment. Du régime de Vichy à la Vᵉ République en passant par la IVᵉ, il n'eut jamais à se plaindre. Jusqu'aux révélations du *Canard enchaîné* en 1981. Alors, et alors seulement, a-t-il été rattrapé par le passé.

Laurent Greilsamer

Un adolescent tue accidentellement un camarade de classe à Montereau

François Bayrou appelle à un arrêt des cours vendredi matin

Un adolescent de quinze ans a été tué, mardi 17 septembre, par un camarade de classe à la sortie d'un collège de Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne). Le meurtrier, âgé de quatorze ans, aurait dérobé l'arme de poing de son père, un policier à la retraite. François Bayrou a décidé un arrêt des cours dans toutes les écoles, les collèges et les lycées de France, vendredi matin de 10 heures à midi.

FRANÇOIS BAYROU n'a pas tardé à réagir. Mardi 17 septembre, trois heures à peine après la mort de Julien, tué accidentellement par un camarade avec une arme à feu, à la sortie de leur collège, le ministre de l'éducation nationale a appelé à un *« sursaut »* qui *« engage tout le monde »*. *« Cela ne peut pas continuer comme cela, c'est un problème de la société française tout entière »*, a-t-il déclaré, soulignant que ce problème de violence *« engage l'école, engage la télévision, engage les jeunes eux-mêmes »*.

Il est 16 h 15 lorsqu'un coup de feu éclate à quelques centaines de mètres d'un collège de Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne), rue Pierre-de-Montereau. Des élèves qui sortent de l'établissement alertent le gardien et, quelques minutes plus tard, sapeurs-pompiers et policiers sont sur les lieux. Ils constatent le décès de Julien, quinze ans, atteint d'une balle en pleine poitrine. L'auteur présumé du coup de feu est interpellé peu après, à proximité du collège. Selon les premiers éléments de l'enquête, il s'agit d'un camarade de la victime, âgé de quatorze ans et scolarisé, comme lui, en classe de troisième. Le jeune meurtrier aurait dérobé l'arme de poing de son père, un policier à la retraite, avant de l'exhiber toute la journée devant ses camarades de classe, sans qu'apparemment aucun adulte ne s'en aperçoive. Interrogé toute la soirée par les policiers de Montereau, en présence du procureur de la République de Fontainebleau, Olivier Tcherkessoff, l'adolescent a été déféré au parquet de cette ville.

« La thèse de l'accident semble évidente. Mais lorsque les armes deviennent à ce point des jouets, c'est la violence de toute une société qui est en cause », a affirmé Yves Jego, maire (RPR) de Montereau, comme en écho aux propos du ministre de l'éducation nationale. Malgré les mesures déjà prises en mars pour enrayer la violence dans les établissements scolaires et qui se mettent en place, *« nous n'y arriverons pas »*, a souligné M. Bayrou, *« il faut donc que les adultes et les jeunes prennent cette question en charge »*.

Pour cette raison, le ministre de l'éducation nationale a décidé *« que les cours s'arrêteraient dans toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées de France, vendredi matin de 10 heures à 12 heures »*. Les enseignants, les parents d'élèves *« s'ils le veulent bien »*, les élèves, pourront à cette occasion discuter ensemble *« de ce qu'il faut faire pour que le climat de violence (...) s'apaise »*. Des *« comités contre la violence »*, composés d'enseignants, d'élèves, de parents, pourraient se mettre en place dans tous les établissements, a encore suggéré le ministre de l'éducation nationale, pour réfléchir aux moyens de *« faire disparaître les occasions d'accident »*.

Moins d'une semaine après la mort de Nicolas, à Marseille, tué à coups de couteau par un autre adolescent, dans un accès de violence gratuite, cet accident prend une résonance particulière. Les faits, survenus dans un quartier calme d'une petite ville de la région parisienne, ne sont pourtant pas de même nature. Le ministre de l'éducation a toutefois choisi d'associer la mort des deux adolescents en soulignant *« qu'une nouvelle fois un jeune garçon* [venait] *de perdre la vie »*, *« et que cet acte de violence se soit produit à l'extérieur d'un établissement et non pas à l'intérieur, qu'il soit accidentel ou prémédité, n'y change rien »*.

Pour sa part, le SNES, principal syndicat de l'enseignement secondaire, appelle *« les personnels à débattre de l'attitude à tenir pour montrer la gravité de tels actes aux élèves »*.

Béatrice Gurrey (avec Roland Puig à Melun)

Moret-sur-Loing, son site médiéval, son couvre-feu

MORET-SUR-LOING (Seine-et-Marne)
de notre envoyée spéciale

ILS SONT trois, dix... ou quarante. Ils perturbent la douce quiétude de Moret-sur-Loing depuis une semaine, un, trois, six mois... ou toujours. Ils sont originaires de Moret, des villages alentour, de Montereau... ou des pays du Maghreb. Ils cassent les pots de fleurs, ont scié un banc public et un arbre... ou ne font que discuter. Ils rigolent, boivent, insultent les passants... ou mendient. Ils dérangent ou ne font que vivre leur jeunesse. Patrick Septiers, le maire (UDF) de cette jolie bourgade médiévale de Seine-et-Marne a coupé court à cette confusion : le 10 septembre, il a pris un arrêté municipal interdisant *« les rassemblements susceptibles de troubler le repos des habitants et l'ordre public »*, entre 22 heures et 6 heures, sur trois des places de la ville. *« Cela ne représente qu'un pour cent du territoire de la cité »*, plaide le premier magistrat de la ville, qui a dû interrompre, mardi 17 septembre, sa journée de cours à Melun pour faire face à la curiosité des journalistes.

Il faut dire qu'avec ses 4 500 habitants, sa rivière paisible fréquentée par quelques canards affairés, ses rues fraîchement pavées et ses façades médiévales ou Renaissance, Moret-sur-Loing, immortalisée par des toiles du peintre impressionniste Alfred Sisley, ne rappelle en rien les « 4 000 » de La Courneuve ou le Bronx. *« On est la risée des banlieues, avec cet arrêté »*, proteste un habitant. *« C'est un arrêté psychologique destiné à rassurer les riverains qui en ont assez de ces rassemblements*, riposte M. Septiers. *Il s'agit de faire de la prévention. Si on ne fait rien, que va-t-il se passer ? Un soir ça va se finir en catastrophe, et je ne voudrais pas en être tenu pour responsable. »* A Moret pourtant, *« il n'y a pratiquement pas de délinquance »*, souligne-t-il. Heureusement, puisque seulement deux policiers seraient en charge, la nuit, de ce canton de 30 000 âmes.

M. Septiers assure que la police n'est pas en mesure de prouver le tapage nocturne – *« quand ils arrivent, ça s'arrête, forcément »* –, et qu'il avait envisagé, dans un premier temps, d'interdire la consommation d'alcool sur la voie publique. La préfecture du département lui aurait indiqué que cette décision se serait située *« à la limite de la légalité »*. Pour l'arrêté du 10 septembre, elle n'a pas encore rendu son avis. Quant à savoir si les forces de l'ordre s'appliquent à le faire respecter, les avis divergent. Avec la rentrée scolaire, les jeunes fréquentent moins la rue Grande, et l'arrivée de l'automne garde au foyer les plus frileux.

Mardi soir, ils n'étaient pas dix à se retrouver devant la dernière épicerie ouverte de la seule artère commerçante de la bourgade. *« Tout ce qu'il va obtenir avec son arrêté, c'est nous donner la haine ! »*, s'exclame Céline, dix-huit ans, étudiante en CAP de coiffure. *« Pourquoi ne vient-il pas discuter avec nous ?*, demande Yohann, un cuisinier du même âge. *Tout ce qu'on veut, c'est un local, même un hangar, avec deux fauteuils, un baby-foot, une table de ping-pong et un éducateur. Ils ont ça dans les villes ! »* Vers 21 h 30, lorsque le commerçant tire ses rideaux métalliques, la petite bande se déplace à deux pas, devant le Crédit agricole, parce que les marches y sont larges et qu'il y a de la lumière. Une boîte de bière à la main, ils feraient peur aux retardataires venus retirer de l'argent à la nuit tombée. *« C'est n'importe quoi ! Même qu'on leur dit quand la tirette est en panne ! »*, s'emportent-ils, un brin amusés de faire l'objet de tant d'attentions.

RÉACTIONS MITIGÉES

Dans les commerces, les réactions sont mitigées. Les uns redoutent l'effet provocation, n'osent s'exprimer par crainte de représailles. *« On ne sait pas ce qu'ils ont dans la tête »*, explique un homme. Les autres trouvent la mesure excessive, refusent qu'on *« fasse passer des copains pour des loubards »*. *« Quand on habite en centre-ville, il faut s'attendre à avoir du bruit »*, lance la patronne d'un bar. Si l'on se souvient d'un matin où la rue s'est réveillée *« sous des tonnes de papier hygiénique »*, on a bien envie d'admettre que, cette nuit-là, les adolescents ont dû particulièrement s'amuser. Des méfaits qui mériteraient *« un coup de pied aux fesses »*, mais que *« la police ne peut pas donner »*.

Puis tombe une nouvelle dramatique. Dans l'après-midi, un adolescent a tué accidentellement un camarade à la sortie d'un collège de Montereau, en lui montrant le maniement d'une arme. Et l'arrêté municipal de la tranquille commune élue des touristes paraît soudain ou trop utile ou bien futile.

Aude Dassonville

Une pétition et un appel en faveur des sans-papiers

PLUS DE TROIS CENTS universitaires et chercheurs, parmi lesquels Marc Augé, Pierre Bourdieu et Gérard Noiriel, réclament l'arrêt des poursuites contre les sans-papiers et leur régularisation selon les critères proposés par les médiateurs. Dénonçant *« le caractère nocif d'une législation inadaptée parce qu'elle produit massivement des illégaux »*, ils exigent aussi l'abrogation des lois Pasqua.

De leur côté, les syndicats CGT, CFDT, FEN et FSU ont demandé, mardi 18 septembre, à propos des sans-papiers de Saint-Bernard, *« un moratoire pour permettre que s'engagent dans la transparence des négociations »*. Dans cette déclaration, les quatre organisations appellent également à *« participer massivement à la journée d'action et de manifestation »*, prévue le 28 septembre à Paris.

Le président Bongo demande « où est passé » l'argent d'Elf Gabon

DANS UN ENTRETIEN accordé, mercredi 18 septembre, à *Libération*, le président de la République du Gabon, Omar Bongo, affirme avoir été tenu à l'écart de toutes les décisions prises par Elf et sa filiale Elf Gabon, sous la présidence de Loïk Le Floch-Prigent, afin de renflouer le groupe textile Bidermann. *« Bien que nous soyons des associés*, déclare-t-il, *personne de chez Elf n'est venu me donner des éclaircissements (...). Je vais demander aux responsables d'Elf où exactement ils ont mis l'argent, où il est passé et ce qu'il en reste (...). Il faudrait qu'on fasse des comptes, qu'on se partage l'argent et qu'on dissolve la société. »*

Le président gabonnais assure avoir dit à Jacques Chirac *« qu'une fois l'affaire terminée en France,* [il s']*en expliquerait et l'en informerait »*. Le président français lui aurait répondu *« que c'était une sale affaire »*.

DÉPÊCHES

■ **ACCIDENT : un troisième enfant a péri après la collision,** mardi 17 septembre, entre un car de ramassage scolaire et un poids lourd, à Saint-Pierre-du-Mont (Nièvre). Agée de dix ans, la fillette avait été transportée à l'hôpital dans un coma profond. Une collégienne de onze ans et un adolescent de quatorze ans avaient déjà trouvé la mort pendant l'accident, et onze enfants avaient été blessés. Le chauffeur du poids lourd, qui a été légèrement blessé, se serait assoupi au volant.

■ **ATTENTAT : le colis piégé qui avait explosé,** sans faire de blessés, le 1er août (*Le Monde* daté 4-5 août), au centre de tri postal de Créteil (Val-de-Marne), avait été confectionné à l'aide d'une boîte de carton et de rubans adhésifs provenant de la Fédération française de tennis. Plusieurs personnes ont été entendues au sein de la Fédération par les policiers de la brigade antiterroriste de la préfecture de police.

■ **TRAFIC : un réseau de trafiquants de meubles et objets de valeur volés a été démantelé,** mardi 17 septembre, à Montauban (Tarn-et-Garonne), par les gendarmes de Haute-Garonne. Cinq personnes ont été interpellées. Les gendarmes ont découvert huit cents pièces entreposées dans trois dépôts, en particulier des meubles anciens, des objets d'art, des tableaux et du matériel hi-fi.

■ **ESSONNE : une nouvelle information judiciaire a été ouverte** dans ce département, lundi 16 septembre, par le procureur de la République Laurent Davenas, pour *« corruption active et passive de fonctionnaire territorial, escroquerie et recel »*. Elle concerne l'affaire du collège Guettard de la ville d'Etampes, dont la rénovation aurait été surfacturée. *(Corresp.)*



Le cardinal Lustiger dénonce le « danger » des discours de M. Le Pen

A la veille de l'arrivée du pape en France, le comité épiscopal des migrations et l'archevêque de Paris s'en prennent au président du Front national, coupable de vouloir « porter atteinte à l'identité nationale »

Jean Paul II commence, jeudi matin 19 septembre, son cinquième voyage dans la France hexagonale. Il sera accueilli à Tours par Jacques Chirac. Au cours de ce voyage, Jean Paul II entend mettre l'accent sur l'exigence de solidarité et sur le rejet de la tentation nationaliste à travers la commémoration, dimanche 22 à Reims, du quinzième centenaire du baptême de Clovis. A ce dernier thème, les évêques français ont donné une coloration majeure en prenant position, à la veille de l'arrivée du pape, contre M. Le Pen et ses propos sur l'inégalité des races. *« Quand un homme public ose affirmer comme une vérité l'inégalité des races, il y a danger pour l'ensemble de la société »* estime le comité épiscopal des migrations dans une déclaration intitulée *« Non aux mots qui tuent »*. Selon Mgr Lustiger, *« la foi chrétienne, en particulier dans le catéchisme de l'Eglise catholique, mais aussi dans toute la tradition biblique, dit que tous les hommes sont égaux en dignité, parce que tous sont créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. »* **(Lire aussi notre éditorial page 14.)**

LES DÉCLARATIONS de Jean-Marie le Pen sur l'inégalité des races et les réactions qu'elles ont entraîné au sein de l'épiscopat ont révélé, sans doute involontairement, ce qui pourrait être le fil conducteur du cinquième voyage du pape en France. Cette clé pourrait ainsi s'énoncer : on peut aimer et interroger l'histoire de la nation française, sans pour autant tomber dans le nationalisme. Ceux qui avaient cru que la commémoration du quinzième centenaire du baptême du roi Clovis, dimanche 22 septembre à Reims, était destinée à flatter la France de tradition catholique contre la France laïque, en seront pour leurs frais. Comme l'ont répété à plusieurs reprises Mgr Lustiger et Mgr Defois, archevêques de Paris et de Reims, cet effort de mémoire est destiné à honorer la diversité des traditions culturelles, raciales et religieuses de la France.

Entre la hiérarchie catholique et Jean-Marie Le Pen, l'affrontement ne date pas d'aujourd'hui. Dès 1985, l'ancien archevêque de Lyon, Mgr Albert Decourtray, avait créé un beau scandale dans les rangs du Front national, en faisant une déclaration musclée, mitre sur la tête, dans une cathédrale débordant de monde : *« Nous en avons assez de voir grandir la haine contre les immigrés. Nous en avons assez des idéologies qui la justifient et d'un parti dont les thèses sont incompatibles avec l'enseignement de l'Eglise. »* Jusqu'à sa mort en 1994, l'extrême droite vouera au primat des Gaules une haine farouche.

Depuis dix ans, de déclaration en défilé lepéniste, les évêques n'ont pas manqué de relever les contradictions avec la tradition biblique, le Décalogue et les déclarations du concile Vatican II (1962-1965), qui prohibent, avec énergie, toute discrimination fondée sur la race. Ce ne sont pas des réactions isolées : *« Le racisme est incompatible avec l'Evangile. Il faut construire l'avenir avec les immigrés »*, rappelle une déclaration, cette fois collective, de l'épiscopat français. En 1992, le président de la conférence des évêques, Mgr Joseph Duval, dénoncera encore *« le nationalisme qui peut devenir, chez certains, une valorisation de la race »*. Les évêques s'en prennent aussi régulièrement à un parti qui, sous le patronage de Jeanne d'Arc puis de Clovis, se veut l'héritier de la chrétienté.

Cette attitude hostile de l'Eglise catholique excède Jean-Marie Le Pen. *« Nous devrions être les chouchous de l'Eglise »*, confie-t-il en 1991 à la revue italienne *Trenta Giorni*. Avant d'ajouter : *« Chacun sait que le catholicisme progressiste a une très forte influence dans le milieu épiscopal »*. Il se consolait, toutefois, en ajoutant : *« En politique, les évêques n'ont aucune importance »*. Depuis longtemps pourtant, sans y parvenir, Jean-Marie Le Pen tente de séduire une population catholique qui ne cesse de se dérober. Tous les sondages sortis des urnes depuis quinze ans sont formels : plus la pratique religieuse grandit, plus le vote Front national recule.

Le ton va monter. En 1991, après la publication des « Cinquante propositions sur l'immigration » de Bruno Mégret, l'épiscopat dénonce la *« perversion »* du discours lepéniste. Ancien archevêque de Poitiers, aujourd'hui décédé, Mgr Rozier écrit même : *« L'utilisation des valeurs religieuses, de l'idée de Dieu pour étayer les propositions du Front national est une escroquerie »*. Pas moins de sept commissions épiscopales, en 1994, vont se mettre au travail pour publier un document : *« Le patriotisme s'est mué bien des fois en une dangereuse idéologie : le nationalisme. Mettre au dessus de tout l'identité de la nation, c'est en faire une idole. C'est foncièrement antichrétien. »*

Ceux qui pensent que le pape à Reims, venant rappeler la signification religieuse (et non politique) du baptême du roi Clovis, va rectifier le tir et corriger l'épiscopat français risquent de s'égarer. Dès 1926, le pape Pie XI condamnait l'Action française. Récemment, Jean Paul II publiait un texte qui défendait les droits des immigrésclandestins. Sans oublier que la hiérarchie catholique a été loin d'être constante dans sa dénonciation du racisme, on voit mal le pape venir à Reims pour se déjuger. C'est au contraire *« une figure emblématique de l'unité dans la diversité et de la synthèse française »*, comme l'écrit Mgr Michel Dubost que le pape, à travers Clovis, vient célébrer.

Henri Tincq

« Non aux mots qui tuent »

« NON AUX MOTS qui tuent » : tel est le titre d'une déclaration du comité épiscopal des migrations, présidé par Mgr Jean Deledicque, évêque auxiliaire de Lille, publiée mardi 17 septembre, qui ajoute : *« Quand un homme public ose affirmer comme une vérité l'inégalité des races, il y a danger pour l'ensemble de la société. Elle alimente les comportements racistes, le mépris de l'autre, l'exclusion. Elle est une atteinte à l'identité nationale fondée sur les valeurs acceptées par tous. Pour un chrétien, ces propos sont inacceptables. L'Evangile nous rappelle que toute personne humaine, quelle que soit son origine ou sa condition, est sujet d'une dignité absolue qui ne saurait être ni violée, ni méprisée. »*


VERBATIM

Le comité épiscopal des migrations rappelle enfin l'enseignement du concile Vatican II (1962-1965) sur cette question : *« Toute forme de discrimination, fondée sur le sexe, la race, la couleur de la peau, la condition sociale, la religion doit être dépassée comme contraire au dessein de Dieu. »*

De son côté, interrogé mardi 17 septembre sur France Info, le cardinal Lustiger a qualifié les propos de M. Le Pen de *« magnifique résurgence du paganisme le plus cynique et probablement le plus dangereux pour la conscience morale d'une nation »*. Cette théorie de l'inégalité des races est *« une vieille théorie du 19e siècle, qui a été largement répandue dans différents secteurs de l'opinion. Nous savons, depuis un demi-siècle et un peu plus, qu'elle peut être mortelle. Ce n'est plus seulement une théorie anodine, car elle entraîne des horreurs »*.

L'archevêque de Paris ajoute : *« La foi chrétienne, en particulier dans le catéchisme de l'Eglise catholique, mais aussi dans toute la tradition biblique, dit que tous les hommes sont égaux en dignité, parce que tous sont créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. Ceci ne veut pas dire pour autant qu'ils soient tous semblables : tous les hommes sont prochains les uns des autres. Le prochain, c'est celui dont on s'approche. C'est ce que Jésus enseigne dans la parabole du Bon Samaritain. Si le plus proche est un homme blessé, quelle que soit la couleur de sa peau, c'est mon prochain. Du moins, c'est ainsi que ceux qui croient dans le Christ sont appelés à traiter tout homme. »*

Le président du Front national promet de se rendre à Reims, dimanche 22, pour la célébration autour de Jean Paul II : *« Je m'en réjouis*, a réagi l'archevêque de Paris, *si cela lui permet d'écouter le pape et de se convertir, non seulement en intentions, mais aussi dans son cœur, en paroles et en actes. »*

Les quatre étapes de la visite de Jean Paul II

JEAN PAUL II doit atterrir, jeudi 19 septembre à 10 h 45, sur la base aérienne de Tours, où il sera accueilli par le président de la République, Jacques Chirac. Une rencontre privée entre les deux hommes aura lieu à la préfecture de Tours, avant que le pape ne prenne possession de sa résidence à Tours, une propriété des religieuses dominicaines de la Présentation, la Grande-Bretêche, où il passera les trois nuits de son séjour en France.

● **Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée)** : jeudi 19 après-midi, il se rendra, pour une brève visite de dévotion personnelle, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, au tombeau de saint Louis-Marie Grignion de Montfort, prédicateur né en 1673 et mort dans cette ville en 1716, après avoir créé une congrégation, les montfortains (aujourd'hui 2 500). A son arrivée à 17 heures, le pape saluera la population de Saint-Laurent, avant de se rendre à la basilique pour un office avec des religieux et religieuses de l'ouest de la France.

● **Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan)** : vendredi 20 septembre, Jean Paul II est attendu, à partir de 10 h 15 à Sainte-Anne-d'Auray, par 150 000 fidèles, où il présidera son premier grand rassemblement. Le culte rendu à sainte Anne (mère de Marie, selon la tradition chrétienne) remonte à des apparitions datant de 1625. Depuis, Sainte-Anne-d'Auray est devenue le lieu de pèlerinage traditionnel (pardon) des catholiques bretons. L'homélie de Jean Paul II devrait être dominée par le thème de la famille.

● **Tours** : samedi 21, Jean Paul II restera à Tours. A partir de 10 h 30, il présidera à nouveau une célébration sur la base aérienne, où 80 000 personnes sont attendues, à l'occasion du seizième centenaire (en 1997) de la mort de saint Martin (316-397). Ancien légionnaire originaire de Pannonie (actuelle Hongrie), devenu moine puis évêque de Tours à l'époque gallo-romaine, Martin est célèbre pour avoir diffusé l'Evangile dans les campagnes et coupé son manteau en deux pour le partager avec un miséreux. Il est l'une des figures les plus symboliques de l'effort du christianisme en faveur de la solidarité, de la lutte contre les pauvretés et exclusions de toute nature. Le pape fera un geste significatif, en rencontrant à la basilique de Tours, samedi après-midi à 16 h 45, des « blessés de la vie » : chômeurs, handicapés, accidentés, prisonniers, etc.

● **Reims** : dimanche 22 septembre, Jean Paul II se rendra enfin à Reims pour l'étape majeure de ce voyage. A 10 heures, il présidera le troisième grand rassemblement (150 000 fidèles) pour le quinzième centenaire du baptême du roi Clovis. A 13 heures, à la maison diocésaine de Reims, il aura une rencontre avec l'ensemble de la conférence des évêques. A 16 h 30, il ira prier à la basilique Saint-Rémi, devant les reliques de l'évêque qui baptisa le roi des Francs. A 17 heures, à la cathédrale, il aura encore une rencontre avec les responsables de l'Eglise locale. Enfin, avant de reprendre l'avion pour Rome, il s'entretiendra à 18 h 30, à la base aérienne de Reims, avec Alain Juppé, premier ministre.

L'ordre des avocats de Paris et la chambre de commerce de Paris veulent restreindre la notion d'abus de biens sociaux

UNE SEMAINE après la publication du rapport sur la réforme du droit des sociétés, l'ordre des avocats de Paris s'est déclaré favorable à la plupart des propositions avancées par le sénateur Philippe Marini (*Le Monde* du 11 septembre). *« Le droit des sociétés doit être adapté à la fin de XXe siècle*, a souligné, mardi 17 septembre, le bâtonnier de Paris, Bernard Vatier. *Il faut accroître les mécanismes de responsabilité au sein de l'entreprise, dépénaliser certains délits et redéfinir plus strictement les abus de biens sociaux. Les "affaires" sont très graves car elles mettent en cause le crédit des entreprises et l'honorabilité de leurs dirigeants. »*

Dans son rapport, Philippe Marini proposait de *« resserrer »* l'un des délits-phares des « affaires », l'abus de biens sociaux. Alors qu'il est aujourd'hui interdit, pour un dirigeant d'entreprise, d'utiliser les biens de la société à un usage contraire à l'intérêt social, le sénateur (RPR) de l'Oise souhaitait que seules les opérations ayant enrichi personnellement le responsable soient concernées. Les fausses factures, le financement des partis politiques ou le versement de commissions ne seraient donc plus considérés comme des abus de biens sociaux. *« Nous sommes d'accord avec cette proposition*, affirme Me Vatier. *La jurisprudence a étendu le délit de manière excessive, ce qui place les entreprises dans une grande insécurité juridique. »*

POSITIONS TRÈS PROCHES

L'ordre de Paris souhaite également que le régime de prescription des abus de biens sociaux soit modifié. Constatant que ce délit occulte est souvent dissimulé, la Cour de cassation a décidé en 1967 que la prescription ne commencerait pas le jour où le délit a été commis mais le jour où l'infraction a été révélée. Instruit par l'expérience de Pierre Mazeaud, accusé, au printemps, de vouloir amnistier les affaires parce qu'il demandait une réforme de la prescription, M. Marini se contentait de souligner prudemment qu'une évolution était *« souhaitable »*. L'ordre adopte une position nettement plus claire : pour Me Vatier, la prescription doit commencer le jour de la publication des comptes, ce qui interdirait de poursuivre des faits vieux de plus de trois ans.

La chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) a adopté, mardi 17 septembre, des positions très proches de celles du barreau de Paris. *« Nombreux sont les dirigeants qui craignent d'être condamnés à des peines lourdes et infamantes pour des agissements ne présentant pas, selon eux, un caractère frauduleux »*, note-t-elle. Pour la CCIP, les abus de biens sociaux font visiblement partie de cette catégorie. *« Le fait, pour un dirigeant, d'accepter de verser des commissions pour obtenir l'attribution d'un important marché ou une autorisation nécessaire à l'exploitation de la société n'est pas contraire à l'intérêt social de l'entreprise*, affirme-t-elle. *Le but poursuivi est, bien au contraire, de permettre le développement de la société. »* Comme Philippe Marini, la chambre souhaite donc que le financement politique ou les cadeaux offerts aux élus ne soient plus considérés comme des abus de biens sociaux. Seuls seraient concernés les actes ayant enrichi personnellement les dirigeants de l'entreprise.

Anne Chemin

Lire également page 13 le point de vue d'Alain Etchegoyen

DISPARITIONS

Spiro Agnew

Un conservateur qui personnalisait le « rêve américain »

SPIRO AGNEW, ancien vice-président aux côtés de Richard Nixon de 1969 à 1973, est mort, mardi 17 septembre, à l'âge de soixante-dix-sept ans, dans un hôpital de Berlin (Maryland). L'ancien gouverneur du Maryland avait démissionné de ses fonctions de vice-président, le 10 octobre 1973, après avoir été accusé de fraude fiscale. En plus de ces accusations, portant sur quelque 13 000 dollars, il toucha, alors qu'il exerçait les fonctions de vice-président, 90 000 dollars de pots-de-vin. Au terme d'un arrangement passé avec le ministère de la justice, il échappa à la prison et fut seulement poursuivi pour fraude fiscale ; il continua à bénéficier d'une forte sympathie de la part du grand public. Le président Nixon, un an avant sa chute dans l'affaire du Watergate, lui exprima sa sympathie dans une lettre.

Fils d'un pauvre immigrant grec, Spiro Agnew personnalisait *« le rêve américain »* ; chantre du conservatisme nord-américain, pourfendeur des médias et des protestaires contre la guerre du Vietnam, il se présenta en 1966 à l'élection du gouverneur du Maryland contre un ségrégationniste avéré, le démocrate George Mahoney. Il se prononça alors sans équivoque en faveur des droits civiques et joua de son image de *« citoyen sérieux »* : les démocrates votèrent alors pour lui. Du début à la fin de son mandat il déploya une grande activité et des compétences de gestionnaire à la tête de l'Etat du Maryland.

Mais dans ses choix politiques, il changea complètement d'attitude d'une année sur l'autre. Au début il se comporta en tout comme un libéral convaincu ; mais il en vint très vite à adopter les positions les plus conservatrices. Lorsqu'éclatèrent les émeutes raciales en 1968, il convoqua huit dirigeants noirs modérés et leur tint un langage à ce point insultant que la moitié d'entre eux quittèrent la pièce. Il tailla ensuite largement dans les dépenses de l'Etat destinées aux programmes sociaux et augmenta considérablement les moyens de la police.

DES GAFFES CÉLÈBRES

Conservateur déguisé en libéral surfant sur les vagues de l'opinion publique, Spiro Agnew était obsédé par la course à la présidence en 1968. Il vota finalement, à la Convention des républicains de Miami, en faveur de Richard Nixon après avoir soutenu d'autres candidats. En commentant sa désignation au poste de vice-président il eut ce commentaire : *« J'étais le moins dérangeant pour tous les républicains »*. Et effectivement il ne fit rien pour porter ombrage au président Nixon, qui avait attendu huit ans avant d'occuper la fonction suprême ; aucune de ses déclarations ne porta jamais la moindre trace d'une ambition inconvenante.

Ce qui lui valut la une des journaux, tint plus à quelques gaffes célèbres. Spiro Agnew commença par reprocher au sénateur Humphrey d'être *« mou contre le communisme »* ; la sortie était fâcheuse à un moment où l'Amérique tentait d'oublier l'inquisition maccarthyste, à laquelle Richard Nixon avait activement participé. Un peu plus tard à Chicago, où la colonie polonaise est importante, il traita de *« Polacks »* les Américains d'origine polonaise. Le vice-président présenta des excuses.

Une autre fois, lors d'une tournée électorale à Hawaï, Spiro Agnew, désignant un journaliste aux yeux bridés, assoupi dans l'avion, demanda : *« Qu'est-ce que ce gros Jap fait ici ? »*. Nouvelles excuses.

Exécuteur des basses œuvres et voix tonitruante de la *« majorité silencieuse »*, il partit en guerre contre *« les geignards, les fatigués, les aigris de l'Amérique »*. En 1970, il déclarait : *« J'échangerais toute cette maudite ménagerie contre une seule sentinelle du genre de celles que j'ai vu parmi les jeunes Américains au Vietnam. »*

Spiro Agnew, fut l'écho puissant de toutes les hantises de l'Amérique moyenne : peur du radicalisme et même du libéralisme, des désordres sociaux, de l'antiracisme, de la contestation, du patriotisme, de la liberté sexuelle.

Alain Abellard

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

M. et Mme Jean-François DELAMARRE
M. et Mme Henri LETRÉCHER
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite-fille,

Héléna DELAMARRE,

au foyer de
Jean-Baptiste et Christine,
le 9 septembre 1996, à Barfleur (Manche).

78350 Jouy-en-Josas.
50760 Barfleur.

Natacha MICHEL
et
Pierre-Noël GIRAUD
sont heureux de faire part de la naissance de leur fille

Ysé,

le 8 mars 1996.

19, villa Santos-Dumont,
75015 Paris.

Décès

– M. Michel Fena,

M. Laurent Lagueny
et Mme Emmanuelle Fena-Lagueny,
Mlle Béatrice Fena,

Eléonore Lagueny,

Mme veuve Jules Tordjman,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Michèle FENA,
née TORDJMAN,

leur épouse, mère, grand-mère et fille, survenu le 13 septembre 1996, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 20 septembre, à 15 heures, dans le caveau de famille.

Rendez-vous à la porte principale du cimetière du Montparnasse (3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e), où l'on se réunira.

129 et 135, rue d'Alésia,
75014 Paris.

– Etienne et Danielle Fouilloux,
ses enfants,
Agnès, Odile et Elisabeth Fouilloux,
ses petites-filles,
Camille et Chiara,
ses arrière-petites-filles,
ont la tristesse de faire part du décès de

Suzanne FOUILLOUX,
née LABIAULE,

survenu le 15 septembre 1996, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

L'incinération a eu lieu à Lyon, dans l'intimité, le 18 septembre.

« La mort n'oublie personne. »

10, avenue Salvador-Allende,
69100 Villeurbanne.

– Alain Fouquet,
son époux,
Jérôme et Caroline Fouquet,
ses enfants,
M. et Mme Delaporte,
ses parents.
Mme Fouquet,
sa belle-mère,
Et toute sa famille,
ont la grande douleur de faire part du rappel à Dieu de

Martine FOUQUET,
née DELAPORTE,

décédée à Athènes, le 14 septembre 1996.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 20 septembre, à 15 heures, en l'église Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice, Paris-6e.

Consulat général de France
à Athènes (Grèce).
11, rue de Saint-Pétersbourg,
75008 Paris.
2, rue Mabillon,
75006 Paris.

– Nous apprenons le décès du

colonel Maurice FUSIER,
de l'infanterie coloniale.

Vallon des Gardes,
13100 Aix-en-Provence.

– Mme Margaret Ghiles, née Hyman,
Michèle, Francis et Thierry Ghiles,
Rébécca et Samuel Ghiles-Meilhac,
Henry Meilhac,
ont la douleur de faire part du décès de

Marcel GHILES,

survenu le 17 septembre 1996.

Une cérémonie aura lieu le vendredi 20 septembre, à 11 heures, au Centre funéraire, avenue du Grand-Sablon, à La Tronche, suivie de l'incinération dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Lyon.

Mme Gilka Beclu-Geoffray,
et toute sa famille,
Le mouvement A Cœur joie,
font part du décès de

Mme Mido GEOFFRAY,

survenu le 16 septembre 1996.

La messe de funérailles aura lieu en l'église de Soucieu-en-Jarrest (Rhône), le jeudi 19 septembre, à 15 heures.

– Mme Elisabeth Pregliasco,
sa fille,
M. Christian Pregliasco,
Aurélie, Nicolas,
son gendre et ses petits-enfants,
M. Maurice Nisard,
son frère et sa famille,
Mme Daisy Bessis,
sa sœur et sa famille,
Les familles Msika, Dana, Khayat,
Ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Maurice HAYAT,
née Hélène NISARD,
avocate,

survenu le 15 septembre 1996, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Sa famille,
Ses amis,
Ses collègues,
ont l'immense tristesse de faire part du décès du

professeur Robert Jean KAHN,
chef du service des soins intensifs
des cliniques universitaires de Bruxelles,

survenu le 17 septembre 1996.

L'incinération aura lieu au crématorium d'Uccle, le 20 septembre, à 13 h 30.

14, avenue de Foestraets,
B 1180 Bruxelles.

– Mme Pierre Laboureix,
née Miriam Bonjean,
et Aurélien,
Eric et Frank Laboureix,
Mme Alexandre Bonjean,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre LABOUREIX,

survenu à l'âge de cinquante-sept ans, le 15 septembre 1996.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, à Fontaines-sur-Saône (Rhône).

20, rue d'Anjou,
75008 Paris.
1, rue Thimonnier,
69001 Lyon.

Le Frère Marie-Hugues (Jean)
LAVOCAT, O. P.,

est entré dans la paix du Seigneur, le 16 septembre 1996, dans sa centième année.

Il avait fait profession religieuse dans l'ordre des prêcheurs, le 27 février 1916, et avait été ordonné prêtre le 5 août 1923.

L'Eucharistie sera concélébrée au couvent de l'Annonciation (222, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e), le jeudi 19 septembre, à 11 heures.

De la part du
Frère Eric de Clermont-Tonnerre, prieur provincial de la province dominicaine de France,
Du prieur et des frères du couvent de l'Annonciation,
Et de toute sa famille.

– Mme Hermine Martin,
Mlle Claude Martin,
Mme Christiane Antier
et son fils,
Mme Sylvette Martin,
M. Jean-Pierre Martin,
belle-sœur, nièces et neveu,
ont la douleur de faire part du décès de

Roger MARTIN,
officier de la Légion d'honneur,
médaille de l'aéronautique,
croix de guerre avec palme,
ingénieur des Arts et Métiers,
ingénieur mécanicien principal (ER),
ingénieur au bureau Véritas New York (ER),
agent consulaire à Cébu (Philippines),
expert international en malacologie,
(collection Martin
au Zoologish Museum Amsterdam),

survenu le 14 septembre 1996, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Selon sa volonté, son corps a été incinéré dans la plus stricte intimité.

Une pensée pour

SAMIA,

sa femme, morte tragiquement à Cébu.

Théoule-sur-Mer.
Villa « Les Chênes »,
avenue Léon-Moutier,
06590 Viala-du-Tarn.
12490 Pinet.

– L'Institut des Sciences de la santé a la tristesse de faire part du décès du

docteur Roger OCCELLI,
président honoraire
de l'Institut des sciences de la santé,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
membre correspondant
de l'Académie nationale de médecine,

survenu le 14 septembre 1996, à Sénas.

– Le président et les collaborateurs des laboratoires CIBA-GEIGY,
ont la tristesse de faire part du décès de leur ancien collègue, le

docteur Roger OCCELLI,

survenu le 14 septembre 1996.

– M. et Mme Gérard Pont,
ont l'immense douleur de faire part du tragique décès, à vingt-deux ans, de

Gaël PONT,

leur fils, survenu le 29 août 1996.

Ils demandent à tous ses amis et camarades d'Algérie (lycée français, Alger), de Toulouse (lycée Ozenne), de Sophia-Antipolis (Ceram), d'avoir une pensée pour la paix de son âme et le repos de son esprit.

Office religieux et inhumation ont eu lieu à Port-Saint-Louis (Bouches-du-Rhône).

– M. Jean Souviron,
M. et Mme Jean-Paul Lacaze
et leurs enfants,
M. Jean-Pierre Souviron,
M. et Mme Philippe Souviron,
leurs enfants et leur petit-fils,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jean SOUVIRON,
née Paule BIOY,

dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 20 août 1996, à Oloron-Sainte-Marie.

– La race humaine a perdu un de ses plus généreux et attachants membres.

Nicole VALLADON-BESSET

est décédée le 16 septembre 1996.

Gérard Besset.

Remerciements

– La famille Vermot
vous remercie vivement pour les marques de sympathie et d'affection témoignées par votre présence, vos messages, vos fleurs, vos prières, lors du décès de

Guy VERMOT.

Condoléances

– Le Comité de coopération avec le Laos (CCL)
a la tristesse de faire part du décès tragique de

M. Claude VINCENT,

survenu au Laos, le 11 septembre 1996.

Ses amis du CCL présentent leurs sincères condoléances à la famille.

Claude Vincent a toujours agi pour renforcer les liens entre le Laos et la France. Il a joué un rôle important dans les actions de développement que le CCL a menées depuis 1980.

CCL,
4, rue Clairaut,
75017 Paris.

Anniversaires de décès

Christine,

Je te prête le même visage qu'avant et des cheveux un peu plus longs. Tu portes également l'odeur de la pierre et je n'ose pas te toucher, dans l'ignorance où je vis, je ne sais qu'inventer la morte que tu es. Mais j'ai beau renoncer à pouvoir les ouvrir, tes yeux me regardent. Et ce doute me remplit.

– En ce triste et douloureux anniversaire de son injuste envol, ceux qui l'ont connu et aimé joindront leur cœur et leur pensée en souvenir de

Guy DROULEZ,
inspecteur d'assurances,

mort au champ d'horreur de l'amiante, le 18 septembre 1995, à 13 h 55.

– En mémoire de

Denise ESTEBAN,

disparue le 19 septembre 1986.

« Et ce sera comme si le malheur
était une histoire vieille,
si vieille que personne
ne se souvient. »

Claude Esteban.

– Il y a deux ans, le 21 septembre 1994, à Grasse,

Pierre LAMI,
gouverneur de la FOM,
commandeur de la Légion d'honneur,

nous quittait.

Janine et Françoise,
ses filles,
Sophie,
sa petite-fille,
Michel,
son gendre,
ont une pensée émue pour celui qui restera à jamais leur bien-aimé « Abu Rakaba », leur « père-cou-monte à cheval », parti dans son royaume de savane lointaine.

Douleur éternelle.

Amour éternel.

– Le 17 septembre 1995,

Jacques MONTAVILLE

nous a quittés.

Toute l'équipe d'Hachette Education pense beaucoup à lui.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Avis de messe

– La cérémonie à la mémoire de

Emile NOËL,
ancien secrétaire général
de la Commission
des Communautés européennes,
ancien président de l'Institut
universitaire européen (Florence),

disparu subitement le 24 août 1996, aura lieu le samedi 21 septembre, à 15 heures, église Saint-Etienne-du-Mont (place Sainte-Geneviève, Paris-5e).

De la part de
Sa famille
Et de ses amis.

16, rue Gracieuse,
75005 Paris.

– Mercredi 2 octobre, à 19 heures, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e, sera célébrée une messe à la mémoire de

Jean ROUSSELET,
(5 mai 1933-13 mai 1996),

qui a été inhumé le 17 mai, en l'église Saint-Etienne de Saussines (Hérault).

Commémoration

– La traditionnelle cérémonie de la **HAZKARAH**, dédiée à toutes les victimes sans sépulture de la Shoah, sera célébrée le

dimanche 22 septembre 1996,
à 10 h 45 précises
sur le parvis du
Mémorial du martyr juif inconnu,
17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris.

L'évocation sera faite par le rabbin Gilles BERNHEIM, rabbin des universitaires du Consistoire de Paris.

Colloques

– La revue *Passages* et *L'Association des amis de Passages* organisent un colloque international sur le thème :

ESPACE DE VIE ET INTÉGRATION, le jeudi 26 septembre, à l'UNESCO, salle XI, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Avec les interventions de Francine Fournier, Emile Malet, Najib El Aroumi, Claude Rouot, Patrick Simon, Michel Desmet, Paul White, François Menard, Marco Martienjello, Bénédicte Madelin, Christine Lelevrier, Uli Bielefeld, Geneviève Domenach-Chiche, Nadir Boumaza, Catherine Wihtol de Wenden, Catherine Neveu, Maurice Charrier, André Dilligent.

Cette journée se tiendra à l'UNESCO, salle XI : entrée principale au 7, place de Fontenoy, Paris-7e.

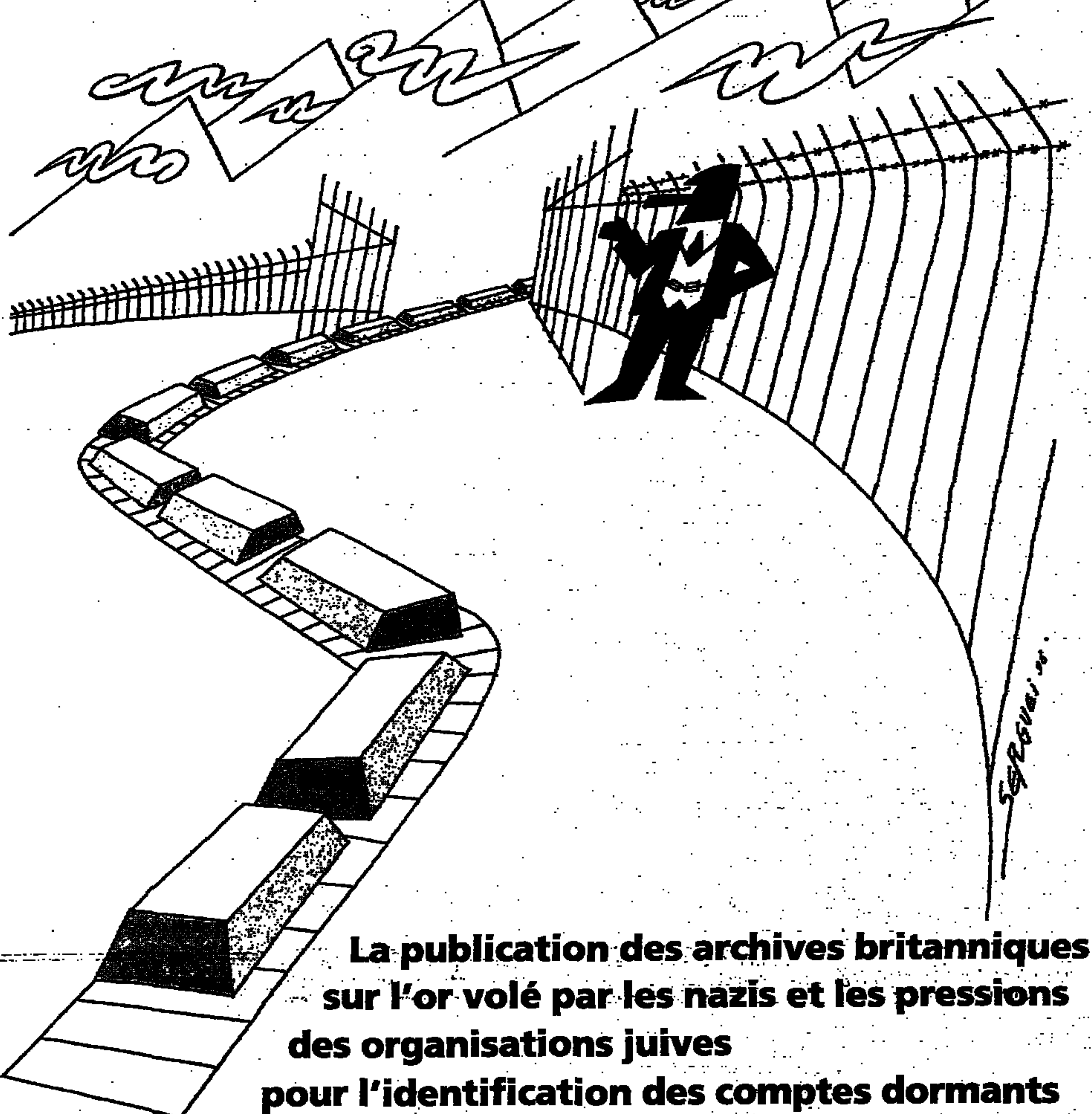
Réservation et inscription, tél. : 45-86-30-02. Fax : 44-23-98-24.

هكذا من الأصل

HORIZONS

ENQUÊTE

Les mensonges suisses sur l'or nazi



La publication des archives britanniques sur l'or volé par les nazis et les pressions des organisations juives pour l'identification des comptes dormants mettent les banques suisses dans l'embarras. Enquête sur un « secret bancaire » compromettant

LA jeune fille interrogée dans le magasin de chaussures ne peut pas m'aider, ni la réceptionniste de l'hôtel. Etant donné l'obsession des Suisses pour la discrétion commerciale, il semble tout à fait normal que l'enquête sur l'argent qui appartiendrait aux victimes du nazisme soit menée derrière une porte discrète, dans un alignement de petits magasins, au numéro 7 de la Seestrasse, à Zurich. Hans-Peter Häni est le médiateur des banques suisses et son bureau est au second étage d'un vieil immeuble.

Le voyage qui m'avait amené là avait commencé dans une maison isolée, à Giffnock, une banlieue du sud de Glasgow et l'un des centres de la communauté juive de cette ville. Hannah Greenberg, dont le père Avrohom Kestenberg a été fusillé à Buchenwald, a déposé l'une des quelque sept cents demandes dont s'est occupé jusqu'ici M. Häni et que les banques suisses ont traitées. Traitées, oui, mais presque toujours refusées.

Alors qu'il l'emmenait hors du ghetto de Varsovie, dépassant les gardes allemands dont l'amabilité était à la mesure du pot-de-vin versé, M. Kestenberg, qui était un riche fabricant de savons et de shampoings, avait dit à Hannah qu'il y avait une dot pour elle en Suisse. Ils se dirent adieu. La vieille couturière de la famille attendait au coin. Elle la confia à une famille polonaise et Hannah passa le reste de la guerre dans un village, en disant ses prières juives en silence et ses prières catholiques à haute voix. Sa mère avait déjà été enlevée du ghetto par les Allemands. Elle ne revit jamais ses parents. Après la guerre, Hannah retourna à Varsovie et y trouva un antisémitisme encore rampant, dont elle souffrit à l'école. Plus tard, elle a saisi l'occasion d'aller à Londres et fut élevée à Clapton (dans l'est de la capitale), par Mme Barber. Après s'être mariée, elle est allée à Glasgow, où Philip, son mari, est rabbin à la synagogue de Giffnock.

Sa vie épanouie en Grande-Bretagne n'a pas effacé la douleur de la séparation, ni les cauchemars de son adolescence. *« Ma nouvelle mère m'a permis de les surmonter par son amour »*, dit-elle. Le temps n'a pas non plus effacé son sentiment d'injustice et sa conviction qu'une somme importante lui appartenant est entreposée dans les banques suisses. Son cas est l'un des maillons d'une chaîne de culpabilité qui se resserre autour de l'honneur de la Suisse et de sa réputation internationale. Un autre maillon est constitué par l'affaire de l'or nazi enfermé dans les coffres-forts suisses où il a été amené soit par le régime nazi en échange de devises fortes, soit dérobé dans les banques nationales et transporté ensuite en Suisse, ou encore issu de pillages et fondu en lingots, provenant même des plombages des dents des victimes de l'Holocauste.

Voilà cinquante ans que la Suisse a concédé aux Alliés une petite fraction de l'or acheté aux Allemands – un montant qui aurait été inférieur à 60 millions de dollars, c'est-à-dire environ 10 % des sommes concernées. Voilà trente-quatre ans que la Suisse a essayé d'identifier l'argent qui pourrait appartenir aux victimes de l'Holocauste et leur a remboursé 9,5 millions de francs suisses. Aujourd'hui, c'est seulement sous la pression des organisations juives – qui ont eu accès à des documents classifiés américains – et des gouvernements américains et britanniques, que la Suisse entreprend des démarches pour remuer le passé, à une allure de tortue.

M. Häni est poli, un petit peu las et parfois exaspéré par certaines questions. Il dirige le bureau de contact, fondé l'an dernier pour s'occuper des réclamations de Mme Greenberg et d'autres personnes dans la même situation, dans le cadre de ses fonctions plus vastes de médiateur des banques. Sa charge est financée par une fondation créée par les banques, mais il affirme qu'il est indépendant. Le remboursement de 9,5 millions de francs suisses, en 1962, aux victimes du génocide était le résultat d'un décret fédéral. Cette somme avait alors été jugée insuffisante par les organisations juives. L'an dernier, les banques ont été poussées à une nouvelle enquête qui a permis d'identifier 38 millions de francs suisses dans des comptes dormants ouverts en 1945 ou avant.

Le cas de Mme Greenberg constitue l'une des deux mille premières demandes de renseignements envoyées au bureau de contact de M. Häni. Plus de sept cents d'entre elles ont été mises en forme dans des questionnaires envoyés à toutes les banques suisses. Les banques ont tenté de retrouver des liens entre les réclamations et les comptes dormants. Le cas de Mme Greenberg fait partie des échecs. Elle a reçu une note de regrets écrite de la propre main de M. Häni, dans laquelle il lui annonçait que sa demande était rejetée.

Ce dernier a reçu environ six cents réponses de la part des banques. Il publiera cet automne un résumé des résultats obtenus, mais il a peu d'espoir de voir aboutir les réclamations. *« Je crois,* dit-il, *que les banques ont fait leur travail en 1962. Elles ont remboursé ce qui pouvait être déterminé comme provenant des victimes de l'Holocauste et je crains que nous ne trouvions pas grand-chose pour les personnes qui cherchent maintenant. »* Nombreux sont ceux qui partagent son pessimisme, mais nombreux aussi ceux qui ne l'acceptent pas.

HERBERT WINTER est un avocat juif de Zurich qui s'est occupé des réclamations de Mme Greenberg et d'une cinquantaine d'autres personnes dans le même cas. Il croit que les banques ont dit la vérité, mais que d'importantes sommes d'argent pourraient être inexpliquées. Il évoque la possibilité qu'une partie de l'argent ait disparu dans des malversations, voire des fraudes, avant que les autorités n'aient durci les réglementations. De nombreux comptes pourraient ne pas être classés comme dormants – et ne seraient donc pas contrôlés – s'ils sont demeurés actifs par l'intervention d'un curateur, d'un mandataire ou d'une personne avec une procuration.

Même dans certains cas où l'existence d'un compte est prouvée, affirme Me Winter, les banques n'ont pas réussi à trouver les fonds. *« J'ai un collègue qui a produit un rapport de banque. Ils lui ont dit :* « Désolés, nous n'avons rien. » *Dans un autre cas, ils ont confirmé l'existence d'un compte numéroté. Mais ils disent qu'il a été* « liquidé » *en 1960. Or mon client dit qu'il n'y avait personne en 1960 qui aurait pu fermer le compte. »* Me Winter espère que, si peu de réclamations sont retenues, les 38 millions de francs suisses seront offerts à une bonne cause – pas obligatoirement juive. *« Et pourquoi pas au nouvel Etat de Palestine ? »*, demande-t-il.

La question du *Raubgold* (l'or volé) a plus de *« chair sur les os »*, pour reprendre l'expression suisse que celle des comptes privés. Après avoir soutenu durant plusieurs décennies le mythe d'une neutralité héroïque, les Suisses doivent affronter la réalité : non seulement leurs banques ont traité avec les Allemands et acheté l'or que ces derniers avaient pillé, mais elles ont également menti en disant qu'elles ne connaissaient pas la provenance de cet or.

L'histoire de l'or nazi est maintenant bien documentée, surtout celle de l'or qui a transité par les comptes nationaux. L'or monétaire, c'est-à-dire les réserves officielles, était volé par les nazis et utilisé pour payer les machines de guerre. Il venait de pays tels que les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie ou encore l'Albanie. Pour cet or, la Suisse était une véritable blanchisserie. L'histoire la plus rocambolesque est celle des réserves belges. Elles ont été transférées en France avant le début des hostilités, puis transportées à Dakar. Après un extraordinaire voyage par train, bateau, chameau, camion et avion, elles atterrirent finalement en 1942 dans les coffres-forts de la Reichsbank de Berlin, où elles furent fondues. Les nouveaux lingots, numérotés différemment, furent transportés par bateau en Suisse.

Durant la guerre, les Suisses ont ignoré plusieurs appels des Alliés qui leur demandaient d'arrêter de s'occuper de l'or allemand. Ce n'est qu'à la fin du conflit qu'ils ont changé d'attitude et engagé une négociation avec les Alliés. Sur la base de l'accord sur la liquidation des biens allemands en Suisse, signé à Washington le 25 mai 1946, les trois Alliés occidentaux – Etats-Unis, Grande-Bretagne et France – acceptaient l'offre de 250 millions de francs suisses, payables en or, une somme qui équivalait alors à environ 58 millions de dollars, soit beaucoup moins que les 200 millions de dollars auxquels correspondait, selon les Etats-Unis, le montant total d'or en provenance d'Allemagne conservé dans les coffres-forts suisses. La demande finale des alliés a été de 130 millions de dollars.

Une phrase extraite des archives britanniques sur l'or volé pendant la guerre, publiées le 10 septembre par le Foreign Office (*Le Monde* du 12 septembre) a provoqué une controverse considérable en Suisse. Elle concerne Alfred Hirs, alors directeur de la Banque nationale suisse et expert de l'équipe des négociateurs à Washington. Le document britannique révèle que les Alliés n'avaient, malgré l'estimation donnée par les Etats-Unis, aucune idée précise sur la valeur de l'or allemand qui était en Suisse : *« M. Hirs a laissé échapper durant une réunion du Comité pour l'or le chiffre de 500 millions de dollars »*, est-il écrit.

C'est une expression curieusement formulée pour un document officiel du Foreign Office. Les experts pensent qu'elle pourrait être fausse. Linus von Castelmur, aujourd'hui diplomate suisse et dont le livre *Les Relations financières entre les Suisses et les Alliés*, publié en 1992, est l'une des études de référence sur les négociations de Washington, fait partie de ceux qui croient que ce rapport est erroné. Son récit, ainsi que plusieurs autres, soutient que M. Hirs, agacé par les Alliés, a perdu son sang-froid et s'est enflammé : *« Auriez-vous l'intention de ruiner ma banque en réclamant ces 500 millions de francs-or ? »*

LE Foreign Office pourrait avoir mal cité ses propos, mais M. Hirs semble avoir été antisémite et proche des autorités monétaires allemandes. Une enquête menée par le magazine zurichois *Facts* a montré qu'il a longtemps entretenu des relations avec Emil Puhl, le vice-président de la Reichsbank. Ce dernier lui aurait garanti que l'or allemand provenait de comptes de l'avant-guerre. M. Puhl était un homme en qui il avait confiance. *« M. Puhl,* affirmait M. Hirs, *n'a jamais été considéré comme un voleur ou même un nazi dans le sens habituel du terme. »* L'antisémitisme de M. Hirs ressortait d'un message qu'il a envoyé à son supérieur à Berne après le premier jour des négociations à Washington. Il y écrivait que ses analogues étaient *« trois juifs, un Anglais, un juif autrichien du Trésor et un juriste distingué du Département d'Etat »*.

Le démenti qu'avait avancé M. Hirs sur le fait qu'il ne connaissait pas la provenance de l'or belge s'avère mensonger. En effet, un sénateur américain a produit quatre lettres de M. Puhl. Dans l'une d'elles, il affirmait que M. Hirs connaissait l'origine de l'or belge. M. Puhl avait aussi fait cette révélation durant un interrogatoire. Le document du Foreign Office précisait que les Suisses avaient finalement concédé qu'ils avaient acheté pour 88 millions de dollars d'or, probablement en provenance de la Belgique, et, au total, environ 415 millions de dollars d'or allemand durant la période 1939-1945, mais qu'ils n'avaient pas reconnu que c'était le montant qu'ils devaient restituer aux Alliés.

La Suisse bouge lentement pour donner un compte-rendu approprié de sa conduite. Sa réponse prend la forme d'un comité et d'une commission. Le comité, composé de banquiers et de représentants juifs, est présidé par Paul Volcker, le dernier président de la Réserve fédérale américaine. Ce comité examinera les efforts fournis par les banques pour valider les comptes manquants. La commission, elle, sera constituée d'éminents historiens, suisses et étrangers. Ils étudieront les documents et produiront un rapport sur les profits faits par la Suisse grâce aux nazis.

M. Volcker était à Zurich début septembre. Il a rencontré les responsables de la Banque nationale qui lui ont promis qu'ils mettraient leurs archives à l'entière disposition des historiens. Mais la commission historique doit d'abord émerger du tortueux dispositif législatif de la Suisse. Il se pourrait qu'elle doive être approuvée par un référendum. Et son rapport pourrait n'être complet que dans trois à cinq ans. Le ministre des finances a fait un geste, début septembre, pour faire une coupe dans son budget. Cela semble approprié. Mais qui a jamais vu un banquier suisse pressé ?

Arnold Kemp

Copyright « The Observer »

Traduit de l'anglais par Katia Vaux

Dessin : Sergueï

Le périple de la réserve d'or belge

Transférées en France après le début des hostilités, les 240 tonnes d'or de la réserve fédérale belge ont transité par Dakar et les colonies d'Afrique de l'Ouest avant de finir dans les coffres de la Reichsbank en 1942 après un extraordinaire voyage en train, en bateau, à dos de chameau, en camion et en avion.

Paris, Marseille, Alger, Béchar, Tombouctou, Kayes, Dakar, Gao, Bamako

M. Marini et l'ABS : en progrès, peut mieux faire

par Alain Etchegoyen

La présentation par la presse des propositions du sénateur RPR Philippe Marini concernant la redéfinition de l'abus de biens sociaux (ABS) est souvent simpliste et caricaturale, voire inintelligible. On a le sentiment ici et là qu'il s'agit uniquement d'une répétition des propositions précédentes (Mazeaud et de Roux). Ce n'est pas le cas : le dispositif suggéré en constitue une amélioration intelligente et juste, même si elle reste incomplète.

L'ABS est défini dans le code de commerce (art. 437) comme *« le fait que le président, les administrateurs ou directeurs généraux d'une société anonyme, de mauvaise foi, ont fait des biens et du crédit de la société un usage qu'ils savaient contraire à l'intérêt de celle-ci, à des fins personnelles ou pour favoriser une autre société ou entreprise dans laquelle ils étaient intéressés directement ou indirectement »*.

Le texte lui-même constituerait une définition acceptable par la plupart des patrons si la jurisprudence n'était venue étendre l'abus de biens sociaux à maintes pratiques jugées illicites en ce qu'elles se situent en dehors de l'objet social de l'entreprise. A cela s'ajoute le caractère imprescriptible *de facto* de l'ABS, puisque le délai de prescription commence à la date de connaissance des faits et non à la date des faits eux-mêmes.

La plupart du temps, il suffit donc, argue-t-on, qu'une dépense soit effectuée par une entreprise au bénéfice d'un tiers, sans aucun rapport avec l'objet social de l'entreprise ni avec son intérêt propre immédiatement visible, pour que le délit d'ABS soit constitué. En effet, une décision de la Cour de cassation (1972) juge qu'un acte corrupteur pour obtenir un marché est contraire à l'intérêt juridique de l'entreprise. D'où la multiplication des mises en examen.

La mise en examen pour ABS est souvent purement technique et provisoire : elle reste la voie royale dans la lutte contre la corruption et elle permet la constitution du délit de recel d'abus de biens sociaux, qui n'existerait plus si l'ABS n'était pas constitué. L'ABS est le délit qui permet à un juge d'aller plus loin, c'est-à-dire jusqu'au destinataire des fonds. Lorsqu'il y parvient, il peut constituer un délit de recel, ou ajouter au délit d'ABS, par exemple, la corruption active du côté de l'entreprise et passive du côté du politique.

Prenons deux exemples simples. Un industriel finance un journaliste (voyages, invitations, cadeaux) car il compte sur son influence pour obtenir une présence dans les médias. En dehors de l'objet social de l'entreprise, ces dépenses sont passibles d'ABS. Sauf s'il est démontré qu'il n'y aura aucun *« enrichissement personnel »* : au sens de la jurisprudence, ce peut être l'absence d'une dépense personnelle.

A partir de l'ABS, on peut constituer le délit de recel d'abus de biens sociaux, de trafic d'influence (si le journaliste a usé de son influence auprès de collègues) ou de corruption (si le journaliste a lui-même fait la promotion de l'industriel). Second exemple : un entrepreneur paye un bureau d'études pour un travail fictif. Il peut être poursuivi pour ABS si de l'argent lui revient à lui ou à ses proches, ou si cette dépense n'a aucune justification et nuit à son entreprise.

Etendre l'imprescriptibilité de fait à la corruption et au trafic d'influence : là réside l'intelligence de la proposition

En revanche, il pourra être passible de corruption active ou de trafic d'influence actif si cet argent a servi à rémunérer des décideurs ou à les influencer.

M. Marini propose que le législateur intervienne pour contredire la jurisprudence en revenant de fait au texte d'origine, et en concentrant le délit sur l'atteinte aux intérêts patrimoniaux de l'entreprise et sur l'enrichissement personnel du dirigeant. Mais il ne suggère cette nouvelle rédaction qu'à la condition de voir l'imprescriptibilité *de facto* étendue à la corruption et au trafic d'influence. Là réside l'intelligence de la proposition.

Tous ces délits ont en commun leur dissimulation, car leurs victimes ne sont pas conscientes : cette disposition originale évite d'enterrer une affaire pour prescription en s'en tenant au seul ABS, qui sanctionne le seul chef d'entreprise.

Il est clair que, dans maintes opérations de corruption, le chef d'entreprise est contraint par le corrompu, et qu'il agit, au mépris de la loi mais dans l'intérêt commercial de l'entreprise, pour obtenir un marché, et non dans un but d'enrichissement personnel. Pour échapper au délit d'ABS, le dirigeant devrait donc démontrer que la dépense effectuée l'a été sous la contrainte de la corruption. Mais si le délit de corruption reste prescriptible, l'ABS reste le seul à pouvoir être condamné. La proposition du sénateur ne consiste donc pas à amnistier la corruption ou le trafic d'influence, mais au contraire à les rendre aussi longtemps répréhensibles que l'ABS. Dans ce nouveau contexte, le dirigeant d'entreprise mis en examen pour ABS aurait intérêt à dévoiler la corruption.

Ce raisonnement serait inattaquable si le texte de notre code pénal ne punissait davantage la corruption que l'ABS, et n'introduisait une exacte symétrie entre le corrupteur et le corrompu. Cette symétrie n'est d'ailleurs qu'apparente, car les termes de corruption active et de corruption passive, dans le lexique lui-même, semblent peser davantage sur le corrupteur que sur le corrompu.

J'approuve l'idée implicite de M. Marini : dans la corruption, le corrompu est plus responsable que le corrupteur, et il n'est pas normal que, dans certaines procédures, l'ABS soit le seul délit retenu du fait qu'on n'a pas fait la preuve de la corruption ou que celle-ci est prescrite comme telle. En effet, le corrupteur a des moyens, mais il n'a ni le pouvoir de décider, ni le pouvoir de décider de monnayer sa décision.

Quels que soient les moyens financiers du corrupteur, c'est bien le corrompu qui détient une responsabilité à la hauteur de son double pouvoir : le maire corrompu est plus responsable que l'entreprise de travaux publics, le professeur corrompu plus que le parent d'élève, le directeur des achats corrompu plus que le fournisseur. Les corrupteurs se voient imposer des contraintes qui n'existent pas en face d'un incorruptible. Il est injuste que seul le dirigeant d'entreprise paye avec le délit d'ABS – quand la corruption n'a pu être caractérisée –, ou qu'il cumule deux délits (ABS et corruption active).

Il faudrait donc compléter le dispositif en établissant une dissymétrie entre le corrupteur et le corrompu du point de vue des peines encourues, actuellement équivalentes (dix ans de prison et 1 million de francs). De ce point de vue, le procès Carignon pourrait avoir une valeur jurisprudentielle qui inviterait à modifier les textes : dans sa plaidoirie, le procureur général adjoint Charpentier avait souligné cette dissymétrie morale et la responsabilité singulière du corrompu en requérant, à l'intérieur de l'échelle des peines possibles, une peine plus importante pour le corrompu que pour le corrupteur, ce qu'a effectivement retenu le jugement définitif.

Il faudrait introduire cette dissymétrie dans les textes pour que le chef d'entreprise, craintif devant les peines éventuelles, considère que la mise en examen pour corruption active aura des conséquences moins importantes que l'ABS. Dès ce moment, la réforme envisagée serait cohérente car elle pousserait les chefs d'entreprise à se justifier ainsi auprès de leurs actionnaires, en dévoilant les mécanismes de corruption, plutôt qu'à encourir l'ABS.

Mais méfions-nous : il suffirait que l'imprescriptibilité *de facto* ne soit pas étendue aux délits de corruption et de trafic d'influence pour que tout le dispositif s'écroule et qu'on assiste en fait à une amnistie sournoise et déguisée. Or ne nous y trompons pas : cette imprescriptibilité gêne surtout les politiques, et il s'en trouvera, à l'occasion d'un débat parlementaire, pour supprimer subrepticement ce qui donnerait cohérence et sens à l'ensemble. Il faut donc une grande vigilance.

Tout au plus pourrait-on admettre que le caractère imprescriptible est une aberration juridique qui place ces délits au rang de crimes contre l'humanité. Puisqu'on les considère comme graves pour la République, on pourrait prendre, pour l'ABS, la corruption et le trafic d'influence, la norme des crimes, qui est une prescription de dix ans. D'ailleurs, l'expérience montre en fait que les affaires instruites ne remontent jamais à plus de huit ou neuf ans.

***Alain Etchegoyen** est professeur de philosophie et essayiste.*

Europe : voici pourquoi Laurent Fabius a raison

Suite de la première page

Contradictoire, enfin, d'écarter de la Conférence intergouvernementale la monnaie unique, qui détermine l'ensemble des autres questions européennes, de la citoyenneté à l'élargissement, de la résorption du déficit démocratique à la lutte contre le chômage et les déficits publics.

Paradoxale, mais aussi dangereuse, parce que aucun des partenaires ne gagnera plus, désormais, à rejeter sur l'autre l'échec éventuel de la monnaie unique. L'intérêt, véritable et bien compris, de chacun de nos pays est bien plutôt, au stade où nous en sommes, d'en favoriser le succès.

Il faut donc abandonner tout dogmatisme [illegible] que la monnaie unique ne pourra naître de malentendus et d'arrière-pensées croisés, l'Allemagne tentant de faire payer à la France ses réticences devant sa réunification, la France tentant de se rembourser d'avoir financé cette même réunification par l'affaiblissement de l'activité et de l'emploi.

C'est la tentation de ce « poker menteur » qu'il faut récuser, en instaurant un véritable débat sur l'avenir de l'Europe, et en s'efforçant patiemment de faire triompher la raison critique sur la résurgence des passions collectives. Et, pour commencer, en se gardant d'éluder les propos de Laurent Fabius qui, en l'occurrence, apporte de bonnes réponses à de bonnes questions.

Dans l'article de Werner Hoyer, comme dans celui de Laurent Fabius, sont proposés un constat, un objectif et une méthode d'action. Pour le premier, il s'agit surtout de maintenir le cap initial, sans sourciller. Pour le second, il s'agit de mettre en œuvre rien de moins qu'une autre politique au plan européen. Examinons, point par point, les termes des deux démarches.

Quant au constat, il est quasiment identique. La convergence économique franco-allemande s'est opérée vers la déflation, sous l'effet d'une récession inattendue et de la sous-estimation des changements issus de la réunification allemande : l'Allemagne a éprouvé en 1995 les rigueurs de la récession, tout en voyant le chômage dépasser 10 % de sa population, niveau inconnu depuis les années 30.

La France est plus cruellement atteinte encore. Sa croissance paraît étouffée depuis trop longtemps, malgré des déficits publics très lourds, tandis qu'un actif sur huit se trouve privé d'emploi. Nos deux pays ont été victimes d'une brutale accélération de l'histoire. Et la construction européenne a été la première touchée, qui s'est révélée désarmée tant face à l'explosion du chômage de masse que face au retour des tensions et de la guerre sur le continent.

Les objectifs de long terme qui découlent logiquement de l'impasse actuelle sont également partagés. La priorité doit aller à la lutte contre le chômage – qui est assurément, comme l'écrit Werner Hoyer, *« le plus grand défi politique qui soit »* ; à la démocratisation d'institutions qui privent actuellement de toute portée réelle la citoyenneté européenne, tout en affaiblissant les citoyennetés nationales ; à la mise en place d'une diplomatie et d'une défense communes enfin, qui permettent aux Européens de reconquérir la maîtrise de leur destin et de la sécurité de leur continent.

Mais les divergences se creusent dès que l'on aborde les objectifs intermédiaires qui doivent permettre de garantir la pleine activité, la démocratie et la paix dans l'Union : le rôle de l'euro, instrument de croissance et d'affirmation de la souveraineté monétaire de l'Europe face au dollar, ou simple appendice du mark fort ; l'articulation de la Commission et du Parlement européen avec le conseil des ministres et les Parlements nationaux ; le champ et les modalités d'intervention de la diplomatie et des forces européennes.

Dès lors, les propositions d'action ne peuvent que s'écarter résolument. Laurent Fabius nous presse de rompre avec le risque déflationniste et d'ouvrir avec l'Allemagne une négociation politique pour remettre la monnaie unique sur ses pieds. Werner Hoyer nous exhorte à une application rigide des critères de convergence prévus par Maastricht, doublée d'un pacte de stabilité, destiné à faire de l'euro une monnaie forte. Que faut-il en penser ?

Force est de constater, au nom même du principe de responsabilité par lequel Max Weber définissait l'homme d'Etat, qu'il faut donner raison à Laurent Fabius dont les propositions traitent de l'Europe réelle,

Un débat salvateur entre la France et l'Allemagne est nécessaire et urgent

quand Werner Hoyer nous parle d'une Europe par trop virtuelle, tenant pour moitié de l'utopie, pour moitié d'une fidélité excessive aux orientations passées.

Utopiques en effet, l'idée d'une pluricitoyenneté ancrée à la fois dans la région, l'Etat et l'Europe, ou celle d'une réduction du chômage fondée sur une monnaie européenne surévaluée – à l'instar du mark – par rapport au dollar. Quelque peu passéiste, la référence intangible au traité de Maastricht, dont les critères de convergence n'ont pourtant aucune vocation à l'immortalité. La date même de 1991, rappelée par Werner Hoyer, et qui nous renvoie aux débuts d'une décennie marquée par des transformations dont nul n'aurait pu prévoir l'ampleur, montre assez, par elle-même, que les choses ne sont jamais figées.

La nécessité d'un aggiornamento sur la monnaie unique, qui passe par une clarification franco-allemande, peut d'autant moins être niée que cette révision a déjà commencé, à l'initiative de l'Allemagne d'ailleurs. De l'élargissement des marges de manœuvre du SME à 15 % jusqu'au changement du nom de la monnaie unique, rebaptisée euro en lieu et place de l'écu qui figurait en toutes lettres dans le texte du traité, les changements d'ores et déjà actés sont loin d'être minces.

S'ils restent confidentiels, c'est qu'ils ont continué à s'inscrire dans cet univers du secret qui a pour effet de construire l'Europe à l'écart des opinions et des peuples. Parallèlement, chacun convient – et Werner Hoyer le premier – que Maastricht doit être complété, parce que le traité reste muet sur l'essentiel : à savoir les conditions concrètes de gestion de la monnaie unique, une fois son principe arrêté. Révision et achèvement de Maastricht vont donc de pair. Reste à en définir la méthode.

Une première solution consiste à nier le problème pour transférer aux techniciens de la monnaie, en dernière extrémité, le soin de trouver une solution. C'est le cours actuel de la conférence intergouvernementale ouverte à Turin en mars 1996 et qui n'intéresse personne parce qu'il ne se passe rien, et parce qu'on subodore qu'il pourrait bien ne rien s'y passer tant que l'essentiel, à savoir la monnaie unique, restera en dehors de son champ.

La volonté de différer les choix et d'éviter de leur donner une charge politique trop lourde peut se comprendre. Elle recèle néanmoins un risque majeur en cas d'échec : dresser violemment les opinions européennes les unes contre les autres.

C'est la raison pour laquelle Laurent Fabius suggère de jouer cartes sur table, en prenant acte des difficultés présentes, et en les mettant à l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale. Cette solution n'est pas seulement logique, puisque la monnaie unique détermine désormais l'ensemble des questions européennes. Elle est la seule qui soit conforme au respect des procédures démocratiques d'une part, à la confiance mutuelle qui constitue l'irremplaçable acquis d'un demi-siècle de réconciliation franco-allemande d'autre part.

Oui, il est plus que temps de revenir au réel et de mettre à l'ordre du jour du prochain sommet de Dublin l'interprétation souple des critères de convergence, l'intégration de la croissance et de la lutte contre le chômage parmi les objectifs que devra poursuivre la future Banque centrale européenne, l'articulation de la monnaie unique avec les devises des Etats de l'Union qui n'appartiendront pas au noyau dur initial.

Oui, il est plus que temps de prévoir l'intervention des peuples et de leurs représentants pour sanctionner les réformes retenues, à l'image des garanties démocratiques exigées par la Cour de Karlsruhe pour encadrer le passage à la monnaie unique.

Voilà pourquoi Laurent Fabius a raison. Le seul reproche qui puisse lui être adressé restant sans doute de s'être trompé si longtemps pour avoir eu raison si tard.

Mais seule compte, en définitive, la signification politique de son appel. Une véritable course de lenteur se poursuit entre la France et l'Allemagne pour adapter l'Union à la nouvelle donne européenne. De cette compétition ambiguë, les peuples demeurent pour l'instant les arbitres, tant qu'ils résistent à la tentation d'envahir brutalement le terrain. C'est dire, quoi qu'ait pu écrire Werner Hoyer, la nécessité et l'urgence d'un débat salvateur.

Un seul homme, Jacques Chirac, dispose de l'autorité, de la légitimité et de la durée indispensables pour obtenir qu'il ait lieu et pour éviter ainsi que, bientôt, les choses ne tournent à la mêlée, une mêlée qui serait préjudiciable à la France, à l'Allemagne, à l'Europe tout entière.

Philippe Séguin

هكذا من الأمل

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre.
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

La gauche italienne face à ses responsabilités

L'ITALIE attendait Bossi. Ce fut Fini. Dimanche 15 septembre, les foules n'étaient pas rassemblées le long du Pô pour célébrer l'indépendance de la « Padanie » avec Umberto Bossi, le chef de la Ligue du Nord, mais à Milan, avec le chef de l'Alliance nationale Gianfranco Fini, pour s'opposer aux menées séparatistes. Le gouvernement de centre-gauche, dirigé par Romano Prodi, avait, lui, choisi un profil bas, qu'il peut justifier par le maigre succès d'affluence remporté par la Ligue, mais en même temps il a ouvert un espace dans lequel l'Alliance nationale s'est habilement engouffrée.

Que le mouvement héritier des néofascistes se pose en rempart de la République n'est paradoxal qu'en apparence. Comme le remarque le sociologue Nando Dalla Chiesa dans un bref essai, *La Politica della doppiezza* (« la politique du double jeu »), il n'est pas rare dans l'histoire italienne que *« l'Etat démocratique ait été défendu par ses ennemis »*. Ce faisant, Gianfranco Fini a tenté de renverser en sa faveur le rapport de forces au sein de la droite face à Silvio Berlusconi et de se présenter comme l'interlocuteur privilégié de L'Olivier (la coalition gouvernementale).

Plusieurs raisons expliquent l'inaction de la gauche. Arrivée au pouvoir en avril dernier après avoir fait antichambre pendant des années, elle a acquis très rapidement une culture de gouvernement. Walter Veltroni, vice-président du conseil et ministre de la culture, justifie l'attitude de son parti (le PDS, Parti de la gauche démocratique, ex-PCI) par la crainte des incidents qu'auraient pu provoquer des contre-manifestations.

Par ailleurs, la gauche a sous-estimé à la fois la portée des manifestations de la Ligue, considérées parfois comme « folkloriques », et la mobilisation de l'Alliance nationale. Enfin, elle est encore mal à l'aise avec l'idée de nation et de patrie, car elle participe d'une culture politique qui – pour citer encore Dalla Chiesa – *« proclame la valeur de l'indépendance nationale et de la patrie, mais pense au fond que l'unique valeur véritablement indépassable est le socialisme »*.

TENTACULAIRE ET INEFFICACE

Le PDS s'est sans doute rendu compte a posteriori de son erreur. Son secrétaire général, Massimo D'Alema, affirme certes que *« la riposte sera politique »* avec *« un nouveau pacte de solidarité entre tous les Italiens »*, mais il annonce aussi que le peuple de gauche sera dans la rue... dimanche prochain, à l'occasion de la fête de *L'Unità*. Car l'échec de la Ligue est très relatif. *« Il ne s'agissait pas d'un match de football dont le résultat s'exprime en chiffres*, écrit le quotidien du Vatican, *Osservatore romano. Il est incontestable qu'un problème préexistant a éclaté dans toute sa violence et qu'il faut l'affronter sans occulter les raisons de la protestation enfourchée par Bossi. »*

Le problème ? Il a été depuis longtemps identifié. C'est l'existence d'un Etat centralisateur, tentaculaire bien qu'inefficace, d'une administration corrompue mais tatillonne, d'une fiscalité qui apparaît spoliatrice même à ceux – et ils sont nombreux – qui s'arrangent pour ne pas payer d'impôts.

La Ligue d'Umberto Bossi est devenue en quelques années le *« porte-voix »* (selon l'expression du politologue Ilvo Diamanti) des petits et moyens entrepreneurs du Nord, de leurs salariés et des travailleurs indépendants qui leur sont liés. Ils s'opposent aux grandes entreprises et à la haute finance, vivent sur des traditions locales, ce qui ne les empêche pas d'être très actifs à l'exportation. Ils en ont assez des promesses non tenues, de l'argent public gaspillé ; s'ils votaient traditionnellement pour les démocrates-chrétiens, voire pour les communistes, ils estiment avoir trouvé dans la Ligue le défenseur de leurs droits alors qu'ils souhaitent un Etat à la fois plus lointain et plus performant.

Aux élections législatives d'avril, la Ligue a encore recueilli 10 % des suffrages au niveau national et elle a atteint 30 % dans certaines des régions les plus actives du Nord. En enquêtant sur le mouvement, Ilvo Diamanti a constaté que 23 % des citoyens du Nord considéraient l'indépendance *« comme souhaitable et avantageuse »* et 30 % comme *« inacceptable mais avantageuse »*. Par indépendance, la grande majorité d'entre eux n'entendait toutefois pas la séparation avec le reste de l'Italie, mais l'autonomie, la décentralisation, la gestion locale de ses propres problèmes.

RÉCUPÉRER LE PATRIOTISME

C'est cette *doppiezza* qui relativise l'impact de la Ligue. Le *senatur* Bossi vitupère, dérange, fait sa pelote de la méfiance publique envers le système dont il use par ailleurs habilement pour accroître le rôle de son parti, mais quand il passe, comme l'écrit Ezio Mauro dans *La Repubblica*, du statut *« d'adversaire du système politique à celui d'ennemi de l'Etat et de la République »*, il fait moins recette. Et ses émules ne sont guère convaincants quand à la faveur d'élections municipales ils se transforment en gestionnaires.

Le gouvernement aurait cependant tort de ne pas discerner le discours que les provocations de Bossi pourraient masquer. D'autres hommes politiques proches de la majorité le tiennent constamment. Le maire de Venise, Massimo Cacciari par exemple. Selon lui, la gauche commettrait une grave faute en se contentant de *« récupérer le patriotisme »*. Depuis plusieurs mois déjà, avec ses collègues du nord-est de l'Italie, il exhorte le gouvernement à mettre en œuvre une véritable réforme fédérale.

Romano Prodi l'a promise dans sa déclaration gouvernementale du mois de mai. Depuis, il a été accaparé par la remise en ordre des finances publiques qui devrait permettre à l'Italie de rejoindre l'Union monétaire ; il a marchandé avec les orthodoxes de Rifondazione comunista dont les voix lui sont nécessaires à la Chambre des députés et parfois bataillé avec ses propres alliés... Les réformes institutionnelles attendent.

Le fédéralisme n'est pas une idée neuve en Italie. Au lendemain de la guerre, dans une série d'articles récemment réédités, le philosophe Noberto Bobbio, aujourd'hui sénateur à vie et conscience de la gauche, se faisait le chantre d'un système qui tienne compte des diverses cultures et traditions italiennes contre les tendances centralisatrices de la Démocratie chrétienne et du Parti communiste : *« Maintenant* [en 1945], *nous savons que la démocratie progresse avec la multiplication des institutions d'autogouvernement. Le problème est de veiller à ce que le fédéralisme corresponde vraiment à une démocratie complexe, signe de vitalité pour l'Etat nouveau, au lieu d'être le prétexte à un démembrement qui serait une preuve de faiblesse et de décrépitude. »* Les données du problème n'ont pas fondamentalement changé. Si le gouvernement de L'Olivier ne parvient pas à lancer rapidement des réformes, alors que le pays recommence à être secoué par des poursuites judiciaires dans les milieux industriels, Umberto Bossi et ses « chemises vertes » reprendront leur marche sur Venise.

Daniel Vernet

Le Monde
ÉDITORIAL

Une France plurielle

ENFIN, des paroles justes et fortes contre les *« mots qui tuent »*. De toutes les réactions officielles suscitées par l'apologie lepéniste de *« l'inégalité des races »*, celles du comité épiscopal des migrations, présidé par Mgr Jean Deledicque, et du cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, sont sans doute les plus solennelles.

Ce que l'Etat n'a pas su clairement exprimer, s'en tenant à la seule mise en garde de Jacques Chirac contre les *« doctrines d'exclusion »* tandis que son premier ministre restait en retrait des hommes d'église ont su le dire, sans détour : *« Quand un homme public ose affirmer comme une vérité l'inégalité des races, il y a danger pour l'ensemble de la société.* [C'est] *une atteinte à l'identité nationale fondée sur les valeurs acceptées par tous. Pour un chrétien, ces propos sont inacceptables. »* Et Mgr Lustiger d'insister en invitant Jean-Marie Le Pen à *« se convertir »* vraiment à une religion dont il se réclame mais dont il ignore l'enseignement : *« Le prochain, c'est celui dont on s'approche. (...) C'est ainsi que ceux qui croient dans le Christ sont appelés à traiter tout homme. »*

Ces déclarations sont bienvenues à la veille d'une visite lourde d'ambiguïtés. Les malentendus qui ont entouré la préparation du voyage de Jean Paul II en France ont en effet permis à l'extrême droite de tenter de la détourner à son profit, par le biais de l'activisme intégriste alors même que – toutes les enquêtes le confirment – les catholiques pratiquants restent massivement hostiles au discours d'exclusion du Front national.

Cette offensive a été facilitée par la confusion entretenue entre un événement historique indéniable – même s'il tient grandement, faute de sources, du mythe – et sa dimension religieuse. Le baptême de Clovis n'est pas le baptême de la France, dont l'histoire est une longue construction, où Robespierre et Napoléon, le capitaine Dreyfus et le général de Gaulle ont autant leur place que Clovis et Jeanne d'Arc. Ramener un événement historique de l'imaginaire national à son particularisme religieux fait évidemment le lit du rejet de l'autre. La France républicaine est tissée d'un brassage d'identités, de croyances et de spiritualités, où l'on ne saurait décréter que l'une d'elles s'impose aux autres. Elle est plurielle à l'image de ce Barbare romanisé, puis christianisé, que fut, il y a 1 500 ans, le roi des Francs. C'est ce mélange qui la fonde et la fit être elle-même, dans ses heures les plus glorieuses, se distinguant dans le concert des nations par sa quête d'universalité.

Or voici qu'un parti français défie la France, son identité et son histoire. En cette fin de siècle, seule de toutes les démocraties, ce pays abrite en son cœur, et non plus à la marge, des défenseurs de l'impensable. L'épiscopat a su prendre la mesure du danger que constitue cette honte pour tous, chrétiens ou non. On attend du pape, autorité morale s'il en est, qu'il fasse écho à leurs fortes paroles. Polonais, il sait le génocide commis sur sa terre, dans les camps, au nom de l'inégalité des races et, hélas, avec la complicité de certains catholiques. Aussi attend-on de lui qu'il dénonce cette abomination, en saluant à Tours la mémoire de Saint Martin, apôtre des pauvres, fidèle à cette parole du Christ : *« Ce que vous avez fait au plus petit des miens, c'est à moi que vous l'avez fait. »*

Le chargé de programme *par Philippe Bertrand*



DANS LA PRESSE

FINANCIAL TIMES
Ian Davidson

■ Les Français plaident avec insistance pour une accélération du calendrier à la Conférence internationale qui discute de la réforme de l'Union européenne. S'ils obtiennent satisfaction, le moment décisif pour la forme future de l'Union se situera avant la fin de l'année. Ce sera une mauvaise nouvelle pour John Major, parce que cela voudra dire qu'il ne pourra pas éviter une crise grave entre la Grande-Bretagne et ses partenaires européens. Mais cela peut être aussi une mauvaise nouvelle pour Tony Blair dont le gouvernement aura peut-être à ramasser les morceaux après les élections générales. M. Blair passe généralement pour plus pro-européen que M. Major et spontanément, il l'est peut-être. Mais en pratique, la politique des travaillistes est virtuellement aussi anti-européenne que celle des conservateurs, et parfois davantage. Il en résulte qu'un gouvernement travailliste serait mal préparé pour traiter les problèmes qui se poseront l'an prochain si les Français parviennent à leur fin.

RTL
Philippe Alexandre

■ Suspendre les cours pendant deux heures dans les lycées, les collèges et les écoles primaires pour les remplacer par des discussions sur la violence entre élèves et adultes : c'est une initiative de M. Bayrou que nul ne saurait condamner. Le gouvernement exprime sa sensibilité, son émotion, après le drame de Montereau, mais on attend bien davantage de lui : une politique, une action, des décisions. Bien autre chose que des manifestations de douleur ou d'indignation chaque fois que la violence éclate et tue dans un établissement scolaire. Il y a bien deux ans que la violence dans les écoles a pris des proportions alarmantes et que les pouvoirs publics se contentent de ce qu'il faut appeler des parlottes (...) L'analyse a été faite mille fois. La première constatation, c'est qu'il manque des adultes responsables de la surveillance et de la sécurité tant dans les écoles qu'aux abords des écoles. Mais le gouvernement se heurte à la pénurie budgétaire et il ne peut pas créer des postes, il en supprimerait plutôt. Tout le reste est accessoire, de la littérature.

La solide tradition du secret bancaire suisse

LE SECRET bancaire suisse a beau ne plus être tout à fait ce qu'il était, il n'est pas près de voler en éclats. De temps à autre, une brèche s'ouvre quand la pression internationale se fait vraiment trop forte et que le désir de respectabilité de la Suisse l'emporte sur des considérations purement commerciales.

Cette fois, l'entaille au sacro-saint secret bancaire va concerner les documents relatifs aux fonds ayant appartenu à *« des personnes qui ont été victimes du régime national-socialiste, des membres du Parti national-socialiste, au IIIe Reich, à ses institutions ou à ses représentants »*. Un projet de loi faisant obligation aux banques et établissements financiers suisses de fournir les informations à leur disposition sur ce sujet devrait être soumis au Parlement avant la fin de l'année (*Le Monde* du 18 septembre).

Le secret entourant « l'or des nazis » aura tout de même tenu plus de cinquante ans. Il aura fallu plusieurs années de polémiques entre des organisations juives et des parlementaires américains, d'un côté, les banquiers helvétiques et leur gouvernement, de l'autre, pour que la Suisse finisse par céder. Le coup de pouce décisif est venu de la publication le 10 septembre par le Foreign Office d'un rapport sur les dépôts d'or nazi en Suisse, estimés à la fin de la guerre entre 200 et 500 millions de dollars. Les banques suisses détiendraient ainsi aujourd'hui, en dépit de restitutions effectuées en 1946 et 1952, de 80 % à 90 % d'un total évalué à plus de 6 milliards de dollars (31 milliards de francs) actuels.

Le secret a commencé à être un peu écorné au cours des dernières années. Depuis le 1er août 1990, la Suisse a adopté une législation punissant les banquiers qui acceptent en connaissance de cause de l'argent sale. Les fortunes dissimulées de dictateurs comme Duvalier, Marcos, Noriega, Ceausescu, Stroessner ont été bloquées par la justice helvétique.

CONCURRENCE IMPUISSANTE

En 1989, la Securities Exchange Commission (la SEC, l'organisme américain de contrôle des activités boursières) avait obtenu le gel de plusieurs comptes bancaires à la suite de délits d'initiés dans l'affaire Pechiney-Triangle. Une convention sur la poursuite des délits financiers existe entre les Etats-Unis et la Suisse et vise à remonter les filières de narco-dollars. Enfin, l'anonymat pur n'existe plus. Il n'est plus possible depuis 1987 d'ouvrir un coffre en Suisse sans décliner ses noms, prénoms et adresse.

Si le secret bancaire s'effrite quand il s'agit de l'argent des nazis, des dictateurs ou de la drogue, il n'a pas disparu pour autant. La discrétion est une seconde nature chez les banquiers suisses. La Confédération demeure le pays de prédilection de ceux qui ont de l'argent à cacher ou à protéger.

La concurrence du Luxembourg, de l'Autriche, de la Hongrie, de l'île de Man, des îles Caïmans et d'autres terres d'asile pour capitaux n'y fait rien. Les grandes fortunes privées de par le monde sont gérées en Suisse, qu'elles viennent d'Amérique latine, des pays de l'Europe de l'Est ou du Sud-Est asiatique. Les nouveaux paradis fiscaux offrent aussi le secret bancaire et une gamme complète de fonds d'investissements. Mais il y manque les banques suisses et leur solidité légendaire.

Les trois grandes (UBS, SBS et Crédit suisse) font partie des établissements les plus fiables, les plus rentables et les plus riches de la planète, une puissance disproportionnée par rapport à la taille de l'économie helvétique. Elles n'ont jamais connu la moindre défaillance.

La Suisse dispose d'autres atouts majeurs, comme sa stabilité politique et monétaire. Il n'y a pas eu de guerre depuis le milieu de XIXe siècle et le franc suisse est la monnaie la plus forte au monde. Elle s'est appréciée de 70 % par rapport au dollar depuis vingt-cinq ans. La création d'une monnaie unique européenne devrait encore renforcer son rôle de valeur-refuge. Pas étonnant alors que, selon les experts, les banques suisses détiennent 40 % des 12 000 milliards de dollars du marché mondial de la gestion de fortunes privées.

Au-delà des discours et des déclarations d'intention, les banquiers suisses n'ont pas la moindre envie de voir disparaître leur réputation de discrétion. Une culture ancienne puisqu'elle remonte au XVIe siècle quand les huguenots français sont venus mettre leurs richesses à l'abri de l'autre côté de la frontière. Une tradition érigée en principe d'Etat et consacrée par la loi. A la différence d'autres pays, comme la France par exemple, où il existe un secret professionnel bancaire comparable à celui d'un médecin ou d'un avocat, le secret suisse est un principe inviolable. Il ne peut être levé que dans les cas relevés par les législations fédérales ou cantonales.

De plus, quand une procédure est engagée, le client, prévenu immédiatement par sa banque, peut faire appel de la levée du secret, ce qui lui donne le temps, parfois, de faire disparaître des preuves et des filières. *« Un client étranger qui veut chez nous échapper aux inquisitions de son fisc national en matière de revenu et de succession ou simplement bénéficier de discrétion pour ses affaires personnelles peut être assuré que notre secret bancaire reste du béton : c'est vital pour nous ! »*, résume simplement un banquier genevois.

Eric Leser

ENTREPRISES

RÉSULTATS Six mois avant sa privatisation partielle, France Télécom présente des résultats semestriels légèrement *supérieurs aux prévisions*, et s'attend à un bénéfice annuel net pour 1996 de plus de *10 milliards de francs* – contre 9,7 milliards en 1995. ● L'OPÉRATEUR FRANÇAIS, *malgré* une baisse des prix des communications, est même parvenu à augmenter légèrement ses recettes dans le téléphone. ● NE FIGURENT dans ces comptes ni les sommes versées à l'Etat actionnaire ni les provisions à passer pour les préretraites et pour solder le transfert à l'État des retraites des agents fonctionnaires. ● DEUTSCHE TELEKOM annonce, pour sa part, des chiffres en repli à un mois de son entrée en Bourse. Mais l'opérateur allemand, outre une baisse de tarification, a subi des contraintes fiscales nouvelles et provisionné pour les plans sociaux d'ores et déjà programmés.

France Télécom prévoit plus de 10 milliards de francs de bénéfice pour 1996

L'opérateur français du téléphone annonce des comptes semestriels satisfaisants, six mois avant son introduction partielle en Bourse. Mais il devra faire face, dans l'avenir, à des charges importantes liées à sa privatisation

LE CONSEIL d'administration de France Telecom s'est réuni, mercredi 18 septembre au matin, pour entériner les comptes du premier semestre 1996 et les prévisions de résultats pour l'ensemble de l'année. Il s'agit du dernier exercice avant la transformation en société anonyme et la privatisation partielle : la mise en Bourse d'une partie du capital est prévue en avril 1997. Contrairement à son homologue allemand Deutsche Telekom qui, à quelques semaines de l'ouverture de son capital au public – l'opération aura lieu en novembre –, a annoncé, mardi, des résultats semestriels en net repli, l'exploitant téléphonique français peut se prévaloir de comptes satisfaisants à mi-année.

Des résultats fortement contrastés

A fin juin, le chiffre d'affaires de France Telecom (maison mère) *s'établit à 67,4 milliards* de francs, le bénéfice d'exploitation à 14,9 milliards et le bénéfice net à 5,9 milliards. Ces indicateurs sont tous trois en progression par rapport au premier semestre 1995 : respectivement +1,3 %, +3,9 % et +16,3 %. Ils sont également en hausse sur les prévisions établies *fin 1995 par l'exploitant* : ce dernier tablait alors, pour le premier semestre 1996, sur un chiffre d'affaires de 66,5 milliards de francs, un bénéfice d'exploitation de 11,6 milliards et un bénéfice net de 3,1 milliards. Fait notable, la légère progression du chiffre d'affaires affichée par *l'ensemble des activités* de la maison mère vaut aussi pour les seules recettes du téléphone (abonnements, communications). Ces dernières s'établissent à environ 53,7 milliards de francs à fin juin 1996, contre 53,2 milliards un an plus tôt et 54 milliards initialement prévus. L'opérateur semble donc avoir réussi à compenser les baisses de tarifs auxquelles il a procédé.

En mars 1996, France Telecom a réduit de 10 % le prix des communications nationales (au-delà de 100 kilomètres) et de 8,9 % en moyenne celui des communications internationales, après avoir, deux mois plus tôt, augmenté le *prix de l'abonnement mensuel* de 15 %, à 52,80 francs. L'opérateur a procédé à de nouvelles baisses en juillet pour les appels nationaux (–12,6 %) et internationaux (–13,5 % en moyenne). Selon des chiffres communiqués en juillet par la direction de France Telecom, le volume des appels nationaux (mesuré en minutes) en mai était en hausse de près de 8 %. Le volume des appels *locaux*, en revanche, était en baisse de plus de 4 %.

PRUDENCE

Petit bémol cependant, le chiffre d'affaires des six premiers mois intègre environ 150 millions de francs de retards de facturations datant de novembre et décembre 1995, au moment des mouvements sociaux, qui n'ont pas été imputés sur les comptes 1995. De même, les écarts entre le résultat d'exploitation et le résultat net réalisés à fin juin et les chiffres prévisionnels *tiennent respectivement* à une diminution de près de 2 milliards de *francs de la somme consacrée aux* amortissements et à une réduction de près de 1 milliard de francs des frais financiers réellement supportés, France Telecom n'ayant pas eu à emprunter en début d'année.

Malgré ces bons résultats semestriels, la direction de France Telecom se montre prudente et a légèrement revu à la baisse ses prévisions de chiffre d'affaires et *de résultat d'exploitation* au niveau de la maison mère pour l'ensemble de l'exercice 1996. Pour le premier, elle table sur environ 134,65 milliards de francs, contre 134,9 initialement prévus et 133 milliards réalisés en 1995. Pour le second, elle estime qu'il devrait se situer à 24,5 milliards de francs, contre 25,1 milliards budgétés et 26,5 milliards dégagés en 1995.

En revanche, les *prévisions* de résultat net ont été revus en hausse : l'opérateur table sur plus de 10 milliards de francs de bénéfice, contre 8,4 milliards budgétés et 9,7 milliards réalisés en 1995. La différence proviendrait d'un résultat financier nettement moins déficitaire que prévu. Tous ces chiffres sont néanmoins à manier avec précaution. Dans l'état actuel de ses comptes prévisionnels, France Telecom n'intègre pas, par exemple, les sommes qu'il devra rétrocéder à son actionnaire, l'Etat, au titre d'avance sur les dividendes. En 1995, cette somme, versée *en décembre*, s'était élevée à 4,5 milliards *de francs*.

L'opérateur, qui prépare sa privatisation partielle, ne fait pas non plus apparaître, pour le moment, dans ses prévisions les provisions qu'il devrait être amené à passer. Elles concerneraient la dépréciation d'actifs, le financement des pré-retraites à cinquante-cinq ans et le paiement d'une soulte à l'Etat, en échange de la prise en charge par ce dernier, à compter de début 1997, du paiement des retraites de ses agents fonctionnaires.

Le coût des départs en préretraite est estimé à 20 milliards de francs sur dix ans. La soulte, qui sera versée en une seule fois l'an prochain, est de 37,5 milliards de francs. France Telecom disposant déjà de près de 22 milliards de provisions. Avec toutes ces opérations, l'image financière du groupe pourrait être légèrement modifiée.

Philippe Le Cœur

BT France lance un service pour les entreprises

BT France, filiale française de British Telecom, lance un nouveau service de téléphonie destiné aux entreprises. Opérationnel à Lyon, il s'étendra, dans les prochains jours, à Lille, Marseille et Paris. Ce service, appelé Pléiade, permet aux abonnés de se connecter sur le réseau BT pour leurs appels nationaux, internationaux, et la transmission de fax. L'opérateur promet jusqu'à 25 % d'économies pour les appels nationaux et 40 % pour l'international.

BT France (450 salariés pour 570 millions de chiffres d'affaires) espère gérer 10 % des communications d'entreprises dans les cinq années à venir. *Mais il vise aussi la libéralisation de la téléphonie publique*, prévue en 1998 et cherche une alliance avec un partenaire puissant, à la manière dont le groupe britannique s'est implanté en Allemagne, en Italie ou en Espagne, en s'associant avec des entreprises nationales. Selon Pierre-Henri Drevon, directeur-général de BT France, *« dix milliards de francs sont nécessaires pour développer un réseau privé en France »*.

Son imminente privatisation coûte cher à Deutsche Telekom

COLOGNE
correspondance

A deux mois de son entrée en Bourse, les résultats semestriels de Deutsche Telekom, présentés mardi 17 septembre à Bonn, pourraient troubler certains futurs petits porteurs. Le chiffre d'affaires est en légère hausse à 30,6 milliards de deutschemarks (104 milliards de francs), le résultat d'exploitation atteint 2,7 milliards de DM mais les bénéfices nets sont en chute, à 130 mil*lions de DM contre 3,5 milliards* au premier semestre l'an dernier. Selon Ron Sommer, le président du directoire, le groupe est pourtant *« en forme avant l'entrée en Bourse »*.

L'activité permet de limiter les effets de la baisse des tarifs et de nouvelles contraintes fiscales survenues en début d'exercice. Le chiffre d'affaires devrait dépasser 62 milliards de DM sur l'ensemble de l'année (contre 66,1 milliards en 1995). Depuis le 1er janvier, l'opérateur public allemand doit payer la TVA, alors qu'il en était dispensé auparavant.

En revanche, les résultats subissent le contrecoup de ce que Ron Sommer appelle *« l'assainissement des vieilles charges »*. *Avant l'entrée en Bourse*, Deutsche Telekom a provisionné 1,8 milliard de DM pour finan[illegible]cer les plans sociaux qui, d'ici à l'an 2000, vont per[illegible] de ramener [illegible] à 170 000 salariés, contre 207 000 actuellement. L'opérateur continue de réduire un endettement considérable : de 125 milliards de DM début 1995, les dettes sont aujourd'hui de 98 milliards et devraient représenter 60 milliards en l'an 2000.

30 DEUTSCHEMARKS L'ACTION

Ces résultats sont déterminants avant la mise sur le marché boursier de la première tranche des « actions Telekom » à partir du 18 novembre (500 millions de titres). *Ils vont permettre au consortium mené par la* Deutsche Bank, la Dresdner Bank et Goldman Sachs de fixer le prix du titre, qui devrait, selon les analystes, se situer en dessous de 30 deutschemarks.

Le compte à rebours de la plus grande mise en Bourse jamais survenue en Allemagne est lancé. Pour cette privatisation partielle, 1,8 million de personnes ont manifesté leur intérêt. Mardi, Ron Sommer a promis à ces actionnaires potentiels des dividendes attractifs, d'un montant total de 1,5 milliard de DM la première année.

Philippe Ricard

Candidat à la reprise de Thomson, Alcatel Alsthom cherche des partenaires

DEUX JOURS après avoir déposé son offre pour la reprise du groupe français d'électronique Thomson SA, Alcatel Alsthom a rompu, mercredi 18 septembre, avec le mutisme affiché *depuis plusieurs mois*. Serge Tchuruk, son PDG, a confirmé que l'offre déposée par son groupe porte sur la totalité de Thomson SA, incluant la filiale (à 58 %) d'électronique de défense Thomson-CSF et la filiale (à 100 %) d'électronique *grand public*, Thomson Multimédia.

En cas de succès, M. Tchuruk proposera aux actionnaires minoritaires de Thomson-CSF de racheter leurs actions ou de les échanger. Il veut mettre en œuvre les synergies entre CSF et Alcatel Télécom dont les activités constitueront le cœur du futur groupe. *« Dans la foulée, nous lancerons des négociations avec des partenaires français ou européens pour Thomson-CSF, asiatiques pour Thomson Multimédia »*, annonce-t-il en soulignant n'avoir pris *« aucun engagement préalable avec qui que ce soit »*.

Pourquoi Alcatel Alsthom s'est-il intéressé à Thomson ? *« Alcatel Alsthom doit conforter sa position de leader mondial dans les télécommunications (...). A partir des télécom, on peut créer de la richesse »*, par exemple, en introduisant plus de techniques de communications dans les activités de défense, et *plus d'intelligence* dans les équipements d'électronique grand public.

M. Tchuruk *indique* que Thomson et Alcatel peuvent être amenés à *« attaquer ensemble les nouveaux marchés qui vont apparaître à la jonction de l'électronique grand public et des télécommunications »* à la faveur du développement de la numérisation. En revanche, pour l'activité centrale de Thomson Multimédia (téléviseurs, magnétoscopes, etc.), il estime que *« l'amélioration nécessaire de la compétitivité ne peut être obtenue que dans le cadre d'un partenariat avec un grand groupe électronique asiatique qui faciliterait les effets d'échelle, tout en compensant la faible implantation de Thomson Multimédia en Asie »* et qui donnerait au groupe *« la dimension mondiale qu'il n'a pas »*. M. Tchuruk se place ainsi sur une ligne similaire à celle de Jean-Luc Lagardère, l'autre candidat à la reprise de Thomson, qui veut laisser Thomson Multimédia au sud-coréen Daewoo.

M. Tchuruk affiche une grande ambition pour le futur ensemble. Il affirme vouloir conserver l'activité des composants électroniques de SGS-Thomson, qualifiée d'*« incontournable »* et vouloir *« créer des grands ensembles transnationaux plutôt que des joint-ventures sur des niches »*.

Alcatel Alsthom, en pleine restructuration de ses *activités* télécommunications et en passe de marier ses activités électromécaniques (GEC-Alsthom) aux activités nucléaires de Framatome, a-t-il les capacités financières d'absorber, en plus, Thomson ? M. Tchuruk *assure que oui, sans toutefois* détailler le volet financier de son offre. Il affirme que le programme de désinvestissement engagé par Alcatel Alsthom, portant sur 10 milliards de francs de cessions d'actifs, lui permettrait d'atteindre un taux d'endettement inférieur à 30 %. *« Les commentaires sur la situation financière du groupe m'agacent profondément »*, déclare-t-il, en assurant qu'à long terme, les titres Alcatel Alsthom ont *« de claires perspectives d'appréciation »*.

Philippe Le Cœur et Anne-Marie Rocco

Le gouvernement a décidé des conditions du partage de la SNCF

L'Etat ne prendra pas en charge la dette de 1996

Le Réseau ferré national héritera des voies ferrées et des activités de triage. La SNCF, opérateur ferroviaire, conservera les gares et sa filiale Télécom Développement. Le gouvernement a décidé d'arrêter les compteurs au 31 décembre 1995, en transférant au nouvel établissement 125 milliards de francs de dettes liées aux infrastructures, et refuse de prendre en compte l'accroissement de l'endettement de la SNCF en 1996.

LE RÉSEAU ferré national (RFN), nouvel établissement public qui va hériter du réseau ferroviaire de la SNCF et d'une partie de son endettement, est prêt pour être porté sur les fonts baptismaux. Le Conseil national des transports aura la primeur, mardi 1er octobre, de l'examen du projet de loi, avant que le Parlement n'en débatte en octobre et ne l'adopte.

Matignon a déjà rendu les principaux arbitrages. Le périmètre d'activités du RFN et ses ressources financières ont fait l'objet d'âpres négociations entre le ministère de l'économie, le ministère des transports et la direction de l'entreprise ferroviaire.

Bercy ne faisait pas, au départ, la même lecture du plan de sauvetage que le ministre des transports. Celui-ci l'avait présenté aux parlementaires, en clôture du *« grand débat national »* sur l'avenir du transport ferroviaire (*Le Monde* du 11 juin). Habitué aux structures de cantonnement du Crédit lyonnais ou du Comptoir des entrepreneurs, *« le ministère de l'économie était enclin à voir dans le Réseau ferré national une structure de portage de la dette, gagée par des actifs réalisables (c'est-à-dire destinés à être vendus) »*, reconnaît un proche du dossier.

Finalement résigné à l'idée que le RFN serait une structure pérenne – dont les actifs (voies ferrées) généreront des revenus (péages) qui financeront l'entretien du réseau et des investissements futurs –, le ministère de l'économie n'en demeurait pas moins convaincu que le RFN devait hériter d'un maximum d'actifs générateurs de revenus afin d'alléger la charge, pour l'Etat, du financement annuel du RFN. Celui-ci hérite *de facto* du déficit annuel de 10 milliards de francs du compte d'infrastructure de la SNCF. *« Le RFN doit commencer son existence avec un bilan équilibré, c'est-à-dire qu'aux 125 milliards de francs de dettes doit correspondre un volume d'actifs sensiblement équivalent »*, explique un proche du dossier au Trésor. Les tractations se sont alors engagées sur le périmètre du nouvel établissement public, alimentées par le rapport d'audit du cabinet Coopers & Lybrand. Globalement, plus d'une centaine de milliards d'actifs seront transférés au RFN.

UN CLIENT EXIGEANT

« Bercy a perdu », commente un familier. La SNCF conservera l'ensemble des gares et, selon toute vraissemblance, Télécom Développement, future filiale de la SNCF, qui devrait bénéficier d'une rente importante en louant ses infrastructures aux opérateurs téléphoniques, et générer, la première année, 2,1 milliards de francs de résultat exceptionnel pour la SNCF. Le transfert, acquis, des centres de triage au RFN semble être également à l'avantage de la SNCF (leur activité est déficitaire), même s'ils sont un élément important du fonctionnement de l'entreprise et de la culture « cheminote ».

Bercy ne pouvait perdre sur toute la ligne. En convaincant Matignon d'arrêter les compteurs au 31 décembre 1995, le ministère de l'économie a réussi à ce que l'addition ne s'alourdisse pas de 20 milliards de francs supplémentaires. La direction de la SNCF, son nouveau président Louis Gallois en tête, affirmait que 1996 se solderait par un accroissement de l'endettement de près de 30 milliards de francs, dont les deux tiers seraient imputables aux investissements (alourdis cette année par le démarrage des travaux sur le TGV-Méditerranée). Cette somme (20 milliards) devait être logiquement transférée au RFN, censé reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de l'infrastructure au 1er janvier 1997. Tout en contestant cette évaluation, le ministère des transports concède qu'*« il manque quelques milliards, de l'ordre de 5 ou 6 milliards, pour être tout à fait honnête »*. Il aurait été de toute façon difficile de trouver 20 milliards de francs d'actifs supplémentaires pour *« gager »* ce supplément d'endettement.

Le ministère de l'économie a d'autre part obtenu de faire financer l'essentiel des nouvelles dotations dont bénéficiera le RFN en 1997 par les recettes de privatisation, et non par l'alourdissement des dépenses du budget général. *« Ce n'est pas tout à fait satisfaisant de financer un déficit d'exploitation par une dotation en capital, mais après tout il s'agit aussi de compenser un endettement supplémentaire par des fonds propres renforcés »*, commente un haut fonctionnaire.

Le gouvernement a l'intention d'asseoir rapidement l'autorité du RFN. Constitué au départ d'une équipe de cent à deux cents personnes, provenant de la direction des transports terrestres et de la SNCF, le REN sera présidé par *« une personnalité, extérieure à la SNCF, qui bénéficiera de la même légitimité que l'actuel président de la SNCF »*, affirme-t-on dans les milieux gouvernementaux. Responsable de la gestion de la dette, du programme d'investissement ferroviaire et des nouveaux programmes TGV, de la négociaton des contrats de gestion avec la SNCF et des contrats de péage, le président du RFN pourrait bien devenir un client exigeant (il déléguera la maintenance du réseau à la SNCF) et un fournisseur inflexible (il autorisera la SNCF à circuler sur les voies moyennant le paiement de péages) de l'entreprise de transport ferroviaire. La bataille du rail ne fait que commencer.

Christophe Jakubyszyn

La Poste va investir 2,7 milliards de francs pour automatiser le tri

Neuf centres « anti-blocages » vont être créés

PRINCIPALE activité de La Poste, le courrier est en crise. Après des décennies de croissance ininterrompue, le volume de courrier transporté est en baisse depuis 1994 et la tendance risque de se poursuivre en 1996. La relance commerciale effectuée par La Poste se trouve contrariée par l'augmentation du prix du timbre et la fin de la franchise postale pour les administrations qui a déjà fait perdre 600 millions de francs à La Poste.

Lors du conseil d'administration du 17 septembre, Claude Viet, directeur de l'activité courrier a défini sa stratégie pour les cinq ans à venir : présenter une offre de services pour toute la population et pas seulement les grandes entreprises, passer d'une logique de prestataire à une logique d'intégration de services pour susciter la demande, développer l'activité internationale et anticiper l'évolution du courrier électronique.

Les grèves de l'année 1995 ont laissé des traces. Puisqu'il n'est pas question d'établir un « service minimum », la direction va segmenter les différents réseaux. le courrier des entreprises munies d'un cedex pourra faire l'objet d'un traitement spécifique en cas de conflit. Dès novembre, six plates-formes de transit vont être consacrées à la vente par correspondance et aux clients les plus importants. Surtout, La Poste va mettre en place d'ici à mai 1997 neuf « centres d'entraide » très automatisés. Alors qu'un centre de tri emploie entre 300 à 500 personnes, ces centres, qui pourront fonctionner en permanence, n'en feront travailler qu'une quinzaine. Plus généralement le tri du courrier va faire l'objet, dans les cinq prochaines années, d'une automatisation sans précédent. 2,7 milliards seront investis dans cette opération qui entraînera un nombre considérable de suppressions d'emplois que la direction se refuse pour le moment à quantifier. L'objectif est de faire passer de 80 % à 85 % la proportion de lettres parvenues à leur destinataire le lendemain de leur expédition.

Frédéric Lemaître

La Lainière de Roubaix, exsangue est reprise par son directeur général

ROUBAIX
de notre envoyée spéciale

Le tribunal de commerce de Roubaix-Tourcoing (Nord) s'est prononcé mardi 17 septembre en faveur du plan de Jacques Chapurlat, l'actuel directeur général de la Lainière de Roubaix, pour la reprise de l'entreprise textile, en dépôt de bilan depuis le 30 avril. La décision met fin à un feuilleton qui avait vu le tribunal de commerce repousser plusieurs fois son verdict et les deux candidats à la reprise surenchérir sur leurs propositions respectives. Mais pour les salariés, une seule chose compte : *« De toute façon, plus de trois cents personnes vont se retrouver sur le carreau. »*

Le plan Chapurlat prévoit le maintien de 248 emplois, sur les 587 salariés que compte le groupe Lainière (Lainière de Roubaix et Proditex à Tourcoing). Limité à l'origine à 225, le chiffre a pu être revu à la hausse en s'appuyant sur un dispositif de temps de travail annualisé, sur la base de trente-cinq heures de travail par semaine payées trente-neuf. Le projet compte sur une aide de 40 millions de francs de l'Etat, répartie entre un prêt de 18 millions et des subventions de 22 millions. M.Chapurlat assure être prêt à investir sur trois ans et à *« mener une stratégie de différenciation »* sur des matières comme le Lycra. Ces garanties ont pu séduire le tribunal, qui a estimé que la proposition de M. Chapurlat *« adaptait ses ambitions aux moyens dont elle dispose »*. Le plan concurrent des cadres de la Lainière, conduit par Jean-Marie D'Hont, tablait de son côté sur 251 emplois maintenus et sur 40 millions d'aide publique, entièrement sous forme de prêt à long terme.

M. Chapurlat devra encore convaincre les élus locaux et les salariés CGT, qui soutenaient le plan D'Hont. Les syndicats dans leur ensemble l'attendent au tournant sur son engagement des trente-cinq heures payées trente-neuf. *« Ca va faire un tollé !,* prédit Francis Martinage, le secrétaire CGT. *Tous les syndicats du textile de la région vont demander la même chose. »* Derrière le plan Chapurlat, la CGT soupçonne la volonté de démembrer la Lainière pour n'en conserver que la partie Lycra, avec d'autres licenciements en perspective. Une vision que ne contredit pas le fringant repreneur quand il estime que *« le temps n'est plus aux gros appareils, qui ont beaucoup de pertes en ligne, mais aux entreprises plus petites et plus réactives »*.

PLUS DE VINGT PLANS SOCIAUX

L'usine tourne aujourd'hui au ralenti. Certains salariés travaillent une semaine par mois depuis janvier. Les 110 000 mètres carrés de locaux semblent trop vastes pour les quelques ouvrières en blouse bleue qui surveillent les bobines dans un bruit assourdissant. On est loin de l'époque glorieuse où l'entreprise comptait huit mille salariés et accueillait en grandes pompes la reine d'Angleterre. La Lainière était alors le symbole de l'entreprise paternaliste du Nord, sous la houlette de la famille Prouvost. *« Ma grand-mère y a travaillé de douze à soixante ans, mon père y est resté vingt-cinq ans, j'y suis depuis quinze ans,* témoigne Bruno Eneman, un délégué CFDT. *A une époque c'était une sécurité, on était sûr d'y rester »*. La grande maison de briques rouges employait encore près de cinq mille personnes en 1980. Depuis, l'entreprise a connu pas moins de vingt plans sociaux.

Le déclin de la Lainière est à l'image de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing, qui compte 17,5 % de chômeurs. Le textile-habillement y représente 11,5 % des emplois, mais en a perdu deux mille en deux ans. *« Il y a quinze ans, la rue d'Oran* [où se trouve l'usine] *était remplie de commerçants. Ils venaient jusqu'aux portes de l'usine pour vendre des fruits et légumes. Aujourd'hui, c'est désert »*, constate Bruno Eneman. Il n'y croit déjà plus : *« Dans dix-huit mois, la Lainière ce ne sera plus rien. »*

Pascale Caussat

La Société générale de Belgique prend le contrôle de la majorité du capital du groupe Tractebel

La filiale de Suez paiera 8 milliards de francs au groupe Albert Frère

La Société générale de Belgique (SGB) a racheté, mardi 17 septembre, 24,5 % du capital de Tractebel, détenus jusqu'alors par le groupe Albert Frère, pour 8 milliards de francs. La filiale de Suez, qui possédait déjà 40 % des actions, se retrouve seul maître à bord dans le deuxième groupe privé d'électricité en Europe. L'opération *conforte la stratégie de recentrage de Suez,* mais fait grincer les dents en Flandre.

BRUXELLES
de notre correspondant

L'affaire a été rondement et discrètement menée : mardi 16 septembre, Etienne Davignon, PDG de la Société générale de Belgique (SGB), et Philippe Liotier, représentant le groupe Suez, actionnaire majoritaire du holding belge, annonçaient devant la presse convoquée à la hâte le rachat par la SGB des 24,5 % du groupe énergétique Tractebel, détenus jusqu'alors par le financier belge Albert Frère (*Le Monde* du 5 septembre).

La SGB s'assure ainsi le contrôle absolu de Tractebel, en détenant désormais 65 % du capital de ce groupe, deuxième électricien privé en Europe. Le prix a été fixé à 14 500 francs belges (2 450 francs français) par action, soit légèrement au-dessus de la dernière cotation du titre, 14 100 francs belges. Le groupe d'Albert Frère retire l'équivalent de 8 milliards de francs français de l'opération, ce qui devrait lui permettre de mener de nouvelles opérations dans un secteur où il entend affirmer sa présence, l'audiovisuel. L'affaire pourrait se révéler plus onéreuse pour la SGB. Elle n'était pas légalement contrainte de lancer une offre publique d'achat sur la totalité des actions de Tractebel, puisqu'elle en détient le contrôle exclusif depuis 1989.

Pour ne pas *« léser les actionnaires minoritaires »*, elle va procéder à un maintien de cours au même prix que celui offert à Albert Frère, jusqu'au 30 octobre. Plus original, elle propose aussi un warrant put, c'est-à-dire une garantie de rachat des titres dans trois ans aux mêmes conditions qu'aujourd'hui, aux porteurs qui conserveraient leurs actions. Grâce à ce mécanisme, la SGB pense que les actionnaires choisiront de rester, en misant sur des plus-values à plus longue échéance.

Le financement de l'opération, qui se fera sans le concours de Suez, ne pose pas de problèmes, selon Philippe Liotier. La SGB dispose de liquidités, suite à la vente de CBR (ciments) et de 30 % d'Union minière. Elle a l'accord de banques pour un prêt de 3,2 milliards. Elle devrait aussi poursuivre ses cessions d'actifs.

UN SECTEUR STRATÉGIQUE

Pourquoi Suez et la SGB ont-ils décidé d'accroître de manière aussi massive leur poids dans une société dont ils détenaient déjà le contrôle exclusif ? *« Tant qu'Albert Frère n'envisageait pas de vendre, la situation nous convenait parfaitement,* a déclaré au *Monde* Gérard Mestrallet, PDG de Suez. *Mais quand nous avons appris qu'il souhaitait se désengager, nous ne pouvions pas laisser passer une si belle occasion. »* Gerard Mestrallet insiste en outre sur la logique d'une opération qui permet, selon lui, de *« donner corps »* à la stratégie de Suez : *« Cette décision vient peu de temps après la sortie d'Indosuez du groupe, alors que nous avions souligné notre volonté de nous recentrer sur les métiers de service aux collectivités. »*

Etienne Davignon souligne de son côté que *« de 1989 à 1996, Tractebel a connu un développement spectaculaire »*. Quasi monopoliste dans la production et la distribution d'énergie en Belgique, Tractebel, en raison de l'exiguïté du marché local, s'est placé depuis six ans avec succès sur les marchés énergétiques mondiaux. Il est le seul opérateur étranger en Allemagne et a conquis des positions intéressantes en Europe, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est. L'an dernier, malgré quelques revers dans l'immobilier et dans le tunnel sous la Manche, Tractebel avait dégagé un bénéfice de 11,3 milliards de francs belges, en hausse de 5,7 %.

L'opération a fait grincer quelques dents en Flandre, où l'on voit d'un mauvais œil la prise en main par des Français d'un secteur stratégique de l'économie du pays. Etienne Davignon a indiqué mardi que la Société générale de Belgique *« fera attention à ce que l'opération soit bien comprise par tout le monde. Nous avons pris les contacts nécessaires pour discuter avec les autres acteurs »*.

Luc Rosenzweig

Le syndicat automobile américain et Ford sont parvenus à un accord

Chrysler et General Motors vont négocier à leur tour

WASHINGTON
de notre correspondante

Décidément, les syndicats ne sont plus ce qu'ils étaient. Les traditionnelles négociations pour le renouvellement du contrat de travail des salariés adhérents de ce qu'il fut coutume d'appeler le puissant syndicat de l'industrie automobile UAW (United Auto Workers) se sont achevées lundi soir 16 septembre par un accord avec la direction de Ford dans l'indifférence quasi générale et sans la moindre tension.

Preuve du peu de fièvre qui entourait les pourparlers, le délai dans lequel Ford et l'UAW devaient parvenir à un accord a été largement dépassé, puisque le contrat de travail actuel des 105 000 adhérents du syndicat employés par Ford expirait samedi 14 septembre à minuit, sans que cela pose de problèmes. Les détails de cet accord, qui doit servir de modèle aux négociations que doit ensuite mener l'UAW avec les deux autres grands constructeurs automobiles américains, General Motors et Chrysler, n'ont pas été révélés, la base devant encore se prononcer sur son contenu. Mais selon ce qui en a filtré, le contrat mis au point par le PDG de Ford, Alex Trotman, et le président de l'UAW, Stephen Kovich, prévoit le maintien pendant trois ans de 95 % des emplois actuellement tenus par l'UAW chez Ford, et une augmentation salariale annuelle de l'ordre de 2 à 3 %.

Pour Ford et Chrysler qui ont déjà largement dégraissé leurs effectifs, les termes de cet accord sont tout à fait acceptables. Ils le seront sans doute moins, en revanche, pour GM, qui emploie encore 220 000 adhérents de l'UAW (soit près de 50 % de la main-d'œuvre de l'industrie automobile) et dont les actionnaires souhaitent une réduction de 50 000 à 70 000 emplois dans les années à venir. Ce n'est évidemment pas par hasard que l'UAW avait choisi de commencer à négocier avec Ford cette année ; General Motors, qui s'apprête à lancer plusieurs nouveaux modèles dans les prochains mois, peut en effet difficilement prendre le risque de grèves ou de retards de production à un moment aussi stratégique. Les dirigeants de l'UAW ont cependant laissé entendre que des ajustements seraient possibles lors des négociations avec Chrysler et GM ; en outre, le syndicat de l'automobile manie désormais l'arme de la grève avec une extrême prudence – la menace n'en a même pas été brandie pendant les pourparlers avec Ford.

Selon les experts de l'industrie automobile, cette réticence à recourir à la grève s'explique par deux séries de raisons : la fermeté du patronat, d'abord, dans les deux dernières grandes grèves de ce secteur, celle de Caterpillar qui s'est terminée en décembre dernier après dix-huit mois d'arrêt de travail, et la grève de dix-sept jours dans une usine de GM à Dayton, dans l'Ohio, qui a paralysé en mars dernier toute la production de GM en Amérique du Nord ; l'autre raison tient à l'amélioration de la situation économique : grâce aux heures supplémentaires et à l'intéressement aux bénéfices, les salariés gonflent leurs revenus et ont beaucoup plus à perdre s'ils cessent le travail.

UN TEMPS RÉVOLU

Il fut un temps où le sort des constructeurs automobiles américains était tout entier suspendu à ces négociations, dont l'ensemble de l'industrie attendait l'issue avec anxiété pour voir quelle serait la tendance sociale de l'hiver. De toute évidence, ce temps est révolu : comme beaucoup de syndicats américains, l'UAW a perdu la moitié de ses adhérents depuis la fin des années 70 et en est réduit à mener un combat d'arrière-garde pour la sécurité de l'emploi et le maintien de ses effectifs. C'est ce thème-là, en effet, qui a dominé les discussions avec Ford cette année, ainsi que la question de la pratique de l'*outsourcing* (recours des constructeurs à des sous-traitants qui emploient de la main-d'œuvre non syndiquée et moins bien payée), plutôt que celui des augmentations de salaires, alors que les « Big Three » de Detroit sont en bonne santé et affichent des bénéfices impressionnants.

Sylvie Kauffmann

DÉPÊCHES

■ **CAISSES D'ÉPARGNE : le conseil de surveillance du Cencep** a retiré de son ordre du jour du mercredi 18 septembre l'examen de la candidature des caisses d'épargne au rachat de 67 % du CIC. Ce report intervient alors que sont apparus de nombreux obstacles à une candidature de l'Ecureuil (*Le Monde* du 18 septembre). *« Le CIC vient de fournir des informations complémentaires et, face à la complexité du dossier, aucune décision n'est encore prise »*, a déclaré mardi 17 septembre le Cencep dans un communiqué pour expliquer sa décision. Un prochain conseil examinera le dossier, *« à une date sans doute très proche du 7 octobre »*, jour limite pour déposer les offres de rachat.

■ **MICHELIN : le fabricant de pneumatiques français devrait supprimer** 1 000 emplois environ en Espagne, entre le début 1997 et la fin 1999, sur un total de 9 000. Le personnel administratif âgé de plus de 57 ans pourra partir en retraite anticipée. Le groupe a provisionné 709 millions de francs au titre de ce plan dans ses comptes du premier semestre (*Le Monde* du 18 septembre). Depuis 1993, Michelin a déjà supprimé 2 500 emplois en Espagne.

■ **CRÉDIT FONCIER : l'Association de défense des actionnaires minoritaires (Adam)** a déposé lundi 16 septembre devant la cour d'appel un recours en annulation contre le visa donné par la COB à l'OPA lancée par la Caisse des dépôts sur le Foncier. Pour l'Adam, l'information diffusée, ni suffisante ni respectueuse de la réglementtion, ne permet pas aux actionnaires de juger s'il faut apporter ou non leurs titres à l'offre publique.

■ **MYRYS : l'industriel Jean-Pierre Launay** a annoncé mardi 17 septembre qu'il retirait son plan de reprise de l'entreprise de chaussures, dont le tribunal de commerce de Limoux (Aude) doit désigner prochainement le repreneur. Le plan de M. Launay prévoyait l'injection de 15 millions de francs dans Myrys et le maintien de 685 salariés sur 1 100.

■ **DAEWOO : le constructeur automobile sud-coréen,** qui doit investir en Pologne près de 2 milliards de dollars (10 milliards de francs), a menacé le gouvernement polonais de revoir en baisse ses investissements, voire de se retirer de Pologne, après le lancement d'une usine de montage de son concurrent Hyundai, également sud-coréen.

■ **BAP : les 175 grévistes de la filiale du groupe Carnand-MetalBox** ont entamé mardi 17 septembre leur 100e jour de de grève pour empêcher la fermeture de leur usine de Chevigny-Saint-Sauveur (Côte-d'Or).

■ **ENTREPRISES : les responsables des PME-PMI s'attendent à une** nouvelle détérioration de leur activité, selon l'enquête UFB-Locabail publiée le 17 septembre. Ils prévoient au second semestre une baisse de leur volume d'affaires (– 14 % en solde d'opinion), une diminution des effectifs (– 19 %). L'investissement, en revanche, se redresse un peu (– 8 % contre – 23 % au premier semestre) mais paraît, selon l'enquête, *« plus subi »* que voulu.

■ **SIEMENS : le groupe allemand** a annoncé, mercredi 18 septembre, avoir pris le contrôle à 80 % de Fuji Electric Components, société détenue à parité avec Fuji Electric, qui assurait la distribution de ses composants électroniques au Japon.

■ **SOCIAL : plus de 500 personnes,** rassemblées à l'appel de la CGT en solidarité avec les ex-salariés de L'Epée évacués de leur usine, qu'ils occupaient depuis plus de cinq mois, ont manifesté, mardi 17 septembre à Montbéliard (Doubs), pour protester contre les suppressions d'emplois annoncées ou prévisibles dans plusieurs entreprises de la région.

■ **LE FRANC** français restait ferme mercredi 18 septembre dans la matinée autour de 3,3990 pour un mark dans l'attente de la présentation du projet de budget pour 1997.

■ **L'INDICE NIKKEI** de la Bourse de Tokyo a reculé de 0,7 % mercredi, après deux séances de progression. L'indice a abandonné en clôture 153,84 points, à 21 156,75 points.

■ **LE DOLLAR** restait ferme mercredi 18 septembre, en raison de nouvelles anticipations de hausse des taux américains, à 1,5131 mark, 5,1430 francs et 110,20 yens.

■ **LA RÉCOLTE DE BLÉ** en France en 1996 devrait être historique, en volumes et en rendements, a indiqué mardi l'Association générale des producteurs de blé.

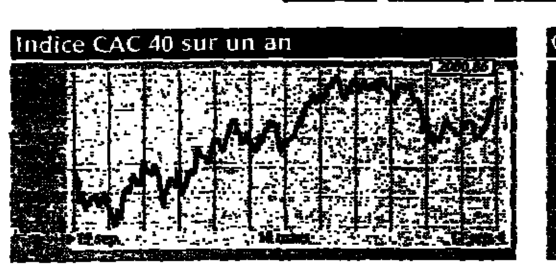
■ **L'OR** a ouvert en baisse mercredi 18 septembre sur le marché de Hongkong à 382,80-383,10 dollars US l'once contre 383,15-383,45 USD mardi à la clôture.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES → FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris en repli


Indice CAC 40 sur un an

CAC 40 5 jours

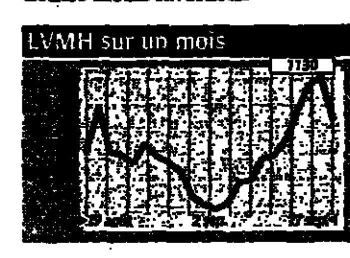
LA BOURSE DE PARIS cédait un peu de terrain mercredi 18 septembre, les opérateurs privilégiant la prudence juste avant la présentation du budget 1997 par le gouvernement Juppé. Après une ouverture en baisse de 0,12 %, l'indice CAC 40 s'inscrivait en milieu de journée en repli de 0,16 % à 2 077,52 points.

« Il ne se passe pas grand-chose pour le moment : les opérateurs attendent de connaître les détails du budget sans prévoir de grosse surprise, les principaux chiffres étant déjà connus », a commenté un courtier. Les opérateurs estiment que le gouvernement devrait confirmer son objectif de limiter les déficits publics à 3 % du PIB en 1997 afin de « qualifier » la France pour la monnaie unique européenne. Selon un boursier, *« s'il n'y a pas de couac gouvernemental sur le budget »*, le CAC-40 devrait parvenir avant la fin du mois à atteindre la barre des 2 100 points. La perspective de la création de fonds de pension, qui devrait faire l'objet d'un projet de loi à l'automne, est également positive pour le marché, ajoute-t-il.

Sur les titres, le PDG d'Alcatel, Serge Tchuruk, a confirmé mercredi son offre de reprise *« globale »* de Thomson : en conséquence, Alcatel Alsthom signe la plus forte hausse en pourcentage (+2,7 %).

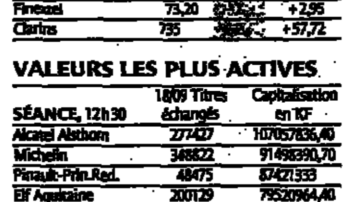
LVMH, valeur du jour

L'ACTION LVMH a fait partie des dix baisses les plus importantes mardi 17 septembre à la Bourse de Paris. Le titre a perdu 3,1 %, à 1 130 francs, avec 173 000 actions échangées. Le groupe de luxe, qui présentera le 26 septembre ses résultats semestriels, a souffert de la déception liée à la publication dans le même secteur de comptes décevants pour la première partie de l'année par Hermès International. Depuis le début de l'année, l'action a gagné près de 11 %, mais les analystes deviennent prudents et craignent les effets de la baisse du yen et d'une conjoncture internationale moins favorable.


LVMH sur un mois

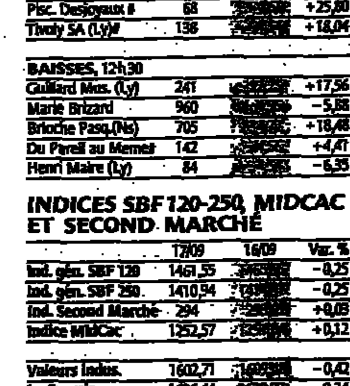
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 18/09	Var. % 17/09	Var. % 31/12
Sat	1655	[illegible]	−7,23
Alcatel Alsthom	387,30	[illegible]	−8,26
Filipacchi Medias	973	[illegible]	+24,10
G.F.C.	412	[illegible]	+11,95
Pathe	1340	[illegible]	—
GAN	115	[illegible]	−35,75
Sefimeg	364	[illegible]	+12
Thomson-CSF	154	[illegible]	+41,15
S.E.B.	905	[illegible]	+52,10
Publicis	424	[illegible]	+46,71
BAISSES, 12h30			
UIC	45	[illegible]	−23,59
Lapeyre	265	[illegible]	+8,60
Remy Cointreau	128,10	[illegible]	−17,88
Degremont	447	[illegible]	+6,30
Dassault Electro	350	[illegible]	+116,16
Geophysique	321,10	[illegible]	+104,77
Fives-Lille	470,10	[illegible]	+27,74
Eiffage	339	[illegible]	−48,91
Fimeaxi	73,20	[illegible]	+2,95
Clarins	735	[illegible]	+57,72



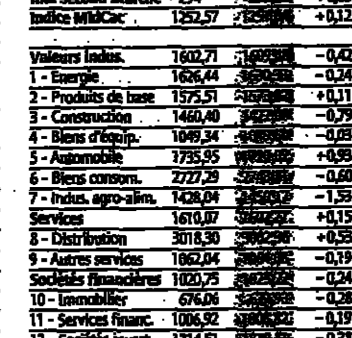
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	18/09 Titres échangés	Capitalisation en KF
Alcatel Alsthom	277427	107057836,40
Michelin	348822	91498390,70
Pinault-Prin.Red.	48475	87421333
Elf Aquitaine	200129	79520964,40
Suez	300896	58751191,60
UAP	502672	51005326,50
Paribas	142546	47654709,20
Eaux (Gle des)	79532	42480201
Societe Generale	67333	39747982
L'Oreal	22998	38637370



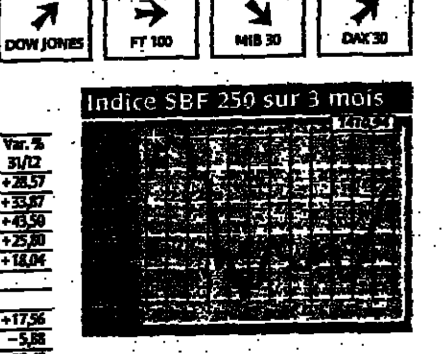
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

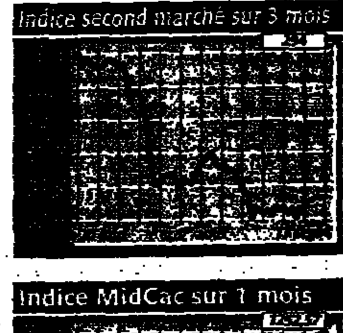
HAUSSES, 12h30	Cours au 18/09	Var. % 17/09	Var. % 31/12
Petitjean	180	[illegible]	+28,57
Supra	53,55	[illegible]	+33,87
Manutan	409	[illegible]	+43,50
Pisc. Desjoyaux #	68	[illegible]	+25,80
Tivoly SA (Ly)#	138	[illegible]	+18,04
BAISSES, 12h30			
Guillard Mus. (Ly)	241	[illegible]	+17,56
Marie Brizard	960	[illegible]	−5,88
Brioche Pasq.(Ns)	705	[illegible]	+18,48
Du Pareil au Meme#	142	[illegible]	+4,41
Henri Maire (Ly)	84	[illegible]	−6,35



INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	17/09	16/09	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1461,55	[illegible]	−0,25
Ind. gén. SBF 250	1410,94	[illegible]	−0,25
Ind. Second Marché	294	[illegible]	+0,03
Indice MidCac	1252,57	[illegible]	+0,12
Valeurs indus.	1602,71	[illegible]	−0,42
1 - Energie	1626,44	[illegible]	−0,24
2 - Produits de base	1575,51	[illegible]	+0,11
3 - Construction	1460,40	[illegible]	−0,79
4 - Biens d'équip.	1049,34	[illegible]	−0,03
5 - Automobile	1735,95	[illegible]	+0,93
6 - Biens consom.	2727,29	[illegible]	−0,60
7 - Indus. agro-alim.	1428,04	[illegible]	−1,53
Services	1610,07	[illegible]	+0,15
8 - Distribution	3018,30	[illegible]	+0,53
9 - Autres services	1062,04	[illegible]	−0,19
Sociétés financières	1020,75	[illegible]	−0,24
10 - Immobilier	676,06	[illegible]	−0,28
11 - Services financ.	1006,92	[illegible]	−0,19
12 - Sociétés invest.	1314,51	[illegible]	−0,38


Indice SBF 250 sur 3 mois


Indice second marché sur 3 mois

Indice MidCac sur 1 mois

Recul à la Bourse de Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO a subi des prises de bénéfices, mercredi 18 septembre, après son envolée de la veille, mais les opérateurs jugent la tendance toujours positive. L'indice Nikkei, qui avait gagné 2,25 % mardi, a terminé en baisse de 153,84 points, soit 0,72 %, à 21 156,75 points.

Wall Street a terminé quasiment inchangée mardi, grâce à la fermeté du secteur de la haute technologie, qui a bénéficié de prévisions optimistes d'Intel. Le marché boursier avait initialement reculé, en raison d'une hausse des taux d'intérêt à long terme attribuée à un article d'une agence de presse financière selon lequel huit des douze gouverneurs de banque de Réserve fédérale (Fed) auraient réclamé un relèvement des taux directeurs lors de la réunion du 24 septembre. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé sur une baisse insignifiante de 0,37 point (0,06 %) à 5 888,83 points.

La Bourse de Londres a observé une pause mardi, reculant légèrement après trois séances de hausse qui l'ont conduite à des niveaux records. L'indice Footsie a clôturé en baisse de 0,12 %.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 17/09	Cours au 16/09	Var. en %
Paris CAC 40	2086,19	2080,37	+0,28
New-York/DJ indus.	5889,20	5838,52	+0,86
Tokyo/Nikkei	22348	20942,80	+6,74
Londres/FT100	3907,50	3907,50	—
Francfort/Dax 30	2629,87	2595,98	+1,29
Frankfort/Commer.	919,07	909,18	+1,08
Bruxelles/Bel 20	2097,25	2094,44	+0,13
Bruxelles/Général	1760,28	1757,92	+0,13
Milan/MIB 30	977	979	−0,20
Amsterdam/Gé. Cbs	386	385,30	+0,18
Madrid/Ibex 35	359,82	358	+0,51
Stockholm/Affarsal	1610,64	[illegible]	—
Londres FT30	2859,90	2881,28	−0,74
Hong Kong/Hang S.	11567,90	11369	+1,72
Singapour/Strait t	2154,49	2126,22	+1,31

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	17/09	16/09
Alcoa	63,12	63,12
American Express	45,25	45,25
Allied Signal	63,12	63,12
AT & T	57	57
Bethlehem	10,37	10,37
Boeing Co	91	91
Caterpillar Inc.	73,50	73,50
Chevron Corp.	63,12	63,12
Coca-Cola Co	52,25	52,25
Disney Corp.	61,25	61,25
Du Pont Nemours&Co	87,37	87,37
Eastman Kodak Co	74,37	74,37
Exxon Corp.	85,12	85,12
Gén. Motors Corp.H	50,12	50,12
Gén. Electric Co	87,25	87,25
Goodyear T & Rubbe	47,62	47,62
IBM	123,50	123,50
Intl Paper	44,50	44,50
J.P. Morgan Co	91,87	91,87
Mc Don Dougl	51,25	51,25
Merck & Co.Inc.	68,37	68,37
Minnesota Mng.&Mfg	71,50	71,50
Philip Moris	94	94
Procter & Gamble C	92,62	92,62
Sears Roebuck & Co	45,37	45,37
Texaco	93,62	93,62
Union Carb.	45,62	45,62
Utd Technol	119,62	119,62
Westingh. Electric	17,75	17,75
Woolworth	21,87	21,87

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	17/09	16/09
Allied Lyons	4,70	4,64
Barclays Bank	9,44	9,45
B.A.T. industries	4,40	4,40
British Aerospace	10,66	10,64
British Airways	5,28	5,27
British Gas	2,01	2,03
British Petroleum	6,51	6,53
British Telecom	3,77	3,77
B.T.R.	2,72	2,75
Cadbury Schweppes	5,08	5,10
Eurotunnel	1,10	1,12
Glaxo	9,61	9,50
Grand Metropolitan	4,82	4,82
Guinness	4,66	4,68
Hanson Plc	1,64	1,63
Great Ic	6,62	6,75
H.S.B.C.	11,74	11,51
Impérial Chemical	8,36	8,39
Legal	7,47	7,48
Marks and Spencer	5,08	5,09
National Westminst	6,87	6,81
Peninsular Orienta	5,93	6,01
Reuters	7,56	7,65
Saatchi and Saatch	1,07	1,07
Shell Transport	9,80	9,77
Tate and Lyle	4,84	4,81
Univeler Ltd	14,05	13,86
Zeneca	15,43	15,50

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	17/09	16/09
Allianz Holding N.	2729	2672
Basf AG	47,05	45,80
Bayer AG	56,03	54,87
Bay hyp&Wechselbk	41,85	41,30
Bayer Vereinsbank	50,50	49,95
BMW	871	872
Commerzbank	341,50	342
Continental AG	26,74	26,58
Daimler-Benz AG	83,55	82,54
Degussa	538	530
Deutsche Babcock A	56,10	55,90
Deutsche Bank AG	72,15	72,15
Dresdner BK AG FR	40,95	40,70
Henkel VZ	65,98	63,90
Hoechst AG	54,50	53,70
Karstadt AG	545	538
Kaufhof Holding	573	573
Linde AG	968	957
DT. Lufthansa AG	213,50	212,50
Man AG	393	388
Mannesmann AG	561	552,30
Mettallges AG	27,17	27,11
Preussag AG	369,50	362,50
Rwe	56,22	55,66
Schering AG	114	112,40
Siemens AG	78,37	77,25
Thyssen	279	276,50
Veba AG	80,10	79,77
Viag	577,80	565
Wellag AG	878	873

New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

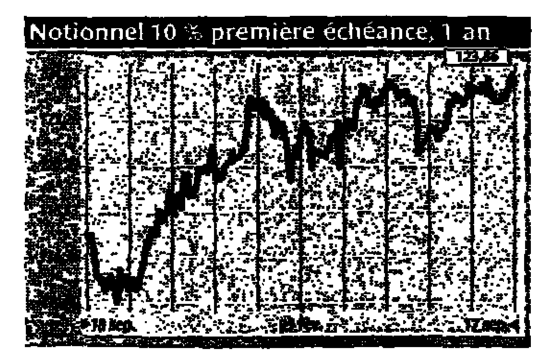
LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS → OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Le Matif en repli

LE MATIF, marché à terme des obligations françaises, était en baisse mercredi au cours des premiers échanges à la suite de la remontée mardi soir des taux américains à long terme. Le contrat notionnel échéance décembre perdait 14 centièmes à 123,92. Le Matif avait clôturé en hausse mardi, dans un contexte d'optimisme sur les marchés obligataires à la veille de la présentation par le gouvernement du projet de budget 1997. Il avait progressé de 20 centièmes en compensation à 124,06. Le rendement de l'OAT à dix ans s'est détendu, à 6,18 % contre 6,20 %.

Sur le marché obligataire américain, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est remonté à 7,02 % mardi soir contre 6,94 % lundi soir. Il est repassé au-dessus des 7 % en raison des spéculations sur un durcissement de la politique monétaire américaine la semaine prochaine.


Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

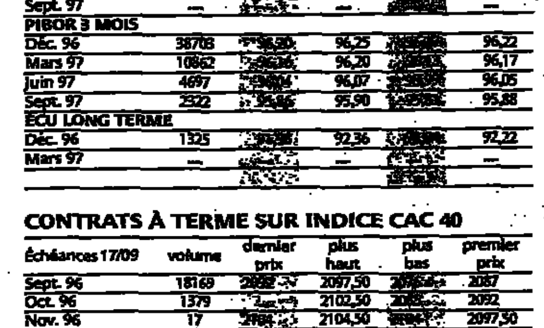
TAUX 17/09	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,45	6,48	7,28	2,30
Allemagne	3	6,32	7,15	1,60
Grande-Bretagne	5,81	7,86	8,20	2,20
Italie	8,59	[illegible]	9,86	[illegible]
Japon	0,50	2,99	—	0,20
États-Unis	5,25	[illegible]	7,05	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 17/09	Taux au 16/09	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	NC	5,32	NC
Fonds d'État 5 à 7 ans	NC	5,94	NC
Fonds d'État 7 à 10 ans	NC	6,38	NC
Fonds d'État 10 à 15 ans	NC	6,34	NC
Fonds d'État 20 à 30 ans	NC	7,11	NC
Obligations françaises	NC	6,59	NC
Fonds d'État à TME	NC	−1,95	NC
Fonds d'État à TRE	NC	−1,56	NC
Obligat. franç. à TME	NC	−1,72	NC
Obligat. franç. à TRE	NC	+0,19	NC

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 17/09	Vente 17/09	Achat 16/09	Vente 16/09
Jour le jour	3,5000	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	3,87	[illegible]	3,87
3 mois	[illegible]	4,12	[illegible]	4,12
6 mois	[illegible]	4,25	[illegible]	4,25
1 an	[illegible]	4,31	[illegible]	4,31
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—



MATIF

Échéances 17/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 96	131227	[illegible]	124,22	[illegible]	124,06
Mars 97	1745	[illegible]	124,10	[illegible]	123,96
Juin 97	2	[illegible]	123,08	[illegible]	123,28
Sept. 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 96	38708	[illegible]	96,25	[illegible]	96,22
Mars 97	10862	[illegible]	96,20	[illegible]	96,17
Juin 97	4697	[illegible]	96,07	[illegible]	96,05
Sept. 97	2322	[illegible]	95,90	[illegible]	95,88
ÉCU LONG TERME					
Déc. 96	1325	[illegible]	92,36	[illegible]	92,22
Mars 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 17/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Sept. 96	18169	[illegible]	2097,50	[illegible]	2087
Oct. 96	1379	[illegible]	2102,50	[illegible]	2092
Nov. 96	17	[illegible]	2104,50	[illegible]	2097,50
Déc. 96	3482	[illegible]	2111,50	[illegible]	2103,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,1395 | US/DM ↗ 1,5141 | US/¥ ↘ 110,2000 | DM/F ↘ 3,3980 | £/F ↘ 7,9905

Fermeté du franc

LE FRANC faisait toujours preuve d'une grande fermeté mercredi 18 septembre dans la matinée et s'échangeait autour de 3,3980 francs pour un deutschemark dans l'attente de la présentation par le gouvernement du projet de budget pour 1997. La devise française a gagné près d'un centime mardi face à la monnaie allemande, passant sous le seuil des 3,40 francs pour la première fois depuis sept semaines. Les investisseurs estiment que le projet de budget 1997 ne devrait comporter aucune mauvaise surprise.

Le dollar restait relativement stable à 5,1433 francs, 1,5135 deutschemark, et 110,19 yens contre respectivement 5,1460 francs 1,5150 deutschemark, et 110,18 yens mardi soir. Le billet vert était remonté mardi soir après des déclarations laissant entendre que la Fed pourrait remonter prochainement ses taux.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 17/09	% 16/09	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	339,8000	[illegible]	329	[illegible]
Ecu	6,4385	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1395	[illegible]	4,8600	[illegible]
Belgique (100 F)	16,5100	[illegible]	16,0300	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	303,2200	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3720	[illegible]	3,1400	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,2800	[illegible]	83	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,2645	[illegible]	7,9200	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	7,9905	[illegible]	7,5900	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1345	[illegible]	1,9000	[illegible]
Suède (100 krs)	77,6300	[illegible]	71	[illegible]
Suisse (100 F)	414,1800	[illegible]	402	[illegible]
Norvège (100 k)	79,3800	[illegible]	74	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,2900	[illegible]	46,9500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0830	[illegible]	3,7400	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3300	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,7487	[illegible]	3,4600	[illegible]
Japon (100 yens)	4,6647	[illegible]	4,4400	[illegible]
Finlande (mark)	112,7600	[illegible]	107	[illegible]

PARITES DU DOLLAR	18/09	17/09	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5141	[illegible]	+0,24
TOKYO : USD/Yens	110,2000	[illegible]	−0,05

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0602	[illegible]	5,0670	[illegible]
Yen (100)	4,6750	[illegible]	4,6774	[illegible]
Deutschemark	3,4292	[illegible]	3,4244	[illegible]
Franc Suisse	4,2423	[illegible]	4,2391	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,3439	[illegible]	3,3474	[illegible]
Livre sterling	7,8919	[illegible]	7,8792	[illegible]
Peseta (100)	4,0504	[illegible]	4,0530	[illegible]
Franc Belge	16,648	[illegible]	16,630	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,62	[illegible]	4,25
Eurodollar	5,31	[illegible]	5,62
Eurolivre	5,62	[illegible]	5,75
Eurodeutschemark	3,09	[illegible]	3,16

L'OR

	cours 17/09	cours 16/09
Or fin (k. barre)	63400	63100
Or fin (en lingot)	63750	63500
Once d'Or Londres	382,80	383,45
Pièce française(20f)	363	364
Pièce suisse (20f)	365	364
Pièce Union lat(20f)	366	364
Pièce 20 dollars us	2390	2440
Pièce 10 dollars us	1312,50	1312,50
Pièce 50 pesos mex.	2385	2350

LE PÉTROLE

En dollars	cours 17/09	cours 16/09
Brent (Londres)	24,13	24,13
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	17/09	16/09
Dow-Jones comptant	220,09	[illegible]
Dow-Jones à terme	365,42	[illegible]
CRB	245,85	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1882	[illegible]
Cuivre à 3 mois	1864	[illegible]
Aluminium comptant	1393	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1429	[illegible]
Plomb comptant	801,50	[illegible]
Plomb à 3 mois	804,50	[illegible]
Etain comptant	6100	[illegible]
Etain à 3 mois	6155	[illegible]
Zinc comptant	999	[illegible]
Zinc à 3 mois	1026	[illegible]
Nickel comptant	7395	[illegible]
Nickel à 3 mois	7485	[illegible]

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,09	[illegible]
Platine à terme	389,50	[illegible]
Palladium	122,50	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,16	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,15	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	254,80	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	40	[illegible]
Orge (Londres)	100,50	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1375	[illegible]
Café (Londres)	1610	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1427,64	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,74	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,04	[illegible]

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 18 SEPTEMBRE
Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 3,75
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 PARIS
−0,16 %
CAC 40 : 2077,50

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	885	[illegible]	+ 0,56	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	820	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Renault (T.P.)	1614	[illegible]	+ 0,92	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1956	[illegible]	+ 0,40	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1188	[illegible]	− 1,09	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	990	[illegible]	+ 0,50	[illegible]
Accor	650	[illegible]	− 0,30	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	136	[illegible]	+ 1,02	[illegible]
Air Liquide	845	[illegible]	+ 0,23	[illegible]
Alcatel Alsthom	375,40	[illegible]	+ 3,16	[illegible]
Axa	287,90	[illegible]	− 0,31	[illegible]
Axime	567	[illegible]	− 0,88	[illegible]
Bail Investis	768	[illegible]	− 0,78	[illegible]
Bancaire (Cie)	535	[illegible]	− 0,18	[illegible]
Bazar Hot. Ville	470	[illegible]	− 1,06	[illegible]
Bertrand Faure	183,40	[illegible]	− 0,32	[illegible]
BIC	797	[illegible]	− 0,81	[illegible]
BIS	518	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
B.N.P.	190,10	[illegible]	− 0,31	[illegible]
Bollore Techno	516	[illegible]	—	[illegible]
Bongrain	2915	[illegible]	—	[illegible]
Bouygues	491,10	[illegible]	− 0,22	[illegible]
Canal +	1155	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
Cap Gemini	231,30	[illegible]	− 0,77	[illegible]
Carbone Lorraine	729	[illegible]	− 1,57	[illegible]
Carrefour	2812	[illegible]	+ 0,03	[illegible]
Casino Guichard	209	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Casino Guich.ADP	138,50	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Castorama Dl (Li)	909	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
C.C.F.	237,50	[illegible]	− 0,08	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	44,20	[illegible]	− 0,45	[illegible]
Cegid (Ly)	470	[illegible]	− 0,02	[illegible]
CEP Communication	370	[illegible]	− 1,32	[illegible]
Cerus Europ.Reun	125,70	[illegible]	+ 0,31	[illegible]
Cetelem	1139	[illegible]	− 0,79	[illegible]
CGIP	1191	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Chargeurs Intl	190	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
Christian Dior	642	[illegible]	+ 0,31	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	179,50	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
Cipe France Ly #	464,10	[illegible]	+ 1,24	[illegible]
Clarins	750	[illegible]	− 2	[illegible]
Club Mediterranee	385	[illegible]	+ 1,29	[illegible]
Coflexip	215	[illegible]	+ 0,93	[illegible]
Colas	771	[illegible]	− 1,42	[illegible]
Comptoir Entrep.1	11,30	[illegible]	− 1,32	[illegible]
Comptoir Moder.	2304	[illegible]	− 0,13	[illegible]
CPR	410	[illegible]	+ 0,31	[illegible]
Cred.Fon.France	69,70	[illegible]	− 0,14	[illegible]
Credit Local Fce	439,80	[illegible]	− 0,72	[illegible]
Credit Lyonnais CI	139	[illegible]	− 1,43	[illegible]
Credit National	306,20	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	218,50	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
Damart	3655	[illegible]	− 0,02	[illegible]
Danone	726	[illegible]	− 1,10	[illegible]
Dassault-Aviation	902	[illegible]	− 0,22	[illegible]
Dassault Electro	358	[illegible]	− 2,23	[illegible]
Dassault Systemes	199,50	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
De Dietrich	185,30	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Degremont	465,10	[illegible]	− 3,89	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	38	[illegible]	− 1,57	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	183	[illegible]	+ 1,09	[illegible]
Docks France	1220	[illegible]	− 1,63	[illegible]
Dynaction	119	[illegible]	− 0,84	[illegible]
Eaux (Gle des)	536	[illegible]	− 0,74	[illegible]
Ecco	1253	[illegible]	− 1,43	[illegible]
Eiffage	346,10	[illegible]	− 2,05	[illegible]
Elf Aquitaine	401,50	[illegible]	− 1,12	[illegible]
Eramet	329,30	[illegible]	+ 0,51	[illegible]
Eridania Beghin	760	[illegible]	− 1,31	[illegible]
Essilor Intl	1288	[illegible]	− 1,47	[illegible]
Essilor Intl ADP	985	[illegible]	+ 0,50	[illegible]
Esso	558	[illegible]	− 0,53	[illegible]
Eurafrance	2070	[illegible]	+ 0,48	[illegible]
Euro Disney	11,60	[illegible]	− 0,43	[illegible]
Europe 1	1135	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Eurotunnel	9,10	[illegible]	− 1,64	[illegible]
Filipacchi Medias	947	[illegible]	+ 2,74	[illegible]
Fimalac	413,90	[illegible]	− 0,82	[illegible]
Finextel	74,70	[illegible]	− 2	[illegible]
Fives-Lille	480	[illegible]	− 2,06	[illegible]
Fromageries Bel	4545	[illegible]	− 1,87	[illegible]
Galeries Lafayette	1420	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
GAN	113	[illegible]	+ 1,76	[illegible]
Gascogne (B)	430	[illegible]	+ 1,16	[illegible]
Gaumont #	372	[illegible]	− 0,51	[illegible]
Gaz et Eaux	● 2043	[illegible]	+ 0,39	[illegible]
Geophysique	328	[illegible]	− 2,10	[illegible]
G.F.C.	401,10	[illegible]	+ 2,71	[illegible]
Groupe Andre S.A.	377	[illegible]	− 0,26	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	89	[illegible]	− 1,12	[illegible]
GTM-Entrepose	302	[illegible]	− 1,29	[illegible]
Guilbert	723	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Guyenne Gascogne	1800	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Havas	330	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Havas Advertising	550	[illegible]	− 1,09	[illegible]
Imetal	723	[illegible]	+ 0,96	[illegible]
Immeubl.France	324	[illegible]	+ 0,61	[illegible]
Ingenico	65,90	[illegible]	− 1,36	[illegible]
Interbail	202	[illegible]	+ 0,89	[illegible]
Intertechnique 1	610	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Jean Lefebvre	297	[illegible]	—	[illegible]
Klepierre	631	[illegible]	− 0,15	[illegible]
Labinal	716	[illegible]	− 0,41	[illegible]
Lafarge	298,50	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
Lagardere	121,70	[illegible]	− 1,88	[illegible]
Lapeyre	278,50	[illegible]	− 4,84	[illegible]
Lebon	171,10	[illegible]	+ 0,05	[illegible]
Legrand	851	[illegible]	− 0,82	[illegible]
Legrand ADP	535	[illegible]	—	[illegible]
Legris indust.	209	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Locindus	692	[illegible]	+ 0,43	[illegible]
L'Oreal	1698	[illegible]	− 0,94	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1130	[illegible]	− 0,44	[illegible]
Lyonnaise Eaux	465,80	[illegible]	+ 0,51	[illegible]
Marine Wendel	442,90	[illegible]	+ 0,02	[illegible]
Metaleurop	50,50	[illegible]	− 0,39	[illegible]
Metrologie Inter.	14,50	[illegible]	− 0,34	[illegible]
Michelin	265,20	[illegible]	− 1,96	[illegible]
Moulinex	92	[illegible]	− 1,19	[illegible]
Nord-Est	127,40	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
Nordon (Ny)	331	[illegible]	− 0,30	[illegible]
NRJ #	641	[illegible]	—	[illegible]
OLIPAR	84,50	[illegible]	—	[illegible]
Paribas	330,30	[illegible]	+ 1,02	[illegible]
Pathe	1315	[illegible]	+ 1,90	[illegible]
Pechiney	215	[illegible]	− 0,32	[illegible]
Pernod-Ricard	290	[illegible]	+ 0,86	[illegible]
Peugeot	589	[illegible]	− 0,50	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	1810	[illegible]	+ 1,21	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	420	[illegible]	+ 1,16	[illegible]
Poliet	480,10	[illegible]	− 0,02	[illegible]
Primagaz	538	[illegible]	+ 0,37	[illegible]
Promodes	1288	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
Publicis	418	[illegible]	+ 1,43	[illegible]
Remy Cointreau	133,90	[illegible]	− 4,33	[illegible]
Renault	120,40	[illegible]	− 1,57	[illegible]
Rexel	1358	[illegible]	− 0,29	[illegible]
Rhone Poulenc A	139,40	[illegible]	− 0,78	[illegible]
Rochette (La)	27,65	[illegible]	− 0,90	[illegible]
Roussel Uclaf	1227	[illegible]	− 1,54	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4270	[illegible]	− 0,93	[illegible]
Sade (Ny)	180,50	[illegible]	− 0,27	[illegible]
Sagem SA	2980	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Saint-Gobain	658	[illegible]	− 0,15	[illegible]
Saint-Louis	1198	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Salomon (Ly)	4700	[illegible]	− 0,42	[illegible]
Salvepar (Ny)	417,10	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
Sanofi	425	[illegible]	+ 0,42	[illegible]
Sat	1600	[illegible]	+ 3,43	[illegible]
Saupiquet (Ns)	775	[illegible]	− 1,29	[illegible]
Schneider SA	237,90	[illegible]	+ 0,88	[illegible]
SCOR	204,10	[illegible]	− 0,29	[illegible]
S.E.B.	891	[illegible]	+ 1,57	[illegible]
Sefimeg	358	[illegible]	+ 1,67	[illegible]
SEITA	198,50	[illegible]	− 0,15	[illegible]
Selectibanque	90,50	[illegible]	− 0,55	[illegible]
SFIM	1110	[illegible]	− 0,81	[illegible]
SGE	96,40	[illegible]	− 0,82	[illegible]
Sidel	320,50	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Simco	402	[illegible]	+ 0,17	[illegible]
S.I.T.A	1052	[illegible]	− 0,95	[illegible]
Skis Rossignol	1719	[illegible]	− 1,10	[illegible]
Sligos	449	[illegible]	− 0,89	[illegible]
Societe Generale	590	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Sodexho	2380	[illegible]	− 0,16	[illegible]
Sommer-Allibert	137,90	[illegible]	+ 1,16	[illegible]
Sophia	179,90	[illegible]	− 1,05	[illegible]
Spir Communication	480	[illegible]	− 1,97	[illegible]
Strafor Facom	410	[illegible]	− 0,95	[illegible]
Suez	193,50	[illegible]	+ 1,34	[illegible]
Synthelabo	440,20	[illegible]	− 0,04	[illegible]
Technip	482,50	[illegible]	+ 0,93	[illegible]
Thomson-CSF	151,50	[illegible]	+ 1,65	[illegible]
Total	396	[illegible]	− 0,25	[illegible]
UAP	103,60	[illegible]	− 1,44	[illegible]
UFB Locabail	457	[illegible]	− 0,24	[illegible]
UGC DA (M)	257	[illegible]	− 1,94	[illegible]
UIC	55,30	[illegible]	− 18,62	[illegible]
UIF	404	[illegible]	− 0,71	[illegible]
UIS	149,50	[illegible]	—	[illegible]
Unibail	522	[illegible]	− 0,19	[illegible]
Union Assur.Fdal	626	[illegible]	− 0,95	[illegible]
Usinor Sacilor	79,30	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Valeo	277,20	[illegible]	+ 0,90	[illegible]
Vallourec	229,50	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
Via Banque	132	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
Worms & Cie	257,20	[illegible]	− 0,07	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1338	[illegible]	+ 1,04	[illegible]
Elf Gabon	1149	[illegible]	− 0,60	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	284,30	[illegible]	− 0,80	[illegible]
Adecco S.A.	1456	[illegible]	− 5,08	[illegible]
Adidas AG #	469,90	[illegible]	− 2,10	[illegible]
American Express	235,10	[illegible]	− 1,65	[illegible]
Anglo American #	314	[illegible]	− 0,44	[illegible]
Amgold #	440,10	[illegible]	—	[illegible]
Arjo Wiggins App.	13,30	[illegible]	+ 1,87	[illegible]
A.T.T. #	292,10	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Banco Santander #	264	[illegible]	− 1,47	[illegible]
Barrick Gold #	139,30	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
B.A.S.F. #	159,10	[illegible]	+ 0,62	[illegible]
Bayer #	189	[illegible]	− 0,37	[illegible]
Blenheim Group	32,90	[illegible]	+ 1,82	[illegible]
Cordiant PLC	8,45	[illegible]	+ 1,77	[illegible]
Crown Cork ord.	243	[illegible]	− 2,34	[illegible]
Crown Cork PF CV	240	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	282,50	[illegible]	+ 0,88	[illegible]
De Beers #	161,50	[illegible]	− 0,37	[illegible]
Deutsche Bank #	245,60	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
Dresdner Bank #	138	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
Driefontein #	62,60	[illegible]	− 1,19	[illegible]
Du Pont Nemours #	442	[illegible]	+ 1,80	[illegible]
Eastman Kodak #	380	[illegible]	+ 0,42	[illegible]
East Rand #	2,82	[illegible]	− 1,06	[illegible]
Echo Bay Mines #	48	[illegible]	+ 0,72	[illegible]
Electrolux #	305,50	[illegible]	− 2,12	[illegible]
Ericsson #	128,60	[illegible]	− 0,85	[illegible]
Exxon Corp. #	433	[illegible]	+ 1,54	[illegible]
Ford Motor #	163,10	[illegible]	+ 1,28	[illegible]
Freegold #	53,30	[illegible]	+ 1,03	[illegible]
Gencor Limited #	19,05	[illegible]	− 0,78	[illegible]
General Elect. #	452,50	[illegible]	− 0,55	[illegible]
General Motors #	257,50	[illegible]	− 0,46	[illegible]
Gle Belgique #	416	[illegible]	+ 0,02	[illegible]
Grd Metropolitan	38,10	[illegible]	+ 1,04	[illegible]
Guinness Plc #	37,45	[illegible]	− 0,80	[illegible]
Hanson Plc	13	[illegible]	+ 3,07	[illegible]
Harmony Gold #	49,15	[illegible]	− 1,32	[illegible]
Hitachi #	48,10	[illegible]	− 2,59	[illegible]
Hoechst #	184,50	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
I.B.M #	629	[illegible]	+ 1,27	[illegible]
I.C.I #	68,80	[illegible]	− 3,34	[illegible]
Ito Yokado #	280,50	[illegible]	− 0,96	[illegible]
Matsushita #	87	[illegible]	− 1,43	[illegible]
Mc Donald's #	248	[illegible]	− 1,08	[illegible]
Merck and Co #	350,10	[illegible]	+ 0,02	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	65	[illegible]	− 3	[illegible]
Mobil Corporat.#	607	[illegible]	− 0,49	[illegible]
Morgan J.P. #	472,30	[illegible]	− 0,27	[illegible]
Nestle SA Nom. #	5720	[illegible]	− 0,34	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	69,20	[illegible]	—	[illegible]
Nokia A	223	[illegible]	− 0,89	[illegible]
Norsk Hydro #	239,60	[illegible]	− 0,54	[illegible]
Petrofina #	1631	[illegible]	+ 0,42	[illegible]
Philip Morris #	482	[illegible]	− 0,20	[illegible]
Philips N.V #	173,80	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
Placer Dome Inc #	127,70	[illegible]	− 1,01	[illegible]
Procter Gamble #	477,60	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
Quilmes	288	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Randfontein #	33,70	[illegible]	− 1,78	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	385	[illegible]	− 0,25	[illegible]
Royal Dutch #	795	[illegible]	—	[illegible]
R T Z #	75,10	[illegible]	− 0,99	[illegible]
Sega Enterprises	229	[illegible]	− 1,74	[illegible]
Saint-Helena #	35,20	[illegible]	+ 2,27	[illegible]
Schlumberger #	437,90	[illegible]	− 1,80	[illegible]
SGS Thomson Micro.	234	[illegible]	+ 2,35	[illegible]
Shell Transport #	78,55	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Siemens #	266,50	[illegible]	+ 0,93	[illegible]
Sony Corp. #	326,60	[illegible]	+ 0,03	[illegible]
Sumitomo Bank #	92,40	[illegible]	—	[illegible]
T.D.K #	312	[illegible]	− 0,92	[illegible]
Telefonica #	98	[illegible]	− 0,25	[illegible]
Toshiba #	33,95	[illegible]	− 0,58	[illegible]
Unilever #	805	[illegible]	− 0,49	[illegible]
United Technol. #	610	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
Vaal Reefs #	448	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Volkswagen A.G #	1949	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Volvo (act.B) #	113	[illegible]	− 0,35	[illegible]
Western Deep #	182	[illegible]	− 0,54	[illegible]
Yamanouchi #	108,70	[illegible]	− 0,64	[illegible]
Zambia Copper	4,24	[illegible]	+ 0,47	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ▪ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 18 SEPTEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	117,25	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	103,52	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	111,40	[illegible]
CEPME 9% 92-06TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	120,25	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	115,40	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	110,32	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,69	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	117,13	[illegible]
CLF 8,9% [illegible]	[illegible]	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	106,93	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	119,40	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	114,38	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	109,07	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	111,22	[illegible]
EDF 8,6% 92-04#	115,40	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,70	[illegible]
Finansder 9%91-06#	119,71	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,11	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	113	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	103,38	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	106,87	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	102,17	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	101,55	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	108,94	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,84	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,03	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	111,74	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	106,20	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	116,77	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	103,70	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,06	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	118,91	[illegible]
OAT.8,50%92-23 CA#	118,97	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	108,86	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	938,60	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	148	[illegible]
Bains C.Monaco	490	[illegible]
B.N.P.Intercont	436	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy	360	[illegible]
Ceragen Holding	45	[illegible]
Champex (Ny) ◆	17,05	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	383	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	1922	[illegible]
Cpt Lyon Alem	338	[illegible]
Concorde-Ass Risq	850	[illegible]
Darblay ◆	475	[illegible]
Didot Bottin	841	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	3754	[illegible]
Ecia	677	[illegible]
Emboug.Paris ◆	1194	[illegible]
Fidei	30,50	[illegible]
Finalens	360	[illegible]
F.I.P.P. ◆	110	[illegible]
Fonciere (Cie)	502	[illegible]
Fonciere Euris	220	[illegible]
Foncina #	405	[illegible]
France I.A.R.D.	1006	[illegible]
France S.A.	1320	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Genefim ◆	136	[illegible]
Gevelot ◆	925	[illegible]
G.T.I (Transport)	326	[illegible]
Immobail	98,50	[illegible]
Immobanque	554	[illegible]
Lucia	56,50	[illegible]
Monoprix ◆	161	[illegible]
Metal Deploye	366,10	[illegible]
Mors #	9,10	[illegible]
Navigation (Nle)	70	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	240	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny) ◆	1230	[illegible]
Parfinance	200	[illegible]
Paris Orleans	252,10	[illegible]
Piper Heidsieck ◆	1720	[illegible]
Promodes (CI) ◆	920	[illegible]
PSB Industries Ly	320	[illegible]
Rougier #	378	[illegible]
Saga ◆	90	[illegible]
Salins du Midi	441	[illegible]
Silic	698	[illegible]
S.I.P.H. ◆	219,70	[illegible]
Sofal ◆	65	[illegible]
Sofragi ◆	3943	[illegible]
Soudure Autogene	1140	[illegible]
Sovabail ◆	329,60	[illegible]
Taittinger	1585	[illegible]
Tour Eiffel ◆	270	[illegible]
Vicat	430	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	140,20	[illegible]
Commerzbank AG	1152	[illegible]
Fiat Ord.	17,50	[illegible]
Gevaert	302	[illegible]
Gold Fields South	135,20	[illegible]
Kubota Corp.	25	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	43	[illegible]
Ottomane(cie Fin.)	340	[illegible]
Robeco	388,50	[illegible]
Rodamco N.V.	143	[illegible]
Rolinco	417,60	[illegible]
Solvay SA	2851	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ▪ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 18 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	50	[illegible]
AFE #	513	[illegible]
Algie #	170	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	135	[illegible]
Altran Techno. #	1520	[illegible]
Montaignes P.Gest.	750	[illegible]
Assystem #	485	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	564	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	220,10	[illegible]
Bque Vernes ◆	330	[illegible]
Beneteau #	600	[illegible]
B I M P	62	[illegible]
Boiron (Ly) #	602	[illegible]
Boisset (Ly)#	259,90	[illegible]
But S.A.	337	[illegible]
Cardif SA	730	[illegible]
C.E.E #	210,50	[illegible]
CEGEP # ◆	236	[illegible]
Cermex # (Ly)	342	[illegible]
CFPI #	219	[illegible]
Change Bourse (M)	254	[illegible]
Christ.Dalloz #	1420	[illegible]
CNIM CA#	152	[illegible]
Codetour	298	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	385	[illegible]
Confandey S.A.	270	[illegible]
C.A.Haute Normand	349	[illegible]
C.A. Paris IDF	778	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine	344,50	[illegible]
C.A. Oise CCI	265	[illegible]
Creeks ◆	36,20	[illegible]
Devanlay	472	[illegible]
Devernois (Ly)	455	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	72,50	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly	460	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)	265	[illegible]
Europ Propulsion	499	[illegible]
Expand s.a.	275	[illegible]
Factorem	729	[illegible]
Faiveley #	311	[illegible]
Finacor	90	[illegible]
Fininfo	540	[illegible]
Fructivie	619	[illegible]
Gautier France #	273,90	[illegible]
Gel 2000	67	[illegible]
GFI Industries #	550	[illegible]
Girodet (Ly) #	40,80	[illegible]
GLM S.A.	275,10	[illegible]
Grandoptic.Photo #	669	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	148,90	[illegible]
Kindy #	147	[illegible]
Guerbet	302	[illegible]
Hermes Internat.1#	1160	[illegible]
Harel Dubois ◆	480	[illegible]
ICBT Groupe #	211,90	[illegible]
I.C.C.	143,50	[illegible]
Idianova ◆	72	[illegible]
Int. Computer #	116	[illegible]
IPBM	75	[illegible]
M6-Metropole TV	528	[illegible]
Manitou #	535	[illegible]
Manutan	390	[illegible]
Marie Brizard	1010	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.	180,90	[illegible]
Mecelec (Ly)	77	[illegible]
MGI Coutier	251,90	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	75,20	[illegible]
Naf-Naf #	51	[illegible]
NSC Schlum. Ny ◆	641	[illegible]
Onet #	865	[illegible]
Paul Predault #	167,50	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	92	[illegible]
Pochet	890	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	230	[illegible]
Radiall #	485	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	195	[illegible]
Reydel Indust.Li ◆	992	[illegible]
Robertet #	1190	[illegible]
Rouleau-Guichard ◆	360	[illegible]
Securidev #	76	[illegible]
Smoby (Ly)#	540	[illegible]
Sofco (Ly)	69	[illegible]
Sofibus ◆	357	[illegible]
Sogepag # ◆	132	[illegible]
Sogeparc (Fin)	688	[illegible]
Sopra	288	[illegible]
Steph.Kelian # ◆	56	[illegible]
Sylea	551	[illegible]
Teisseire-France	180	[illegible]
TF1-1	599	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	284,50	[illegible]
Trouvay Cauvin #	67,50	[illegible]
Unilog	480	[illegible]
Union Fin.France	530	[illegible]
Viel et Cie #	122,10	[illegible]
Vilmorin et Cie #	468,50	[illegible]
Virbac	570	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12h30
MERCREDI 18 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor ◆	120	[illegible]
Coil	238	[illegible]
Electronique D2	463,50	[illegible]
FDM Pharma n.	209	[illegible]
Genset	268,10	[illegible]
High Co.	200	[illegible]
Infonie	189	[illegible]
Joliez-Regol	101	[illegible]
Mille Amis	104	[illegible]
Picogiga	143	[illegible]
Proxidis	54	[illegible]
Stelax	4,55	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 18 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl. ◆	660	[illegible]
Crédit Gén.Ind. ◆	29	[illegible]
Générale Occidentale ◆	56	[illegible]
Mumm ◆	1449	[illegible]
Nobel ◆	155	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	149,90	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation – sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ▪ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 17 septembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	121,13	[illegible]
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2445	[illegible]
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9525,40	[illegible]
Arbitr. Première	9281,89	[illegible]
Arbitr. Sécurité	17468,66	[illegible]
BNP		
Antigone Trésorerie	863143	[illegible]
Natio Court Terme	13866	[illegible]
Natio Court Terme2	376583	[illegible]
Natio Epargne	2206,61	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D	15978,40	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2364,43	[illegible]
Natio Ep. Obligations	218,70	[illegible]
Natio Epargne Retraite	136,76	[illegible]
Natio Epargne Trésor	10804,51	[illegible]
Natio Epargne Valeur	560,22	[illegible]
Natio France Index	1131,42	[illegible]
Natio Immobilier	1198,64	[illegible]
Natio Inter	1884,82	[illegible]
Natio Monétaire C/D	5378,97	[illegible]
Natio Opportunités	156,65	[illegible]
Natio Patrimoine	1517,21	[illegible]
Natio Perspectives	1247,40	[illegible]
Natio Placements C/D	77098,98	[illegible]
Natio Revenus	1095,01	[illegible]
Natio Sécurité	11683,52	[illegible]
Natio Valeurs	1056,64	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monedex	90165,51	[illegible]
Oblig. tres cat.	240,53	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Livret Bourse Inv. D	650,73	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	874,68	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2213,02	[illegible]
Patrimoine Retraite C	301,88	[illegible]
Sicav Associations C	2379,65	[illegible]
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19177,48	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	18589,96	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	214,31	[illegible]
Ecur. Capicourt C	224,32	[illegible]
Ecur. Capitalisation C	230,77	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire D.	10364,14	[illegible]
Ecur. Expansion C	80849,24	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C	2908,48	[illegible]
Ecur. Investis. D	175,14	[illegible]
Ecur. Monépremière	11060,59	[illegible]
Ecur. Monétaire C/D	12785,41	[illegible]
Ecur. Trésorerie C/D	314,47	[illegible]
Ecur. Trimestriel D	1976,93	[illegible]
Eparcourt-Sicav D	194,08	[illegible]
Géoptim C	11907,32	[illegible]
Géoptim D	11588,15	[illegible]
Horizon C	1729,95	[illegible]
Prévoyance Ecur. D	99,79	[illegible]
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11479,98	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C	11640,55	[illegible]
Ecur. Sensipremière C	12253,26	[illegible]
CNCA – CRÉDIT AGRICOLE		
Amplia ◇	116952,80	[illegible]
Atout Amérique	139,70	[illegible]
Atout Asie	99,76	[illegible]
Atout Futur C	603,64	[illegible]
Atout Futur D	575,81	[illegible]
Coexis	1858,54	[illegible]
Diem	1891,44	[illegible]
Elicash ◇	927590,53	[illegible]
Epargne-Unie	168,83	[illegible]
Eurodyn	1865,15	[illegible]
Indicia ◆	1367,66	[illegible]
Moné.JC ◇	11696,58	[illegible]
Moné.JD ◇	11696,58	[illegible]
Oblifutur	507,99	[illegible]
Oracion	1795,51	[illegible]
Revenu-Vert	1209,30	[illegible]
Sévéa ◆	106,90	[illegible]
Synthésis	16521,29	[illegible]
Uni Foncier	1220,88	[illegible]
Uni France	669,22	[illegible]
Uni Garantie C	1758,24	[illegible]
Uni Garantie D	1429,58	[illegible]
Uni-Régions	1565,92	[illegible]
Univar C ◇	303,15	[illegible]
Univar D ◇	297,39	[illegible]
Univers Actions	189,48	[illegible]
Univers-Obligations	221,48	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic ◆	554,73	[illegible]
Francic Pierre	116,10	[illegible]
Francic Régions	1625,33	[illegible]
CIC PARIS		
Cicamonde	1302,65	[illegible]
Convertcic	353,50	[illegible]
Ecocic	1454,34	[illegible]
Oblicic Mondial	3383,36	[illegible]
Oblicic Régions	1154,23	[illegible]
Rentacic	166,10	[illegible]
CRÉDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1338,85	[illegible]
Lion 20000	16841,23	[illegible]
Lion Association	11358,53	[illegible]
Lion Plus	1449,17	[illegible]
Lion Trésor	2392,50	[illegible]
Oblilion	1855,73	[illegible]
Sicav 5000	582,05	[illegible]
Slivafrance	975,92	[illegible]
Slivam	483,74	[illegible]
Slivarente	230,54	[illegible]
Slivinter	601,39	[illegible]
Trilion	5312,34	[illegible]
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2102,77	[illegible]
Créd.Mut.Act.France	126,97	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T ◆	875,30	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. C	195,72	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	22510,46	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T	237,12	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1232,25	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1756,47	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1096,46	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	704,79	[illegible]
Saint-Honoré Capital	18421,71	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	643,54	[illegible]
St-Honoré Pacifique	767,69	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1800,89	[illegible]
Stratégie Actions	964,97	[illegible]
Stratégie Rendement	1822,49	[illegible]
[illegible]		
Amplitude Monde C	802,39	[illegible]
Amplitude Monde D	781,67	[illegible]
Amplitude Europe C/D	114,44	[illegible]
Elanciel D	132,72	[illegible]
Emergence Poste D	112,46	[illegible]
Géobilys C	625,11	[illegible]
Géobilys D	596,62	[illegible]
Intensys C	115,01	[illegible]
Intensys D	110,12	[illegible]
Latitude C	145,57	[illegible]
Latitude D	136,95	[illegible]
Oblitys D	593,04	[illegible]
Plénitude D	159,30	[illegible]
Poste Gestion C	43556,99	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5280,61	[illegible]
Solstice D	2366,55	[illegible]
Thésora C	932,40	[illegible]
Thésora D	848,70	[illegible]
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37228,14	37228,14
Actimonétaire D	31685,59	[illegible]
Cadence 1 D	1074,07	[illegible]
Cadence 2 D	1061,77	[illegible]
Cadence 3 D	1049,28	[illegible]
Capimonétaire C	403,02	[illegible]
Capimonétaire D	374,46	[illegible]
Capioblig C	8643,15	[illegible]
Interoblig C	6575,74	[illegible]
Intersélection France D	583,56	[illegible]
S.G. France opport. C	1676,98	[illegible]
S.G. France opport. D	1617,17	[illegible]
Sogenfrance C	1493,24	[illegible]
Sogenfrance D	1378,09	[illegible]
Sogépargne D	317,55	[illegible]
Soginter C	1801,48	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1173,63	[illegible]
Sogefiance D	1638,67	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	144,75	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

TÉLÉPHONE Onze ans après la précédente réforme, qui avait institué la numérotation à huit chiffres, France Télécom va mettre en place le 18 octobre le numéro de téléphone à dix chiffres. ● D'UN COÛT évalué à 5 milliards de francs pour l'opérateur public et à 2 milliards pour les entreprises, le passage à cette nouvelle numérotation est destiné à supprimer les inconvénients de l'actuelle (doublon entre Paris et la province, saturation) et à préparer l'explosion des liaisons téléphoniques (470 millions de combinaisons possibles contre 60 millions). ● CETTE OPÉRATION, qui intervient quelques mois avant la création de nouveaux réseaux, fera disparaître la tonalité d'acheminement, le fameux « bip-bip ». Elle comporte de nombreux pièges pour les usagers et sera onéreuse pour les entreprises équipées de standards anciens.

La numérotation à dix chiffres satisfera les besoins jusqu'en 2050

Vendredi 18 octobre à 23 heures, la France se trouvera découpée en cinq zones téléphoniques, ce qui devrait permettre de mettre à la disposition des abonnés 470 millions de numéros contre 60 millions actuellement

DES NUMÉROS de dix chiffres commençant tous par zéro offrent près d'un milliard de combinaisons. En fait, à partir du 18 octobre à 23 heures, seuls 470 millions d'entre eux seront réellement exploitables par France Télécom pour ses abonnés du fait de la réservation de certains numéros et du découpage de la France en 5 régions.

Par rapport à la situation actuelle, cette nouvelle réserve de codes d'identification apporte un ballon d'oxygène considérable à l'opérateur. La réforme précédente, qui ne date que de 1985, avait accumulé les inconvénients. Outre la confusion engendrée par l'identité de certains numéros dans les deux zones (région parisienne et province), une capacité limitée (30 millions de numéros pour la région parisienne et autant pour la province) a conduit à un épuisement rapide.

Aujourd'hui, 29 millions de numéros sont en service en province et 9 millions en région parisienne. Au rythme actuel d'un million de nouveaux abonnés par an, la province aurait été rapidement saturée. Ainsi, la réforme de 1985 n'aura vécu que onze ans.

« Les études réalisées en Europe et aux Etats-Unis montrent que chaque personne active utilisera 6 numéros de téléphone en 2050 contre un peu moins de 1,5 aujourd'hui en France », explique Marc Busch, responsable du projet de numérotation à dix chiffres chez France Télécom. En combinant ce résultat avec les projections de croissance de la population française (entre 56 et 72 millions d'habitants en 2040), France Télécom est arrivé à la conclusion que la numérotation à dix chiffres ne devrait pas être remise en cause avant le milieu du XXIe siècle.

L'explosion de la téléphonie mobile et de la télématique à l'échelle mondiale introduite par Internet accompagnera la prolifération de toute une série d'objets (radiomessageries, radio-ordinateurs, assistants personnels...), sans parler de l'ouverture à la concurrence de 1998 : les cinquante prochaines années marqueront le passage dans la fameuse société de l'information.

Si elle tient ses promesses, la nouvelle numérotation devra se montrer capable d'intégrer ces bouleversements. En attendant, les abonnés vont devoir se familiariser avec ses forces et ses faiblesses :

■ **La simplification.** Le passage aux cinq zones supprime le 16 ainsi que la possibilité de doublons. L'introduction de 01, 02, 03, 04 ou 05 devant les 8 chiffres actuels rend chaque numéro unique sur tout le territoire. Ainsi, on compose 10 chiffres pour appeler à la fois de la province vers l'Ile-de-France et de l'Ile-de-France vers la province. Idem pour les communications avec les territoires d'outre-mer pour lesquels le 16 et le 19 ne sont plus utilisés.

■ **La standardisation.** On pouvait attendre d'une nouvelle numérotation française qu'elle s'inscrive dans un mouvement de standardisation européen. Il faut déchanter. L'uniformisation est limitée à trois points : l'adoption du 00 à la place du 19 pour les appels vers les pays étrangers, la mise en place du 112 pour les appels d'urgence et la suppression de la tonalité d'acheminement.

Chaque personne active utilisera en 2050 six numéros de téléphone

En revanche, la numérotation à dix chiffres elle-même est loin de faire l'unanimité en Europe. La Grande-Bretagne, qui a changé son système en avril 1995, utilise 11 chiffres, tandis que la longueur des numéros allemands varie d'une région à l'autre et que ceux de l'Espagne sont à 8 chiffres. Aux Etats-Unis, les numéros varient de 7 à 11 chiffres en fonction de la nature locale ou transrégionale de l'appel. Si la Commission de Bruxelles prépare un livre vert sur la numérotation, le texte ne concernera que l'harmonisation des nouveaux services.

■ **Le piège.** Tous les numéros français ont 10 chiffres lorsqu'on téléphone en France à partir de l'Hexagone, mais ils n'en ont plus que 9 lorsqu'on appelle depuis l'étranger. Si l'indicatif national 33 demeure inchangé, le zéro initial du nouveau numéro disparaît. Il faudra y penser lorsqu'on communique son numéro à un habitant d'un autre pays. Le numéro 01-42-17-24-67 valable pour la France devient ainsi 33-1-42-17-24-67. Ce piège n'est pas original puisqu'il existe, par exemple, en Angleterre ou aux Pays-Bas. Mais il échappe à toute normalisation. France Télécom explique que le zéro actuel pourra servir à désigner l'opérateur lorsque la libre concurrence sera ouverte. Si France Télécom conserve le zéro, le réseau téléphonique de la SNCF pourrait commencer par le 2 et celui de la Générale des eaux par le 3.

Lorsqu'on appelle de l'étranger, on passera par un opérateur international qui aura conclu des accords avec certains opérateurs français. Ce fonctionnement exclut donc de mentionner le chiffre identifiant le prestataire dans l'Hexagone, qui ne peut être choisi par l'appelant. D'où la suppression du 0 aujourd'hui et des autres premiers chiffres des numéros à partir de 1998.

■ **Le coût.** Cinq milliards de francs pour France Télécom, 2 milliards de francs pour les entreprises. Telle est la note de la nouvelle numérotation. Dans la nuit du 18 octobre, une certaine fébrilité régnera dans les services généraux des entreprises. En quelques heures, il faudra modifier les données contenues dans les standards téléphoniques des 600 000 installations privées recensées en France. Pour les plus récentes, une simple intervention sur le logiciel suffira. Les fabricants des centraux ont réalisé des « automates » qui rendront les installations capables de composer des numéros à 10 chiffres et qui modifieront tous les numéros en mémoire. D'autres matériels plus anciens imposeront des interventions plus lourdes.

Reste les irrécupérables. De 1 000 à 1 500 installations, selon France Télécom, ne pourront pas bénéficier de l'intervention des spécialistes. Les constructeurs de standards ont en effet obtenu de la DGPT l'autorisation de ne pas être tenus de les adapter si leurs propriétaires le demandent. Pour se dégager de cette responsabilité, ils ont allégué le fait qu'ils n'ont plus les compétences nécessaires pour intervenir sur les matériels les plus anciens. Du coup, le 18 octobre, un millier de commandes devraient tomber toutes seules dans leur escarcelle. Le coût de la nouvelle numérotation n'est pas perdu pour tout le monde.

Michel Alberganti



Et la « tonalité d'acheminement » deviendra muette...

C'EST UN SON tellement familier que, depuis bien longtemps, on ne le remarquait même plus. Le 18 octobre, à 23 heures, le « bip, bip, bip » saccadé, intermède de quelques secondes qui débute après la composition du numéro et s'achève avec la sonnerie du correspondant – dans le jargon des télécommunications, on dit *« tonalité d'acheminement »* – disparaîtra, sans bruit.

« L'obtention d'une communication est aujourd'hui pratiquement instantanée. Il n'est donc plus nécessaire de maintenir cette attente », explique-t-on chez France Télécom. Comme c'est déjà le cas dans nombre de pays étrangers et certaines entreprises disposant de centraux performants, l'attente – raccourcie – se fera dorénavant en silence.

A l'heure dite, la disparition de la *« tonalité d'acheminement »* ne constituera pas le changement le plus marquant de notre paysage téléphonique. Dans un mois, la grande affaire sera bien sûr l'introduction de la numérotation à dix chiffres, avec un découpage du territoire métropolitain en cinq grandes zones. Tout ou presque a déjà été dit sur l'utilité d'une modification qui libérera un potentiel de 470 millions de combinaisons qui ne devrait être épuisé que vers 2050.

Si, sur le plan technique, le terrain a été parfaitement balisé – plusieurs simulations ont eu lieu, dont une répétition générale le 10 septembre –, les réactions des utilisateurs peuvent encore réserver quelques surprises.

RÉDUIRE LES RISQUES

Changer des habitudes qui tiennent souvent du réflexe n'est pas une mince affaire : onze ans après l'entrée en vigueur de la numérotation à huit chiffres, France Télécom admet qu'une bonne moitié de la population ne maîtrise que très imparfaitement le maniement du 16 dans les liaisons Paris-province et province-Paris. Soucieux de réduire les risques, l'opérateur public s'est donc efforcé de sonder la psychologie profonde de l'utilisateur du téléphone. De ces recherches menées depuis 1992, il ressort sans ambiguïté que l'obstacle principal à la mémorisation des nouveaux préfixes est la connaissance généralement approximative que les Français ont de la géographie de leur pays. *« Longtemps, il a même été question de communiquer sans utiliser la moindre carte »*, assure Barbara Le Roy Liberge, de l'agence Insight (groupe Ipsos), qui a conduit les études qualitatives pour France Télécom. Argument supplémentaire : certains départements comptent plusieurs préfixes, ce qui ajoute à la confusion.

Finalement, seule a été épargnée la représentation minimaliste de l'Hexagone et ses cinq « territoires téléphoniques », mais l'outil pédagogique sur lequel France Télécom mise le plus est un très classique tableau de correspondances entre indicatifs actuels (les deux premiers des huit chiffres) et futures zones régionales. Après de longs débats, il a été décidé de placer les nouveaux indicatifs à gauche et les anciens à droite. Or, cette énumération n'est pas une panacée. *« Pour certains, elle évoque un tableau mathématique,* se lamente Mme Le Roy Liberge. *D'ailleurs, lorsqu'ils se trouvent en présence d'une série de chiffres, les gens se persuadent à l'avance qu'ils ne vont rien y comprendre. »*

Quant à ceux qui connaissent à peu près leur géographie, comment retiendront-ils à coup sûr que le quart nord-ouest correspond à l'indicatif 02 ? *« Ce n'est pas si facile. On a imaginé attribuer des couleurs à chaque zone, mais cette proposition a suscité d'incessantes controverses de la part des personnes interrogées,* se souvient Mme Le Roy Liberge. *Heureusement, quelques moyens mnémotechniques ont fini par émerger. »* Un exemple ? *« Il faut se dire que la numérotation tourne dans le sens des aiguilles d'une montre, commence à moins le quart par l'indicatif 02 et que la zone 01 est au centre. »*

La nouvelle numérotation n'a plus que quatre semaines pour entrer dans les mœurs des Français. Sans doute la grande majorité d'entre eux s'y adapteront-ils rapidement, comme ce fut le cas en 1985, lors du dernier changement de numérotation. *« Il ne faudrait pas croire,* prévient toutefois Mme Le Roy Liberge, *que ceux qui sont les plus à l'aise avec le maniement du téléphone seront forcément opérationnels dès l'heure H. Nous avons observé à de nombreuses reprises que les personnes les plus anxieuses – souvent des gens âgés – à l'égard de ce changement ont déjà pris les devants et découpé la liste des nouveaux indicatifs. Ceux qui ne se seront pas préparés à modifier leurs automatismes s'exposent à quelques contrariétés. Sans doute passagères. »*

Jean-Michel Normand

Un numéro vert mondial

Le recours par les entreprises aux numéros d'appel gratuits, destinés à faciliter les contacts avec la clientèle, se développe beaucoup plus vite aux Etats-Unis qu'en France. Le numéro vert de France Télécom (préfixe 05) n'a séduit que quinze mille sociétés. Selon AT&T, le géant américain qui a créé le libre appel aux Etats-Unis en 1967, pas moins de neuf millions de numéros commençant par 800 sont en service en Amérique du Nord. Ce service rapporte annuellement 100 milliards de dollars (plus de 500 milliards de francs) de ventes aux Etats-Unis et, selon AT&T, fait gagner 10 milliards de dollars par an aux industriels des télécoms. A l'occasion de la nouvelle numérotation, France Télécom a décidé d'adopter le même code : les numéros verts commenceront par le préfixe 0-800, suivi de huit chiffres. L'Union internationale des télécommunications a décidé de créer un numéro de libre appel – valable sur toute la planète – commençant par le préfixe 00-800.

En attendant l'ouverture à la concurrence

L'ENSEMBLE des services de télécommunications en France, y compris les communications vocales classiques, seront ouverts à la concurrence au 1er janvier 1998. Le passage à dix chiffres de la numérotation téléphonique, le 18 octobre prochain, n'est certes pas intrinsèquement lié à cette évolution du paysage réglementaire. *« Il serait intervenu même sans cette libéralisation »*, indique-t-on au sein des services du ministère délégué à la Poste, aux télécommunications et à l'espace.

Pour autant, en accroissant le réservoir de numéros téléphoniques disponibles, on rend possible un afflux de nouveaux abonnés. Les futurs nouveaux numéros à dix chiffres seront accordés, par blocs entiers, aussi bien à France Télécom qu'à ses futurs concurrents, par l'autorité de réglementation qui va succéder à l'actuelle direction générale des postes et télécommunications (DGPT).

Reste qu'il n'est pas certain que la perspective, pour les abonnés existants de France Télécom, de devoir changer leur numéro de téléphone s'ils choisissent de changer d'opérateur, sera bien accueillie. C'est pourquoi, pour ne pas entraver la concurrence, le nouveau cadre réglementaire adopté par le Parlement a prévu des mécanismes autorisant la *« portabilité »* des numéros, c'est-à-dire permettant à un abonné de conserver son numéro.

Cette possibilité sera accordée en deux temps. Dès le début de l'année 1998, un abonné pourra ainsi, pour son abonnement au niveau local (au niveau de sa ville grosso modo), choisir un nouvel opérateur en conservant son numéro de téléphone. France Télécom sera chargé d'acheminer correctement les appels, le mécanisme retenu étant très proche de l'actuel transfert d'appels. La deuxième étape consistera, à compter de l'année 2001, à autoriser les abonnés à conserver leurs numéros de téléphone non seulement s'ils changent d'opérateur, mais aussi s'ils changent d'implantation géographique. La loi redéfinissant le cadre réglementaire a par ailleurs prévu que l'accès aux opérateurs, quels qu'ils soient, devra être *« égal »*. En un mot, les abonnés de chaque opérateur devront tous disposer du même nombre de chiffres pour leur numéro de téléphone. C'est avec cette règle de base en arrière-plan que se déroulent actuellement des discussions sur la meilleure façon d'identifier les opérateurs qui, demain, seront présents sur le marché français.

La Générale des eaux, qui entend devenir l'alternative de France Télécom, estime qu'il faut que chaque opérateur généraliste, c'est-à-dire ayant vocation à couvrir le territoire, se voie attribuer un préfixe simple : il s'agirait de prendre le premier des dix chiffres qui verront le jour le 18 octobre prochain (ce sera alors le zéro) et de le faire varier entre 0 et 9 en attribuant ces différents chiffres aux différents opérateurs (le 0 par exemple pour France Télécom, le 1 pour la Générale, etc.). L'un des problèmes de ce système est que le nombre des préfixes sera limité. Un groupe de travail a été mis en place par la DGPT, réunissant les différents acteurs du secteur. Il devrait rapidement trancher.

Philippe Le Cœur

Coût : 5 milliards de francs pour France Télécom

France Télécom a entamé auprès du grand public des opérations d'information qui s'intensifieront ces quatre prochaines semaines avec, notamment, des spots télévisés réalisés par Philippe Découflé. Le coût de la campagne de communication sera de 120 millions de francs. Globalement, le changement de numérotation représente pour France Télécom un investissement de 5 milliards de francs pour la modernisation et la mise à niveau des centraux en raison du passage à la numérotation à dix chiffres.

Pour les entreprises, la note (aménagement des standards, modification des papiers à en-tête) est évaluée par les pouvoirs publics à 2 milliards de francs. Certains employeurs ont tout de même protesté contre les bonnes affaires que la nouvelle numérotation offre à des installateurs, auxquels il est reproché de « gonfler » l'addition.

Dans les pas du père Hugo au Luxembourg

Un pays vert, civilisé, reposant. Des forêts, des ruines, des fermes de belle facture et des paysans convertis aux affaires. Un grand romantique français l'a chanté

LUXEMBOURG
de notre envoyée spéciale

Au commencement il y eut la terre, puis le fer, puis les banques. Deux cent vingt-deux à ce jour. Désormais, après des siècles de labours, des lustres sidérurgiques et quelques décennies financières, voici qu'un petit territoire, dont la France avait fait, en 1795, son « département des Forêts », retrouve ses racines.

C'est un pays civil, adepte des bonnes manières. Modeste, cela va de soi – l'amabilité n'est pas fille de l'arrogance. Conscient du don magnifique qu'est la terre et soucieux de le préserver. Quand certains gaspillent à tout venant, le Luxembourgeois, lui, se garde du plastique, ne lâche pas ses déchets au fil de ses déplacements et récupère effectivement ce qui doit l'être, à commencer par la bouteille – en verre – d'eau minérale servie au restaurant. D'où ces espaces agrestes préservés et, s'agissant de loisirs, une prédilection pour leur forme la moins polluante, à savoir le tourisme des mollets.

Dans ce pays tout entier à la campagne, la capitale n'occupe que 2 % du territoire. Luxembourg, une belle provinciale à laquelle banques, musées et antiquaires ont donné un nouvel essort, s'est étendue autour de son noyau historique, le rocher du Bock. Un excellent point de vue sur le Grund, la ville basse, avec les casernes Vauban qui lui ont valu le nom de « Gibraltar du Nord ». Victor Hugo, qui vint à cinq reprises au Luxembourg, d'abord comme touriste de 1862 à 1865, puis comme réfugié politique en 1871, s'enthousiasme : « *Rien n'est beau comme le précipice-fossé, ravin charmant et riant avec rivière, moulins et prairies, encaissé dans d'effroyables escarpements* » (Carnet, 2 juin 1871).

Le quartier du gouvernement, XVIII[e], avec ses demeures carrées, cossues, sobrement restaurées, a été inscrit au patrimoine mondial en 1994, ainsi qu'une partie des remparts. S'y trouve le palais grand-ducal, construit comme hôtel de ville par les Espagnols, au XV[e] pour sa partie la plus ancienne, et où Louis XIV et Napoléon ont été reçus. La relève de la garde s'effectue avec simplicité, comme toute chose ici. La famille grand-ducale réside à 25 kilomètres de là, à Colmar-Berg. Non loin, l'hôtel de Bourgogne, le Matignon luxembourgeois.

UN LIEU TRÈS HUGOLIEN

Le circuit classique s'effectue en deux temps : montée vers les Ardennes à travers le « Bon Pays », descente sur la Moselle par la « Petite Suisse ». Les ruines restaurées du château de Bourscheid planent sur une vallée paisible. Curieusement, les toits d'ardoise, les murs de pierres et les forêts de sapins présentent le même dessin en épi. C'est un lieu très hugolien. Le poète, qui visita Bourscheid en 1865, n'a pas résisté. Le 20 septembre, il s'émeut devant cet « *énorme arrachement de murs et de tours fait par quelque poing terrible* ». A l'intérieur, deux petits formats, mine de plomb, plume et lavis d'encre violette, de sa main.

Vianden a tout pour plaire : une rivière, des maisons à toit d'ardoise, une tour de guet, un promontoire et un château. Victor Hugo adorait cette villégiature. Il y vint à cinq reprises, la dernière du 8 juin au 23 août 1871. Pour célébrer Vianden, il se fait prophète, évoquant « *son paysage splendide que viendra visiter un jour toute l'Europe* ». Il n'avait pas tort : c'est le site le plus couru du Luxembourg : 200 000 visiteurs par an. Il chante « *cette immense ruine dans cet immense entassement, ce donjon dans ce tas de collines* ». Le deuxième dimanche après la Pentecôte a lieu la procession de la Fête-Dieu. Le grand homme la vit le 11 juin de cette même année. L'ordre du cortège est resté immuable : en tête la fanfare, puis les enfants de choeur, les petites filles lançant des pétales de rose, le bourgmestre, le collège échevinal et, fermant la marche, le chapelet à la main, hommes et femmes récitant le rosaire en allemand.

Munshausen, près de Clervaux, vit une autre histoire. Déjeuner dominical au café rural. Un grand moment de convivialité. La cuisine savoureuse est préparée et servie à tour de rôle par les villageoises. Menu du jour : potage luxembourgeois, collet de porc fumé, salade et pommes de terre au lard. La nouvelle cuisine, avec ses portions de famine, serait ici ridicule.

De Vianden, Victor Hugo se rendit en char à bancs au manoir de Beaufort. Dans une auberge, un homme le reconnaît, « *jette sa casquette à terre, marche et danse dessus, et crie : Vive Victor Hugo ! Vive la France !* ». Le manoir est, bien entendu, « *splendide* », et, précise-t-il, « *se compose de deux châteaux, un du dix-septième siècle, habitable et habité, et un du onzième au seizième siècle, roman et gothique, en ruine* ». Hautes fenêtres Renaissance dégageant la lumière, meurtrières profondes : en un lieu, deux styles de vie, à quatre siècles de distance. Un petit lac et des moutons enfouis dans l'herbe lui donnent un aspect virgilien.

Ultime étape, œnologique, la Moselle : verre de vin, friture et vignobles mûrissants. Dans les caves fraîches sommeillent les pinots blancs, noirs ou gris et ce clos-du-paradis qui accumule les médailles. Hugo, lui, n'a pas résisté à son crayon. A Schengen, ville désormais célèbre pour l'espace policier intracommunautaire qui y fut créé, « *j'ai dessiné*, note-t-il, *la vieille tour, qui est vraiment très rare et très belle* ».

Quel n'aurait pas été son allégresse s'il avait connu la grande-duchesse Charlotte – quarante-cinq ans de règne, de 1919 à 1964. Les Luxembourgeois sont très attachés à leurs souverains depuis la dernière guerre mondiale. Charlotte, en effet, partit en exil avec sa famille à l'arrivée des nazis. C'était la grande amie des Roosevelt. « *Don't be worried my dear child, I will bring you home* » (« *Soyez sans crainte, ma chère enfant, je vous ramènerai chez vous* »), lui dit le président américain. Promesse tenue, mais le hasard fait parfois bizarrement les choses : il mourut le 12 avril 1945, l'avant-veille du retour de la grande-duchesse au Luxembourg.

Danielle Tramard

Carnet de route

● **Accès.** En train ou en voiture, à 3h 30 de Paris.
● **Ecobillet.** Très bon marché (27 F/jour) pour sillonner le pays en train. Randonnées sans bagages, à pied ou à bicyclette (200 km de pistes cyclables) avec carte d'état major.
● **Séjour.** L'hôtel-restaurant Reuter (tél. : 352/82917), Relais du silence et table réputée, à Welscheid. Egalement Relais et châteaux et gîtes à la ferme. Fondée il y a cinq ans, l'Association pour le tourisme rural réunit une centaine de membres, classés de 1 à 4 épis. Prix accessibles : de 7 000 à 12 000 Fl./semaine, pour 4 à 8 personnes.
● **Livres.** *Grand-duché de Luxembourg* (Le Guide Casterman, 1995). *Le Grand-Duché de Luxembourg dans les carnets de Victor Hugo*, édition intégrale, par Tony Bourg et Frank Wilhelm (RTL Edition, Luxembourg, 1985) et *Victor Hugo au Luxembourg, Vues et visions*, de Joseph-Emile Muller – (Edition St-Paul, Luxembourg, 1982)
● **Renseignements.** Office national du tourisme, 21, boulevard des Capucines, 75002 Paris, tél. : 47-42-90-56. A Luxembourg : hall de la gare, tél. : 40-08-08-20.

La saison des vendanges



Dans le Bordelais, entre Garonne et Dordogne, la cueillette des fruits à l'origine des vins blancs a d'ores et déjà commencé. Celle des *rouges et des rosés est fixée au* 18 septembre. Sur la presqu'île du Médoc, il faudra attendre le 23 pour voir s'activer les équipes, paniers au bras. En Bourgogne, l'opération est imminente dans les côtes de Beaune et de Nuits. Alors qu'en Champagne et en Alsace, elle se déroulera traditionnellement durant octobre. Saison privilégiée pour arpenter le vignoble. A midi, les cloches appellent le vendangeur à la table du vigneron. L'heure est à la fête. Les chais sentent fort le tanin, et les pressoirs font le plein de raisins.

Les régions concernées possèdent leurs routes des vins. Des cartes adéquates disponibles dans les offices de tourisme locaux dressent les itinéraires (également liste de chambres d'hôtes). Les propriétés viticoles, pour la plupart, s'ouvrent aux visiteurs à certaines heures. On y goûte les crus des années précédentes avant de passer commande. En cette époque d'intense travail, mieux vaut téléphoner pour s'annoncer.

● La route des grands crus de Bourgogne égrenne, sur 20 kilomètres, douze célèbres communes (de Dijon à Nuits-Saint-Georges, via Gevrey-Chambertin), ajoutant une boucle à la carte générale du vignoble bourguignon baptisée « De vignes en caves » (3 départements, 200 propriétés, commentaires et adresses à l'appui, tél. : 80-50-90-00, ou 3615 Cotedor). La Charte de l'accueil, à laquelle les producteurs ont souscrit, est un gage d'hospitalité.

● En Champagne, les sept circuits balisés (au départ de Reims, Epernay ou Troyes) sont ponctués de panneaux désignant les 63 caves ouvertes à la visite. Des forfaits « Champagne, patrimoine et gastronomie », programmés par des agences locales, incluent les réservations d'hébergement (de la chambre chez l'habitant à l'hôtel 4 étoiles, à partir de 1 000 F le week-end, notamment chez Champagne Connection, tél. : 26-82-59-60).

● En Alsace, le Sentier viticole des grands crus, au départ de Colmar (réservation Loisirs-Accueil, tél. : 89-20-10-60), occupe sur 15 kilomètres le cœur de la route des vins d'Alsace, au pied des Vosges.

● Dans le Bordelais, où le vignoble (110 000 hectares, soit cinq fois plus qu'en Bourgogne pour 57 appellations) est élevé par quelque 13 000 viticulteurs, le comité départemental du tourisme multiplie les initiatives afin d'orienter le visiteur. Le guide *Vignobles et chais en Bordelais, terroirs de Gironde*, s'utilise avec une carte détaillée (gratuit sur demande au 56-52-61-40 ou à la Maison du vin de Bordeaux, tél. : 56-00-22-88). A l'affiche : promenades guidées « A la découverte des grands vignobles » (la demi-journée : 150 F), week-ends en liberté ; par exemple « Le Médoc à bicyclette » (3 jours, 631 F), autour de Pauillac, avec couvert dressé à l'Hôtel de France et d'Angleterre ; ou encore, étapes en chambres d'hôtes « Bacchus », aménagées dans les propriétés.

● Mention spéciale pour les deux guides-itinéraires de Jean-Pierre Xiradakis et Alain Aviotte, *Le Médoc* et *A pied entre Garonne et Dordogne* (Rando Editions), premiers titres parus d'une série « Les grands vignobles pas à pas ». Jovial patron de La Tupina, le fameux bistrot-épicerie de Bordeaux, Xiradakis connaît le terroir comme sa poche, pour l'avoir maintes fois sillonné à pied afin de dénicher les bons crus. Il livre ses chemins secrets et ceux de l'histoire, en ouvrant la porte des châteaux.

Florence Evin

PARTIR

■ **FÊTES COPTES.** En Ethiopie, terre chrétienne isolée, longtemps en butte aux assauts de l'islam, la croix est emblème de foi. A Addis Abeba, sur l'immense place du même nom, la longue cérémonie du Meskal exalte la Vraie Croix et célèbre la fin de la saison des pluies. A vivre dans le cadre d'un circuit de 11 jours (hébergement en hôtel) ou de 16 jours (avec 4 bivouacs) programmés par Explorator : respectivement 18 700 F et 22 200 F par personne, départ le 26 septembre. Egalement proposées par ce voyagiste, la fête d'Abraha Astbaha, à l'intérieur d'une magnifique église hypogée perchée dans un village de la province du Tigray (le 8 octobre, 16 jours, 22 000 F) et la fête de Marie, dans l'évêché d'Axoum, en la cathédrale qui lui est dédiée (21 novembre, 16 jours, 22 000 F). En attendant le Timkat (Epiphanie) qui, en janvier, donnera lieu à quatre voyages.
★ **Explorator, 16, place de la Madeleine, 75008 Paris, tél. : (1) 42-66-66-24.**

■ **RETOUR AUX SOURCES.** C'est un retour aux sources de nos civilisations que propose La Procure/Terre entière dans le cadre d'une croisière de 14 jours (du 5 au 18 octobre) baptisée « Peuples de la Méditerranée ». Grecs et Romains, Phéniciens et Etrusques, Arabes et Croisés, Babyloniens et Israélites, Omeyyades et Byzantins, Ottomans et Médicis seront les vedettes des visites, conférences et tables rondes (avec, notamment, René Remond, Jacques Duquesne, Jean Favier, Jean Delumeau, Slimane Zeghidour) organisées au fil des escales : Héraklion, Cnossos, Paphos, la Syrie, le Liban, Tunis, Carthage, Sidi Bou Saïd, Palerme et la Toscane. Prix en fonction de la cabine choisie, à partir de 8 900 F par personne en cabine intérieure (4 personnes) et de 14 000 F en cabine extérieure double. A noter que la 3[e] et/ou 4[e] personne occupant une cabine à lits superposés paiera 7 000 F.
★ **La Procure Terre entière, tél. : (1) 44-39-03-03.**

■ **LE TRÉSOR DE PRIAM.** Extraordinaire collection de bijoux découverts en 1873 par Heinrich Schliemann sur le site turc d'Hissarlick (identifié par ce dernier comme celui de la ville de Troie), le trésor du roi Priam témoigne d'un art pratiqué il y a plus de 3 000 ans, même si l'archéologie moderne reste prudente sur l'origine de ces pièces rares auxquelles le Musée Pouchkine de Moscou consacre une exposition. Un circuit de 6 jours programmé par Clio permet également de découvrir les richesses archéologiques réunies à Moscou et à Saint-Pétersbourg tout en visitant les principaux édifices de ces villes. L'occasion d'admirer les collections du Musée de l'Ermitage ordinairement fermées au public et, toujours à Saint-Pétersbourg, certaines collections du fameux trésor des Scythes. De 7 700 à 8 775 F par personne (en fonction du nombre de participants) en pension complète avec l'avion, les déplacements en autocar et en train, et l'encadrement. Départs les 8 et 29 octobre, 2, 5 et 19 novembre, 25 et 28 décembre. A noter que les voyages des 2 et 5 novembre seront accompagnés par Louis Godart, spécialiste des civilisations égéennes et auteur d'un ouvrage consacré au trésor de Priam.
★ **Clio, 34, rue du Hameau, 75015 Paris, tél. : 53-68-82-82.**

Sur le Tour d'Espagne, Miguel Indurain encore battu dans un contre-la-montre

***MIGUEL INDURAIN** en aurait-il* assez de souffrir ? Le contre-la-montre n'est pas seulement le meilleur étalon de la valeur individuelle. Il est également un test de la capacité d'un coureur à se faire violence. Or, pour la troisième fois cette saison, le champion espagnol a été battu dans une discipline qu'il écrasait jusqu'alors.



CYCLISME

Après ses deux échecs du dernier Tour de France, le Navarrais s'est une nouvelle fois incliné, mardi 17 septembre, lors des 46 kilomètres d'effort solitaire du Tour d'Espagne, entre El Tiemblo et Avila. Il a terminé à la troisième place de cette dixième étape, derrière les Suisses Tony Rominger et Alex Zülle, ce dernier s'emparant de la tête du classement général.

Miguel Indurain n'a pas encore perdu une Vuelta qu'il boudait depuis 1991, et que toute l'Espagne souhaite voir enfin accrochée à son palmarès, aux côtés de ses cinq Tours de France et ses deux Tours d'Italie. Mais l'extraordinaire témoignage de ferveur du public n'a, semble-t-il, réussi qu'à l'agacer. Mardi, le coureur n'est pas parvenu à se transcender dans la longue montée de la Porte de la Paramera. José-Miguel Echavarri, le directeur sportif de l'équipe Banesto, assurait pourtant, avant cette étape, que son coureur avait retrouvé la forme qui lui avait fait défaut sur les routes de France, en juillet.

Dès lors, ce nouveau revers n'a pas manqué de relancer les spéculations sur la motivation actuelle d'un homme qui a débuté sa carrière en 1984. *« Mes bougies, c'est toujours un jour de souffrance »*, aime à dire Alex Zülle. A trente-deux ans, Miguel Indurain pourrait aisément reprendre la formule.

Le Navarrais ne voulait pas courir *le Tour d'Espagne. Il a fallu de* fortes pressions de son employeur pour qu'il s'aligne au départ à Valence, le 7 septembre. Sa dernière participation à la Vuelta remontait à 1991. A cette époque, l'épreuve avait lieu au mois d'avril, beaucoup trop tôt dans l'année pour un coureur que handicapent, au printemps, des problèmes respiratoires dus à des allergies au pollen. Après sa déconvenue du mois de juillet, la Vuelta fait donc figure de rachat après une saison en demi-teinte, tout juste auréolée d'une médaille d'or aux Jeux olympiques d'Atlanta, justement dans le contre-la-montre.

AVEC OLANO ?

Rumeurs et démentis se succèdent sur un éventuel arrêt du champion à la fin de cette saison. Le contrat de Miguel Indurain arrive à expiration à la fin de l'année, et l'intéressé n'a toujours pas officiellement annoncé ses intentions. Son équipe est en passe d'engager pour la prochaine saison l'Espagnol Abraham Olano. S'agit-il de rebâtir autour de Miguel Indurain une équipe solide, capable de l'épauler dans sa quête d'un sixième Tour de France, en 1997, ou de préparer la relève en cas de retrait ?

Avant l'arrivée à Madrid, le 29 septembre, le peloton doit encore franchir les Pyrénées. Miguel Indurain peut donc encore rétablir la situation à son avantage, son principal adversaire n'ayant qu'une grosse minute d'avance au classement génral. Mais il devra cependant faire face à l'extraordinaire *coalition* de l'équipe *Once* qui possède quatre coureurs dans les cinq premiers du classement général, dont Laurent Jalabert, le vainqueur de la précédente édition, qui pointe à la troisième place, à une minute et quinze secondes de son leader, Zülle.

Benoît Hopquin

L'Europe du basket veut copier la NBA

Pau-Orthez, Villeurbanne et Limoges sont ambitieux pour l'Euroligue, qui préfigure le futur grand championnat, inspiré de celui des Etats-Unis

***L'ÉLAN BÉARNAIS** de Pau-Orthez*, champion de France 1996, et ses deux dauphins, l'ASVEL Lyon-Villeurbanne et le CSP Limoges, abordent, jeudi 19 septembre, le premier tour d'une compétition, l'Euroligue, qui pourrait préfigurer la révolution du basket européen. Pendant tout l'automne et l'hiver 1996-97, les trois meilleurs clubs français retrouveront dans cette nouvelle Coupe d'Europe les 21 autres équipes qui composent l'élite du basket continental, dont l'Olympiakos du Pirée et le Panathinaïkos d'Athènes (Grèce), le FC Barcelone (Espagne), le Stefanel de Milan, le Teamsystem de Bologne (Italie), le Cibona de Zagreb (Croatie) et le Partizan de Belgrade (Yougoslavie). Chaque club est assuré de disputer au moins seize matches, et les plus valeureux rejoindront le dernier carré, à Rome, du 22 au 24 avril.



BASKET

L'Euroligue a été imaginée par les dirigeants de la Fédération internationale de basket-ball (FIBA) pour tenter de résister à la percée du basket-spectacle des Américains de la NBA, qui séduit nombre de jeunes fans et les détourne de plus en plus des parquets européens. Son lancement a été précédé d'un long débat opposant les responsables de la FIBA à ceux des ligues nationales de pays comme la France, l'Espagne et l'Italie.

Alors que la FIBA souhaitait mettre en place une « NBA européenne » calquée sur le modèle *américain – une compétition fermée* qui regrouperait 24 ou 32 équipes sélectionnées en fonction de critères sportifs et économiques (une grande salle, un aéroport international) –, les représentants des ligues nationales demeuraient partisans d'une formule proche de la Ligue des champions de football, qui présente l'avantage de préserver l'intérêt des championnats des différents pays. Devant ces réticences, la FIBA a finalement opté pour la deuxième solution, au moins jusqu'en l'an 2000.

De l'avis des dirigeants de clubs français, la réalisation d'*« une NBA à l'européenne »* paraît inéluctable. *« On ne peut pas vivre contre son temps »*, admet Marc Lefebvre, président de l'ASVEL. *« Mais une phase de transition est indispensable*, poursuit-il, *car en France, personne n'était mûr pour faire un choix entre Euroligue et championnat. Le public français reste tout de même très friand de la compétition nationale. Et un match contre Limoges ou contre Pau-Orthez peut générer plus de recettes qu'une rencontre contre les Allemands de Leverkusen. »*

Pour Pierre Seillant, président de Pau-Orthez, *« la NBA a de plus en plus d'influence en Europe. C'est la raison fondamentale qui doit pousser la FIBA à accélérer le processus visant à organiser une Euroligue fermée. Je n'y suis pas favorable, mais si on nous l'impose, nous serons prêts à y aller »*.

Cette intégration à l'Euroligue, Jean-Paul de Peretti, le nouveau patron du CSP Limoges, en fait même une *« obligation »* pour son club : *« Il nous faut réussir à nous maintenir, ou alors disparaître. Nous ne partons pas battus, mais il faudra s'accrocher. »*

En terminant en tête du championnat régulier, l'Elan béarnais de Pau-Orthez avait assuré sa présence en Euroligue dès le mois d'avril : *« Dès ce moment-là, nous avons pu vendre notre participation en Euroligue auprès du public et des partenaires économiques »*, explique Pierre Seillant. Ainsi, le nombre d'abonnés du Palais des sports de Pau, en hausse de 10 %, est désormais supérieur à 4 000. Selon M. Seillant, l'opération a également *« facilité »* la signature du contrat avec un nouveau sponsor, Jet Services : *« Roger Caille ne serait pas venu sans l'Euroligue. »* Ce renfort a entraîné une sensible augmentation du budget prévisionnel de Pau-Orthez, à 48 millions de francs.

Enfin, en plus des spectateurs et des partenaires, les rencontres de haut niveau ont l'avantage d'attirer les télévisions. Le CSP Limoges a négocié les droits de retransmission des matchs avec Eurosport et Pau-Orthez a fait de même avec Canal Plus. Seul Villeurbanne n'a pu trouver un arrangement. *« Nous avons été sacrifiés »*, regrette Marc Lefebvre. Cette année encore, l'ASVEL devra donc se contenter d'une faible contribution des droits télé : 1 million de francs. Le budget de l'ASVEL réalise un bond spectaculaire, de 23 à 32 millions de francs. Mais, pour Marc Lefebvre, c'est encore *« un budget de petit joueur à côté des 75 millions de francs du Panathinaïkos d'Athènes »*.

Eric Collier

Le calendrier

● **18 septembre-12 décembre :** quatre groupes (A, B, C, D) de six clubs. Matches aller-retour, soit dix matches par poule.
● **9 janvier-12 février :** quatre nouvelles poules (E, F, G, H) de six clubs. Les trois premiers des groupes A et B rencontrent les trois derniers de l'autre groupe en matches aller-retour *(idem* pour C *et D). Les résultats du tour* précédent restant acquis, six rencontres restent à jouer dans chaque poule.
● **6-11-13 mars :** huitièmes de finale au meilleur des trois manches.
● **27 mars-1er -3 avril :** quarts de finale au meilleur des trois manches.
● **22-24 avril :** « Final four » à Rome.

■ **Le pivot français d'origine ivoirienne Karim Ouattara** (2,11 m), qui jouait à Pau en 1995-96, a été recruté par l'ASVEL pour remplacer l'international Ronnie Smith, sérieusement blessé.

■ **FOOTBALL : Michel Platini** a affirmé, mardi 17 septembre, souhaiter lui aussi que la Coupe du monde de football 1998 se déroule dans des stades sans grillages, répondant au voeu exprimé récemment par Sepp Blatter, secrétaire général de la fédération internationale (FIFA). La décision doit cependant être prise à trois niveaux, a précisé le coprésident du Comité français d'organisation de la Coupe du monde (CFO). *« D'abord par le comité exécutif de la FIFA, puis par la FFF, enfin par les instances politiques de la France, car la sécurité dépend de l'Etat. »* Michel Platini « inaugurait », à Bourron-Marlotte (Seine-et-Marne), la future pelouse du Stade de France.

■ **AUTOMOBILISME : l'Ecossais Jackie Stewart**, trois fois champion du monde des pilotes (en 1969, 1971 et 1973), dont l'écurie débutera la saison prochaine en Formule 1, souhaiterait pouvoir s'offrir les services de l'Anglais Damon Hill, leader du championnat du monde. *« Avoir Damon dans notre équipe, ce serait un rêve qui deviendrait réalité, presque un conte de fées »*, a déclaré Jackie Stewart.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

Eurocoupe masculine
(première journée aller)
● Poule B

Antibes (Fr.)-Sankt Polten (Autr.)	75-70
KK Zagreb (Cro.)-Maribor (Slové.)	74-65
Tuzla (Bos)-Zalgiris Kaunas (Lit.)	55-94

Classement : 1. Zalgiris Kaunas, 2 ; 2. KK Zagreb, 2 ; 3. Antibes, 2 ; 4. Sankt Polten, 1 ; 5. Maribor, 1 ; 6. Tuzla, 1.
● Poule D

Göteborg (Suè.)-FC Porto (Port.)	66-88
Paris SG-Racing-Apoel Nicosie	106 à 62
Hagen (All.)-Hapoël Jérusalem (joué mercredi)	

CYCLISME

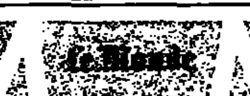
TOUR D'ESPAGNE
10e étape El Tiemblo-Avila, 46,5 km c.-l.-m.
1. T. Rominger (Sui), 1 h 10 min 20 s ; 2. A. Zülle (Sui.), à 2 s. ; 3. M. Indurain (Esp.), à 27 s. ; 4. M. Mauri (Esp.), à 1 min 50 s ; 5. L. Jalabert (Fr.), à 1 min 52 s.
Classement général : 1. A. Zülle (Sui.), 42 h 46 min 7 s. ; 2. M. Indurain (Esp.), à 1 min 4 s ; 3. L. Jalabert (Fr.), à 1 min 15 s ; 4. M. Mauri (Esp.), à 1 min 51 s ; 5. N. Stephen (Aus.), à 2 min 37s.

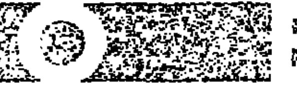
HOCKEY SUR GLACE

Championnat de France
(3e journée aller)

Reims-Brest	2-3
Rouen-Amiens	0-3
Gap-Megève	4-1
Epinal-Angers	2-8
Lyon-Viry-Châtillon	4-0
Bordeaux-Grenoble (joué mercredi)	

Classement : 1. Brest, 6 pts ; 2. Angers, 4 ; 3. Reims, 4 ; 4. Gap, 4 ; 5. Rouen, 4 ; 6. Amiens, 4 ; 7. Grenoble, 2.










Pluies à l'est très nuageux ailleurs

JEUDI MATIN, de la Bourgogne au Lyonnais jusqu'au Sud-Est et à la Corse, le temps sera couvert avec de la pluie et localement des orages. Du Nord-Est aux Alpes, les nuages seront nombreux, avec quelques ondées. Des côtes landaises au Pays basque jusqu'aux Pyrénées-Atlantiques, il pleuvra modérémment. Au-dessus de la région Midi-Pyrénées, le ciel sera très nuageux. Du nord de l'Aquitaine au Massif Central, jusqu'au Centre et à la région Champagne-Ardennes, les nuages seront abondants, avec quelques ondées. De la Haute-Normandie à l'Ile-de-France jusqu'au Nord, les nuages et les éclaircies alterneront. De la Bretagne aux pays de Loire jusqu'à la Basse-Normandie, le soleil sera prédominant. Le vent de nord-est soufflera à 70 km/h en rafales sur les côtes de la Manche.

Jeudi après-midi, quelques averses se produiront sur les côtes de la Manche, avec un vent de nord-est toujours assez fort. Les éclaircies reviendront progressivement sur les côtes atlantiques. Du Pays basque aux Pyrénées, le temps restera couvert et pluvieux. A l'ouest d'une ligne Reims-Clermont-Ferrand-Montpellier, le ciel sera encombré de nuages avec localement des ondées. A l'est de cette ligne, soit du nord-est au sud-est du pays, le temps restera maussade avec de la pluie et parfois des orages sur l'extrême sud.

Les températures minimales iront de 6 à 9 degrés au nord et de 10 à 14 degrés au sud, jusqu'à 16 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, le thermomètre marquera 15 à 18 degrés au nord et 19 à 22 degrés au sud.

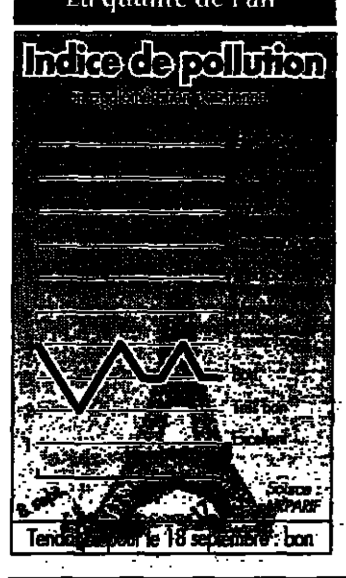
Vendredi matin, la pluie gagnera par l'Aquitaine. Du Nord-Est aux Alpes jusqu'au Sud-Est et en Corse, il y aura encore quelques averses. Ailleurs, le soleil fera de timides apparitions. L'après-midi, il pleuvra des pays de Loire à l'Aquitaine jusqu'au Languedoc-Roussillon. La pluie gagnera en fin de journée tout le pourtour méditerranéen avec quelques orages. Sur les Alpes, le ciel sera menacant avec quelques averses. Ailleurs, les nuages deviendront de plus en plus nombreux au fil des heures. L'après-midi, il fera de 18 à 22 degrés du nord au sud du pays.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

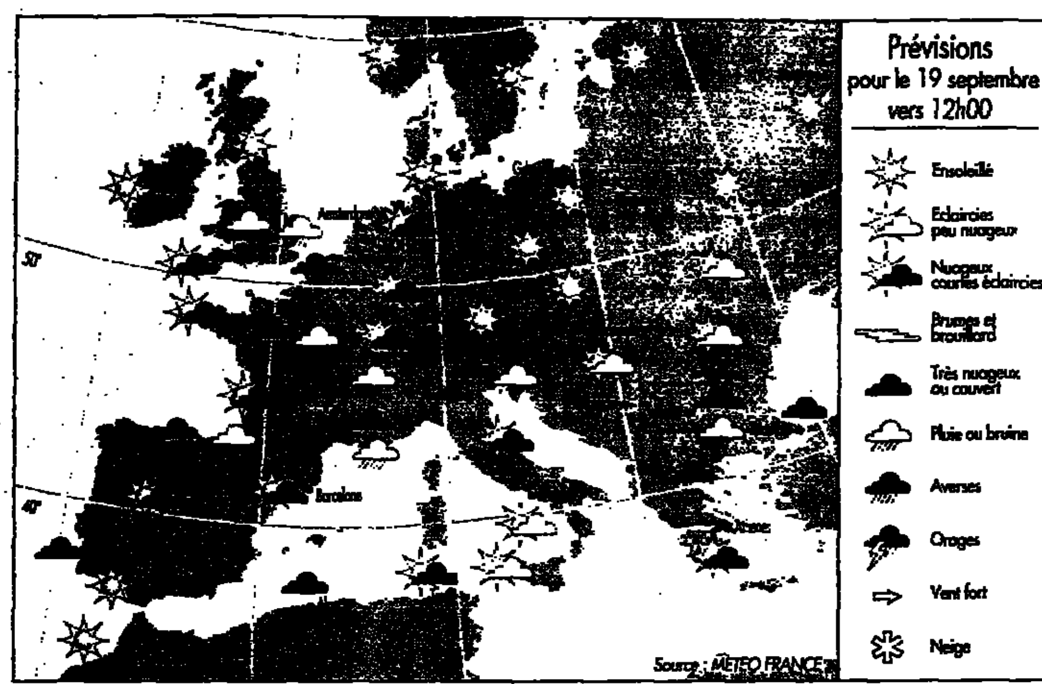


Prévisions pour le 19 septembre vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 18 septembre : bon







TEMPÉRATURES		GRENOBLE	21/12	TOURS	23/8	CHICAGO	20/11	LISBONNE	23/17	PRETORIA	26/16
		LILLE	18/6	ÉTRANGER		COPENHAGUE	15/8	LONDRES	20/10	RABAT	23/15
du 17 septembre		LIMOGES	23/12			DAKAR	32/27	LOS ANGELES	23/16	RIO DE JAN.	26/19
maxima/minima		LYON	25/11	ALGER	26/16	DUBAI	36/27	LUXEMBOURG	16/4	ROME	23/16
		MARSEILLE	21/15	AMSTERDAM	17/10	DUBLIN	17/11	MADRID	23/9	SAN FRANC.	20/12
FRANCE		NANCY	18/4	ATHÈNES	27/19	FRANCFORT	15/5	MARRAKECH	28/17	SANTIAGO	16/10
		NANTES	24/10	BANGKOK	35/28	GENÈVE	17/5	MEXICO	26/14	SÉVILLE	27/17
AJACCIO	23/15	NICE	22/16	BARCELONE	21/13	HANOÏ	33/27	MILAN	21/15	ST-PÉTERS.	12/2
BIARRITZ	18/12	PARIS	21/7	BELGRADE	17/6	HELSINKI	9/0	MONTRÉAL	15/12	STOCKHOLM	16/1
BORDEAUX	21/14	PAU	17/11	BERLIN	12/9	HONGKONG	30/27	MOSCOU	13/7	SYDNEY	30/15
BOURGES	24/8	PERPIGNAN	19/14	BOMBAY	30/24	ISTANBUL	21/16	MUNICH	13/2	TENERIFE	29/23
BREST	22/11	POINTE-À-PIT.	32/24	BRASILIA	31/15	JAKARTA	33/23	NAIROBI	23/11	TOKYO	27/20
CAEN	21/7	RENNES	24/10	BRUXELLES	16/5	JÉRUSALEM	24/29	NEW DELHI	35/26	TUNIS	29/21
CHERBOURG	18/10	ST-DENIS-RÉUNION	26/16	BUCAREST	21/3	KIEV	11/8	NEW YORK	19/14	VARSOVIE	12/05
CLERMONT-F.	25/8	ST-ÉTIENNE	25/13	BUDAPEST	13/9	KINSHASA	32/24	PALMA DE M.	25/15	VENISE	20/13
DIJON	18/6	STRASBOURG	18/4	BUENOS AIRES	22/5	LE CAIRE	31/21	PÉKIN	26/17	VIENNE	13/8
FORT-DE-FR.	31/25	TOULOUSE	18/15	CARACAS	32/25	LIMA	18/14	PRAGUE	10/6		



Situation le 18 septembre, à 0 heure, temps universel Prévisions pour le 20 septembre, à 0 heure, temps universel

Il y a 50 ans dans Le Monde
Accord franco-britannique

LES NÉGOCIATIONS franco-britanniques ont abouti plus rapidement que l'on n'avait osé l'espérer à des résultats dont nous ne pouvons que nous réjouir. Elles avaient été amorcées le 20 août par une lettre de M. Bidault à M. Attlee, et les deux délégations s'étaient réunies pour la première fois le 9 septembre.

Il est vrai que l'accord qui a été conclu hier n'est que d'ordre financier, mais ses conséquences sont importantes, et le progrès qu'il marque par rapport à l'accord du 29 avril est remarquable. Les dispositions des autorités britanniques à notre égard ont changé visiblement, et l'impression de malaise que nous avait laissée cet accord est dissipée.

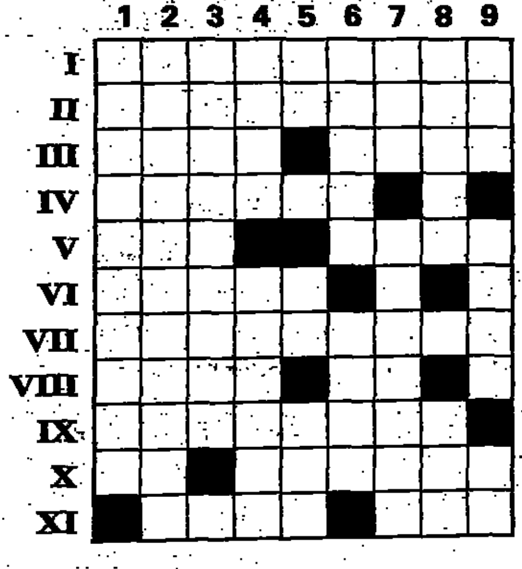
Le nouvel accord vise essentiellement à régler le remboursement de l'arriéré de notre dette. A l'expiration de l'accord du 27 mars 1945, le 28 février dernier, celle-ci s'élevait à 150 millions de livres. Nous avons dû verser 40 millions de livres en or.

Lors de la signature de l'avenant du 29 avril, il restait un peu plus de 100 millions de livres à rembourser, et le paiement devait être fait en valeurs mobilières réquisitionnées ou en or avant le 1er avril 1949. Une lourde charge nous était donc imposée pendant trois années, au moment même où nous sommes déjà accablés par le fardeau de la reconstruction.

L'accord conclu hier nous apporte un soulagement considérable. La dette existante est consolidée en une dette à quinze ans, avec 0,5 % d'intérêt seulement, et amortissable entre 1950 et 1961. Le remboursement ne commencera que dans quatre ans, et nous bénéficierons en fait d'un moratoire. Nous ne serons donc pas obligés d'employer notre or et nos valeurs en sterling au paiement de cette dette ancienne.

(19 septembre 1946.)

MOTS CROISÉS
PROBLÈME N° 6912



HORIZONTALEMENT

I. Pas faciles à suivre. – II. Peut beaucoup peser quand elle est vide. – III. Enroulé comme un serpent. Regardé comme un œuf. – IV. N'est pas dans les premiers. – V. Redouté par ceux qui ont des boutons. Parlé dans une île. – VI. Qui aurait besoin de liquide. – VII. Se voient sur des personnages qui se sont illustrés. – VIII. Une question pour le psychologue. Métal alcalin. – IX. N'a pas eu de chance avec ses enfants. – X. Un grand lac. Trou d'air. – XI. Dans un tube. Acide.

VERTICALEMENT

1. Remplace un conseil quand elle est spéciale. – 2. *Prouve qu'il y a de la franchise.* – 3. *De belles paroles.* – 4. Roi ou prophète. Couple, en Afrique, quand ce n'est pas tout noir ou tout blanc. – 5. Note. En Normandie. *Sorte de minibus.* – *6. Mise en terre. Peuvent être arrêtés* par le pont. – 7. Sans motifs. N'ont évidemment pas leur place dans une collection de papillons. – 8. Pas blanchis. Utile pour couper. – 9. Coule en France. Ouverture sur une table. Quelque chose de curieux.

SOLUTION DU N° 6911

HORIZONTALEMENT

I. Pistonner. – II. Occasion. – III. Moi. Elidé. – IV. Pneus. Riz. – V. Eire. Sève. – VI. Lui. – VII. *Pucelle.* – VIII. Léo. Yémen. – IX. Cosne. – X. Mousseron. – XI. Buste. Ire.

VERTICALEMENT

1. Pompe. Plomb. – 2. Iconique. Ou. – 3. Scier. Cocus. – 4. Ta. Uélé. Ost. – 5. Osés. Ulysse. – 6. Nil. Silène. – 7. Noire. Emeri. – 8. Endive. Or. – 9. Eze. Anone.

Guy Brouty

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **INDE.** Les tireurs de pousse-pousse de Calcutta devaient observer une journée de grève jeudi 19 septembre. Ce mouvement de protestation fait suite à la décision, prise le mois dernier par les autorités communistes de la métropole du Bengale, de bannir des rues très encombrées de la ville pousse-pousse et charrettes à bras. – *(AFP.)*

■ **ALSACE.** L'Alsace, qui est déjà représentée au Japon, aux Etats-Unis et en Europe de l'Est, a ouvert jeudi à Francfort un bureau permanent en Allemagne pour étendre ses relations avec ce pays voisin. – *(AFP.)*

■ **CALAIS.** Le port de Calais a battu en août son record dans le trafic des véhicules de tourisme avec 446 603 véhicules, ce qui représente une hausse de 12,3 % par rapport au même mois de l'année dernière. Le trafic passagers (2 089 214 voyageurs transportés) a augmenté dans le même temps de 9 %. – *(AFP.)*

■ **TUNISIE.** Air Liberté va assurer de nouvelles liaisons aériennes entre la France et la Tunisie. La compagnie aérienne reliera Paris-Djerba à partir du 27 octobre, puis Nice-Tunis début novembre et, dès qu'elle aura reçu l'agrément de l'aviation civile, Paris-Tabarka. – *(AFP.)*

■ **SUISSE.** En réponse à un hebdomadaire zurichois qui affirmait que des journalistes de sa rédaction avaient réussi à franchir sans encombre les contrôles de sécurité des aéroports de Zurich et Genève avec dans leurs bagages une imitation inoffensive d'un engin à retardement dissimulée dans un transistor, les deux aéroports indiquent que les mesures de sécurité en vigueur sur leurs plates-formes sont fiables et conformes aux normes internationales. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Le *Queen-Elizabeth-II*, de la compagnie britannique Cunard, ne fera plus escale en France lors de ses traversées transatlantiques. La dernière est prévue à Cherbourg le 29 septembre. Après cette date, le paquebot reliera New York à Southampton et non plus à Cherbourg. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Vendredi 20 septembre

■ ***L'ÎLE SAINT-LOUIS*** *(50 F)*, 10 h 30 et 15 heures, sortie du métro Pont-Marie (Paris passé, *présent*).

■ **LE PARC MONCEAU** (50 F), 10 h 30, sortie du métro Monceau (Odyssée).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER :** 2e parcours (50 F), *10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris* autrefois).

■ **LE QUARTIER DES HALLES** et l'église Saint-Eustache (50 F), 11 heures, devant Saint-Eustache côté rue du Jour (Claude Marti).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la peinture flamande du XVIIe siècle, 11 h 30 ; *Le Cycle de saint Bruno*, de Le Sueur, 12 h 30 ; les Aphrodites du Louvre, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **L'HÔTEL DE GALLIFFET** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 50, rue de Varenne (Institut culturel de Paris).

■ **L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** (45 F), 14 h 30, devant le portail principal de l'église (Monuments historiques).

■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Hauller).

■ **MONTMARTRE :** évocation de l'abbaye des Dames (40 F), 14 h 30, en haut du funiculaire côté rue du Cardinal-Dubois (Sauvegarde du Paris historique).

■ **QUARTIER LATIN :** maisons et rues du Moyen Age (50 F), 14 h 30, sortie du métro Cardinal-Lemoine (Paris pittoresque et insolite).

■ ***LE QUARTIER RASPAIL*** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Raspail (Pierre-Yves Jaslet).

■ ***LA RUE BLOMET*** (45 F), 14 h 30, sortie du métro Sèvres-Lecourbe (Le Passé simple).

■ ***LA BIBLIOTHÈQUE FORNEY*** (45 F), 14 h 45, sortie du métro Pont-Marie (Monuments historiques).

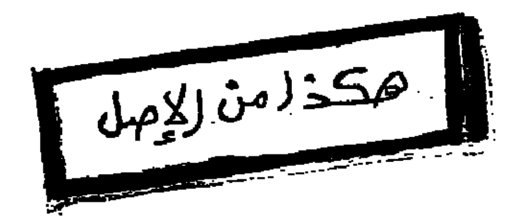
■ **LA CRYPTE ARCHÉOLOGIQUE** sous le parvis de Notre-Dame (45 F + *prix d'entrée*), 15 heures, parvis de Notre-Dame devant l'entrée de la crypte (Monuments historiques).

■ **LES INVALIDES** et le tombeau de Napoléon (50 F + prix d'entrée), 15 heures, devant la grille d'entrée principale côté esplanade (Claude Marti).

■ **MARAIS :** hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **LE QUARTIER PICPUS** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 35, rue de Picpus (Didier Bouchard).

■ ***L'HÔTEL DE LASSAY***, résidence du président de l'Assemblée nationale (carte d'identité, *55 F), 15 h 45, sortie du métro* Assemblée-Nationale côté Assemblée nationale (Paris et son histoire).





IMMOBILIER

NEUF ET RÉSIDENTIEL

LE MARCHÉ, LES CONSEILS DE LA FNPC



FÉDÉRATION NATIONALE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS

**VOTRE ACQUISITION DANS LE NEUF :
PROFITEZ DE DEUX MESURES ENCORE EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1996**

Si, AVANT LE 31 DÉCEMBRE 1996 :

- vous vendez des parts de Sicav de capitalisation pour acheter ou faire construire votre résidence principale ou secondaire, vos plus-values seront exonérées, quel que soit le montant des parts de Sicav, à condition qu'elles soient totalement réinvesties dans l'immobilier avant le 28 février 1997 ;
- vous effectuez une demande de prêt au titre du PEL (Plan d'Epargne Logement) vous pouvez bénéficier d'une majoration de 20 % des droits à prêt qui peut s'appliquer soit sur le montant du droit à prêt, plafonné à 600.000 francs, soit sur l'allongement de la durée de remboursement.

ET N'OUBLIEZ PAS LA NOUVELLE MESURE D'AMORTISSEMENT FISCAL D'UN BIEN IMMOBILIER LOCATIF NEUF AUJOURD'HUI EN VIGUEUR.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DES PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS ADHÉRANTS A LA FNPC, FÉDÉRATION NATIONALE DES PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS.

PARIS RIVE DROITE

2e arrondissement

Vivienne Opéra
49/51, rue Vivienne.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.



Du studio au 4 pièces.
Prix : 25.200 F le m² moyen.

Au cœur du quartier de la Bourse et de l'Opéra, à quelques pas de Drouot, là où le prestige des arts s'associe au dynamisme des affaires, se dresse l'élégante façade de Vivienne Opéra. 31 appartements, confortables et lumineux, du studio pied-à-terre à l'appartement familial de 5 pièces. Ils sont accessibles par un hall particulièrement raffiné.
Bureau de vente sur place 49 rue Vivienne, Paris 2e.
Tél.: 45.49.52.52

FONCIÈRE SATIS

10e arrondissement

Résidence Saint-Martin
61, rue Bichat.
Nouveau programme.



Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél.: 46.03.22.00.
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



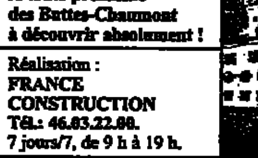
Téléphonez tout de suite au 46.03.22.00 pour faire partie des privilégiés !
Profitez des nouvelles mesures Périssol.
18.900 F le m² moyen, hors parking.

Une superbe résidence de 28 appartements seulement, du studio au 5 pièces, à proximité du Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord. Une architecture raffinée pour une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein sud. Prestations particulièrement soignées. Label Promotelec Confort-Plus. Bureau de vente : angle rue Bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

19e arrondissement

L'Orée du Parc
69, rue Compans/59, rue Rozier.
A toute proximité des Buttes-Chaumont à découvrir absolument !



Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél.: 46.03.22.00.
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

Profitez des nouvelles mesures Périssol.
Du studio au 5 pièces avec parking en sous-sol. 18.800 F le m² moyen hors parking et dans la limite du stock disponible.

Le calme d'une petite résidence de charme de 24 appartements seulement à 100 m du Parc des Buttes-Chaumont et du métro. Très belles prestations : nombreux balcons et terrasses, vue sur un beau jardin intérieur.
Bureau de vente : 3, rue du Général Brunet, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

20e arrondissement

Villa Gambetta
Appartement témoin

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.



Du studio au 4 pièces.
20.000 F le m² moyen.

Située à 200 mètres de la place Gambetta et de son métro et à quelques pas seulement de la rue des Pyrénées, la Villa Gambetta vous propose une grande diversité d'appartements de caractère, souvent prolongés de terrasse, balcon ou jardin.
Bureau de vente et appartement témoin ouvert tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et le mercredi.
Tél.: 45.49.52.52.

FONCIÈRE SATIS

PARIS RIVE GAUCHE

14e arrondissement

Proche Alésia
Avenue du Général Leclerc.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.

Du 2 pièces au 4 pièces duplex.
21.000 F le m² moyen.

Dans le quartier animé et agréable d'Alésia, 4 appartements neufs en étages élevés bénéficiant d'une vue dégagée.
Livraison : immédiate.
Renseignements et vente : tél. 45.49.52.52.

FONCIÈRE SATIS

Closerie-Montparnasse
Rue Froidevaux.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.

Du studio au 3 pièces.
25.800 F le m² moyen.

Entre Montparnasse et Denfert-Rochereau dans l'une des rues les plus cotées de Montparnasse.
Quelques appartements ont une vue dégagée sur tout Paris.
Livraison : 1er trimestre 1997.
Renseignements et vente : tél. 45.49.52.52.

FONCIÈRE SATIS

PARIS RIVE GAUCHE (suite)

15e arrondissement

Résidence Villa des Arts
19, rue Fizeau

Réalisation :
Groupe GET
65, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél.: 01.47.66.70.70.

Du studio au 5 pièces.
21.000 F le m² moyen.

A proximité immédiate du square Georges Brassens.
Les 36 appartements de la Résidence Villa des Arts bénéficient d'un environnement calme, d'une orientation sud-ouest, de larges balcons et terrasses.
Plans intelligents et prestations haut de gamme.
Bureau de vente sur place au 20, rue Fizeau, ouvert tous les jours de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h (jeudi de 14 h à 19 h).
Tél.: 42.50.45.00.

Villa des Arts

Villa Marmontel
107/109, rue de l'Abbé Groult.
Un programme superbe à découvrir absolument.

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél.: 46.03.22.00.
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

Profitez des nouvelles mesures gouvernementales.
Prix à partir de 23.500 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.
Choisissez le meilleur du 15e arrondissement ! A deux pas du métro Convention et des commerces, un programme de très grand standing sur jardins intérieurs : 47 appartements du studio au 5 pièces duplex avec caves et parkings en sous-sol et 6 maisons de ville de 5 et 6 pièces. Le calme au cœur d'un véritable quartier parisien.
Bureau de vente ouvert sur place : lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

16e arrondissement

62, rue Saint-Didier

Réalisation :
SEFIMA
40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris
N° Vert : 05.33.59.00.

33 appartements. Du studio au 5 pièces. 29.500 F le m² moyen.
Ex.: 5 pièces 138,80 m², 2e étage 3.990.000 F hors parking.

Entre Victor-Hugo et Trocadéro, au cœur de l'un des meilleurs quartiers du 16e arrondissement, à deux pas de la rue de la Pompe et du lycée Janson-de-Sailly, 2 petites résidences neuves. De belles prestations pour de très beaux appartements. Parking en sous-sols. Renseignements et vente : tous les jours de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h, sauf dimanche. 40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris - N° Vert : 05.33.59.00.

76, rue du Ranelagh

Gestionnaire et Commercialisateur :
PROMOPIERRE
10, place du Gal Catroux
75017 Paris
Tél.: 44.40.47.47
Fax: 44.40.47.80.

Du studio au 6 pièces.
35 appartements. A partir de 29.000 F le m².

Au cœur du beau 16e arrondissement, réalisation d'une opération de prestige comportant deux petits immeubles sur rue et jardins intérieurs.
Prestations de haute qualité.
Bureau de vente ouvert de 14 h à 19 h sauf dimanche : 83 rue du Ranelagh.
Tél.: 42.30.88.86.

PROMOPIERRE

POUR PASSER VOS ANNONCES : 44.43.77.40

PARIS

EXCEPTIONNEL

RIVP

(1) 40 51 27 54 ou 40 51 27 20

RÉGION PARISIENNE

78 Maisons-Laffitte

Les Villas Longueil
Avenue de Longueil.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.



Du studio au 5 pièces.
17.500 F le m² moyen.

Une diversité d'appartements de qualité sur avenue aux contre-allées bordées d'arbres ou sur jardin.
Une des plus belles adresses de Maisons-Laffitte à 150 m. du RER, du Parc et à quelques pas de la forêt de Saint-Germain.
Bureau de vente sur place : 29, avenue de Longueil, 78600 Maisons-Laffitte, ouvert tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et mercredi.
Tél.: 45.49.52.52.

FONCIÈRE SATIS

IMMOBILIER

VENTES

appartements

1er arrondt

PONT NEUF récent stand. s/rue et jard., rare 3/4 p. à rafr., 91 m², park. – 43-35-18-36

PALAIS-ROYAL studio à aménager GOBELINS Immo 43-37-50-25

4e arrondt

4e Saint-Paul. Interphone, Digicode, gardienne. 3 p. sépar. avec dress. 60 m² au 1er ét. avec ascens. sur cour calme claire. HSP 2,80 m. Parquet, moulures, chem. Cuis. avec électromén., s. de bns et w.-c. non séparés, gde cave. Sans trav. sf peint. cuis. et s. de bns. Prof. lib. possible. Faible charges (chauff. inclus). Urgent, 1 170 000 F. Tél. 40-29-98-85, répond. si absent.

Dans hôtel particulier rénové sup. 2 P. sur cour d'honneur Tél. : 42-78-64-33

ÎLE SAINT-LOUIS Gd 2 pièces, XVIIe siècle 2e étage sud, sur jardin caractère exceptionnel Tél. : 43-26-57-67

5e arrondt

PARIS 5e, duplex, ancien, de caractère, dernier étage, 90 m² env., 2 000 000 F. IP - 48-85-13-33

PLACE MONGE, 3 P. cuis. aménagée, s. d'eau, 2e ét., pierre de taille. 43-36-17-36.

Gobelins, studette 13 m² env. 1er étg., clair, calme 176 000 F, 49-28-51-61 demander Philippe

PANTHEON pdt ét. élevé 6 P., 155 m², balc., chf indiv., charges min. 43-35-18-36

PRÈS JARDIN DU LUXEMBOURG
vrai 6 P., bon imm. dble-expo bon état, 4 300 000 F Serge Kayser 43-26-43-43

LUXEMBOURG, studio av. Mezzan. s/cour, calme, clair, parf. état, parquet, 545 000 F - 43-25-97-16

LUXEMBOURG P. de T. 2/3 P. clt dble exposit. vue dégagée ét. élevé asc. 950 000 F - 43-25-97-16

6e arrondt

PART. A PART. CHERCHE-MIDI, 140 m², véranda, dble liv., 3 ch., original, soleil. 3 800 000 F – 42-22-27-82

7e arrondt

Boulevard Latour-Maubourg. STUDETTE 3e ét., calme, soleil, asc. 320 000 F. 40-47-67-82

PRÈS CHAMPS-DE-MARS - beau pierre de t., 4 p., bel appt., vue, soleil. FEAU LA BOURDONNAIS 47-05-50-36

VARENNE
235 m² + service + parking, calme, verdure. 5 900 000 F – 45-87-09-09

9e arrondt

Ste-Cécile, à sais., bel anc. magn. 2 p., 43 m² (séj. 21), balc., soleil, calme, ch. min. 43-35-18-36

11e arrondt

Près hôpital Saint-Antoine
MAISON LOFT
GD SÉJ. 3 CHAMBRES calme sur verdure, beaucoup de charme, 2 900 000 F. Serge Kayser - 43-26-43-43

12e arrondt

Mº DAUMESNIL, 3 P., 60 m² Imm. Pdt 1904, 3e étg., asc., sud-sud-ouest. Vue dégagée, parquet, moulures. A saisir : 980 000 F. Tél. : 49-28-51-61 Gérard

13e arrondt

Pr. Parc Montsouris, 51 m² magnif. 2 P. parf. état, cuis. équip. park. – 43-35-18-36

GOBELINS. Beau 3 P séjour double, 2 ch. Gobelins Immo 43-37-50-25

[illegible] arrondt

3 P. DENFERT-ROCHEREAU, à saisir, 3e ét., calme, bon état. 875 000 F. Syndic. 40-47-67-82

Entre DENFERT et Parc MONTSOURIS

2 et 4 pièces

petit immeuble neuf, livraison immédiate. Frais notaire réduits. FEAU LA BOURDONNAIS 47-05-50-36

Près rue d'Alésia, 3 p., 3e ét., calme, 850 000 F. Immo Marcadet - 42-51-51-51

3/4 P. à Vavin (rue Léopold-Robert) bel immeuble, p. de taille, à rafraîchir, 1 280 000 F Syndic 40-47-67-82

Bd Edgar-Quinet, 2 P., de toute beauté, 4e ét., asc., vue agréable/s. verdure 1 080 000 F - 40-47-67-82

Alésia p. de t., 3 p., 53 m² à rafr., bon plan, calme faibles ch. 43-35-18-36

VAVIN/OBSERVATOIRE
3/4 P. 1 570 000 F
80 m², bon plan, 43-20-32-71

15e arrondt

Rue Viala. Studio agréable, verdure, bel imm. anc., calme, soleil. 350 000 F. Syndic. 40-47-67-82

TOUR EIFFEL vue, pied-à-terre 80 m², parfait état, étg. élevé, park. FEAU LA BOURDONNAIS 47-05-50-36

Mº PASTEUR, pdt., stand. Beau 3 p., 65 m², RdC., soleil. 13 000 F/m², VZI : 42-62-33-14

RUE OLIVIER-DE-SERRES Imm. Pdt., 2/3 p., 52 m², cuis., sdb, local à vélo sur cour, 3e étg., ascenseur. Part. Prix : 890 000 F. Tél. : (16) 38-64-98-49

16e arrondt

MOZART - 78 m² living double 1 chambre cuisine, S. de B., wc, balcon, 1 980 000 F, parking poss. Immo Marcadet, 42-51-51-51

17e arrondt

LEMERCIER. Tr. cl. 86 m². Dble récept., 2 ch., 1,3 MF CPD. 46-22-29-74

MALESHERBES P. de T. 5 P., 187 m², étg. élevé, balc., asc. 3 100 000 F. VZI : 42-62-33-14

18e arrondt

2 p., 54 m², 690 000 F Mº J.-Joffrin, imm. récent Immo Marcadet. 42-51-51-51

3 p. 60 m², 840 000 F, refait neuf, Mº J.-Joffrin. Immo Marcadet - 42-51-51-51

Mº Château-Rouge, 2 p., 40 m², confort, 440 000 F. Immo Marcadet - 42-51-51-51

19e arrondt

2 P. 45 m² – 820 000 F Cité des Sciences, imm. 1990 Immo Marcadet 42-51-51-51

HAUTS-DE-SEINE 92

COURBEVOIE A saisir bel appt, dble living + 3 ch. soleil. Pkg, 1 300 000 F CPD : 46-22-29-74

Boulogne. Mº Jean-Jaurès. 2e et 3e, calme et clair, duplex, 50 m², cuis. amér., séj./ch., s.d.b., W.C. 700 000 F. 47-45-55-53

Boulogne. 2 P. confortable 8e ét., vue, ascenseur imm. ancien, 40 m², 400 000 F Syndic 40-47-67-82

Ile de la Jatte. 3 p., 78 m², 2e, balcon, 2 ch., cuis. éq., s.d.b., W.C. Cave, 2 boxes. 2 150 000 F. 47-45-55-53

Ile de la Jatte. 2 p. 50 m², 5e ét., asc., séjour, cuis., s.d.b., W.C., ch. Cave, parking. 1 050 000 F. 47-45-55-53.

BOIS-COLOMBES Vends 2 appts 3 p., 50 m², (2e et 5e étage) à rénover, 2 mn gare, tts commerces. 370 000 F chaque. Tél. : 47-81-69-68

1 P., gd cuisine-douche bel immeuble, 330 000 F Gobelins Immo 43-37-50-25

VAL-DE-MARNE

St-Mandé. Vaste appt moderne, 185 m², 7 P., park. 2 600 000 F. IP 48-85-13-33

FONTENAY S/BOIS
LOFT
130 m² pondérés patio Px 900 000 F. Prêt 0% poss., frais notaire réduits – 42-65-11-66

VAL-D'OISE

Villiers-le-Bel, F3, séj., 2 ch., s. de bns, gds rangements, cuis. équipée av. séchoir, cave, parking. Prix : 370 000 F. Tél. 39-88-86-15.

TRÈS CALME SUR VERDURE
MONTMORENCY PART.
5 P. gd stand. 124 m² + 30 m² balc., 3e et dernier ét. plein sud, cuis. équipée, 2 park., s. sol 1 560 000 F – 34-12-51-41

PROVINCE

CHANTILLY HIPPODROME 100 m², 4 P., gd standing. Box 2 voitures. Cave. Prix : 1 400 000 F Tél. : (16) 44-57-79-75

(56) St-Goustan, appt type 5 151 m² avec garage, vue except. sur mer. Prix : 1 100 000 F Frais réduits. Idéal plact. ou retraite - 97-46-29-86

PROPRIÉTÉS

Rech. gd manoir ou maison bourgeoise, 20 ha mini. Si possible ruisseau nord Lisieux, direction Deauville. Tél. : 31-61-17-00

A 1 h de PARIS. 27 FOURGES Part. vd maison de maître (2 niv. + combles). Dépendances sans vis-à-vis, 250 m², jardin + cour 3 000 m². Site classé. 950 000 F. Poss. meublée. Tél. : 39-65-97-23 (rép.) ou 42-42-36-89 (bur.)

TRÈS RARE MONTARGIS 60 min. Paris-sud, direct A 6, tennis, golf, pêche, ts commer. anc. mais. de camp., tt en pierres app., ptes tuiles pays, 350 m² hab. + garage, splendide terrain, 5 ha orée forêt, plan d'eau, source. Prix total : 695 000 F. Crédit vendeur. Tél. : (16) 38-85-22-92 24 h/24

TERRAIN

PARIS 18e
Terrain 367 m² (x 10.50) Pos. x 3. – 60-04-13-15

MAISONS

Saint-Germain-en-Laye (78). Maison de ville, 80 m², orientation sud, rez-de-chaussée . salon, séjour, cuisine équipée. 1er étage : 2 chambres, salle de bains. placards de rangement, w.c. séparé. sous-sol aménagé. Prix : 1 150 000 F. Tel. : 39-73-69-98 après 20 h.

SEDAN (Ardennes) BELLE MAISON BOURGEOISE Prox. Centre - Type F8 CC Fuel - Caves voûtées garage 4 V. grande cour privative + maison annexe louée à usage de bureaux 850 000 F à débattre Rens. 24-29-04-16 après 19 h

VILLA

Part. vend MONTGERON (91) villa grand standing. 7 p., 200 m² env., sur 730 m² terrain, cheminées, moulures, garage, proche centre RER D. Prix : 2 200 000 F Tél. : (1) 69-42-08-99

VIAGER

Vº Contrescarpe 39 m² occupé 81 et 82 ans 160 000 F + 2 700 p.m. Tél. : 42-66-09-22

Boulogne : occupés
– 4 p. 84 m² 79 ans
– 2 p. 30 m² 82 ans
– 4 p. 80 m² 77 ans
Tél. : 42-66-09-22

Libre St-Mandé près Mº, imm. gd stand., 5 P., 5e ét., soleil, hme 68 ans, 1 350 000 F + 7 000/mois Viagers Cruz 42-66-19-00

PARIS-BUZENTAL (20e) libre 3 p., 58 m², 2 têtes, 200 000 FF + 4 500 FF/mois France Viager 43-89-06-66

PARIS-RENNEQUIN (17e) libre studio, 22 m², 2 têtes, 260 000 FF + 2 600 FF/mois France Viager 43-89-06-66

CHAMPIGNY/MARNE (94). libre pavillon de luxes, 2 têtes, 1 100 000 FF + 3 185 FF/mois France Viager 43-89-06-66

BUREAUX

12e. Place Daumesnil, 145 m², possib. mixte ou habit., entrée indépendant, à saisir, 1 500 000 F. Tél. : 49-28-51-61 Philippe

HOTELS PARTICULIERS

NEUILLY SAUSSAYE hôtel part. 1930 – 320 m² ascenseur, jardin, terrasse LARGIER – 42-65-18-83

TROCADÉRO
Rare, hôtel part. pierre de t. 400 m², jardin 80 m². LARGIER – 42-65-18-83

Tolbiac 100 m² + 150 m² jard., Luxembourg 210 m² + 80 m² ss., Gobelins 400 m² + 150 m² ss. GOBELINS immo 43-37-50-25

APPARTEMENTS ACHATS

INTER PROJETS rech. sur Paris et Est parisien volumes atypiques, à louer ou à vendre. IP 42-83-46-46

CABINET KESSLER 78, Champs-Elysées, 8e recherche de toute urgence beaux appts de standing, petites et grandes surfaces, évaluation grat. sur dem. 46-22-03-80/53-77-67-09

Rech. urgent 100 à 120 m² PARIS paiement comptant chez notaire. 48-73-48-07

IMMO MARCADET
rech. appt. PARIS ttes surf. Tél. : 42-51-51-51 Fax : 42-55-55-55

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS et tous services 43-55-17-50



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
PARIS – ILE-DE-FRANCE

RETOUR À LA CASE DÉPART

Alors que nous ne cessons de demander des dispositions pérennes pour l'immobilier,

alors que les trains de mesures pris au cours des derniers exercices ont produit leurs premiers effets, notamment sur le marché du neuf (environ 25 % de ventes supplémentaires au premier semestre 1996 par rapport au premier semestre 1995) et sur celui de l'ancien qui connaît un redressement certain,

le gouvernement semble vouloir donner un tour de vis qui risque d'étrangler à nouveau l'activité immobilière.

J'en veux pour preuve certains projets :

– la suppression de la réduction d'impôt pour intérêts d'emprunt (+ 4 750 F au titre de l'impôt sur le revenu pour un couple avec deux enfants qui achèterait un logement ancien en 1997) ;

– l'éventuelle non-reconduction de la baisse des droits de mutation (+ 25 000 F en 1997 pour l'achat d'une maison d'environ 1 million de francs) ;

– les travaux à exécuter dans l'ancien revenant à 54 % au lieu de 25 % actuellement ;

– à cette douloureuse addition, il faut ajouter une pression fiscale locale que nos élus n'arrivent toujours pas à maîtriser. Comment les collectivités territoriales ont-elles pu voter 20 milliards d'impôts supplémentaires, alors que la conjoncture économique est proche de la récession ? Il faudra bien qu'elles comprennent un jour que, en période difficile, ce sont les dépenses qu'il faut aligner sur les recettes et non l'inverse, quitte à mécontenter certains.

C'est pourquoi s'impose aujourd'hui une mise en garde : après avoir connu une amélioration certaine en 1996, le marché immobilier aussi bien du neuf que de l'ancien risque de retomber en léthargie, dont personne, y compris l'Etat et les collectivités territoriales, ne tirera profit.

Jacques LAPORTE,
Président de la Chambre FNAIM Paris-Ile-de-France

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

3615 FNAIM (2,23 F/mn.)

LOCATIONS

OFFRES

PARIS

Appartements et studios à Paris à prix très étudiés. Tél. : 36-68-64-66. (2,23 F/mn)

METRO SEGUR
Chambre ensoleillée, équipée et meublée 7e étage ascenseur kitchenette, douche, w.c. Branchement téléph., câble 2 800 F c.c. Part. à part. Tél. : 45-67-92-61

XVe PROCHE MONTPARNASSE, 100 m² au dixième et dernier ét., 2 grds balc., grande luminosité, pas de vis-à-vis, un double living, deux chambres au calme sur jardin privatif, une s. de b., une salle d'eau, toilettes séparées, nomb. placards, une cave, un box fermé. 11 000 F. charges comprises. 45-66-56-65. Part. à part.

IÉNA dans hôtel part. gd stand., 8 p., ref. neuf, vue s/jard., 31 550 F net. LAMY 42-66-30-30

EXELMANS, p. de t., 2/3 p., parf. ét., 4e ét., asc., calme soleil, 5 500 F ch. comp. 43-25-97-16

ALÉSIA, 3 p., refait neuf, clair, calme, 4 900 F ch. comp. 43-25-97-16

GAMBETTA, studio 38 m² + gd balc., stand., bon état 3 280 + ch. 43-61-88-36

BANLIEUE

S/LES HAUTEURS DE SAINT-CLOUD
résid. d'exception 1930, PARC INTÉRIEUR.
– grand studio, 58 m², 3e ét., 6 145 F ch. comp. ;
– 2 p., 70 m², 2e ét., refait à neuf, 7 632 F ch. comp. ;
– 3 pièces, 124 m², 2e étage, 12 191 F ch. comp. ;
– 3 p., 142 m², 4e ét., refait à neuf, 14 550 F ch. comp.
AGIFRANCE 49-03-43-02

DEMANDES



Recherchons appartements meublés de qualité, pour clientèle internationale Paris et région parisienne
47-53-86-38

INTER PROJETS rech. sur Paris et Est parisien volumes atypiques, à louer ou à vendre. IP 42-83-46-46

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau – 75008 Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HÔTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST Paris VIDES et MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
(1) 47-20-30-05

AGENDA

AUTOMOBILE

A VENDRE FIAT UNO I.E. 1100 Modèle 1993 42-72-74-67.

BIJOUX

BIJOUX BRILLANTS

Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.

ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX

PERRONO OPÉRA

Angle boulevard des Italiens 4, rue Chaussée-d'Antin Magasin à l'Étoile 37, avenue Victor-Hugo. Autre grand choix.

COURS

ACCENTS OF AMERICA L'américain avec des professeurs américains COURS trimestriels : TOEFL intensifs juin et juillet. Voyages aux USA. Mai et août 9, rue Casimir-Delavigne . 75006 PARIS Mº ODÉON Tél. : (1) 44-07-05-05

LOISIRS

BODY LINE
Pour votre forme votre ligne votre beauté

venez profiter des cours step, aerobic, stretching, abdos-fessiers, culture physique... musculation, cardio training, boxe française, sauna, hammam, U.V.

Ouvert tous les jours

25-27, rue de la Croix-d'Eau, 94170 LE PERREUX Tél. : 48-72-10-40

SERVICES

HEXAGONE SERVICE EXPRESS
- Service de livraison express plis, colis sur l'Hexagone
- Messagerie rapide sur région parisienne.
Contactez-nous au (tél.fax.) (01)60-63-81-25 pour info tarif à la carte.

TRAV. DOM.

Trait. texte sur Micro Rapports/Thèses/Mémoires Bilingue anglais. Travail soigné et rapide. Tél. : 34-28-73-38 (7 j/7).

VACANCES TOURISME

Vacances Toussaint du 26-10 au 3-11 Home d'enfants 4/14 ans Jura 900 m altitude. Près frontière suisse. agrément Jeunesse et Sports ancienne ferme XVIIe conft. 2 ou 3 enfts par chbre s.d.b. W.C. située au milieu des paturages et forêts. Limite à 15 enfts idéal en cas 1re séparation. Ambiance familiale. Activités : VTT, jeux collect. tennis, poney fabric. du pain, etc. accompagnement A/R TGV depuis Paris. 3 000 F par enfant. Tél. : 03-81-38-12-51

ASSOCIATIONS

Atelier d'écriture Elisabeth BING 10, rue Boutebrie 75005 Paris WE, sensibilisation sept.-oct. Nouveau programme sur simple appel : 40-51-79-10

COURS D'ARABE
Ts niv. jour, soir. Sam. extensif, semi-intensif Insc. AFAC 42-72-20-88

עברית
HÉBREU – Initiation sérieuse Professeurs universitaires 1er cours : 21 octobre 1996 INSTITUT MEGUILA Tél. + fax : 42-62-25-91

EMPLOI

OFFRES

Société de services, Paris recherche

COMMERCIAL(E)

pour prospecter hôpitaux et cliniques, France entière. SMIC + % Ecr. à Perspective Santé 156, bd Magenta, 75010 Paris

Société d'études recherche pour durée de 3 à 6 mois
STAGIAIRES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
Profil : DEA, DESS, Ecoles de commerce. Env. lettre de motivation et CV à IREF 6 bis, rue de Châteaudun 75009 PARIS

Organisme de formation recherche pour Bordeaux

UN FORMATEUR
en droit public et synthèse déplacements à prévoir envoyer CV + photo sous nº 9037 Au Monde Publicité 133, av. des Champs-Elysées 75409 Paris CEDEX 08

DEMANDES

H. 38 ans, exp. 18 a., dont les 6 derniers en cabinet, ch. emploi comptable unique ou d'équipe, fiscal social. Parfait comptabilité gle. Bilan inclus, budget prév. Prétentions 195 KF. Philippe Borgetto, 4 bis, square Gasselet, 94 THIAIS. 48-90-42-30 après H.B.

Homme 24 ans recherche emploi « protection rapprochée » en Europe ; accepte poste à haut risque. T. (16) 93-41-04-08

MISSIONS CONSULTANT grande EXPERIENCE Formation, recrutement ANIMATION - gestion Spécialiste publicité, télé, presse, édition création, force de vente T. 47-73-59-40. Fax : 49-00-07-60

Pers. expér., sér. et organisée, recherche emploi de RESP. COMM. EXPORT ou RESP. COMPTAB. clients, recouvrement. Trilingue allemand, anglais. PARIS ou SUD-OUEST Tél. : (16-1) 40-30-22-96 (rép.). Libre de suite.

Ing. conseil en organisation réf. associations et institutions disponible, mobile. Tél. : (1) 42-28-85-29

EX-POMPIER DE PARIS

(15 ans de service), je vous propose mes compétences : chef d'équipe d'interventions, maintenance et vérification du système de détection incendie, rondes et préventions, gestion et mise en œuvre des matériels spécialisés, formation à la sécurité. Ainsi que ma formation : BNPS, initiation à la prévention, initiation aux risques radiologiques et chimiques, spécialiste secours routiers, certificat de chef d'équipes incendie IGH et CTE-CME. Mon profil vous intéresse ? Alors n'hésitez-pas à me contacter pour un poste de CHEF D'ÉQUIPE ou AGENT DE SÉCURITÉ IGH2 (ouvert à toutes propositions) au 42-43-83-15. Merci.

CINÉMA. Abondance de biens cette semaine, avec en tête de liste la Palme d'or du dernier Festival de Cannes, « Secrets et mensonges », qui a valu à Mike Leigh la consécration d'une carrière à la fois modeste et ambitieuse. ● L'EUROPE DE L'EST est inhabituellement bien représentée, avec deux beaux films, l'un tourné dans les montagnes sibériennes, l'autre dans une cité polonaise. ● L'AMÉRICAIN John Sayles invente un usage détourné du film de genre pour ausculter la réalité de son pays.



D.R.

La reconstitution improbable d'une famille britannique en miettes

Secrets et mensonges. Les retrouvailles d'une mère pauvre et blanche et de sa fille, aisée et noire. La Palme d'or 1996 a couronné ce cinquième film de Mike Leigh, cinéaste attentif à la situation sociale comme au jeu des acteurs

Film britannique de Mike Leigh. Avec Brenda Blethyn, Marianne Jean-Baptiste, Timothy Spall, Phyllis Logan, Elizabeth Berrington, Claire Rushbrook, Lee Ross. (2 h 22.)

La séquence d'ouverture donne le ton : un panoramique spectaculaire montre des personnages (un groupe de Noirs à un enterrement) dans un environnement social (une banlieue londonienne ponctuée d'immenses et sinistres gazomètres). Aux Noirs en deuil succède un mariage en blanc, de Blancs : *Secrets et mensonges* sera construit sur des contrastes sociaux et visuels dont il cherchera l'hypothétique alliance. L'enterrement est celui de la mère adoptive d'une jeune femme noire à l'existence aisée et indépendante, Hortense.

Hortense décide de retrouver sa véritable mère : Cynthia est blanche, pauvre et malheureuse, végétant dans un pavillon minable en compagnie de sa fille, Roxanne, avec laquelle elle s'entend mal. Cynthia est également brouillée avec son fils, Maurice, photographe qui lui-même n'a plus grand-chose en commun avec son épouse, Monica.

Les personnages apparaissent de manière aussi disjointe que le sont leurs relations, par les vertus d'un montage en ligne brisée. La dynamique du film sera celle de la réunion hypothétique de cette famille en morceaux. Mike Leigh privilégie la singularité de ses protagonistes, décrits avec une tendresse critique qui laisse à chacun sa chance d'existence, sans le réduire à un pion sur l'échiquier d'une publicité unanimiste. Il tire ainsi le meilleur parti de l'excellence de ses comédien(ne)s, en leur laissant beaucoup d'espace. A elle seule, la gamme des vocabulaires et des accents (pas question de voir ce film-là doublé) est un bonheur de finesse suggestive.

Centrées tour à tour sur chaque protagoniste, les scènes se succèdent plutôt qu'elles ne s'enchaînent. Réussies, elles semblent souvent comme fermées sur elles-mêmes, donnant le sentiment d'une succession de « coups » – humoristiques, émouvants, poétiques – recherchant davantage l'effet immédiat sur le spectateur que l'insertion dans l'ensemble plus vaste du film.



Dessins de Jacques Valot d'après photos de M. Stein

Brenda Blethyn et Marianne Jean-Baptiste sont Cyntia et Hortense, mère et fille dans « Secrets et mensonges »

A sa manière, un film est aussi une famille : de récits, de séquences, de tonalités, d'images, dont il s'agit de fédérer les membres. Cette famille-là est moins bien traitée que celle dont *Secrets et mensonges* conte les tribulations.

Cette hétérogénéité est aggravée par le style très particulier du cinéaste. Depuis son deuxième film, *High Hopes*, le travail de Mike Leigh se caractérise par la tentative de fusion de deux veines distinctes du cinéma britannique. D'une part, une veine documentaire, attentive à la réalité sociale observée au plus près du quotidien, dans le voisinage du travail de la télévision anglaise dont Leigh fut l'une des figures de proue.

DISCORDANCES

D'autre part (bien qu'il s'en défende), une veine théâtrale qui s'est affirmée, de Lawrence Olivier à Kenneth Branagh, fondée sur une esthétique très construite et sur le jeu ultra-professionnel des comédiens. La plus ou moins grande réussite de ce mélange, dont l'exemple le plus abouti reste *Life is Sweet* en 1991, est la mesure de l'accomplissement de chaque film de Leigh. Il est loin d'être parfait dans *Secrets et mensonges*, dont les choix de réalisation détonnent souvent avec les situations décrites.

Il en est ainsi de la grande scène de la rencontre entre la mère blanche et pauvre et la fille noire et aisée, dans un pub sinistre et vide. Le réalisateur les installe côte à côte à une table pour pouvoir les filmer toutes deux de face, comme sur une scène, instituant entre elles une relation contrainte qui parasite la complexité des émotions.

Mike Leigh est un bon cinéaste. Qu'une Palme d'or soit venue récompenser son travail à la fois généreux, ambitieux et modeste n'est que justice, même si ce n'était pas forcément ce film-là qui méritait le plus cette consécration.

Car les discordances entre désirs de récit et choix de mise en scène ont d'étranges effets. A force d'obéir à l'architecture trop concertée qu'il a donnée à *Secrets et mensonges*, Mike Leigh aboutit, malgré lui, à un curieux dénouement : les membres raisonnables et bienveillants de la classe moyenne sont là, heureusement, pour arrondir les angles et expliquer la vie à des prolos toujours prêts à transformer leur mal-vivre en rage stérile contre leurs proches et eux-mêmes. Afin que, au dernier plan, chacun papote tranquillement dans le jardinet, derrière le pavillon enfin pacifié.

Jean-Michel Frodon

Mike Leigh, un réalisateur rare, apôtre de la « vraie vie »

NE DEMANDEZ PAS à Mike Leigh s'il aime prendre son temps. La filmographie du réalisateur de *Secrets et mensonges* a beau être courte – cinq films en vingt-cinq ans – et ses films longs – 2 h 22 dont un plan séquence de neuf minutes pour la palme d'or du dernier Festival de Cannes – Mike Leigh s'insurge : *« Je n'ai pas fait cinq films, mais quatorze. Tout simplement parce qu'il n'y a aucune différence entre mes films de cinéma ou de télévision. Quand j'ai commencé à faire du cinéma* (Bleak Moments, *1971), personne ne pouvait tourner des films indépendants en Grande-Bretagne. La télévision, et plus particulièrement la BBC, était la seule chance. Alors, 16 mm ou 35 mm, aucune importance. »*

Inutile aussi de lui demander si la tentation de faire l'acteur, puis celle d'écrire et de mettre en scène une vingtaine de pièces de théâtre ont joué un rôle dans son travail de réalisateur de cinéma. D'un geste, il expédie l'affaire : *« Mon histoire d'amour, c'est avec le cinéma que je l'ai, pas avec le théâtre. Franchement, aujourd'hui, le théâtre m'emmerde. »*

IMPROVISATION

Ainsi, il n'y aurait rien de théâtral dans sa façon si particulière de travailler avec les comédiens ? Rien de théâtral dans sa façon de privilégier l'improvisation au point de ne pas donner à ses acteurs ses scénarios, chacun ignorant la nature du rôle de l'autre ? *« Le théâtre n'a rien à voir là-dedans. Il y a sûrement une influence de la nouvelle vague, mais je ne la théorise pas. Ce n'est pas mystique. Le secret est seulement une nécessité pratique. Pour préserver la spontanéité, la vérité, il est nécessaire que personne n'en sache plus que son propre personnage. Je n'ai pas de goût particulier pour le secret. »*

Mike Leigh fustige au passage la presse anglaise, qui *« ne comprend rien et raconte n'importe quoi »*, comme cette anecdote : pour mieux faire entrer une comédienne dans son personnage, le réalisateur l'aurait envoyée faire des courses. La comédienne se serait saisie d'une boîte de nourriture pour chien et le réalisateur aurait surgi et crié : *« Elle n'a pas de chien ! »*. *« Faux, archifaux »*, assure Mike Leigh, même s'il n'a rien contre cette méthode.

Si les acteurs sont habitués au goût du secret du cinéaste, les producteurs ont été longtemps réticents. Mike Leigh ne manque jamais une occasion de saluer le courage de Ciby 2000 qui a financé *Secrets et mensonges*. *« Ciby a pour politique de faire le tour du monde à la recherche de réalisateurs. Ils sont venus nous trouver, mon producteur et moi-même, et nous avons dit oui. Hollywood serait incapable de donner pareille liberté. Ils n'ont que le mot « interfere » (se mêler) à la bouche »*. Les trois millions de livres (24 millions de francs) de *Secrets et mensonges* sont le plus gros budget jamais confié au réalisateur britannique. Il y met pourtant des conditions très particulières : *« Je ne montre qu'une toile noire et j'attends. Quand le budget et les délais de tournage sont fixés, les idées endormies se réveillent. Mes thèmes favoris sont toujours les mêmes, la famille, les déshérités, les marginaux. »*

Le choix des comédiens intervient aussi dans la composition de l'histoire. Pour avoir déjà travaillé au théâtre avec Marianne Jean-Baptiste, dans sa pièce *It's a Great Big Shame*, au Théâtre Royal Stratford de Londres en 1993, Mike Leigh avait envie de la retrouver au cinéma, dans un rôle qui ne soit pas stéréotypé. *« Il faut en finir avec les personnages noirs vivant dans des ghettos... L'idée de montrer une jeune femme noire qui réussit me plaisait. »*

Le personnage de Maurice, confié à Timothy Spall, scelle les retrouvailles du réalisateur avec un comédien qui lui ressemble étrangement. Même rondeur du visage, même barbe. Mais là encore, Mike Leigh voulait innover : *« Depuis son rôle dans* Life Is Sweet, *Timothy est devenu un maître du grotesque. J'ai voulu lui donner un rôle qui ne soit pas grotesque du tout. Mais cela, je l'ai découvert en faisant le film. »* Un film où Mike Leigh, comme à son habitude, ne ménage pas ses personnages ni la société dans laquelle ils évoluent, même si la tendresse, voire l'optimisme qui baignent l'histoire contrastent avec les films précédents. *« J'ai construit le film en pensant que le public allait attendre des réactions racistes. J'ai préféré montrer des gens qui se conduisent comme ils devraient le faire. Le racisme n'est pas une fatalité... »*

PAS TYPIQUEMENT ANGLAIS

Un voeu pieux ? Le réalisateur s'en défend : *« Si une seule personne sort de ce film en ayant oublié que le personnage d'Hortense est noir, j'aurai gagné mon pari. »* Un pari gagné aussi pour le cinéma britannique, longtemps considéré comme moribond et dont la renaissance serait officialisée par une palme d'or ?

« Mon cinéma n'est pas typiquement anglais, même si je considère Frears ou Loach comme des cousins. Et l'Angleterre n'est pas géographiquement très présente dans mes films. Même Naked, *qui se situait à Londres, n'y faisait pas explicitement référence. La bonne nouvelle, avec cette Palme d'or, c'est qu'il y a encore place pour un cinéma de la vraie vie, en dehors d'Hollywood, cet ennemi qui nous impose une culture étrangère. »* Succomber à la tentation hollywoodienne ? *« Pour moi, ce serait un désastre. »*

Propos recueillis par Annette Vezin

Un polar de l'Ouest sur les Etats-Unis d'aujourd'hui

Lone Star. A la frontière texane, la recherche d'un meurtrier met en scène les composantes du melting-pot contemporain

Film américain de John Sayles avec Chris Cooper, Elisabeth Pena, Kris Kristofferson, Joe Morton. (2 h 15.)

Dans une petite ville du Texas, près de la frontière mexicaine, la découverte d'un squelette enfoui au milieu du désert et l'enquête policière qu'elle déclenche exhument un vieux mystère : la disparition du shérif de la bourgade trente ans plus tôt. Démarrant sur une situation de film policier, *Lone Star* dévie immédiatement d'un programme convenu (qui est le coupable ?) pour passer en revue un certain état du corps social de l'Amérique d'aujourd'hui.

Petite bourgeoisie blanche, Chicanos intégrés depuis longtemps, Noirs en quête de réussite sociale, immigrés clandestins, les personnages se croisent et semblent répondre, chacun à sa manière, à une interrogation sur ce qu'« être américain aujourd'hui » veut dire. Certaines séquences atteignent une efficace authenticité – par exemple, les parents d'élèves discutant de la description de la bataille d'Alamo dans une école où les élèves d'origine mexicaine sont majoritaires... Si Sayles n'évite pas toujours, dans certains dialogues, une volonté démonstrative, il parvient à donner de son pays une image éloignée des idéaux d'antan comme des clichés contemporains. Le film constate le caractère artificiel des frontières (géographiques, de races ou de classes) dessinées entre les hommes, et exalte la variété du melting-pot. Mais les différents personnages ne sont liés par aucune croyance fédérative. Ils cherchent davantage des accommodements pour vivre au sein d'une réalité hétérogène. Et les pères font l'objet de soupçons.

John Sayles se place dans la chaîne des cinéastes qui ont pensé l'existence d'une nation américaine. Son Amérique est loin de l'idéal communautaire filmé par exemple par John Ford. Le ciment national a laissé la place à un rafistolage bancal qui maintient ensemble tant bien que mal divers groupes de pression. Sayles, pourtant, en bon libéral américain, repousse le nihilisme qu'exprimait un Peckinpah : le personnage de policier brutal et corrompu interprété par Kris Kristofferson, qui fut la vedette de plusieurs films de l'auteur de *La Horde sauvage*, constitue la menace d'un retour au chaos que les divers protagonistes s'empresseront d'enterrer. Si *Lone Star* se conclut, symboliquement, par une transgression assumée (un inceste) c'est que le métissage et la coexistence des différences se construisent sur un constat : les liens du sang ne sont pas essentiels.

Jean-François Rauger

John Sayles, essayiste-reporter du cinéma américain

GRAND ET BARAQUÉ, doté d'une notion approximative de l'élégance vestimentaire, John Sayles est un cinéaste à part. Il déteste Los Angeles, n'aime pas New York, habite Hoboken dans le New Jersey. Il produit ses films hors des circuits financiers habituels, en partie grâce à la bourse de la Fondation MacArthur, réservée aux « génies » et décrochée en 1985. Il est vrai qu'il n'est pas uniquement cinéaste, mais aussi historien, romancier (*Los Gusanos*), scénariste (la version originale des *Yeux de Laura Mars*), acteur... A sa manière, John Sayles est avant tout un essayiste-reporter.



PORTRAIT

Né en 1950, à Schenectady (Etat de New York), il aborde le cinéma dans les studios de Roger Corman. Ses scénarios (dont *Piranha*, de Joe Dante, ou *Alligator*, de Lewis Teague) trahissent sa cinéphilie boulimique comme son inspiration écologiste. Les années 80 le révèlent parfait enfant des sixties, critique, donc, de l'ère Reagan. Précurseur (sinon source d'inspiration) des *Copains d'abord* de Lawrence Kasdan, *Return of the Seacaucus Seven* (1980) raconte les retrouvailles d'étudiants activistes dont les chemins ont depuis divergé. *Liana* (1983) parle de sexe et de couples. *Baby It's You* (1983) rêve de gommer les barrières de classe. *The Brother From Another Planet* (1984) s'attaque au racisme, *Matewan* (1986) observe la corruption du syndicalisme dans les mines de charbon, *Eight Men Out* (1986) utilise le base-ball pour dénoncer les abus du capitalisme.

Par sa construction, *Lone Star* se rapproche du précédent film de Sayles, *City of Hope*. *« Une série de lignes droites parallèles qui deviennent écheveau, puis trame.* City of Hope *était une sorte d'instantané, il n'y avait pas de flash-back, tout se passait au présent, et en trois jours. C'est aussi le cas de* Lone Star, *mais ces trois jours charrient quinze ans d'histoire personnelle et plusieurs siècles d'Histoire. »* Dans *City of Hope*, on passait de deux personnages en train de discuter à un troisième qui entrait à l'arrière-plan, il menait à un autre groupe de gens, qui nous entraînaient dans un bureau... *« Ce procédé soulignait que même si ces gens n'ont apparemment rien à voir les uns avec les autres, leurs destins sont liés. »* Les flash-back de *Lone Star* ont la même fonction.

« Il y a toujours plusieurs versions d'une même histoire, commente Sayles. *Dans le film, l'enquêteur a foi dans les faits, il pense que la vérité le libérera. Quand il découvre les faits, se pose la question de leur utilisation : doit-il soutenir un mythe existant, créer une nouvelle légende, ou tout déballer et au diable les conséquences ? Je n'ai pas de réponse, mais je trouve intéressant de poser la question. »*

Henri Béhar

Le splendide et silencieux mystère des Sayanes

Few of Us. Une fiction qui ne « dit » rien

Film lituanien de Sharunas Bartas. Avec Katerina Golubeva, Sergei Tulayev, Piotr Kishteev, Yulia Inozemtseva. (1 h 45.)

Il y a des montagnes, désertes, époustouflantes de beauté. Il y a une fille, splendide. Il y a la fille dans les montagnes. On a envie de dire : et c'est tout. De dire que qui a jamais douté de la puissance du cinéma, au-delà ou en deçà de tout récit, de toute anecdote, pour construire un univers, une émotion, une intelligence du monde, devrait se précipiter à *Few of Us*. En étant prêt à se livrer à une expérience extrême, qui avec les plus primitifs des moyens recèle de bouleversantes sensations.

En fait ce n'est pas tout. Dans ce massif des Sayanes, en Sibérie, vivent des gens, misérablement. Les traits burinés d'un vieillard rappellent ceux de Dersou Ouzala, ceux des autres expriment une universelle dureté de l'existence, un mélange de force et de résignation que vient secouer puis anesthésier l'alcool. Que fait la fille descendue du ciel en hélicoptère, chez ces gens ? Le film ne le dit pas. Ce film sans dialogue ne « dit » rien, d'ailleurs, ne livre aucune explication, ne construit aucune narration au sens traditionnel du terme. Il donne à voir – et à entendre puisque l'absence même des mots donne aux bruits de la nature, aux bruits de l'amour, de l'ennui, de la bagarre une présence à laquelle l'adjectif « inouï » convient.

Le jeune réalisateur lituanien Sharunas Bartas, révélé par ses deux premiers films et que certains comparent déjà à un Tarkovski athée, filme de la même manière la forêt et les visages, les infinis éboulis de pierre et la nuit qui s'effondre en beuverie. Tout est paysage. Tout est, peut-être, dangereux. La caméra enregistre les corps, les rocs, les bêtes comme en guettant ce qu'ils dissimulent de puissance. Chaque plan, d'un fleuve ou d'un mégot roulé, dure, dure, dure le temps qu'il faut pour que la surface de l'écran se creuse d'une profondeur sereine ou violente. Pour que naisse non le dévoilement d'un secret, mais la révélation d'un mystère qui restera mystérieux.

Bartas travaille comme un plasticien, mais un plasticien qui utiliserait les matériaux du cinéma, pas ceux de la peinture ou de la statuaire : le cadre et son hors-champ, le rapport image-son, le temps. Une impression d'exil absolu, de désespoir radical, émane de *Few of Us*. Mais aussi une vérité, qui touche à quelque chose d'essentiel de l'humain, et fait que non, décidément, ce n'est pas triste.

Jean-Michel Frodon

La recomposition de l'empire néerlandais

Chronique coloniale, Mother Dao. Six ans de travail ont été nécessaires à Vincent Monnikendam pour réaliser ce documentaire à partir d'archives

Film néerlandais de Vincent Monnikendam (1 h 29.)

Une drôle d'histoire arrive à Vincent Monnikendam depuis la programmation de son film, en février 1995, au Festival de Rotterdam. Réalisateur à la télévision néerlandaise depuis trente ans, voici plus d'un an qu'il s'est mis en congé, courant le monde pour accompagner *Mother Dao*, sélectionné par plus de quarante festivals (dont Vue sur les docs, à Marseille, où il a remporté le grand prix en 1995).

L'histoire du film n'est pas moins étonnante. A une conférence d'anthropologie à Amsterdam, en 1989, Monnikendam assiste à la projection d'un des films réalisés par des opérateurs néerlandais à des fins de propagande coloniale. Il est consacré à l'Indonésie, qui a constitué, depuis la fondation de Batavia (Djakarta), en 1619, jusqu'à son indépendance définitive, en 1949, une part notable de l'empire colonial néerlandais Monnikendam envisage un film de montage. La télévision accepte de produire le projet. Un travail colossal commence, de visionnage, de sélection et de composition. Six ans plus tard, *Chronique coloniale, Mother Dao* a surgi de l'analyse et du montage de quelque deux cents films d'archives muets datant de 1913 à 1933. Les images retenues par Monnikendam sont de trois types. D'abord, les moeurs indigènes, caractérisées par l'exotisme de la nudité et des rites sanglants, voire par des poses pittoresques. Il s'agit généralement de plans fixes, frontaux. Ensuite, la population blanche, dans ses costumes de même couleur, filmée dans un cadre citadin (dames à chapeau, familles modèles...). Les vues sont plus animées, les travellings plus nombreux, associés à une figure (bateau ou train) qui caractérisera le troisième type d'images : la machine. Par quoi l'on arrive au monde du travail, où blancs et indigènes se retrouvent ensemble, mais évidemment pas sur le même pied.

Sous le regard vigilant des premiers, la masse des seconds s'affaire au déboisement, au forage, au travail à la chaîne, à la construction de locomotives. Rentabilisation des corps, inspection médicale, passage à la douche : ces hommes et ces femmes traités comme du bétail annoncent les futures victimes de ce siècle. Pour l'heure, on se contente de leur enseigner la vraie religion et l'art de la fanfare, en médaillant les plus méritants.

Ces images sont tout sauf innocentes, et on pourrait reprocher à Monnikendam de les avoir montées sans commentaire ni explication. Mais il a fait mieux, en consacrant la bande-son aux chants et aux récits des anciens colonisés. « Mère Dao », qui ouvre le film, est ainsi une légende cosmogonique indonésienne : un point de vue sur le monde qui agit comme un contrepoint très subtil à celui que soutiennent les images. D'autant que ces dernières témoignent souvent, comme à l'insu de leurs auteurs, d'une force et d'une beauté saisissantes.

Jacques Mandelbaum

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Semaine très fournie en nouveautés**, avec pas moins de sept nouveaux films dont beaucoup affichaient de hautes prétentions commerciales. Aucun n'y parvient entièrement. Echec cuisant pour Kevin Costner, avec 37 000 supporters devant les 43 écrans de *Tin Cup*, et pour le tandem Lindon-Dutronc, *Les Victimes* n'attirant que 18 000 curieux dans 24 salles. *Mes doubles, ma femme et moi* s'en tire mieux, à 44 000 dans 35 salles. *L'Elève* obtient une mention passable, avec 14 000 condisciples dans 15 cinémas. Toutes proportions gardées, les résultats les plus satisfaisants sont pour *Bienvenue dans l'âge ingrat*, à plus de 11 000, et *Fourbi*, à 6 000, dans de tout petits circuits.

■ **La fréquentation globale** dans la capitale affiche pourtant une belle stabilité par rapport à la période correspondante de 1995. Le mérite en revient surtout aux deux succès de la semaine dernière. *Le Professeur foldingue* continue de dominer les débats, avec 90 000 entrées, soit un total de 244 000 en quinze jours. Et *Fargo* démontre une remarquable pugnacité à 47 000 (total : 104 000 sur la même durée). Mais cela ne va pas arranger le déséquilibre entre cinémas français et américain.

■ **Un déséquilibre aggravé** par la performance décevante – en tous cas dans la capitale – d'*Hommes femmes : mode d'emploi*, sur lequel beaucoup comptaient pour faire remonter la part de marché tricolore. Avec 39 000 entrées dans son circuit de 46 écrans, le film de Claude Lelouch perd pour la deuxième fois près de 50 % de son public, totalisant 242 000 spectateurs en trois semaines.

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*.

Sharunas Bartas, réalisateur de « Few of Us »

« Les mots parasitent les images »

LE PUBLIC FRANÇAIS a pu découvrir, en 1995, le Lituanien Sharunas Bartas, grâce à ses deux premiers films, *Trois jours* et *Corridor* (*Le Monde* du 19 octobre 1995). Agé de trente-deux ans, Bartas poursuit une démarche singulière de mise en scène, dont *Few of Us* radicalise encore des partis pris sur lesquels il s'explique ici. Artiste à la marginalité revendiquée, il a aussi su trouver des interlocuteurs – en France, les cinéastes Léos Carax ou Claire Denis, le producteur portugais Paolo Branco – et des modes d'organisation pour continuer à avancer dans son travail. Sharunas Bartas anime, près de Vilnius, un petit studio indépendant qui, en huit ans, a permis la réalisation d'une vingtaine de films, pour la plupart des courts métrages.

« Quelle est l'origine du titre ?

– Je suis parti d'une citation de l'écrivain russe Ribnikov : « *Nous sommes peu nombreux, merde, tellement peu nombreux, mais le plus terrifiant est que nous sommes désunis.* » Cette phrase a pour moi un sens général : les humains ont l'air d'être ensemble tout le temps, en fait même les personnes les plus proches sont distantes les unes des autres. Plus on est proche de quelqu'un, mieux on perçoit ce mur invisible. La formule s'applique aussi au peuple chez lequel se déroule le film, les Tofolars. Jusqu'à la fin des années 50, ils étaient des nomades circulant dans le nord de la Sibérie. Le régime soviétique les a forcés à se sédentariser. Ils possédaient une civilisation, une langue, une économie, depuis ils n'ont plus rien – sauf l'alcool. Dans trente ans, ils auront entièrement disparu.

– Leur sort vous paraît une métaphore de la condition humaine ?

– Le film ne met en avant aucune métaphore. Voyez ce que vous voulez.

– Les gens que vous montrez ne sont pas tous des proches, le film accompagne une jeune femme complètement étrangère à ce milieu.

– A mes yeux, cela ne change rien. En principe, la même histoire pourrait se dérouler n'importe où. Pour filmer, j'ai besoin de me trouver dans un environnement que je connais. Je suis déjà venu dans cette région proche du lac Baïkal à l'âge de quinze ans, puis à dix-neuf. J'y ai réalisé mon premier moyen métrage, *Tofolaria*, en 1986. J'ai besoin de me sentir en affinité avec les gens chez qui je tourne, ce ne sont pas les paysages que je suis allé chercher dans les Sayanes, mais des relations humaines.

– Etes-vous allé là-bas avec un scénario tout prêt ?

– Oui. Le tournage exige beaucoup de changements de lieux, durant une longue durée, cinq mois, pour montrer les différentes saisons. Il fallait s'organiser à l'avance, et donc savoir ce qu'on allait faire.

– Vous aviez prévu d'emblée un film sans paroles ?

– Non. Pourtant les dialogues sont pour moi un pis-aller : il me semble que dès lors qu'existent des gens, des choses, qui ont une signification, il n'est pas nécessaire de la traduire en mots, parce que la signification ne peut être qu'amoindrie. Le plus souvent les dialogues sont utilisés pour expliquer ce qu'on voit, parce qu'on n'a pas su le montrer. Le spectateur est alors obligé de se mettre à distance du film pour réfléchir à ce qu'on dit au lieu d'entrer dans ce qui est montré, ce n'est plus du cinéma, c'est de la narration. Je préfère les images, et les mots parasitent les images.

– Pourtant, vous aviez d'abord prévu des dialogues ?

– Oui, parce que c'est rassurant. Les trois premiers jours de tournage, les interprètes parlaient beaucoup. J'ai tout arrêté, et coupé ces scènes. Dès qu'un passage exige une explication, je le détruis. Quand vous entendez une explication, vous perdez le fil. Les mots sont très forts, ils s'interposaient devant les gens.

– *Few of Us* est-il, selon vous, au moins partiellement un documentaire ?

– Je comprends mal cette terminologie. J'ai commencé à utiliser une caméra très jeune, je filmais tout ce que je pouvais. Et c'était nul, je ne comprenais pas pourquoi ce que je voyais et qui me paraissait intéressant, sur l'écran n'avait plus aucun attrait. J'ai continué à tourner, et à explorer la manière dont on pouvait assembler les plans. J'ai perçu peu à peu comment le tournage et le montage permettaient un travail sur le temps.

– » Ensuite j'ai essayé d'assembler des images tournées dans la rue, et d'autres réalisées avec des acteurs, ça ne fonctionnait pas. C'est à nouveau en travaillant sur le temps que j'ai commencé à trouver comment rapprocher ces deux démarches. Mon premier film mêlait ces genres, les gens filmés en situation documentaire disaient que c'était une fiction, ceux qui travaillaient dans la fiction disaient que c'était un documentaire. Maintenant, *Tofolaria* est officiellement un documentaire, mais moi je n'en sais rien. Il me semble seulement que c'est un film. De même pour *Few of Us*, qui est, lui, classé fiction. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

LES CORNEILLES

Film polonais de Dorota Kedzierzawska. Avec Karolina Ostrozny, Kasia Szczepanik, Anna Prucnal, Malgorzata Hajewska (1 h 06).

■ Corneille est une gamine âgée de neuf ans. Solitaire, débrouillarde, rebelle, elle vit livrée à elle-même dans la grande ville industrielle, privée de l'affection d'une mère trop occupée de son travail de nuit et de ses amours passagères, trop épuisée par une vie qu'elle subit comme elle a subi cette enfant. Mais moins qu'un récit familial ou une explication psychologique, le début du film ressemble à un beau documentaire animalier.

Corneille hante les rues et les immeubles comme un spécimen de la faune urbaine parfaitement adapté au milieu, la caméra la capte comme l'élément mobile et vivace d'un paysage splendide et aride de briques et de fenêtres, d'escaliers et de pavés. Les rencontres, instants d'affrontement, miettes de tendresse, tentatives de séduction, semblent les étapes d'une longue course sans issue. Corneille s'invente une issue. Elle s'invente une sœur. Ou est-ce une poupée ou plutôt une enfant à elle, cette toute petite fille qu'elle enlève presque par jeu, qu'elle entraine vers un imaginaire ailleurs ? Dorota Kedzierzawska réussit alors une sorte de miracle : elle parvient à filmer cette fugue à travers les rues jusqu'à la mer en rendant justice au point de vue enfantin, sans masquer ce qu'a de dramatique et de dangereux le geste de la grande Corneille s'appropriant la petite.

Avec une grande science du cadre et du rythme, de la distance et de la lumière, Dorota Kedzierzawska construit ce point limite entre réalisme et fantastique, en explore les possibilités comiques, mélodramatiques, sociales... Ce deuxième film confirme ainsi avec éclat le talent original de la cinéaste polonaise, que révélait son premier film, *Les Diables, les diables*, sorti mercredi 9 septembre (*Le Monde* du 10 septembre).

J.-M. F.

LA BELLE VERTE

Film français de Coline Serreau. Avec Coline Serreau, Vincent Lindon, Philippine Leroy-Beaulieu, James Thierree, Samuel Tasinaje (1 h 39).

■ *La Belle Verte* n'étant pas une fusée, il est logique que le dernier opus de Coline Serreau ne donne pas l'impression d'avoir inventé la poudre. Son ressort est en effet calqué sur celui des *Lettres persanes* de Montesquieu et sous-tendu par un vague rousseauisme adapté à l'air du temps. L'ouverture entretient l'incertitude: plan général sur une nature superbe et vallonnée, où processionnent hommes, femmes, enfants et moutons.

En l'absence de tout dialogue, on hésite entre l'évocation d'une secte New Age et celle d'un Eden restauré. Il s'agit en fait d'une autre planète, dont les habitants ont quitté depuis longtemps l'ère industrielle pour renouer avec les forces primordiales de la nature. Une civilisation pacifiée, et incomparablement plus avancée que la nôtre, dont les membres vont parfois prendre des nouvelles. Non sans réticence. Seule Mila (Coline Serreau) se dévoue pour aller visiter cette planète où *« les dégénérés dominent tout »*.

Avec ce mince exorde pour bagage, la science-fiction comme prétexte et le credo écologique en toile de fond, cette « extraterrestre » aux yeux candides débarque à Paris. Au gré d'un scénario dépenaillé et d'une philosophie biodégradable, la visite accumule les facilités (sur les crottes de chien, le rouge à lèvres, les billets de banque...) et tourne rapidement en rond. C'est que rien ne fonctionne dans cette fable où la fausse naïveté masque mal une véritable absence de regard. La seule idée possiblement fructueuse (Mila est la fille d'un « couple mixte » et cherche sa famille) se désintègre en cours de route ; les effets comiques tombent à plat les uns après les autres, dans un grand vide consensuel du genre : le stress et la pollution relèvent de la bêtise humaine, et voilà pourquoi votre vache est folle.

J. M.

PHÉNOMÈNE

Film américain de Jon Turteltaub. Avec John Travolta, Kyra Sedgwick, Forest Whitaker, Robert Duvall (1 h 57).

■ Le personnage que jouait James Stewart dans *La vie est belle*, de Frank Capra, s'appelait George Bailey. Celui qu'incarne John Travolta dans *Phénomène* a pour nom George Malley. La coïncidence est voulue, ce n'est pas la seule. Mécanicien dans une petite ville du nord de la Californie, George II est gentil, simple, et même simplet. Filmé dans des lumières ensoleillées, il joue à fond du charisme de John Travolta. Le jour de ses trente-sept ans, il est frappé par la foudre, ce qui le rend intelligent : c'est *Forrest Gump* à l'envers. Il apprend le portugais en moins de vingt minutes, devient champion d'échecs en moins de dix minutes. Ses nouveaux pouvoirs attirent l'attention des savants, du gouvernement et des médias. Du coup, il se met à pleuvoir dans le film.

Les prémisses sont intrigantes : que se passerait-il si un citoyen lambda devenait soudain d'une intelligence suprême ? Serait-il loué, accepté, isolé, persécuté ? Mais *Phénomène* s'abstient de traiter la question, le cinéma américain semblant avoir du mal à filmer l'intelligence (voir *I.Q.*, avec Walter Matthau et Tim Robbins) et préférant la traiter comme s'il s'agissait d'une maladie. Le charme et l'aisance de Travolta font passer bien des choses, Forest Whitaker et Robert Duvall s'efforcent de donner un point d'ancrage au film. Peine perdue : ce n'est pas tant George II qui avait besoin d'un ange gardien, mais le scénario.

Henri Béhar

Un choix des films de la rentrée

Nous publions, jusqu'au vendredi 20 septembre (daté samedi 21), un choix de concerts, spectacles, films et expositions de la rentrée à Paris et en régions. Après les concerts chansons, musiques du monde et rock (*Le Monde* du 17 septembre), les spectacles de théâtre et de danse (*Le Monde* du 18 septembre), cette sélection est consacrée aux films.

PONETTE
de Jacques Doillon
■ Il ne faudrait pas que la polémique déclenchée par le prix donné à Venise à la très jeune interprète du film fausse la vision de ce beau film grave et vivace centré sur les réactions des enfants face à la mort d'un proche.
★ Le 25 septembre.

ENCORE
de Pascal Bonitzer
■ Un premier film « d'auteur » qui a l'excellent goût, grâce à la finesse de ses dialogues et à la qualité de son interprétation, de vêtir son pessimisme des atours d'une allègre comédie.
★ Le 25 septembre.

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR
de Raymond Depardon
■ A travers le continent noir, le voyage attentif et sensible d'un grand documentariste devient le plus intime des autoportraits.
★ Le 2 octobre.

INDEPENDANCE DAY
de Roland Emmerich
■ Ravivant la vogue de la science-fiction, cette spectaculaire invasion de martiens a pulvérisé le box-office aux Etats-Unis cet été.
★ Le 2 octobre.


DESSIN GUILLAUME DÉGÉ

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismaki
■ Plébiscité par les festivaliers, sinon par le jury de Cannes, la nouvelle comédie noire du moraliste pince-sans-rire finlandais.
★ Le 2 octobre.

PARTY
de Manoel de Oliveira
■ Portée avec une vigueur malicieuse par Michel Piccoli et Irène Papas, une énigmatique comédie des mots et des sentiments portée à incandescence par le vieux maître portugais.
★ Le 2 octobre.

LE ROI DES AULNES
■ Adaptation à grand spectacle du roman de Michel Tournier, tirant le meilleur parti du talent de John Malkovich.
★ Le 2 octobre.

BREAKING THE WAVES
de Lars von Trier
■ L'un des films-événements du dernier Festival de Cannes, cette histoire d'un amour approchant le mysticisme a également révélé une étonnante actrice, Emily Watson.
★ Le 9 octobre.

LE JAGUAR
de Francis Veber
■ Patrick Bruel et Jean Reno forment le nouveau couple réuni par l'auteur de *La Chèvre*, des *Compères* et des *Fugitifs*, pour son retour à la comédie en français.
★ Le 9 octobre.

RONDE DE FLICS A PÉKIN
de Nin Yin
■ Sous des apparences de documentaire, une remarquable, amusante et émouvante étude de la société chinoise à partir de la vie quotidienne d'un commissariat.
★ Le 9 octobre.

CAPITAINE CONAN
de Bertrand Tavernier
■ Sept ans après *La Vie et rien d'autre*, le cinéaste retrouve l'atmosphère de la première guerre mondiale, en Europe centrale cette fois, pour une fable sur le courage et le sens de l'action.
★ Le 16 octobre.

LA PROMESSE
de Luc et Jean-Pierre Dardenne
■ Le premier film de deux jeunes cinéastes belges, vision aiguë d'un conflit père-fils sur fond de trafic de main-d'œuvre clandestine.
★ Le 16 octobre.

MISSION IMPOSSIBLE
de Brian De Palma
■ Le célèbre feuilleton de télévision spectaculairement transposé pour le grand écran par un grand obsessionnel hitchcockien.
★ Le 23 octobre.

CARLA'S SONG
de Ken Loach
■ Après *Land and Freedom*, le cinéaste britannique poursuit sa réflexion sur les grands affrontements politiques avec cette romance située moitié à Glasgow, moitié au Nicaragua en proie aux attaques des « contras ».
★ Le 30 octobre.

CARMIN PROFOND
d'Arturo Ripstein
■ Distingué à Venise, un nouveau mélodrame émouvant et pervers du grand cinéaste mexicain.
★ Octobre.

IRMA VEP
d'Olivier Assayas
■ L'un des meilleurs cinéastes de sa génération donne une comédie légère et subtile, qui est aussi une grande déclaration d'amour au cinéma.
★ Le 13 novembre.

LE BOSSU DE NOTRE-DAME
de Gary Trousdale et Kirk Wise
■ Le Disney de fin d'année est une transposition de *Notre-Dame de Paris* qui risque de surprendre les thuriféraires de Victor Hugo.
★ Le 27 novembre.

FOREVER MOZART
de Jean-Luc Godard
■ Un nouveau et sublime chapitre de la réflexion de Godard sur l'état du monde et du cinéma en cette fin de siècle, inspiré par le drame bosniaque.
★ Le 27 novembre.

BRIGANDS
d'Otar Iosseliani
■ Primé à Venise, une fable poétique, ironique et cruelle sur l'histoire du pouvoir et de la survie à travers trois époques enchevêtrées.
★ Novembre.

Sélection : Jean-Michel Frodon.

DEMAIN : Classique et jazz.

Le deuxième Festival de Sarajevo a accueilli le cinéma d'auteur et des productions hollywoodiennes

SARAJEVO
de notre envoyé spécial

Il y a un an, dans la ville encore assiégée, le premier Festival de Sarajevo signifiait une affirmation de résistance : la possibilité de faire exister quand même une manifestation culturelle internationale, organisée par l'association bosniaque Obala (avec le soutien logistique et artistique du Festival de Locarno). Tout était très difficile, et plus simple.

La deuxième édition du festival, qui s'est déroulée du 10 au 18 septembre, poursuit dans des conditions évidemment moins périlleuses un but qui se révèle plus complexe : contribuer à faire de Sarajevo un pôle culturel vivant et durable, réinstaurer un élément de normalité dans une région où, si les armes se sont tues, rien n'est stabilisé.

Les conditions matérielles (acheminement des films et des invités, possibilités d'accueil) demeurent d'une grande précarité. Et avoir choisi la période des élections n'a guère facilité l'organisation. Au-delà des contraintes pratiques, c'est aussi une idée symbolique, et dont les échos dépassent le seul domaine du cinéma, qui était mise en œuvre.

Le bilan de la manifestation ne peut être que positif. Parce que tout ce qui parvient à se produire dans un tel cadre est déjà une victoire. Parce que de beaux films (*Breaking the Waves*, de Lars von Trier, *Comment je me suis disputé*, d'Arnaud Desplechin, *Few of Us*, de Sharunas Bartas, *Le Faiseur de mort*, de Romuald Karmakar...) ont été montrés. Parce que plusieurs documents tournés sur place ont permis une mise face à face d'une réalité et de son image.

FUTUR MARCHÉ

Ce bilan appelle pourtant quelques réserves. Comme beaucoup de festivals, celui de Sarajevo joue plusieurs cartes à la fois. D'un côté, un assortiment de superproductions hollywoodiennes (*L'Effaceur*, *Twister*, *Mission : impossible*, la nouvelle production des studios Disney *Le Bossu de Notre-Dame*...) visent le grand public, convié aux projections en plein air grâce à la vaste salle aménagée avec l'aide de la solidarité internationale. De l'autre, des films d'auteurs, presque tous européens (avec en renfort une sélection de classiques offerts à la ville par la Cinémathèque française), affirment l'ambition artistique de la manifestation.

Les « auteurs », notamment français (Olivier Assayas, Arnaud Desplechin, Claire Denis...) sont venus, manifestant une solidarité que suscite et relaie inlassablement sur place, malgré un criant manque de soutien financier, le Centre André-Malraux, qu'anime Francis Bueb depuis les années de siège. Mais souvent les copies de leurs films n'étaient pas là. Les réalisateurs et acteurs américains, pas plus courageux que ces athlètes qui se sont défilés lors du meeting prévu dans la capitale bosniaque le 9 septembre, ne sont pas venus. Mais leurs films étaient là, acheminés par les avions de l'US Air Force. Et ils étaient accompagnés de commerciaux de Warner ou de Disney, expédiés pour étudier les possibilités de ce futur marché.

Cette situation paradoxale désigne un risque de dérive très « daytonienne » : que la manifestation artistique, trouvant dans la cité pluriethnique et résistante un lieu naturel, n'utilise sa dimension culturelle comme alibi à une opération de marketing hollywoodienne.

Cette tendance trouve en partie son origine chez les responsables d'Obala, formés dans le giron de la fondation du milliardaire américain Soros. Et semblable évolution sera naturellement développée par les Majors d'outre-Atlantique. C'est aux Européens, aux Français en particulier – au-delà des bonnes volontés individuelles, à l'Etat et aux professionnels français puisqu'ils ont fait de ce thème un étendard – qu'il incombe de promouvoir « l'exception culturelle », dans une ville qui en serait l'irréfutable emblème.

Jean-Michel Frodon

■ **FESTIVAL : le palmarès du Festival de Toronto**, qui se déroulait du 5 au 15 septembre (*Le Monde* du 12 septembre), a été proclamé, dimanche 15 septembre. Les Australiens ont dominé ce palmarès en remportant les trois principales récompenses. *Shine*, de Scott Hicks, s'arrogeait à lui seul deux trophées : celui du public (devant *Beautiful Thing*, de l'Anglaise Hettie McDonald, et *Fly Away Home*, de Carroll Ballard), et le Metro Media Award, Prix de la critique, coiffant au poteau *Breaking the Waves*, de Lars von Trier, et *Michael Collins*, de Neil Jordan (respectivement distingués à Cannes et à Venise). Enfin *Life*, de Lawrence Monoson (drame ayant pour personnages des prisonniers séropositifs) se voyait attribuer le Prix du meilleur film dans la section Découverte. Par ailleurs, le festival a été marqué par *If Those Walls Could Talk* (Si ces murs pouvaient parler). L'actrice Demi Moore et la chanteuse-actrice Cher se sont associées à la cinéaste Nancy Savoca pour produire (Moore) et coréaliser (Cher) ce film en trois époques, qui évoque le problème de l'avortement aux Etats-Unis.

هكذا من الأصل

LA SÉLECTION DU « MONDE »

BIENVENUE DANS L'ÂGE INGRAT (américain, 1 h 27), de Todd Solondz, avec Heather Matarazzo, Brendan Sexton Jr., Daria Kalinina, Matthew Faber, Angela Pietropinto.
LES DIABLES, LES DIABLES (polonais, 1 h 26), de Dorota Kedziezarwska, avec Justyna Ciemny, Pawel Chwedoruk, Grzegro Karabin, Monika Niemczyk.
FARGO (américain, 1 h 37) de Joel Coen, avec Frances McDormand, William H. Macy, Steve Buscemi, Harve Presnell, Peter Stormare.
FOURBI (suisse, 1 h 54), d'Alain Tanner, avec Karin Viard, Jean-Quentin Châtelain, Cécile Tanner, Antoine Basler, Robert Bouvier.
MIKHAÏL KOBAKHIDZE (cinq courts-métrages inédits) de Mikhail Kobakhidze, (géorgien, noir et blanc, 1 h 13).
THE CELLULOID CLOSET (américain, 1 h 41), de Rob Epstein et Jeffrey Friedman, avec Tony Curtis, Shirley MacLaine, Whoopi Goldberg, Tom Hanks, Susan Sarandon.
THE VAN (britannique, 1 h 45), de Stephen Frears, avec Colm Meaney, Donald O'Kelly, Ger Ryan, Caroline Rothwell, Brendan O'Carroll, Stuart Dunne.
LES VOLEURS (français, 1 h 57), d'André Téchiné, avec Catherine Deneuve, Daniel Auteuil, Julien Rivière, Laurence Côte.

FESTIVALS

HOMMAGE À PAUL CARPITA
La 4e édition d'« Amnesty fait son cinéma » est consacrée au cinéaste français Paul Carpita. Au programme, *Le Rendez-Vous des quais* (1955), *La Récréation* (court-métrage, 1959) et *Les Sables mouvants*, dont la sortie nationale est prévue le 25 septembre. Cette soirée, organisée au profit d'Amnesty International, sera suivie d'une rencontre avec le cinéaste.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. 19 h 30, vendredi 20 septembre. Tél. : 40-50-66-98. 100 F.

LE CINÉMA DE LA CRUAUTÉ
Sous cet intitulé, la Cinémathèque française présente une rétrospective de films dont Erich von Stroheim restera le maître incontestable *(Folies de femmes* et *Les Rapaces)*. Au programme également, des films de Jean Renoir *(La Règle du jeu)*, Jean Eustache *(Le Père Noël a les yeux bleus)*, Maurice Pialat *(Nous ne vieillirons pas ensemble)*, Alfred Hitchcock *(Soupçons)*, Luis Bunuel *(L'Age d'or, Belle de jour)*, Lang *(L'Invraisemblable Vérité)*, mais aussi Carmelo Bene, Mario Bava, Pier Paolo Pasolini, Dario Argento, Toshio Matsumoto et beaucoup d'autres.
Cinémathèque française, salle République, 18, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11e. Du 18 septembre au 3 novembre. Tél. : 47-04-24-24. 17 F et 28 F.

ROME AU CINÉMA
Pour célébrer le quarantième anniversaire du jumelage entre Paris et Rome, la Mairie de Paris propose un événement grand public sur l'esplanade du Trocadéro. Six longs-métrages ayant pour thème ou pour cadre la ville de Rome ont été sélectionnés et seront projetés sur un écran géant : *Fellini-Roma* (Federico Fellini, 1971), *Les Monstres* (Dino Risi, 1963), *Bellissima* (Luchino Visconti, 1951), *Rome ville ouverte* (Roberto Rossellini, 1945), *Nous nous sommes tant aimés* (Ettore Scola, 1976) et *Mamma Roma* (Pier Paolo Pasolini, 1962).
Esplanade du Trocadéro. 20 h 30, les 18, 19, 20 et 21 septembre. Tél. : 42-76-49-61.

ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). *Soupçons*, mercredi 20 h 10, 22 h 15 ; *Une femme disparaît*, jeudi 14 h, 16 h 05, 20 h 10, 22 h 15 ; *Sueurs froides*, vendredi 14 h, 16 h 05, 20 h 10, 22 h 15.
AUTOUR D'ORSON WELLES (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). *Jane Eyre*, mercredi 18 h, 20 h, 22 h ; *Le Troisième Homme*, jeudi 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Voyage au pays de la peur*, vendredi 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). *Le Fantôme de la liberté*, vendredi 11 h 50 ; *Le Charme discret de la bourgeoisie*, jeudi 11 h 50 ; *Tristana*, jeudi 12 h.
LES CHEFS-D'ŒUVRE DU CINÉMA ÉROTIQUE JAPONAIS (v.o.), Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49). *La Maison des perversités*, jeudi 16 h, 17 h 45, 21 h 05 ; *La Véritable Histoire d'Abe Sada*, mercredi 17 h 55, 21 h 15, jeudi 14 h 25, 19 h 30, vendredi 12 h 50, 14 h 25, 21 h 15 ; *La Barrière de la chair*, mercredi 19 h 30, vendredi 16 h 05, 17 h 50 ; *Marché sexuel des filles*, jeudi 12 h 50, 22 h 50 ; *Rue de la joie*, mercredi 22 h 50, vendredi 19 h 40, 22 h 50.
EMMER EST TOUJOURS PARIS, Centre Pompidou. Cinéma du Musée. Petite salle, 4e (44-78-12-33). *Camilla*, mercredi 19 h ; *La Fille dans la vitrine*, jeudi 19 h ; *Dimanche d'août*, vendredi 19 h.
MIZOGUCHI RETROUVÉ (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). *Les Femmes de la nuit*, mercredi 18 h, 20 h, 22 h ; *Les Contes des chrysanthèmes tardifs*, jeudi 13 h 50, 16 h 30, 19 h 10, 21 h 45 ; *Les Sœurs de Gion*, vendredi 13 h 50, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). *Le Secret de Veronika Voss*, mercredi 17 h 40 ; *L'Année des treize lunes*, jeudi 21 h 40 ; *Les Larmes amères de Petra von Kant*, mercredi 19 h 30 ; *Le Droit du plus fort*, jeudi 14 h 50 ; *Le Mariage de Maria Braun*, vendredi 15 h 40.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). *L'Ami américain*, jeudi 17 h ; *Nick's Movie*, jeudi 13 h 10.

NOUVEAUX FILMS

LES AILES DU COURAGE
Film français de Jean-Jacques Annaud, avec Graig Sheffer, Elisabeth McGovern, Val Kilmer, Tom Hulce (40 mn).
Dôme Imax, 16e ; La Géode, 19e (40-05-12-12).

LA BELLE VERTE
Film français de Coline Serreau, avec Coline Serreau, Vincent Lindon, Philippine Leroy-Beaulieu, James Thierrée, Samuel Tasinaje, Marion Cotillard (1 h 39).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet sur Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

CHRONIQUE COLONIALE
Film hollandais de Vincent Monnikendam, (1 h 29).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES CORNEILLES
Film polonais de Dorota Kedzierzawska, avec Karolina Ostrozny, Kasia Szczepanik, Anna Prucnal, Malgorzata Hajewska, Ewa Bukowska, Paul Verkade (1 h 06).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

FEW OF US
Film lituanien de Sharunas Bartas, avec Katerina Golubeva, Sergei Tulayev, Piotr Kishteev, Yulia Inozemtseva, Konstantin Yeremeev (1 h 45).
VO : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LONE STAR
Film américain de John Sayles, avec Chris Cooper, Elisabeth Pena, Joe Morton, Ron Canada, Kris Kristofferson, Stephen Mendillo (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

PHÉNOMÈNE
Film américain de Jon Turteltaub, avec John Travolta, Kyra Sedgwick, Forest Whitaker, Robert Duvall, Jeffrey DeMunn, Richard Kiley (2 h 03).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; 14 Juillet sur Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

SECRETS ET MENSONGES
Film britannique de Mike Leigh, avec Timothy Spall, Brenda Blethyn, Phyllis Logan, Marianne Jean-Baptiste, Claire Rushbrook, Elizabeth Berrington (2 h 22).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet sur Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

BEAUTIFUL THING
de Hettie MacDonald,
avec Linda Henry, Glen Berry, Scott Neal, Ben Daniels.
Britannique (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

BIENVENUE DANS L'ÂGE INGRAT
de Todd Solondz,
avec Heather Matarazzo, Brendan Sexton Jr., Darla Kalinina, Matthew Faber, Angela Pietropinto, Bill Buell.
Américain (1 h 27).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ
d'Arnaud Desplechin,
avec Mathieu Amalric, Emmanuelle Devos, Thibault de Montalembert, Emmanuel Salinger, Marianne Denicourt, Chiara Mastroianni.
Français (2 h 58).
Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10).

CONTE D'ÉTÉ
d'Eric Rohmer,
avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon.
Français (1 h 53).
Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

COUPÉ COURT
de Joaquim Sapinho,
avec Carla Bolito, Marco Delgado, Orlando Sergio.
Portugais (1 h 35).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

CRASH (**)
de David Cronenberg,
avec James Spader, Holly Hunter, Elias Koteas, Deborah Unger, Rosanna Arquette.
Canadien (1 h 40).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LE CRI DE LA SOIE
d'Yvon Marciano,
avec Marie Trintignant, Sergio Castellitto, Anémone, Adriana Asti, Alexandra London.
Français (1 h 50).
Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10).

DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

DÉCROCHE LES ÉTOILES
de Nick Cassavetes,
avec Gena Rowlands, Marisa Tomei, Gérard Depardieu, Jake Lloyd, Moira Kelly, David Sherrill.
Américain (1 h 47).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet sur Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT
de Philippe Collin,
avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Claude Aufaure.
Français, noir et blanc (1 h 10).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES DIABLES, LES DIABLES
de Dorota Kedziezarwska,
avec Justyna Ciemny, Pawel Chwedoruk, Grzegro Karabin, Monika Niemczyk, Danuta Szaflarska, Krzysztof Plewka.
Polonais (1 h 26).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DINGO ET MAX
de Kevin Lima,
dessin animé Américain (1 h 20).
VF : Club Gaumont (Publicis Matignon), dolby, 8e (42-56-52-78) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

L'ÉLÈVE
d'Olivier Schatzky,
avec Vincent Cassel, Caroline Cellier, Jean-Pierre Marielle, Caspar Salmon, Sandrine Le Berre, Sabine Destailleur.
Français (1 h 32).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10).

FARGO (*)
de Joel Coen,
avec Frances McDormand, William H. Macy, Steve Buscemi, Harve Presnell, Peter Stormare.
Américain (1 h 37).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet sur Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

FOURBI
d'Alain Tanner,
avec Karin Viard, Jean-Quentin Châtelain, Cécile Tanner, Antoine Basler, Robert Bouvier.
Suisse (1 h 54).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

GABBEH
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shaghayegh Djodat, Hossein Moharamai, Roghieh Moharami, Abbas Sayahi.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

GUANTANAMERA
de Tomas Gutierrez Alea et Juan Carlos Tabio,
avec Mirtha Ibarra, Jorge Perugorria, Carlos Cruz, Raul Eguren, Pedro Fernandez, Luis Alberto Garcia.
Cubain (1 h 41).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10).

HOMMES FEMMES MODE D'EMPLOI
de Claude Lelouch,
avec Bernard Tapie, Fabrice Luchini, Alessandra Martines, Pierre Arditi, Caroline Cellier, Ophélie Winter.
Français (2 h 02).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

I LOVE YOU... I LOVE YOU NOT...
de Billy Hopkins,
avec Jeanne Moreau, Claire Danes, Jude Law, Jerry Tanklow, Carrie Slaza, Josiah A. Mayo.
Franco-britannique (1 h 35).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).

LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR
de Danièle Dubroux,
avec Chiara Mastroianni, Melvil Poupaud, Hubert Saint Macary, Serge Merlin, Mathieu Amalric, Danièle Dubroux.
Français (1 h 35).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

MACHAHO
de Belkacem Hadjadj,
avec Hadjira Oul Bachir, Belkacem Hadjadj, Meriem Babes.
Franco-algérien (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

MES DOUBLES, MA FEMME ET MOI
de Harold Ramis,
avec Michael Keaton, Andie MacDowell, Zack Duhame, Katie Schlossberg, Harris Yulin, Richard Masur.
Américain (1 h 50).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

MIKHAIL KOBAKHIDZE, CINQ COURTS MÉTRAGES INÉDITS
de Mikhaïl Kobakhidze,
Géorgien, noir et blanc (1 h 13).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT
de Peter Lord, David Sproxton, Sam Fell et Nick Park,
dessin animé Britannique (1 h 13).
VO : Le République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Le République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

RICHARD III
de Richard Loncraine,
avec Ian McKellen, Annette Bening, Kristin Scott-Thomas, Jim Broadbent, Robert Downey Jr..
Américain (1 h 43).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'AMOUR
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shiva Gerede, Abdolraman Palay, Aken Tunt, Menderes Samanjilar.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

THE ADDICTION
d'Abel Ferrara,
avec Lili Taylor, Christopher Walken, Annabella Sciorra, Edie Falco, Michel Fella, Paul Calderon.
Américain, noir et blanc (1 h 24).
VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

THE CELLULOID CLOSET
de Rob Epstein,
Jeffrey Friedman,
avec Tony Curtis, Shirley MacLaine, Whoopi Goldberg, Tom Hanks, Susan Sarandon.
Américain (1 h 41).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THE VAN
de Stephen Frears,
avec Colm Meaney, Donald O'Kelly, Ger Ryan, Caroline Rothwell, Brendan O'Carroll, Stuart Dunne.
Britannique (1 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; George-V, dolby, 8e ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

TIN CUP
de Ron Shelton,
avec Kevin Costner, Rene Russo, Cheech Marin, Don Johnson, Linda Hart, Dennis Burkley.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e.
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

L'ULTIME SOUPER
de Stacy Title,
avec Jason Alexander, Cameron Diaz, Nora Dunn, Charles Durning, Ron Eldard, Annabeth Gish.
Américain (1 h 25).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10).

LES VICTIMES
de Patrick Grandperret,
avec Vincent Lindon, Jacques Dutronc, Karin Viard, Florence Thomassin, Gérard Darmon, Cathy Capvert.
Français (1 h 34).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

LES VOLEURS
d'André Téchiné,
avec Catherine Deneuve, Daniel Auteuil, Julien Rivière, Laurence Côte, Fabienne Babe.
Français (1 h 57).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet sur Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

WHEN NIGHT IS FALLING
de Patricia Rozema,
avec Pascale Bussières, Rachael Crawford, Henri Czerny, Don McKellar.
Canadien (1 h 35).
VO : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

WITTGENSTEIN
de Derek Jarman,
avec Karl Johnson, Michael Gough, Tilda Swinton, John Quentin, Kevin Collins, Clancy Chassay.
Britannique (1 h 15).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

REPRISES

L'ADORABLE VOISINE
de Richard Quine,
avec James Stewart, Kim Novak, Jack Lemmon, Elsa Lanchester, Janice Rule, Philippe Clay.
Américain, 1958 (1 h 45).
VO : Grand Action, 5e (43-29-44-40).

LE SECRET DERRIÈRE LA PORTE
de Fritz Lang,
avec Joan Bennett, Michael Redgrave, Anne Rovero, Barbara O'Neil.
Américain, 1946, noir et blanc (1 h 38).
VO : Grand Action, 5e (43-29-44-40).

THE WOMEN
de George Cukor,
avec Norma Shearer, Joan Crawford, Rosalind Russell, Mary Boland, Paulette Goddard, Joan Fontaine.
Américain, 1938, noir et blanc (2 h 12).
VO : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).

LES TUEURS
de Robert Siodmak,
avec Burt Lancaster, Ava Gardner, Edmond O'Brien.
Américain, 1946, noir et blanc (1 h 45).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

هكذا من الأصل

Johann Rupert, PDG de Richemont-NetHold

« En choisissant Canal Plus, nous avons opté pour une solution européenne plutôt qu'américaine »

LONDRES
de notre correspondant dans la City

« Quelle est la véritable situation financière de NetHold ?

– Nos pertes vont s'accroître au cours de l'exercice prochain, puis commencer à diminuer. Nous serons bénéficiaires à partir de 1999. C'est dû au coût énorme des investissements nécessaires au développement de la télévision à péage dans les pays scandinaves, au Bénélux et en Italie. L'ampleur des pertes va dépendre du nombre de décodeurs numériques que nous allons lancer sur le marché. Seront-ils subventionnés afin d'attirer les souscripteurs ? Cela dépendra du souhait des responsables de Canal Plus. S'ils veulent pénétrer rapidement le marché, les pertes de NetHold s'accélèreront, mais le retour au profit sera plus rapide. Canal Plus est persuadé que le dividende pourra être maintenu malgré ces pertes.

– Comment avez-vous été amené à vous intéresser à Canal Plus ?

– J'ai souvent séjourné en France, pour des raisons professionnelles, notamment en raison de nos négoces de vins, ou pour des vacances. J'ai souvent regardé Canal Plus. André Rousselet est venu me voir à l'automne 1991, deux semaines après que nous avons racheté Filmnet qu'il convoitait aussi. Il souhaitait déjà coopérer avec nous, mais le moment n'était pas propice car nous voulions d'abord construire notre pôle médias. Notre entrée dans la télévision italienne à péage Telepiù a rendu NetHold beaucoup plus attrayant. Il y a six ou huit mois, à leur demande, j'ai rencontré Pierre Lescure (PDG de Canal Plus) et Michel Thoulouze (directeur de l'international) qui souhaitaient que nous coopérions. Nous étions alors en conversation avec DirecTV. Le choix entre Canal Plus et DirecTV fut difficile. J'ai la plus grande estime pour cet excellent opérateur qu'est DirecTV, mais en fin de compte nous avons opté pour une solution européenne plutôt qu'américaine.

– Quels ont été les principaux obstacles à cette alliance avec Canal Plus ?

– Aucun en particulier. Le dilemme consistait à faire partie d'une stratégie planétaire, afin de développer de nouveaux marchés, ou établir une tête de pont solide en Europe pour se répandre à partir de là. Nous avons choisi la seconde alternative, plus prudente. L'univers de la télévision payante est en mutation rapide : mieux vaut disposer au départ d'un portefeuille très étoffé de souscripteurs, d'actionnaires puissants capables de soutenir le management et d'une trésorerie bien garnie.

– Quels sont les points faibles de Canal Plus ?

– Je n'en vois aucun. Mais il s'agit d'un secteur risqué et totalement imprévisible. Un jour, un quidam peut découvrir un gadget qui bouleverse toutes les règles du jeu. Il s'agit d'un bon mariage car Canal Plus s'intéressait à l'Italie – marché au potentiel fantastique d'où il était absent alors que nous avons Telepiù – et à notre technologie, notamment le logiciel de gestion d'abonnements considéré comme le meilleur au monde. Je me très à l'aise en France où nous sommes depuis 1976, début de notre association avec Cartier. Etre ni américain ni britannique est un avantage. Les Français ne se sentent pas menacés sur le plan culturel par des Afrikaners [blancs sud-africains de souche hollandaise parlant l'afrikaans].

– Que pensez-vous du fait que les principaux actionnaires d'origine de Canal Plus, Havas et la Générale des Eaux, tentent de « remonter » leur participation en rachetant des titres ?

– Nos relations actuelles avec Havas et Canal Plus sont très satisfaisantes en Afrique du Sud. Et nous sommes associés depuis longtemps à Total dont l'ancien patron, Serge Tchuruk, aujourd'hui président d'Alcatel et actionnaire important d'Havas, est une vieille connaissance. Pierre Dauzier est aussi un proche : nous avons des amis communs et nous partageons un même goût pour le rugby. J'ai rencontré Marc Viennot et Jean-Marie Messier pour lesquels j'ai le plus grand respect. Je me sens en confiance, avec des gens honorables.

– Comment expliquez-vous l'échec de vos pourparlers avec DirecTV ?

– A court terme, leur proposition ne présentait guère d'avantages industriels. La décision finale fut fondée d'abord sur la géographie et un dégagement potentiel des synergies. Mais il n'existait pas de divergence fondamentale entre nous : si un jour Pierre Lescure souhaitait contacter DirecTV pour lancer un projet commun, je n'y verrais aucun inconvénient.

– Réfutez-vous l'image de magnat des médias ?

– André Rousselet et Pierre Lescure en France, Leo Kirch en Allemagne, Silvio Berlusconi en Italie, ou Rupert Murdoch à l'échelle mondiale, sont de vrais barons des médias. Ce n'est pas notre cas : nous avons toujours évité d'être présents dans la presse d'opinion, journaux comme télévision non payante. Il vaut mieux ne pas s'en mêler, sauf s'il s'agit de votre activité principale. Nous nous définissons comme des investisseurs passifs dans des domaines d'activité qui nous intéressent, comme la télévision à péage. »

Propos recueillis par
Marc Roche

Un adversaire de l'apartheid

SILHOUETTE massive et solidement charpentée, accent rocailleux, allure calme, mise sobre... Johann Rupert, quarante-six ans, fils aîné du fondateur de la deuxième fortune sud-africaine (luxe, tabacs, médias, etc.), n'a vraiment rien d'un magnat flamboyant. Né à Stellenbosch, près du Cap, d'origine protestante, il mène une vie simple entre sa femme Gaynor et ses trois enfants, et passe la plus grande partie de son existence professionnelle en décalages horaires.

PORTRAIT

Hier, Johann Rupert était banquier d'affaires, spécialiste des fusions-acquisitions, chez Lazard Frères, à New York, puis à la tête de sa propre firme, à Johannesburg, ce qui a affirmé son goût du risque. Aujourd'hui, ce passionné de golf pilote cette multinationale qui tourne bien, en praticien tout simplement.

En 1987, deux ans après son arrivée dans l'entreprise familiale, *« l'héritier »* créait la Compagnie de Richemont, société holding basée en Suisse, regroupant l'ensemble des actifs haut de gamme (comme Cartier, Dunhill, Piaget...) hors Afrique du Sud, et qui était à l'époque la cible de sanctions internationales. La structure financière complexe, en pyramide, mise en place par Johann Rupert protège ce groupe très secret qu'il préside depuis 1992 contre toute tentative d'OPA hostile.

Cet adversaire de longue date de l'apartheid, qui reste un ami personnel de l'ancien président De Klerk, est considéré aujourd'hui comme l'homme d'affaires blanc le plus proche du président Mandela. Il est aussi proche de Cyril Ramaphosa, ex-syndicaliste devenu chef de file des nouveaux entrepreneurs noirs.

M. R.

Le PDG de Pathé veut BSkyB dans Première

JÉRÔME SEYDOUX, PDG de Pathé, a prôné, mardi 17 septembre, l'entrée de Rupert Murdoch dans le tour de table de la chaîne cryptée allemande Premiere. Actionnaire de Canalsatellite (20 %) mais aussi de BSkyB (17 %), bouquet satellitaire britannique de M. Murdoch, Jérôme Seydoux a souhaité une *« clarification »* du rôle de Premiere, détenue par Canal Plus (37,5 %), Bertelsmann (37,5 %) et Kirch (25 %). Malgré une progression de ses abonnés due à la diffusion d'un second match de football, la chaîne cryptée allemande est encore déficitaire.

« Première a de mauvais résultats parce qu'elle souffre d'une organisation très coûteuse. Une manière de régler le problème serait que BSkyB entre dans le capital de la chaîne. Canal Plus et BSkyB sont d'accord sur ce point. La solution dépend encore des Allemands [les groupes Kirch et Bertelsmann] », a indiqué M. Seydoux. Pressé de régler le cas de Premiere, et surtout de faire une bonne opération financière pour éponger une partie des dettes dues à sa fusion avec NetHold (*Le Monde* du 18 septembre), Canal Plus s'est déclaré prêt, devant une réunion d'analystes financiers organisée vendredi 13 septembre par l'Union des banques suisses (UBS), a ramener sa participation dans Premiere à 25 %.

La chaîne cryptée française serait favorable à un tour de table où quatre partenaires (Canal Plus, Bertelsmann, Kirch et Murdoch) détiendraient chacun 25 % du capital.

MERCREDI 18 SEPTEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 L'Hôtel des passions. Série. La diva.
15.35 Superclub Dorothée. L'Ecole des passions ; les Années fac.
17.40 Jamais 2 sans toi...t. Série. Course de stars.
18.05 Le Rebelle. Série. Asile.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
20.00 Journal, Météo.

20.50

USHUAÏA PRÉSENTE OPÉRATION OKAVANGO
Magazine. Le Nil de glace (100 min). 300470
Nicolas Hulot part sur les traces des explorateurs anglais qui ont cherché, souvent en vain, les sources du Nil.

22.30

LE DROIT DE SAVOIR
Magazine
Bons baisers de Saint-Tropez (80 min). 1127128
23.50 Ex libris. Un pape face à la tourmente. Invités : Jacques Duquesne ; Gérard Leclerc ; Pierre Bergé ; Jeanne Bourin ; Pierre Miquel... (65 min). 6025050
0.55 Ushuaïa. Magazine. Mer Rouge : le joyau du Sinaï. Les cigognes de Bouddha...
1.55 Journal, Météo.
2.05 et 5.05 Histoires naturelles. 3.00 et 3.40, 4.40 TF 1 nuit. 3.10 Cas de divorce. 3.50 Histoire des inventions. 4.50 Musique.

France 2

12.50 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.55 Derrick. Série.
14.55 Le Renard. Série.
16.00 et 4.55 La Chance aux chansons.
17.10 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.40 Sauvés par le gong. Série. La rupture.
18.10 Code Lisa. Série. Education sexuelle.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.10 Bonne nuit, les petits. Plif plaf plouf.
19.15 et 2.10 Studio Gabriel. Invités : Jean-Pierre Cassel, Catherine Rich.
19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

▶ CRÉDIT BONHEUR
Téléfilm de Luc Berraud, avec Robin Renucci, Marie Bunel (130 min). 6742925
Deux divorcés avec enfants forment un nouveau couple. Pour installer leur maison, ils s'endettent lourdement...

23.05

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue.
Faut-il choisir entre sa femme et ses potes ?
Invités : Willy Pasini, psychiatre et sexologue ; Luis Nucera, Jacqueline Kelen, écrivains (90 min). 4728741
0.35 Journal, Bourse, Météo.
0.55 Le Cercle de minuit. Magazine. Anti-portraits d'André Malraux. Avec Jean-François Lyotard, (*Signé Malraux*) (75 min). 2410567
2.40 Emissions religieuses (rediff.). 3.40 24 heures d'info. 3.50 Météo. 3.55 Outremers (rediff.).

France 3

12.33 Journal, Keno.
13.40 La croisière s'amuse.
14.30 Simon et Simon. Série.
15.20 Les Enquêtes de Remington Steele. Série [1/2]. A s'arracher les cheveux.
16.10 Les deux font la loi.
16.40 Les Minikeums. Tintin ; Les Tortues Ninja ; Cendrillon.
17.45 C'est pas sorcier. Du blé au pain.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. *Jamais vu soleil ni lune*, de Fernando Camon.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Présenté par J.-M. Cavada.
Faut-il payer autant d'impôts ?
Invités : Jean Arthuis ; Denis Kessler ; François Hollande ; Robert Baconnier ; Chantal Aumeran (110 min). 768470
22.40 Journal, Météo.

23.15

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Marguerite Duras, de Caroline Champetier (55 min). 8233437
Une des voix les plus singulières de ce siècle, disparue le 3 mars 1996. Extraits d'entretiens, lectures, pèlerinage sur les lieux durassiens.
0.10 Les Quatre Dromadaires [2/5] Le danger vient du ciel (rediff.). *Chaque espèce de rapaces présente des caractéristiques spécifiques.* 1.00 Capitaine Furillo. Série. La vache enragée. *Furillo participe à une commission chargée de statuer sur une question de déontologie concernant un collègue.* 1.50 Musique Graffiti (25 min).

La Cinquième

13.00 Missions extrêmes. La Grande Barrière de corail [8/12].
13.30 Demain le monde. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Severiano Balesteros. 15.00 Les Tortues. 16.00 Les Nouvelles Aventures de Vidocq. 17.00 Le Tour du monde en 80 jours [8/21]. 17.30 Alf. 18.00 L'Etoffe des ados. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [11/26] Prima donna, de Philippe Landrot, d'après Morris et Goscinny (30 min). 8073
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Vivienne Radermacher. Smart, la voiture du futur (30 min). 9234
20.00 Animaux en péril. Documentaire. [12/13] Nouvel espoir pour le renard véloce, de Richard Brock (30 min). 6147
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : PIE, JEAN, PAUL ET LES AUTRES
Documentaire. Histoire des papes au XXe siècle, de Constance Colonna-Césari (52 min). 2302382
Reprise du documentaire diffusé le 11 mai 1995 dans une soirée Thema consacrée au Vatican.

21.35

MUSICA : LE KLEZMER DE GIORA FEIDMAN
Documentaire de Klaas Rusticus (v.o., 95 min). 8363895
Giora Feidman, fils et petit-fils d'une famille d'émigrés juifs en Argentine et virtuose de la clarinette, s'est attaché au renouveau de la musique Klezmer, musique traditionnelle des juifs d'Europe orientale.
23.10 Masculin-féminin ■ ■ Film de Jean-Luc Godard avec Jean-Pierre Léaud (1966, N., 100 min). 3884983
Un jeune homme de vingt et un ans, qui cherche du travail, retrouve dans un café un ami, militant politique de gauche. Un « film-document » sur ceux que Godard appelait « les enfants de Marx et de Coca-Cola ».
0.50 La Règle du jeu ■ ■ ■ Film français de Jean Renoir (1939, N., rediff., 102 min). 85874635

M 6

12.25 Les Routes du paradis. L'étoile filante. Série.
13.15 M 6 Kid. Le surf. Captain planète ; Creepy Crawlers ; Les Rockamis ; Robin des Bois junior ; Draculito ; Gadget Boy ; Highlander.
16.25 Hit Machine. Variétés.
17.30 Classe mannequin.
18.00 Sliders, les mondes parallèles. Un monde de renommée. Série.
18.55 Highlander. Série. [2/2] Une alliance dangereuse.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 Ecolo 6. Magazine.

20.50

GRAINES DE STAR
Divertissement présenté par Laurent Boyer et Yves Lecoq.
Les parrains : Mimi Mathy, Katouchka, Jane Birkin.
Invités : Teri Moïse, Ophélie Winter, Mad in Paris (135 min). 62498741

23.05

LA CONSPIRATION DE L'AIGLE
Téléfilm de James A. Contner, avec Patrick Cassidy, Melody Anderson (88 min). 8254437
Une bande de fanatiques nazis, avec à leur tête la fille d'Adolf Hitler, tente d'utiliser la campagne présidentielle pour prendre le pouvoir aux Etats-Unis. Le conseiller d'un des candidats mène l'enquête.
0.45 Sexy Zap.
1.20 Best of pop-rock. 3.10 Hot Forme. Magazine. 3.40 E = M 6. Magazine. 4.05 Turbo. Magazine. 4.30 La Croisière rouge. Documentaire. 5.30 Fréquenstar. Patricia Kaas.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Décode pas Bunny.
14.20 Alien, l'univers des insectes. Documentaire. [2/6] Croître et multiplier (25 min). 3898654
14.45 Babylon 5. Série. Révélations.
15.25 L'Ex. Téléfilm de Patrick Jamain (100 min). 5758708
17.05 Football américain. Dallas Cowboys-Indianapolis Colts.
17.55 Billy the Cat, dans la peau d'un chat.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Jacques Weber, Doo Rag.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

LES EVADÉS ■ ■
Film de Frank Darabont (1995, 137 min). 3901878
Fidèle adaptation d'une nouvelle de Stephen King sur les mécanismes et les règles implacables d'un système pénitentiaire.
23.15 Flash d'information.

23.25

LA SURPRISE
Film de Richard Benjamin avec Melanie Griffith, Ed Harris (1994, v.o., 106 min). 4337470
Un veuf qui consacre tout son temps à l'environnement néglige l'éducation sexuelle de son fils de douze ans. Avec deux copains de collège, celui-ci s'en va à la ville. Les gamins offrent leurs économies à une charmante prostituée qui leur montre sa poitrine.
1.10 L'Antre de la folie ■ ■ Film de John Carpenter avec Sam Neill (1994, v.o., 92 min). 9348277
2.40 Surprises (20 min).

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Musiques tibétaines (3).
20.30 Tire ta langue. La renaissance de la déclamation baroque.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Camille Michaud, ancien instituteur d'un petit village du Valais (1). Une émission de la Radio Suisse Romande.
22.40 Nuits magnétiques. L'Engagement (2).
0.05 Du jour au lendemain. Bernard Pingaud (Bartoldi, le comédien). 0.50 Coda. Musique au temps de Heinrich Heine (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Les Gagnants, de Julio Cortazar (4) ; 1.58, Le bon plaisir de Luciano Berio ; 4.58, Sainte-Hélène 1820 ; 5.57, Le baiser de Judas (1) ; 6.26, *Parsifal* et l'enchantement du Vendredi Saint (1).

France-Musique

19.05 Soliste. Leontyne Price, soprano. Œuvres de Puccini.
20.00 Concert. Donné le 21 avril, au Konzerthaus de Berlin, par l'Orchestre symphonique de Berlin, dir. Marcello Viotti ; En saga, poème symphonique op. 9, de Sibelius ; Concerto pour flûte et orchestre, de Nielsen, Patrick Gallois, flûte ; Prélude à l'après-midi d'un faune, de Debussy ; Symphonie, de Chausson.
22.30 Musique pluriel. Dialogues pour clarinette et piano, de Keller, Thierry Wartelle, clarinette, Catherine Wartelle, piano ; Œuvres de Prévost.
23.07 Musicales comédies. Alan Jay Lerner et Frederik Loewe.
0.00 Jazz vivant. Kenny Garret, saxophone, avec Ronnie Whitacker et Jeff Tain Watts, au Nancy Jazz Pulsations ; Kenny Garrett, saxophone, avec Pat Metheny, Nat Reeves et Brian Blade, au Festival de Juan-les-Pins. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Les saisons, de Haydn, par la Chorale Schœnberg et l'Orchestre symphonique de Vienne, dir. Harnoncourt, Blasi, soprano, Protschka, ténor, Holl, basse.
23.05 Les soirées... (Suite). Der Winterreise, de Schubert, Holl, baryton, Grubert, piano ; Im grossen Schweigen, de Diepenbrock, par l'Orchestre de la Résidence de la Haye, dir. Vonk, Holl, basse. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver.
21.00 Faits divers.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Des trains pas comme les autres. De François Gall et Bernard d'Abrigeon. [2/2] L'Inde du Sud.
23.20 Reportages.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Martin de Tours.
21.25 La Part du rêve. Le voyage immobile.
21.55 1914-1918 : Vols de guerre. [3/4].
23.00 Françoise Dolto. [2/3] Parler vrai.
23.50 Goulili, dis-moi ma soeur. Femmes du Sahara occidental.

Paris Première

20.00 20 h Paris première.
21.00 Paris mode.
22.00 Le Réalisme selon Menzel.
22.30 Voyage au bout de la nuit. Enregistré au Théâtre Montparnasse en 1988. Réalisation de Benoît Jacquot, avec Fabrice Luchini.
23.15 Premières loges (30 min).

France Supervision

20.30 World Music : Alan Stivell.
21.15 Voile.
21.20 Théâtre : Waterzooï. Pièce de Denis Mariotte. Mise en scène de Maguy Marin (85 min). 34420147
22.45 Concert : Charlie Daniels (55 min). 48382857

Ciné Cinéfil

20.30 Le Fantôme vivant ■ Film de T. Hayes Hunter (1933, N., v.o., 70 min). 85524780
21.40 Jour de paye ■ ■ Film muet de Charles Chaplin (1922, N., 20 min). 3780401
22.00 Charlot soldat ■ ■ Film muet de Charles Chaplin (1918, N., 40 min). 3949031
22.40 Le Pèlerin ■ ■ Film muet de Charles Chaplin (1922, N., 40 min). 20066892

Ciné Cinémas

20.30 Les Chariots de feu ■ Film de Hugh Hudson (1981, 110 min). 8238514
22.20 Deux ■ ■ Film de Claude Zidi (1989, 95 min). 37515505

Série Club

20.45 Flash. Autour de minuit.
21.40 et 0.40 Un juge, un flic. Mort en stock.
22.30 Colonel March. L'homme de Damas.
23.00 Les Champions. Opération Antarctique.
23.50 Quincy. Meurtre d'un prêtre.

Canal Jimmy

20.30 VR5. Docteur Folenfant.
21.15 Vélo.
21.45 Mister Gun. Un après-midi d'enfer.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. L'opéra.
22.40 Friends. Celui qui fit craquer Rachel.
23.05 Father Ted. Qui a volé le vieux sifflet ?
23.35 The New Statesman. Le sexe est péché.

Eurosport

15.00 Cyclisme. En direct. Tour d'Espagne (11e étape) : Avila - Salamanque (197 km, 90 min). 100470
20.00 Body-building.
21.00 Boxe.
22.00 Athlétisme. (120 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.35 Le Sourire. Film de Claude Miller (1994, 90 min). Avec Jean-Pierre Marielle. *Comédie dramatique.*

RTL 9

22.30 Love Field. Film de Jonathan Kaplan (1993, 110 min). Avec Michelle Pfeiffer. *Comédie dramatique.*
0.35 Le Gendarme de Champignol. Film de Jean Bastia (1958, N., 90 min). Avec Jean Richard. *Comédie.*

TMC

22.50 Fiançailles à l'italienne. Film de Dino Risi (1968, 90 min). Avec Nino Manfredi. *Comédie.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le scandale de l'air contaminé sur France 2

« Envoyé spécial » revient sur le dossier de l'amiante et instruit le procès de ceux que son enquête désigne comme responsables de plusieurs milliers de morts

L'AMIANTE EST PARTOUT. Il se cache au creux des maisons et des usines, dans les bureaux et les universités. Il se niche dans les objets de la vie courante : grille-pain, plaquettes de frein, revêtement de planche à repasser...

Considéré au début du siècle comme une fibre miraculeuse, un isolant résistant au feu, l'amiante est désormais synonyme de mort. On sait depuis fort longtemps que ses minuscules particules, quarante mille fois plus fines qu'un cheveu, s'infiltrent profondément dans les poumons, provoquant insuffisances respiratoires, cancers broncho-pulmonaires ou de la plèvre. Dès 1945, une ordonnance inscrit la fibrose pulmonaire provoquée par l'amiante au tableau des maladies professionnelles. A compter de cette date, c'est donc un fait établi et reconnu : l'amiante tue.

Il faudra pourtant attendre plus de cinquante ans pour que les pouvoirs publics interdisent enfin, le 3 juillet, *« la fabrication, l'importation et la mise en vente de produits contenant de l'amiante et notamment l'amiante-ciment »*, et cela à compter du 1er janvier 1997. Cinquante ans de luttes, de mises en garde des chercheurs et d'interdictions progressives. De mensonges aussi, sur lesquels « Envoyé spécial » revient pour montrer quels mécanismes ont permis qu'une fibre officiellement reconnue cancérigène en 1977 soit encore utilisée plusieurs décennies durant.

Pour démêler l'écheveau complexe des responsabilités, Georges Golbérine, directeur de la rédaction du magazine *Sciences et Avenir*, qui signe ce dossier de 52 minutes, a enquêté deux années durant. Sa dénonciation du scandale de l'air contaminé est construite comme une pyramide. Tout en bas, les victimes. Marie-Adrienne, qui pleure (en gros plan) la mort de son père, ouvrier d'Eternit. Francis, décédé à vingt-huit ans en avril parce qu'étant gosse il allait jouer dans le jardin d'une voisine, près d'un bleu de travail imprégné de fibres mortelles.

Des victimes, on remonte aux entreprises, bien sûr. Le reportage s'attarde longuement sur les lieux où l'amiante est encore à nu : ici, un entrepôt de supermarché ouvert au public, là, un lotissement dont le déflocage n'a pas encore été effectué, plus loin, des décharges à ciel ouvert.

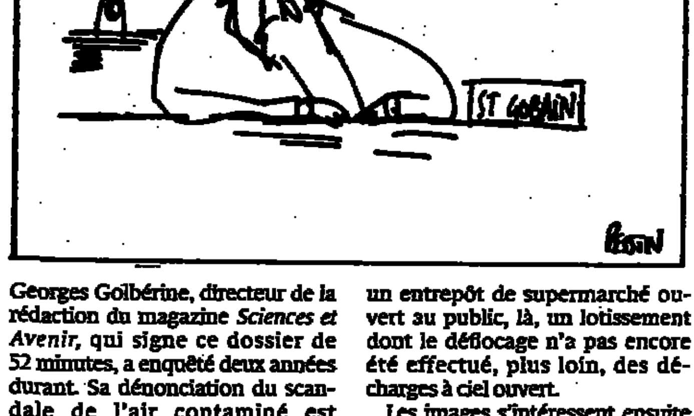
Les images s'intéressent ensuite aux sociétés coupables, Eternit et les filiales de Saint-Gobain qui, de propos lénifiants en mensonges rassurants, ont réussi à maintenir leur production tout en connaissant les risques. Défile alors la longue liste de ceux qui savaient : dirigeants d'entreprise se refusant à reconnaître la vérité, médecins du travail qui ont dissimulé la réalité aux salariés, responsables des services de santé. Et puis ce fameux Comité permanent de l'amiante, *« fondé en 1982 pour défendre les intérêts du lobby de l'amiante et dans lequel siégeaient les représentants de plusieurs ministères »*, selon Georges Golbérine. Et enfin, tout en haut de la pyramide, *« l'Etat, démissionnaire et neutralisé par la haute administration »*.

Sur ce point, deux déclarations étonnantes viennent étayer le commentaire impitoyable. *« Il n'y avait rien sur l'amiante dans les tiroirs de la direction générale de la santé »*, affirme Bernard Kouchner, ministre de la santé de 1992 à 1993. *« Je ne savais pas qu'il existait un Comité permanent de l'amiante. J'ignorais qu'y siégeait un responsable de mon ministère. Pour moi, la question était réglée depuis vingt ans »*, avoue Brice Lalonde, ministre de l'environnement de 1988 à 1992.

Le reportage montre du doigt, le commentaire accuse et dénonce violemment ceux-là mêmes qui ont accepté de témoigner face à la caméra... *« Nous voulions instruire le procès de la haute administration et de ces experts qui n'ont jamais été neutres et qui sont à l'origine de plusieurs milliers de morts »*, déclare Georges Golbérine. Et c'est bien d'un procès qu'il s'agit. Une instruction solidement étayée certes mais qui jamais ne laisse la parole à la défense.

Dorothée Tromparent

★ « Envoyé spécial » : *Amiante, cinquante ans de mensonge*, France 2, jeudi 19 septembre à 20 h 55.



La Léa de Paul

par Agathe Logeart

UN PETIT PARFUM de mystère, une pincée de coquetterie : le secret avait été bien gardé autour du titre de la nouvelle émission, un magazine dit de « société », présentée par Paul Amar sur TF 1. Selon les meilleures recettes publicitaires, les bandes-annonces qui s'étaient succédé depuis plusieurs jours avaient pratiqué un délicat *teasing* pour nous mettre en appétit : on allait voir ce qu'on allait voir. Adieu les grosses farces, les images choc, les mécaniques qui roulent mais n'amassent pas mousse, les foires d'empoigne et les polémiques stériles. Nouveau champion du *sens*, Paul Amar, jeté de France 2 pour une calamiteuse histoire de gants de boxe et temporairement exilé sur Paris-Première, où il se livre à une quotidienne interview légère et badine à l'heure où ses anciens collègues présentateurs égrènent les titres du 20 heures comme on pointe à l'usine, reprenait du service.

On fit des oh !, on fit des ah ! quand fut tiré le drap opaque masquant la statue du sens retrouvé. « Le monde de Léa » : quel drôle de nom pour une émission, pourquoi pas libellule ou papillon ? Eh bien, parce que Léa est un bébé né le jour de la première de l'émission, et que Paul Amar ambitionne de *« montrer à ce petit bébé le monde qu'il découvre aujourd'hui »*. Sans vouloir offenser personne, Léa tombe assez bien. On aurait tout aussi bien pu avoir droit au monde de Janine qu'à celui de Marcel, ce qui aurait manqué de poésie et n'aurait pas manqué d'affaiblir la métaphore. Va donc pour Léa, trois kilos deux, cinquante et un centimètres, dont les parents, nous dit-on, ont donné leur accord pour labelliser la nouvelle créature de TF 1.

C'est émouvant, une naissance. Celle d'un bébé, mais aussi (dans une moindre mesure, tout de même, restons sur terre) celle d'une émission. On y met sa confiance, ses espoirs. Elle vous pousse en avant, défie la mort. La vraie mort, ou cette mort civile qui semble frapper les présentateurs-vedettes dès lors qu'on leur a retiré leur hochet. C'est donc avec l'air à peu près aussi ému qu'un jeune papa encore tout empêtré dans la blouse chirurgicale et qui se bat pour la première fois avec les boutons d'une grenouillère que Paul Amar se lança dans l'arène. Ce bébé-là ne serait pas comme les autres, il nous en faisait le serment. Allez, on change tout ! Grâce à une famille lambda, chargée de poser les vraies questions que tout un chacun se pose, à des personnalités diverses connues pour leur talent et leur haute moralité, c'est la société française tout entière que l'on passerait ici au crible.

C'est le malheureux père de l'adolescent tué à Marseille qui essuya les plâtres de ce forum d'un genre prétendument nouveau. On venait de lui montrer la naissance d'un enfant. Il commentait, avec la formidable dignité que l'on avait découverte les jours précédents, la mort du sien. Malgré toutes les précautions oratoires de Paul Amar, qui s'efforça de nous convaincre de l'extrême pénibilité de sa tâche, on avait compris. Sur TF 1, le spectacle continue.

JEUDI 19 SEPTEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Dallas. Feuilleton. La fureur de l'enfer.
15.30 Hôtel. Série. Un garde du corps trop consciencieux.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.40 Jamais 2 sans toi...t. Série. Le Rebelle, série : paradis perdu.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.50

NAVARRO
Série. Un visage d'ange, de Patrick Jamain, avec Roger Hanin, Jacques Martial (90 min). 310971
Le commissaire et ses « mulets » enquêtent sur une série de meurtres perpétrés sur de jeunes touristes...

22.20

TOUT EST POSSIBLE
Magazine présenté par Jean-Marc Morandini. Invitée : Mireille Darc. La maladie ; les paparazzi ; la prostitution ; dépendance (100 min). 8221451
0.00 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. Pierre Richard, président du Crédit local de France (25 min). 94049
0.25 Journal, Météo.
0.35 Ernest Leardée ou le Roman de la biguine. 1.35 et 4.35, 5.10 Histoires naturelles. 2.25 et 3.05, 4.05 TF 1 nuit. 2.35 Cas de divorce. 3.15 Histoire des inventions. 5.05 Musique.

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal, Loto.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série. Cavale.
14.55 Le Renard. Série.
15.55 Tiercé.
16.20 et 5.00 La Chance aux chansons.
17.00 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.40 Sauvés par le gong. Série. La chorale.
18.10 Code Lisa. Série.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Attention mes lascars, voilà Oscar.
19.20 et 2.45 Studio Gabriel. Invitée : Jane Birkin.
19.59 Journal, A cheval, Météo, Point route.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine. L'amiante : cinquante ans de mensonges ; Dakar, l'économie de la débrouille ; Post-scriptum : Nabil, le coursier (130 min). 8846787
● Lire ci-dessus.
23.05 Expression directe. RPR.

23.15

CONTRE-ENQUÊTE ■
Film de Sidney Lumet (1990, 135 min). 7082109
Un jeune juge d'instruction doit, pour sa première affaire, instruire le cas d'un policier new yorkais à la détente facile qui a abattu un gangster. Dénonciation de la corruption policière à New York.
1.20 Journal, Bourse, Météo.
1.40 Le Cercle de minuit. Actualité du cinéma. Invités : Jacques Doillon ; Pascal Bonitzer ; Gaël Morel (75 min). 7588310
3.20 Ardoukoba. 4.10 24 heures d'info. 4.20 Météo. 4.25 Robin des Bois junior. Dessin animé. Les Troglodytes. 4.30 Voltigeur du Mont-Blanc.

France 3

12.33 Journal.
13.32 Keno.
13.40 La croisière s'amuse.
14.30 Simon et Simon. Série.
15.20 Les Enquêtes de Remington Steele. Série [2/2]. A s'arracher les cheveux.
16.10 Les deux font la loi.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé. Divertissement.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. *Truismes*, de Marie Darrieussecq.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION ■
Film de Sergio Leone (1971, 150 min). 38787155
Action picaresque, mise en scène efficace pour un western plein de tumulte.
23.25 Journal, Météo.

0.00

NEW YORK DISTRICT
Série. La fin d'un rêve, de Gus Makris, avec Jerry Orbach, Christopher Noth (45 min). 97489
Le squelette d'un homme est retrouvé dans les fondations d'une construction de Manhattan.
0.45 Espace francophone. Festival d'Avignon : une cinquantième francophone. 1.15 Capitaine Furillo. Série. Les résidus. *Furillo mène une enquête dans son propre commissariat pour savoir si les accusations portées sur certains de ses hommes sont fondées.* 2.05 Musique Graffiti (20 min).

La Cinquième

13.30 Nouveaux Horizons. Pologne, musique au cœur. 14.00 La Rivière sacrée des Tibétains. 15.00 Que deviendront-ils ? 16.00 Le Journal de la création. 16.30 Les Yeux de la découverte. 17.00 Le Tour du monde en 80 jours. 17.30 Alf. 18.00 Des religions et des hommes. 18.15 Cinq sur cinq inventions. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [12/26] Le colporteur, de Philippe Landrot, d'après Morris et Goscinny (30 min). 8088
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Vivienne Radermacher. Jean Paul II : bienvenue en France ? (30 min). 1567
20.00 ► Architectures. Documentaire. [1/5] La villa Dall'Ava, de Richard Copans (30 min). 1180
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : BOSSER N'EST PAS JOUER
L'exploitation des enfants.
20.50 Les Enfants oubliés de Moscou. Documentaire (15 min). 6074451
21.05 Les Enfants du monde. Documentaire. Le droit au travail (v.o., 45 min). 723345
21.50 et 23.00, 23.45 Débat.
22.05 Travailler ne nuit point. Documentaire (15 min). 5731890
22.20 Voleurs d'enfance. Documentaire (20 min). 9252093
22.40 Garanti sans travail d'enfant. Documentaire (v.o., 20 min). 9240258
23.20 Je n'ai plus de larmes pour pleurer. Documentaire (10 min). 4427242
23.30 Les Larmes des fillettes thaïlandaises. Documentaire (15 min). 33093
0.00 Il reste encore des rêves à rêver. Documentaire (45 min). 75759
0.45 Interview de Gordian Troeller par Sabine Christiansen.
0.50 Education et mensonge. Documentaire (30 min). 6939594
1.20 Car ils savent ce qu'ils font. Documentaire (30 min). 8927759
1.50 Prolétariat de rue. Documentaire (30 min). 7781469
2.20 Victimes du progrès. Documentaire (30 min). 7785662

M 6

12.25 Les Routes du paradis. Au secours. Série.
13.25 La Double Vie de monsieur le juge. Téléfilm de L. Rudolph (95 min). 1514426
15.15 Drôles de dames. Copies conformes. Série.
16.25 Hit Machine. Variétés.
17.00 Rintintin junior. Série.
17.30 Classe mannequin.
18.00 Sliders, les mondes parallèles. Un monde clairvoyant. Série.
18.55 Highlander. Série. Le manipulateur.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 Passé simple. Magazine. 1938 : les dictateurs.

20.50

LES AMIES DE MA FEMME
Film de Didier Van Cauwelaert, avec Michel Leeb, Christine Boisson (1992, 84 min). 554703
Le directeur de l'information d'une chaîne télévisée est évincé. Il le cache à sa femme.

22.30

OBSESSION ■ ■
Film de Brian De Palma (1976, 93 min). 2887426
Seize ans après l'enlèvement dramatique et la mort violente de sa femme et de sa petite fille, un homme d'affaires américain croit retrouver l'épouse disparue à Florence, sous les traits d'une jeune étudiante.
0.20 Murder One, l'affaire Jessica. Série. Chapitre 20.
1.10 Best of Trash.
2.40 Rock express. 3.05 Culture pub. Magazine. 4.00 La Saga de la chanson française. Documentaire. Claude Nougaro. 4.50 Jazz 6. Magazine (50 min).

Canal +

► En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Les Indians 2. Film de David S. Ward (1994, 101 min). 6577258
15.15 C Net (rediff.).
15.30 A la rencontre de divers aspects du monde contemporain ayant pour point commun une illustration sur support audiovisuel. Magazine.
16.00 Pan Yuliang, artiste peintre ■ Film de Huang Shuqin (1992, 114 min). 6281074
17.55 Billy the Cat, dans la peau d'un chat.
► En clair jusqu'à 20.30
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : Harry Connick Junior.

20.15

FOOTBALL
En direct du stade de l'Abbé-Deschamp. Match décalé de la huitième journée du championnat de France de D1 : Auxerre-Nantes ; à 20.30, coup d'envoi (135 min). 8628884
22.30 Flash d'information.

22.35

TRUE LIES, LE CAMÉLÉON ■
Film de James Cameron (1994, v. o., 135 min). 4437628
Adroite transposition de La Totale *de Claude Zidi (1991). C'est mené à toute allure, relevé par des feux d'artifice d'effets spéciaux et interprété façon James Bond par Arnold Schwarzenegger. Bravo Schwarzie !*
0.50 Les Yeux fermés. Film de Francesca Archibugi (1995, v. o., 109 min). 19218933
2.40 Surprises (20 min).

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Musiques tibétaines (4).
20.30 Lieux de mémoire. La mairie (2).
21.32 Fiction. Avignon 96. Texte nu (1).
22.40 Nuits magnétiques. L'Engagement (3).
0.05 Du jour au lendemain. Richard Morgiève (Mon beau Jacky). 0.50 Coda. Musique au temps de Heinrich Heine (4). 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Les Gagnants, de Julio Cortazar (5) ; 1.59, Un intellectuel dans les camps de la mort : à la découverte de Jean Améry ; 2.48, Sérénade interrompue ; 2.58, Salvador Dali ; 4.23, Freud et l'énigme du plaisir ; 6.00, Le baiser de Judas (2) ; 6.26, Parsifal et l'enchantement du Vendredi Saint (2).

France-Musique

20.00 Concert promenade. Donné le 11 septembre, au Royal Albert Hall, à Londres, par l'Orchestre philharmonique de la BBC, dir. Yann-Pascal Tortelier : L'Arbre des songes pour violon et orchestre, de Dutilleux, Olivier Charlier, violon ; Turangalila Symphonie, de Messiaen, Jean-Yves Thibaudet, piano, Valérie Hartmann-Claverie, ondes Martenot.
22.30 Musique pluriel. Concerto pour orchestre, de Hobson, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Bratislava, dir. Szymon Kawalla ; Œuvres de Escaich.
23.07 Histoire de disques. Œuvres de Verdi, Tchaïkovski, Chostakovich, Brahms, Smetana.
0.00 Tapage nocturne. Théâtres. Jeanne de Marc Marder : Visions, musique pour la Tempête au Pays d'Egypte, pièce de P. Laville ; Marc-Olivier Dupin : Œuvres de G. Bernanos. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le pianiste Samson François. Œuvres de Chopin : Fantaisie op. 49 violon, Ferey, piano ; Œuvres de Duparc : Danse lente ; Aux Étoiles, par l'Orchestre symphonique et Lyrique de Nancy, dir. Kaltenbach ; Mélodies, Kruysen, Baryton, Lee, piano ; Quatuor op. 121, de Fauré par le Quatuor Parisii.
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 L'Armée des ombres ■ ■ Film de Jean-Pierre Melville (1969, 140 min). 75709987
22.20 Journal (France 2).
22.40 La Marche du siècle. (France 3 du 4/9/96).
0.00 Embarquement porte n° 1.
0.30 Soir 3 (France 3).
1.00 Journal (RTBF).
1.30 Taratata (80 min).

Planète

19.40 Tanzanie, la vallée des ancêtres.
20.35 A nous la bonne soupe.
21.25 Que serions-nous sans nos miroirs ?
22.20 Martin de Tours.
23.10 La Part du rêve. Le voyage immobile.
23.40 1914-1918 : Vols de guerre. [3/4].
0.45 Françoise Dolto. [2/3] Parler vrai (55 min).

Paris Première

20.00 et 0.00 20 h Paris Première.
21.00 L'Invraisemblable Vérité ■ ■ Film de Fritz Lang (1956, N., v.o., 80 min). 80460971
22.20 Concert : José Van Dam. Enregistré au Festival d'Aix-en-Provence, en juillet 1994 (100 min). 29855432

France Supervision

20.20 Ciné Actu.
20.30 Le Dollar troué ■ Film de Kelvin Jackson Paget (1965, 90 min). 71829838
22.00 Voile.
22.05 Le Colosse de Rome ■ ■ Film de Giorgio Ferroni (1964, 100 min). 21402722
23.45 L'Histoire des gréements.
0.35 Ecran large.
1.05 Sortons !
2.00 Parachutisme (45 min).

Ciné Cinéfil

19.50 Le Pèlerin ■ ■ Film muet de Charles Chaplin (1922, N., 40 min). 79716819
20.30 Tourbillon de Paris ■ Film d'Henri Diamant-Berger (1939, N., 90 min). 9365635
22.00 Café de Paris ■ Film d'Yves Mirande (1938, N., 85 min). 14689722
23.25 Le Club.
0.45 Ville frontière ■ Film d'Archie L. Mayo (1935, N., v.o., 85 min). 29147730

Ciné Cinémas

20.30 Transamerica Express ■ ■ Film d'Arthur Hiller (1976, 110 min). 2533726
22.20 La Fille prodigue ■ Film de Jacques Doillon (1981, 95 min). 37582277
23.55 Judith Therpauve ■ ■ Film de Patrick Chéreau (1978, 125 min). 19938567

Série Club

20.45 Les Anges de la ville. Contre-coup.
21.40 et 0.40 Un juge, un flic. Parce que...
22.30 Colonel March. La deuxième Joconde.
23.00 Flash. Autour de minuit.
23.50 Quincy. Empoisonnement.

Canal Jimmy

20.00 Le Meilleur du pire.
20.35 Emmy Awards 96.
22.35 Sailor et Lula ■ ■ Film de David Lynch (1990, v.o., 130 min). 79308600
0.45 Souvenir - Ça c'est Claude François (70 min).

Eurosport

15.00 Cyclisme. En direct. Tour d'Espagne (12e étape) : Benavente - Alto del Naranco (188 km, 90 min). 808813
19.00 et 22.00 Boxe.
20.00 Fléchettes.
21.00 Course de camions.
23.00 Formule 1 Magazine.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

20.35 Memphis Belle. Film de Michael Caton-Jones (1990, 110 min). Avec Matthew Modine. *Aventures.*
22.25 Le Côté obscur du cœur. Film d'Eliseo Subiela (1992, v.o., 125 min). Avec Dario Grandinetti. *Chronique.*

RTL 9

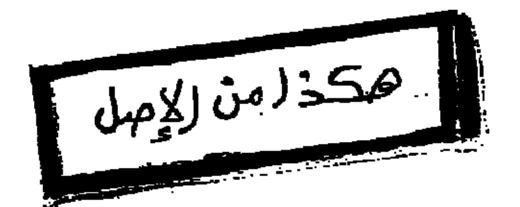
20.30 Aigle de fer II. Film de Sidney J. Furie (1988, 105 min). Avec Louis Gossett Jr. *Aventures.*
22.15 J'aurai ta peau. Film de Richard T. Heffron (1982, 110 min). Avec Armand Assante. *Policier.*
0.20 Trois chambres à Manhattan. Film de Marcel Carné (1965, N., 105 min). Avec Maurice Ronet. *Drame.*

TMC

20.35 Les Eaux printanières. Film de Jerzy Skolimowski (1988, 105 min). Avec Timothy Hutton. *Comédie dramatique.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
JEUDI 19 SEPTEMBRE 1996

L'humour en berne

par Pierre Georges

L'ÉTRANGE PAYS. Il y a quelquefois de quoi en avoir la tête qui tourne. Avenir, passé. Passé, avenir. On a la mémoire qui flanche, on se souvient plus très bien. Un peu comme cette envolée d'Alain Lamassoure, ministre du budget et présélectionné par le jury du Club de l'Humour politique pour cette déclaration inoubliable : *« On a déjà du mal à prévoir le passé. Comment pourrions-nous prévoir l'avenir ? »*.

La tête qui tourne et l'humour en berne. Question du matin, à froid, au débotté, fort académique. Etes-vous thé ou café ? Vercingétorix ou Clovis ? Gaulois ou Franc ? Laïque ou calotin ? Vu sous cet angle-là, la question est sérieuse et l'heure est grave. Qui répond Alésia est classifié de gauche. Qui répond Soissons ou Reims est étiqueté de droite. Et si l'on s'en moque un peu ou si l'on préfère se situer dans la catégorie chèvre-chou des molles indécisions, façon « nos ancêtres les Gaulois-Francs », on vit dangereusement. Il faut avoir une opinion.

Il le faut. Sur tout, sur rien, dans l'urgence du siècle finissant. Car comme dirait Jean-François Copé, député et maire RPR de Meaux, autre candidat d'élite au Prix de l'Humour : *« L'an 2000 est dans cinq ans, mais, prenez garde, il pourrait arriver plus vite que prévu »*.

C'est un fait. L'avenir n'est pas toujours sûr ! La tête et la chronique qui tournent. On se couche en lisant que les jeunes sont, de plus en plus, victimes de violences. On se lève en entendant que les jeunes sont, de plus en plus, auteurs de violences. On pourrait avancer l'idée que ce sont là les deux bouts d'un même mal. Mais ce ne serait pas assez sérieux. Le sérieux, le vrai est ailleurs. Chez M. le maire de Moret-sur-Loing, paisible bourgade et qui entend le rester. Cet homme prévoyant avait des problèmes avec des jeunes. Le jeune est bruyant parfois, brise-tout à l'occasion, taggeur cela s'est vu. Donc, supprimons le jeune. Simple, comme décret ! A partir de dorénavant, tout rassemblement de jeunes suceptible de troubler l'ordre public et le légitime sommeil des habitants du lieu sera interdit après 22 heures. Moret en paix, braves gens, votre maire veille !

Prenons garde. L'an 2000 anticipe. Il est là, le pied sur l'accélérateur pour nous prendre au dépourvu. Un peu comme ce troisième candidat d'élite aux Jeux olympiques de 2004 et au Prix de l'Humour, le bon Pierre Mauroy. Surpris par l'attentat d'Atlanta, le maire de Lille affirma solennellement : *« C'est contraire à l'esprit olympique »*.

Cela l'était en effet, et le reste. Le passé, l'avenir, toujours la tête qui tourne. Cette photo, par exemple, en « une » de *l'Humanité* mercredi. Très fin de siècle social. La maréchaussée, requise, a fait évacuer, mardi à l'aube, les locaux occupés depuis cinq bons mois par les ouvrières de L'Epée, une PME horlogère du pays de Montbéliard en liquidation judiciaire. Un conflit dur, exemplaire, des gens se battant pour leur emploi. Avec constitution d'un trésor de guerre, un vrai leader syndical, maîtresse femme, Noëlle Grimm. Bref, le passé, le présent, l'avenir, L'Epée comme un hoquet de Lip. Et cette photo étrange, les ouvrières sortant, les mains sur la tête. Comme après la chute de Fort L'Epée ou comme des prisonnières de guerre sociale. Sans doute voulaient-elles manifester, en en rajoutant un peu, leur désaccord avec Edith Cresson, quatrième sélectionnée, pour cette phrase : *« Le gouvernement Juppé n'est absolument pas pire que ses prédécesseurs »*.

Les ambulanciers veulent poursuivre et « durcir » leur mouvement

Satisfaits des propositions du gouvernement, ils s'opposent toujours à la CNAMTS

APRÈS plusieurs jours d'opérations escargots, qui ont perturbé la circulation dans plusieurs grandes villes de France, les ambulanciers ont obtenu satisfaction sur une partie de leurs revendications, au cours de la réunion qu'ils ont eue, mardi 17 septembre, avec le ministre des affaires sociales, Jacques Barrot, et le secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, Hervé Gaymard. En revanche, l'échec des négociations de leurs représentants, le même jour, avec le directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), Gérard Rameix, a conduit la Chambre syndicale des services d'ambulance (CSNSA), qui fédère cinq organisations, à appeler à la poursuite et au durcissement du mouvement.

Les ponts ne sont pas coupés avec le gouvernement, qui a fait une ouverture importante en direction des 6 000 entreprises du secteur (40 000 emplois). M. Barrot et M. Gaymard ont, en effet, annoncé que l'intégration des dépenses de transports sanitaires dans le budget global des hôpitaux publics n'était *« pas à l'ordre du jour »*. La CNAMTS avait adopté cette mesure, mardi 10 septembre, afin que les personnels hospitaliers se sentent plus responsabilisés par la prescription de ces transports (ambulances, véhicules sanitaires légers, taxis...), qui a généré une dépense de 6,6 milliards de francs en 1995. Ses responsables en attendaient, à terme, une économie annuelle de 600 millions de francs pour les caisses.

L'AGE D'OR RÉVOLU

Par ailleurs, le gouvernement, la caisse nationale d'assurance maladie et les organisations d'ambulanciers vont mettre en place, dans les prochains jours, un *« groupe de travail »* chargé d'élaborer dans les semaines qui viennent des propositions concrètes pour la profession. Il s'agira notamment de mieux définir ce qui relève du transport en ambulance, en véhicule sanitaire léger ou simplement en taxi, précise au *Monde* Christian Corcket, délégué général de la chambre syndicale des ambulanciers. Il est fréquent, en effet, qu'un transport en ambulance soit prescrit alors qu'un déplacement en taxi, moins coûteux, ferait l'affaire sans pour autant porter atteinte à la qualité des soins.

Mais l'abcès de fixation reste, pour les ambulanciers, la circulaire adressée le 16 juillet 1996 par la CNAMTS aux cent-vingt neuf caisses primaires. En application de la jurisprudence de la Cour de cassation, ce texte prévoit que ne seront plus remboursés que les transports liés à l'entrée et à la sortie de l'hôpital. Jusqu'à présent, une interprétation extensive des textes faisait que les malades étaient systématiquement remboursés de leurs frais pendant les trois mois suivant leur sortie de l'hôpital. Toutefois, la CNAMTS a précisé qu'elle continuerait de rembourser les transports sur prescription médicale, les déplacements prescrits dans le cadre d'une affection de longue durée, les trajets de plus de 150 kilomètres et les transports en série.

Au cours de trois heures et demi de négociations, mardi soir, le directeur de la CNAMTS est resté inflexible : pas question d'abroger la circulaire, ni même d'en suspendre l'application jusqu'au 30 octobre, comme le réclamaient les ambulanciers. *« La CNAMTS n'a pas varié d'un iota sa position, et nous donnons quartier libre à nos troupes pour mener toute action jugée nécessaire »*, a annoncé M. Corcket. Les ambulanciers, qui avaient organisé mardi un grand rassemblement à Limoges et d'autres plus modestes dans une dizaine de villes, vont poursuivre leur mouvement, M. Corcket n'excluant pas, notamment, de perturber les déplacements en province de certains ministres.

La chambre syndicale des ambulanciers, qui tient son congrès à Colmar vendredi 20 et samedi 21 septembre, va définir les suites à donner à un mouvement engagé début septembre. Au-delà de ces actions, c'est bien une gestion plus rigoureuse de ce poste de dépenses qui est en jeu, et donc l'instauration, comme pour d'autres professions de santé, d'un objectif quantifié national encadrant l'activité d'un secteur dont l'âge d'or est sans doute révolu.

Jean-Michel Bezat

La chambre des comptes de Picardie met en cause Jean-François Mancel

DANS SON ÉDITION datée 18 septembre, *Le Canard enchaîné* publie des éléments extraits de la lettre d'observations provisoires de la chambre régionale des comptes de Picardie consacrée à la gestion du département qui mettent en cause le secrétaire général du RPR, Jean-François Mancel, à propos de sa gestion à la tête du conseil général de l'Oise. Selon l'hebdomadaire, ce document a été officiellement transmis au procureur de Beauvais le 3 juin. Aucune information judiciaire n'a, depuis, été ouverte.

Entre 1989 et 1992, rapporte *Le Canard enchaîné*, le conseil général de l'Oise aurait pris en charge quelque 1,4 million de francs de dépenses effectuées dans des hypermarchés locaux – *« papier toilette, concombres, pâtes, lait bronzant, etc. »*. *« Seuls des membres de l'état-major du conseil général avaient l'autorité suffisante pour faire accepter de telles factures par les services du département »*, estime l'hebdomadaire.

Jean-François Mancel a déclaré au *Monde*, mercredi 18 septembre, qu'*« un petit nombre des faits rapportés* [étaient] *vrais, mais, pour la plus grande partie, inexacts »*. Ayant déploré, mardi soir, dans un communiqué, la publication d'informations *« incomplètes, inexactes et déformées »* concernant une *« procédure qui n'est pas publique »*, M. Mancel nous a indiqué qu'il allait transmettre le texte de sa réponse à la chambre régionale des comptes *« à la fin de cette semaine »*. Après cette réception, le rapport définitif de la chambre régionale sera présenté à l'assemblée départementale en séance publique.

Selon le *Canard enchaîné*, le rapport de la chambre régionale relève que les dépenses alimentaires ont triplé de 1990 à 1992, le conseil général ayant par ailleurs acheté *« près de 10 000 bouteilles de boissons alcoolisées »* en 1992. M. Mancel nous a indiqué avoir procédé *« comme dans la plupart des collectivités »*, en faisant régler par le conseil général des dépenses liées à *« la politique d'accueil du département »*. *« Nous avons, depuis quelques années, stabilisé ce budget de réceptions, qui se monte aujourd'hui à 4 millions de francs, sur un budget total de 3 milliards pour le département. »*

La chambre régionale aurait relevé l'attribution, par le conseil général, de logements à *« des directeurs de services et des agents territoriaux »* dont le loyer et les factures étaient acquittés par la collectivité. M. Mancel n'a pas contesté ce point, se justifiant par l'intérêt *« d'attirer des collaborateurs de qualité »* dans son département.

H. G. et J.-L. S.

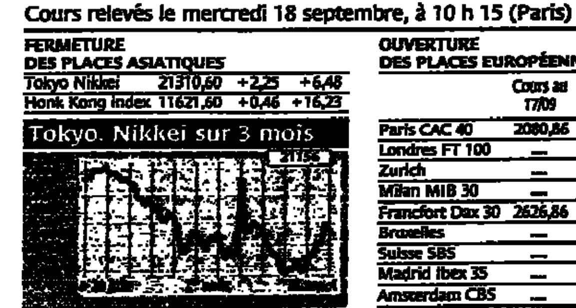
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 18 septembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	21310,60	+2,25	+6,48
Honk Kong index	11621,60	+0,46	+16,23



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 17/09	Var. en % 16/09	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2080,86	−0,26	+11,16
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+16,17
Milan MIB 30	—	—	+10,52
Francfort Dax 30	2626,86	−0,11	+16,54
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	−2,04
Madrid Ibex 35	—	—	+12,41
Amsterdam CBS	—	—	+20,06

Tirage du *Monde* daté mercredi 18 septembre 1996 : 492 810 exemplaires 1 -

veulent poursuivre
...ur mouvement

Le Monde — LA LAÏCITÉ EN DÉBAT

CLOVIS L'ÉGLISE ET LA RÉPUBLIQUE

CHÔMAGE, tensions sociales, sans-papiers... Il ne manquait plus que Clovis pour égayer la rentrée. La commémoration du quinze centième anniversaire de son baptême suscite un débat confus qui semble ramener la France des décennies en arrière. Serait-elle ce pays poussiéreux, sur le pied de guerre, écartelé entre des catholiques nostalgiques et des bouffeurs de curés ?

Clovis n'a ni la cote de Charlemagne ni celle de Jeanne d'Arc. Le sondage que nous publions le situe loin derrière ces personnages emblématiques, un Français sur cinq se déclarant d'ailleurs incapable de le juger en bien ou en mal. Les historiens, de leur côté, avouent ne pas savoir grand-chose du *« premier souverain français »*. Même la date de son baptême est incertaine. Une silhouette aussi floue autorisait tous les malentendus et toutes les ambiguïtés.

Ainsi donc se trouve posée à nouveau, de la pire manière, une question pourtant fondamentale : celle des rapports entre la société civile et les religions. Il ne s'agit plus, cette fois, de se prononcer sur des faits concrets – comme les subventions à l'école catholique ou le port du foulard islamique –, mais de discuter pêle-mêle de la conversion d'un Barbare romanisé, des origines chrétiennes de la France, du financement du voyage papal, sans oublier le préservatif et l'avortement...

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat, votée en 1905, a été une oeuvre de sagesse, qui a assuré l'indépendance de la sphère publique et la liberté des cultes. Quatre-vingt-onze ans après, elle tient toujours debout, même si le paysage a considérablement changé. Les rapports entre les pouvoirs publics et les autorités religieuses se sont décrispés. On est passé peu à peu de la guerre civile froide à une sorte de paix armée, avant d'en arriver à une collaboration concrète (pour régler le conflit de Nouvelle-Calédonie, par exemple), voire à une confusion des rôles, avec l'office funèbre célébré à Notre-Dame de Paris pour François Mitterrand ou les déclarations inattendues de Jacques Chirac au Vatican sur *« la fille aînée de l'Eglise »*.

Le vieux clivage entre croyants et incroyants n'existe plus guère. Jeanne d'Arc est très bien vue des anciens élèves de l'école publique, tandis que Jules Ferry est quasiment plébiscité par les anciens de l'école privée. En un siècle, la perspective a été renversée : c'est dans le domaine social que l'Eglise est attendue et non sur la morale privée.

Même les croyants revendiquent leur autonomie. Désormais, chacun a tendance à se donner ses propres règles de vie, comme à se bricoler une petite religion personnelle. Si l'Eglise est en conflit, ce n'est plus avec l'Etat mais avec la société.

L'émergence de l'islam, devenue deuxième confession de France, contribue à brouiller les cartes. Faut-il s'adapter à une autre culture qui distingue mal la vie privée de la sphère publique ? Pour leur part, les autorités chrétiennes et juives s'inquiètent de l'inculture religieuse des jeunes et souhaitent que l'école publique leur transmette aussi cet aspect essentiel du patrimoine national.

Le temps d'une laïcité plus ouverte, c'est-à-dire moins craintive, est peut-être venu. Mais il ne faut pas compter sur la tempête Clovis pour faire avancer sereinement le débat.

Robert Solé

Marc Chagall, « Les Rois de France », 1973.

هكذا من الأصل

Comment un Barbare romanisé est devenu « roi de légende »

Que sait-on réellement de Clovis ? Pas grand-chose. Même la date de son baptême est incertaine

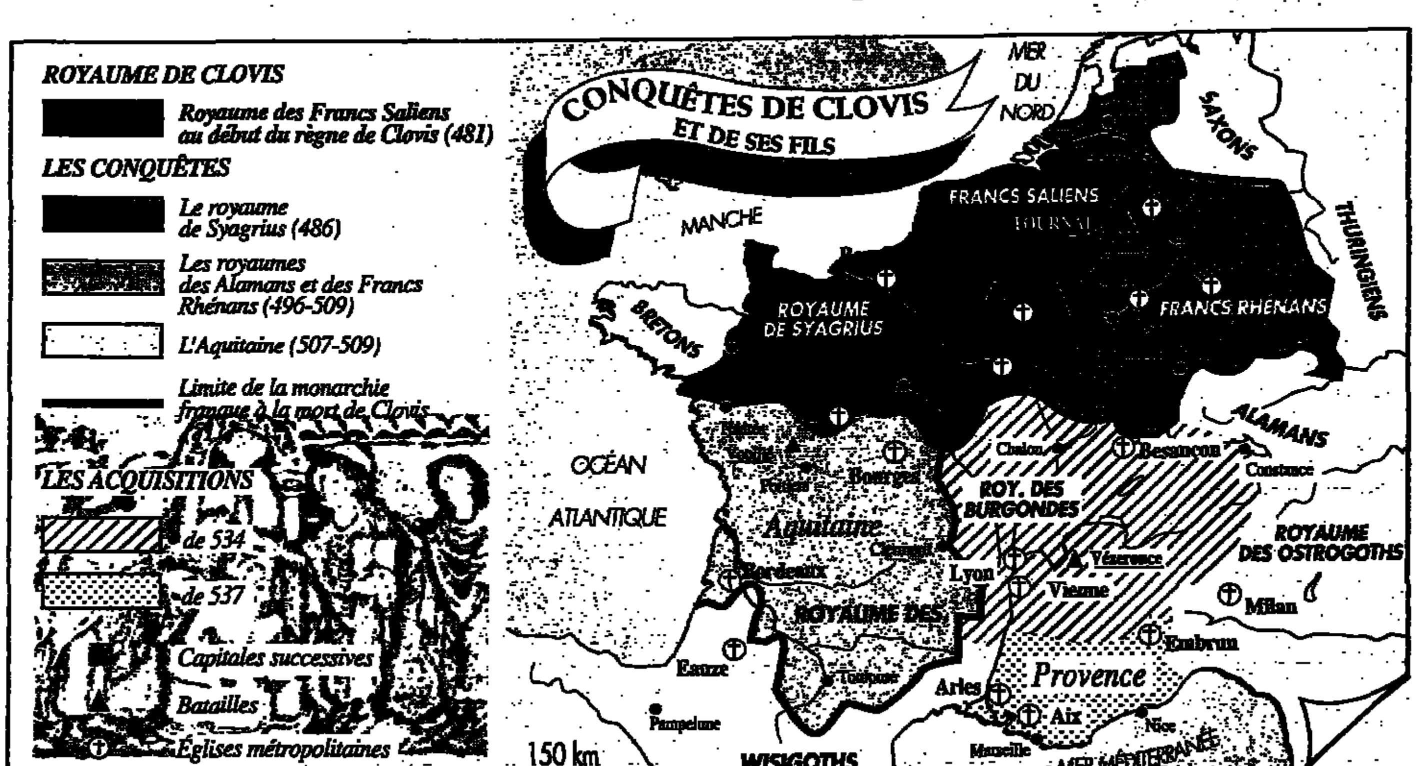
Un déluge de papier accompagne la célébration de l'anniversaire du baptême de Clovis. Des biographes chantent le *« roi de légende »*, des pamphlets stigmatisent le Barbare, suppôt de la réaction cléricale. Que sait-on en réalité de ce premier souverain « français » ? Pas grand-chose, il faut l'avouer, à commencer par la date réelle de son baptême : 496, 497 ou bien 498 ? On a officiellement retenu la première, traditionnelle, alors que la dernière semble être la bonne. Les documents d'époque sont rares. On possède une lettre de Clovis, adressée à un groupe d'évêques, sans doute en 511, lors de la tenue du concile d'Orléans ; une demi-douzaine de lettres envoyées au roi franc, à la rhétorique souvent obscure ; autant de missives dont il est le sujet et quelques allusions dans des chroniques et vies de saints, burgonde, ostrogothique ou byzantine. Maigre pitance si l'on ne possédait pas l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours.

Mais cette chronique qui consacre seize chapitres à Clovis, soit une trentaine de pages dans une édition contemporaine, est-elle fiable ? Elle fut rédigée vers 580, environ soixante ans après la mort du roi. Autant dire que le rédacteur n'a pu rencontrer de témoins directs. Sans doute la veuve de Clovis, Clotilde, âgée, finit-elle ses jours à Tours, la ville dont Grégoire était l'évêque, en 548. Et ses récits ont dû laisser des traces dans la mémoire locale. Cela suffit-il pour étayer un récit historique ? D'autant que Grégoire poursuivait un but très précis en rédigeant son texte et qu'il a donc pu tordre la réalité dans le sens de sa démonstration. C'est donc à travers des bribes d'informations, plus ou moins avérées, qu'il faut tracer le portrait de Clovis. La plus grande prudence s'impose.

Quand il apparaît dans l'histoire, en 481, la romanité est encore très active en Gaule, même si le dernier empereur d'Occident a été déposé cinq ans auparavant par Odoacre, chef des Hérules. Sur le territoire de la Gaule on trouve, au nord, à cheval sur le Rhin et jusqu'à la Somme, les Francs ; les Alamans tentent d'occuper l'espace entre le Rhin et la Meuse ; autour du lac Léman et le long des vallées du Rhône se trouve le royaume burgonde ; au sud de la Loire et en Provence, le royaume wisigoth ; entre Somme et Seine, le territoire est tenu par une famille une famille gallo-romaine dont Syagrius, « roi des Romains », est le représentant ; les Armoricains occupent tout l'Ouest. Ces « Barbares », en partie romanisés ne sont pas très nombreux – quelques dizaines de milliers, cent mille tout au plus pour les Wisigoths d'Aquitaine –, le fond de la population reste gallo-romain. Mais cette couche de population, dynamique, possède le pouvoir économique, politique et militaire.

La première église chrétienne a été fondée à Lyon en 177 de notre ère. Depuis le règne de l'empereur romain Constantin, le christianisme est toléré (313), et, depuis celui de Théodose (391), il est quasiment devenu la religion de l'Empire. En revanche un grand nombre de Barbares ont embrassé l'hérésie arienne – pour Arius, évêque d'Alexandrie, les personnes qui composent la Trinité, ne sont pas égales : il y a prééminence du Père sur le Fils. Enfin, en dépit du dynamisme de l'Eglise, conduite par des évêques issus de l'aristocratie gallo-romaine, le paganisme est encore très vivant dans les campagnes.

On connaît assez bien le père de Clovis, Childéric, roitelet franc de la « Belgique seconde » (de l'Escaut à la Somme) : on a retrouvé sa tombe à Tournai, au milieu de ses chevaux sacrifiés pour ses funérailles. Ce roi se veut surtout général romain : il en porte le costume. Il est le successeur – et peut-être le descendant direct – des rois francs Clodion et Mérovée. A sa mort, vers 481 ou 482, Clovis a quinze ans environ quand il reprend l'administration de la « Belgique seconde ».



Rémi, évêque de Reims, salue son avènement – en utilisant le terme administratif romain pour désigner le territoire qu'il contrôle – et l'exhorte à bien gouverner.

Un peu plus tard (486), il élimine Syagrius, son plus proche voisin. Sans doute avec l'aide d'autres chefs francs, celui de Cologne notamment. Selon une heureuse expression, un Barbare romanisé l'emporte sur un Romain barbarisé. C'est là que se situe l'épisode du vase de Soissons. Vers 491, il guerroie contre les Armoricains et leur prend Blois. En 493, sa puissance est suffisante pour qu'il épouse Clotilde, la fille de Gondebaud, roi des Burgondes. Au même moment sa soeur convole avec Théodoric, chef des Ostrogoths qui dominent l'Italie. Clovis entre ainsi dans le club des « grands » qui se partagent l'empire romain d'Occident. Il faut noter que, si Gondebaud et Théodoric sont de religion arienne, Clotilde est catholique.

En 496, il soutient contre les Alamans le Franc Sigisbert et remporte sur eux une bataille longtemps incertaine à Zulpich (Tolbiac). Certains avancent, en interprétant une lettre de Théodoric à Clovis, que la fameuse bataille n'aurait eu lieu que dix ans plus tard. Toujours est-il que Clovis domine désormais la France du Nord – les Francs rhénans sont ses obligés. A-t-il prononcé au plus fort du combat le fameux voeu (*« Dieu de Clotilde, si tu me donnes la victoire... »*) pieusement rapporté par la tradition ? Nul ne le saura jamais. Ce qui est certain, c'est qu'il se fait baptiser.

En adoptant la religion catholique – et non pas arienne – il devient l'ennemi potentiel des Burgondes comme des Wisigoths et s'attire la faveur des évêques catholiques des royaumes hérétiques, comme l'amitié d'Anastase, l'empereur de Constantinople. A partir de cette date, Clovis peut lancer des incursions au sud de la Gaule. S'il échoue à moitié en Burgondie, il vainc – et tue – en 507, le roi wisigoth, Alaric, à Vouillé, près de Poitiers. Les Wisigoths se replient sur leurs possessions espagnoles mais gardent la Narbonnaise. Clovis triomphe : il reçoit de l'empereur byzantin un titre honorifique – consul honoraire – et fait de Paris sa capitale. Ce choix obéit sans doute à des raisons géostratégiques. Mais la raison en est aussi que la ville est une ancienne résidence impériale qui a bénéficié par la suite du rayonnement intellectuel de Geneviève, future sainte patronne de la cité. Il y construit une église dédiée aux apôtres Pierre et Paul, où il sera inhumé.

Avant de mourir, en 511, il élimine brutalement ses rivaux francs, convoque un concile à Orléans et fait rédiger – et donc fixer – les 65 articles de la loi salique. Ce code juridique a été élaboré au IVe siècle, peut-être par des officiers romains d'origine franque qui voulaient appliquer à des comportements de type barbare – règlements de comptes et vengeances personnelles de type germanique – des prescriptions de caractère romain – amendes et compensations pour les crimes et délits. Là encore, la romanité est en marche. C'est d'ailleurs parce que Clovis a été le « meilleur élève des Romains » que les populations gallo-romaines ont facilement accepté la domination franque.

Sa silhouette historique floue permet d'enrôler le souverain franc sous toutes les bannières

Clovis a-t-il été un « visionnaire » politique, comme certains l'affirment aujourd'hui ? Rien n'indique qu'il ait médité quelques « grands desseins ». La Gaule n'a pas attendu Tolbiac pour être christianisée ; la France n'est pas née à Vouillé. Pourtant, quelque chose s'est sans doute joué sous son règne. Mais la fortune de Clovis est largement posthume. Sa silhouette historique incertaine, floue, permet d'enrôler le roi franc sous toutes les bannières. Depuis quinze siècles, Clovis tient tous les rôles du répertoire français.

E. de R.

Laurent Theis, historien spécialiste du premier Moyen Age

« Le mythe et la réalité confondus sont installés dès le départ »

« Peut-on dater la naissance du mythe Clovis ?

– Ce mythe apparaît très tôt et repose à 80 % sur l'*Histoire des Francs*, chronique rédigée vers 580 par Grégoire, évêque de Tours. Trois générations séparent le rédacteur des contemporains du roi franc, ce qui est beaucoup à une époque où la mémoire écrite n'est guère fixée. Dans le récit de Grégoire de Tours, il y a un projet pédagogique certain. L'auteur veut montrer comment l'Eglise s'est fortifiée à travers son alliance avec Clovis. Pour que sa démonstration soit plus probante, il établit un parallèle entre Constantin, le premier empereur romain à embrasser le christianisme, et Clovis.

» Ce parallèle oblige, bien sûr, Grégoire de Tours à forcer sa démonstration. Ce qui n'empêche pas le succès de son entreprise : le chroniqueur va installer pour longtemps l'image d'un roi *« fondateur »*, allié privilégié de l'Eglise catholique. Le mythe et la réalité confondus sont donc installés dès le départ... Par exemple, il est à peu près certain que, même si le récit du vase de Soissons correspond à une réalité – ce dont on n'a aucune preuve –, il est recomposé à des fins démonstratives.

– Va-t-on en rester là ?

– Non, une deuxième étape est franchie avec l'avènement de la deuxième dynastie, les Carolingiens... A partir de Pépin le Bref, les rois francs sont sacrés au cours d'une procédure liturgique. C'est une référence explicite à l'Ancien Testament : Pépin et Charlemagne reçoivent l'onction d'un prélat, comme le roi David l'avait reçue du prophète Samuel. La légitimité de la nouvelle dynastie et ses liens avec l'Eglise sont ainsi confortés. Mais, à partir du IXe siècle, entre 830 et 880, avec Louis le Pieux et Charles le Chauve, fils et petit-fils de Charlemagne, une assimilation est opérée entre le baptême du premier Mérovingien et le sacre du souverain régnant. L'un des grands intellectuels du temps, Hincmar, évêque de Reims, explique que le sacre et le baptême par l'intermédiaire d'un même « produit », le saint chrême, onguent apparu miraculeusement, c'est la même chose. Le modèle du baptême du Christ se substitue simplement à celui de Constantin. Il y a donc là une étape décisive : Clovis apparaît comme le fondateur de la royauté franque dont les Carolingiens sont les successeurs, et qui possède un lien particulier avec la divinité.

– Quelle sera la position de la troisième dynastie, les Capétiens ?

– Clovis est considéré par les successeurs d'Hugues Capet comme un père fondateur lointain. La tradition transmise par Grégoire de Tours et Hincmar est bien connue, mais le royaume de France se construit par ses propres forces : il n'est pas besoin d'invoquer Clovis. La référence de l'époque, c'est Charlemagne, canonisé en 1165, dont le puissant empire correspondait à la chrétienté tout entière, protecteur de la papauté et dont le rayonnement idéologique reste sans égal. Indice révélateur cependant : l'adoption fréquente par les rois de France du prénom Louis, Ludovicus, forme romanisée de Clovis (Clodoveus) après son baptême.

– Quand les Capétiens vont-ils se réapproprier Clovis ?

– Cela commence avec Philippe VI de Valois, le premier des Capétiens indirects, au moment de la guerre de Cent Ans, quand sa légitimité est mise en cause par la royauté anglaise. Clovis est progressivement enrôlé au premier rang des combattants contre l'étranger, les Anglais, assimilés aux Wisigoths et aux Ariens et, pour faire bon poids, aux Sarrasins. La propagande royale découvre ainsi que les fleurs de lys, qui sont depuis deux siècles les emblèmes de la monarchie capétienne, ont été données à Clovis des mains d'un ange pour qu'il les mette sur son bouclier afin de mieux repousser les hordes étrangères. C'est à Clovis encore que l'on rapporte l'origine du toucher des écrouelles pratiqué par le roi de France après son sacre (*« Le roi te touche, Dieu te guérit »*) ; à lui que l'on doit l'oriflamme rouge brandie par le roi à la basilique Saint-Denis avant son départ pour la guerre. Comme la loi salique, oubliée depuis Charlemagne, et dont le texte, exhumé au milieu du XIVe siècle, est abusivement réinterprété de façon à ce que les femmes ne puissent hériter du royaume – et que le roi d'Angleterre, petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle, ne puisse avoir le moindre droit sur la couronne de France.

» Par ailleurs, ce mouvement assimile Clovis au « premier », c'est-à-dire, dans l'esprit du temps, au meilleur, puisqu'il est à l'origine de tout. L'apogée du roi franc a lieu à Reims, en 1429, quand Jeanne d'Arc, la bannière fleurdelysée à la main, assiste au sacre de Charles VII, renouvellement solennel du prétendu sacre de Clovis. La monarchie des Valois, c'est celle de Clovis. Personne, en Europe, ne peut revendiquer un tel « ancêtre ». Charles VII et Louis XI tenteront même, en vain, de faire reconnaître pour saint leur lointain « progéniteur ». Une énorme littérature s'ensuit, suffisamment vaste pour ancrer dans l'imaginaire populaire le mythe de Clovis.

« La France qui s'autocommémore à travers Clovis est une France en crise morale et identitaire »

– Ce triomphe a-t-il une suite ?

– Non ! Il atteint là un sommet. C'est l'Eglise qui, paradoxalement, va contribuer à sa dégringolade. Au XVIIe siècle, les bénédictins de Saint-Maur commencent un énorme travail de compilation et de publication de textes historiques. Ils s'aperçoivent que de nombreuses pièces sont apocryphes et que l'historiographie officielle ne colle pas avec les textes. Et comme ce sont des historiens sérieux, ils le disent. Bossuet, dans son histoire destinée à l'éducation du Grand Dauphin, le fils de Louis XIV, est très prudent avec ce mythe. Vient la Révolution, Clovis est pulvérisé comme tous les rois. Plus qu'eux, puisqu'il est le premier d'entre eux. L'ampoule qui contient le chrême destiné à l'onction royale est écrasée publiquement, à coups de marteau.

– Le XIXe siècle est-il plus indulgent avec lui ?

– Charles X reprend la tradition du sacre à Reims, en 1825, en grande pompe. Cette cérémonie est accompagnée d'une intense propagande à laquelle participent des poètes aussi célèbres que Victor Hugo ou Lamartine. Seul légitimiste dans son coin, Chateaubriand ricane devant le décor de carton-pâte où, pour la dernière fois, Clovis est invoqué comme le garant de la monarchie restaurée.

» Au même moment, les jeunes historiens libéraux – Guizot, Thierry, Michelet –, qui reprennent à leur compte les grands travaux d'érudition entamés par les bénédictins de Saint-Maur commencent à proposer une vision romantique, voire romanesque, de ces âges anciens. Ils vont insister sur la sauvagerie, le primitivisme des Francs. La romanité est évacuée au profit d'une barbarie, d'une germanité, belle, glorieuse, au sang bouillonnant et qui n'hésite pas à le faire couler à profusion. Ces traits plaisent à la jeunesse, qui refuse la monarchie épuisée des derniers Bourbons. Enfin, l'idée de faire naître la nation française, dont ils recherchent les origines, d'une espèce de génération spontanée, les séduit : le jeune Clovis doit entrer dans l'histoire d'un seul coup, tout armé, pour défaire les Romains et fonder la nation avec l'approbation de son peuple.

» Cette renaissance du personnage va durer un temps. Après 1871, les républicains patriotes opposeront Clovis, proprement français et qui a fait de Paris sa capitale, à Charlemagne, *« épais boucher allemand »*. Ensuite, on prêtera au *« rassembleur de la Gaule »* des traits où se reconnaîtront les admirateurs de Gambetta ou de Jules Ferry, voire de Clemenceau.

» Les catholiques traditionalistes mettent en avant l'exécuteur de l'oeuvre divine dont le baptême a voué la France à Dieu. Ces positions se reflètent dans les manuels scolaires. La République laïque présente Clovis comme un roi conquérant et fédérateur, la droite cléricale comme l'oint du Seigneur. La seule ombre au tableau est apportée par la gauche la plus anticléricale, qui en fait un Barbare sanguinaire et hypocrite, consolidant son pouvoir grâce aux évêques.

» Après la guerre de 14-18, on oublie un peu Clovis, il fait partie de la galerie des portraits de la France *« riche de tous ses fils »*. Très peu de livres sont publiés sur lui entre 1920 et 1990. Il échappe à l'opération lancée par l'extrême droite pour s'approprier Jeanne d'Arc et ne sera guère invoqué sous Vichy, malgré la francisque.

– Pourquoi, alors, cette querelle qui resurgit aujourd'hui au moment de l'anniversaire de son baptême ?

– C'est un avatar du conflit autour de la laïcité et de l'école, ultime querelle non vidée après le reflux des idéologies. Un conflit d'ailleurs largement imaginaire – comme le personnage de Clovis. La venue du pape ajoute à cette confusion.

– A quoi correspond cette commémoration ?

– La France qui s'autocommémore à travers Clovis est une France en crise morale et identitaire, en quête d'un discours cohérent sur la nation. On a peu ou pas commémoré pendant les Trente Glorieuses. Cette commémoration de Clovis est censée ranimer un espoir : cela fait mille cinq cents ans que la France existe en dépit d'innombrables épreuves, elle pourra donc surmonter celles du présent et de l'avenir. Cela rassure peut-être, mais la démarche me paraît intellectuellement pauvre. »

Propos recueillis par Emmanuel de Roux

★ Laurent Theis est l'auteur d'un *Clovis*, éditions Complexe, 225 pages, 95 F.

de légende »

ès le départ »

De la gaule chrétienne à Vatican II

● **L'évangélisation de la Gaule :** à Lyon, le martyre de l'évêque Pothin, de l'esclave Blandine et de leurs coreligionnaires, pour la plupart d'origine orientale, est la première page connue de l'histoire du christianisme en Gaule. Après l'édit de Milan, signé par l'empereur Constantin (313), peut commencer l'évangélisation des campagnes, dont la grande figure sera le futur saint Martin, évêque de Tours.

● **Les débuts de la monarchie chrétienne :** le baptême de Clovis a lieu à Reims à une date contestée (496 ? 497 ? 498 ?). Mais le premier vrai roi chrétien est Pépin le Bref (751-768), également le premier carolingien sacré roi des Francs, en 751, par le légat du pape.
La chrétienté occidentale est alors au bord du gouffre – les musulmans occupent le sud de la France et de l'Italie – et le pape recherche l'appui du seul pouvoir encore solide, celui du roi des Francs. Le sacre de Charlemagne, devenu empereur d'Occident, par le pape, en 800, participe du même mouvement.

● **Au Moyen Age, le renouveau spirituel et les croisades :** inspirée par le souci de « purifier » l'Eglise, face aux féodaux sans scrupule et aux évêques simoniaques, une grande réforme de la vie monastique commence en 909 avec la fondation de l'abbaye bénédictine de Cluny. Le sol de France va se couvrir de cathédrales et d'abbayes : 345 lieux de culte seront bâtis, dans le sillage de Cîteaux, fondé en 1098 par saint Bernard. Sous Grégoire VII (1075-1085), la papauté connaît aussi une profonde réforme intérieure, la réforme grégorienne, qui annonce l'Eglise des temps modernes, caractérisée par la centralisation romaine et le rôle prédominant du clergé. Peu après, la première croisade est prêchée à Clermont en 1095 par le pape Urbain II. Enfin, au XIVe siècle, le grand schisme d'Occident (1305-1378) se traduit par l'installation des papes en Avignon.

● **Les guerres de Religion :** c'est en 1517 que Martin Luther, à l'université de Wittenberg (Saxe), affiche ses 95 thèses dénonçant le trafic des indulgences par Rome. Il est condamné par le pape Léon X, puis, refusant de se rétracter, banni à la Diète de Worms. En France, la Réforme est introduite surtout par Jean Calvin, qui, en 1536, doit se réfugier à Genève. En 1572, le massacre de la Saint-Barthélemy marque le sommet des guerres de religion entre catholiques et protestants. En 1598, l'édit de Nantes met fin à ce conflit en accordant aux réformés la liberté de culte, mais il sera révoqué par Louis XIV en 1685, provoquant persécutions et exode massif des « huguenots ».

● **La Révolution française :** la nouvelle Assemblée nationale vote, le 12 juillet 1790, la Constitution civile du clergé, immédiatement condamnée par le pape. Rompant avec la tradition gallicane, ce décret révolutionnaire prévoit qu'évêques et prêtres soient élus par les citoyens actifs et rétribués par l'Etat. Les prêtres refusant de prêter serment à la Constitution (les réfractaires) sont arrêtés, déportés ou tués.

● **Les XIXe et XXe siècles :** le XIXe siècle s'ouvre par le concordat entre le pape Pie VII et le premier consul Bonaparte (1801) : le pouvoir civil nomme les évêques et rétribue les ministres du culte. Il s'achève par un conflit majeur, séquelle de la Révolution, entre la République et l'Eglise. C'est en 1892 que le pape Léon XIII préconise le ralliement des catholiques à la République. La loi de séparation est votée le 9 décembre 1905. Après des épisodes douloureux (les inventaires des églises), la situation va s'apaiser au XXe siècle, sauf sur le terrain scolaire. De grands théologiens (Congar, Chenu, de Lubac) ouvrent la voie au processus de renouveau de Vatican II (1962-1965). Mais au concile, la dissidence est aussi d'origine française : Mgr Marcel Lefebvre sonne la révolte contre le changement dans l'Eglise avant d'être excommunié en 1988.

1905 ou la liberté de conscience

La loi de séparation, texte d'essence libérale, garantit solennellement l'émancipation de la sphère publique

ARTICLE PREMIER. – La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

» Art. 2. – La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. »

Voilà pour les principes qui scellent le texte de cette *« loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat »*, publiée au *Journal officiel* le 11 décembre 1905, qu'on cite toujours en oubliant le pluriel sur *« les »* Eglises, cette singularité française qu'il ne serait pas inutile de méditer aujourd'hui un peu plus avant. Ce fut, comme le disait Jean Jaurès, *« la plus grande réforme qui ait été tentée dans notre pays depuis la Révolution française »*, puisque, ajoutait Charles Péguy, elle *« avait révélé un effort sincère de libération mutuelle »*.

Notons aussi que c'est bien la République, et non l'Etat, qui assura ainsi la liberté de conscience. Certes, l'Etat exécutera, et vivement, avec ses fonctionnaires et au besoin ses chassepots, mais c'est l'esprit républicain, fort de l'adhésion d'une majorité des Français, qui s'est jugé en 1905 assez puissant et assez persuasif pour pouvoir désormais se passer des Eglises, pour reléguer la foi et ses œuvres dans la sphère du privé, pour émanciper totalement, par cette garantie solennelle de la liberté de pensée, l'être civique et civil, l'être tout court. La loi de 1905 est un texte des Lumières.

D'autres mesures avaient jalonné le cheminement républicain de cet idéal, libérateur, de neutralité publique et de sécularisation de l'espace mental et politique : le suffrage universel, définitivement acquis pour les hommes en 1879, la laïcisation du dimanche, qui n'a plus été le jour de repos légal dès 1880, l'école obligatoire, où l'on a décroché les crucifix en 1883 ; le mariage est assorti de la liberté de divorcer l'année suivante, les cimetières sont privés de leur caractère sacré, les prières publiques sont supprimées à l'ouverture des sessions parlementaires.

Au tréfonds, la loi de séparation accomplit donc ce que Jules Ferry écrivait en 1883 aux instituteurs : *« L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Eglise. L'instruction morale à l'école.* [La loi a] *pour premier objet de séparer l'école de l'Eglise, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer entre deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances, qui sont communes et indispensables à tous. »* La République étant la connaissance, la morale et la raison qui orchestrent l'espace public, il était logique qu'elle privatisât les Eglises et s'en émancipât, tout en laissant courir avec fair-play la loi Falloux de 1850, qui laissait la part belle à l'enseignement privé.

Cette évolution n'a été ni paisible ni rectiligne, puisque l'Eglise catholique s'est le plus souvent posée, depuis 1789, en championne de la contre-Révolution, tonnant depuis Rome contre le monde nouveau, rameutant ses troupes, soutenant les monarchistes, entretenant dans ses écoles la haine de la « gueuse ». Pis : alors que sous Léon XIII une évolution plus libérale était amorcée, que le pape apprenait à distinguer le spirituel du temporel et incitait les catholiques français à se rallier au régime, voilà que, simultanément, l'arrivée de l'intransigeant Pie X et l'affaire Dreyfus ont réveillé la vieille haine entre Eglise et Etat.

L'élite catholique a accablé le *« traître »* Dreyfus pour défendre une armée où tant d'officiers étaient ostensiblement dévots. Les fidèles les plus politisés ont soutenu le nationalisme putschiste et, surtout, les congrégations (c'est-à-dire les ordres religieux), assomptionnistes de *La Croix* en tête, suivis par tous les *« moines ligueurs ou d'affaires »*, ont ouvertement instillé l'antisémitisme et financé le désordre en toute impunité (elles échappaient en effet au contrôle public, puisque le concordat de 1801 était resté muet sur leur sort). Dès lors, les républicains, sortis vainqueurs de l'empoignade en 1899, soudant un « Bloc des gauches » avec Waldeck-Rousseau puis Combes à leur tête, ont trop le vent en poupe pour ne pas songer à vider l'abcès clérical. Dès 1890, les assomptionnistes sont mis hors la loi. En 1901, la liberté d'association prévoit une exception pour toutes les congrégations, passibles d'une autorisation. Dans la suite des triomphales élections de 1902, qui portent les radicaux au pouvoir, l'enseignement est interdit aux congréganistes en 1904, et le « petit père » Combes applique toutes ces mesures dans un vigoureux esprit anticlérical, salué par une multitude de libres-penseurs des comités et des cercles, loges maçonniques en tête, qui font chorus.

La rupture intervint donc dès 1904. Combes fait donner la troupe pour expulser les moines de la Grande Chartreuse, engage le fer avec le pape sur la nomination des évêques, se félicite que le président Loubet rende visite au roi d'Italie à Rome même, pour finalement rompre les relations diplomatiques avec le Saint-Siège en juillet et préparer aussitôt un projet de loi de séparation. Sur ces entrefaites, le scandale de l'« affaire des fiches » le contraint à démissionner, en janvier 1905, et c'est donc sous le ministère de Rouvier, post-« Bloc » et ouvert aux modérés, que la séparation sera votée.

Depuis 1903, une commission parlementaire était à l'œuvre pour peaufiner un projet. Son rapporteur est un obscur député de la Loire, ancien socialiste très rouge, Aristide Briand, bien épaulé par Louis Méjean, un subtil et intègre haut fonctionnaire protestant. Elle enquête, écoute, tord sagement le premier projet de Combes dans un sens beaucoup moins anticlérical.

L'esprit républicain est jugé assez puissant pour désormais se passer des Eglises

Son travail si libéral ne pouvait que séduire une majorité. De fait, le long débat à la Chambre, du 21 mars au 3 juillet 1905 – le Sénat vote, lui, le 6 décembre –, fut extraordinaire par sa hauteur de vue, sa gravité, sa véhémence émue. Le pouvoir parlementaire fut pour l'occasion intelligent et probe, et sa force fut à la mesure de l'absolue confiance que la IIIe République avait placée en lui.

La suite, on le sait, sera moins irénique. L'article 4 de la loi abolissait les dispositions du concordat et de ses articles organiques grâce auxquels les édifices propriété de l'Etat et des collectivités locales avaient été mis à la disposition du culte. Il prévoyait que des associations cultuelles composées de laïcs les géreraient désormais. Encore fallait-il faire l'inventaire précis des bâtiments et de leur contenu. Dès que celui-ci est lancé, en février 1906, alors que Pie X condamne la séparation par l'encyclique *Vehementer nos*, une élite décidée, celle du clergé comme celle des revanchards du nationalisme et du royalisme, fait donner ses paysans et ses hommes de main.

Les violences qui accompagnent les inventaires contestés n'ont guère à voir, pourtant, avec la carte d'une authentique ferveur religieuse, et ce combat d'arrière-garde meurtrit mais ne blesse pas au cœur. L'adhésion à la République était trop intime, trop chevillée à l'âme, y compris chez *« le troupeau des simples »*, comme disait aimablement Albert de Mun, pour qu'une majorité de Français ne comprennent pas que la liberté de conscience était un vrai ferment de renouveau. Et qu'avec elle la République comme les Eglises pourraient aller de l'avant.

Jean-Pierre Rioux





1. L'enlèvement des crucifix dans les écoles de la Ville de Paris. (INRP – Musée national de l'éducation.)
2. Les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Paris sont expulsées, au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1904. (Collection Viollet.)

Une législation qui garantit certains avantages aux religions

SELON les termes de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905, la République *« assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes »* (art. 1). Elle ne *« reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte »* (art. 2). Elle n'intervient donc pas dans le fonctionnement d'une Eglise ou d'un culte, sauf pour les nominations d'évêques, soumises à la consultation des ministères de l'intérieur, des affaires étrangères, de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, et même du président de la République pour les évêques de Metz et de Strasbourg.

N'ayant pas à connaître de la vie des religions, l'Etat remet donc les établissements publics du culte à des associations, dites *« cultuelles »* (art. 4), ce qui équivaut à une reconnaissance indirecte de l'organisation propre à chaque culte et à chaque Eglise. En dehors des contrats d'association entre l'Etat et des établissements scolaires privés, interviennent d'autres formes de contribution publique à l'activité religieuse.

● **L'entretien des édifices religieux** construits avant 1905 est à la charge de la collectivité publique, qui en est propriétaire : l'Etat pour une cathédrale, la mairie pour une église non classée. Le curé n'est que l'affectataire du lieu de culte, dont il dispose librement, sauf en cas de trouble à l'ordre public (motif invoqué avant l'expulsion de l'église Saint-Bernard à Paris le 23 août dernier). Les églises construites après 1905 sont à la charge des diocèses, mais les communes peuvent intervenir dans leur financement (par exemple sous la forme de garanties d'emprunts). Un avantage dont ne bénéficie pas, sauf exceptions, la communauté musulmane pour la construction ou l'entretien de ses propres lieux de culte.

● **Des services d'aumônerie** (catholique, protestant, juif, musulman), dans les lycées publics, les prisons et à l'armée, peuvent également être pris en charge par la collectivité.

● **Les associations cultuelles** (comme toutes les associations) peuvent bénéficier d'exemptions et de déductions d'impôts, pour les dons volontaires et legs dont elles sont destinataires. Un contentieux demeure toutefois entre l'Etat et la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X créée par Mgr Lefebvre qui, ne respectant plus les règles d'organisation du culte catholique, ne bénéficie plus des avantages reconnus par l'Etat à l'Eglise du même nom.

● **Des congrégations religieuses** reconnues peuvent aussi bénéficier de la personnalité civile, d'exemptions et de déductions fiscales. En vertu de la loi de 1901 sur les associations, modifiée en avril 1942, les congrégations peuvent, en effet, obtenir une reconnaissance par décret gouvernemental. Cette loi a été appliquée depuis 1970 à environ 250 congrégations et communautés religieuses. Depuis 1988, la procédure a été ouverte à six communautés bouddhistes, quatre communautés orthodoxes et à une congrégation protestante (l'Armée du salut).

● **Des associations loi 1901**, à but éducatif ou humanitaire, comme le scoutisme ou le Secours catholique, bénéficient aussi de subventions publiques, au nom de leur participation à des tâches d'intérêt général.

Bien des points de débat demeurent à propos de la laïcité française. Outre le cas de l'école, les plus spectaculaires ont été, ces dernières années, celui du foulard islamique et celui des demandes de dispense scolaire pour des motifs religieux (le shabbat ou les fêtes juives). La circulaire Bayrou de 1994 ne permet pas la présence de signes religieux *« ostentatoires »* dans l'enceinte de l'école, et le Conseil d'Etat n'a pas donné suite, en 1995, à deux demandes d'origine juive visant à se soustraire à l'obligation d'assiduité scolaire pour des motifs religieux.

H.T.

Les cultes reconnus d'Alsace et de Moselle

LES trois départements de l'Alsace et de la Moselle étaient allemands lors du vote des lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1905. Après leur retour à la France, en 1918, ils sont restés soumis au régime antérieur, celui du concordat signé en 1801 entre la France napoléonienne et le pape Pie VII, suivi d'articles organiques touchant aussi les cultes protestants et juif. Aujourd'hui encore, en Alsace-Moselle, quatre cultes sont « reconnus » : catholique (78 % de la population), luthérien et réformé (12 %) et israélite. Les autres religions ne le sont pas, malgré les demandes insistantes de la communauté musulmane (3 %).

Les pasteurs et prêtres des quatre cultes reconnus (environ 2 000 personnes) sont rétribués par l'Etat. Ils ne sont pas fonctionnaires, mais assimilés à la fonction publique pour leur traitement et leur retraite. Leur nomination passe par un agrément du gouvernement. Pour la nomination d'un évêque concordataire, un décret du président de la République est requis. Les inspecteurs ecclésiastiques, pour le culte luthérien, sont également soumis à une approbation présidentielle.

L'enseignement primaire vit toujours sous le régime de la loi Falloux de 1850. Certains établissements publics sont confessionnels et peuvent avoir un crucifix dans les salles de classe. Des cours de religion y sont donnés soit par l'instituteur, soit par des intervenants extérieurs. L'enseignement secondaire n'est pas confessionnel, mais les programmes comptent aussi des heures obligatoires d'enseignement religieux, avec des professeurs de religion diplômés. Dans l'enseignement supérieur, il existe deux facultés de théologie – une catholique et une protestante – intégrées à l'université de Strasbourg.

D'autres dérogations à la laïcité sont également permises dans certains départements et territoires d'outre-mer, comme en Guyane, où le clergé est rémunéré sur fonds publics.

Clovis loin derrière Charlemagne et Jules Ferry

PAUVRE Clovis ! Autant d'efforts pour réveiller sa mémoire et un si piètre résultat. Il n'arrive qu'en neuvième position sur une liste de douze figures emblématiques de l'histoire de France. Deux hypothèses se présentent : ou bien Clovis n'est décidément qu'un personnage secondaire dans la mémoire des Français et les efforts d'érudition et de célébration n'y ont rien changé ; ou bien, à cause de la polémique, l'opinion est perplexe à son sujet, ce que tendrait à prouver le record de non-réponses (21 %) réunies sur son nom.

A l'inverse, ce « sacré » Charlemagne est la figure préférée des Français, sans qu'on sache si ce quasi-plébiscite s'adresse à l'homme qui a « inventé l'école », au premier grand « européen » ou au souverain qui a consolidé la monarchie chrétienne au début du Moyen Age. Paradoxalement, en queue de peloton, on trouve deux figures – Napoléon Ier et Louis XIV – qui ont l'une et l'autre incarné une certaine idée de la grandeur de la France. Mais ce sont des modèles auxquels l'opinion ne se réfère plus guère.

Le principal intérêt de ce palmarès est dans l'« effet mille-feuille », où se succèdent une à une les personnalités historiques de l'avant et de l'après-Révolution française : Jules Ferry talonne de près... Charlemagne ; Jean Jaurès succède à... Jeanne d'Arc et Clemenceau à... Vercingétorix ! Autrement dit, dans le patrimoine historique de la France, la Révolution n'est pas (ou n'est plus) perçue comme une ligne majeure de fracture. Faut-il risquer l'hypothèse que la réactivation de la polémique entre la « France de Clovis » (monarchique et chrétienne) et la « France de Valmy » (révolutionnaire) a fait long feu ? Les Français n'ignorent pas que leur héritage est composite et la nation le fruit de plusieurs traditions.

La Révolution n'est plus perçue comme une ligne majeure de fracture

Faut-il même parler de réconciliation ? Les passions liées au souvenir d'un Jules Ferry, par exemple, ont bel et bien disparu. Le « père » de l'école laïque atteint des scores élevés (80 % de bonnes opinions), assez inattendus, y compris chez les catholiques pratiquants réguliers (71 %). En revanche, la mémoire de Jean Jaurès demeure conflictuelle. La figure de proue du socialisme français ne recueille que 54 % de bonnes opinions chez les catholiques pratiquants réguliers, contre 83 % chez les sans-religion.

S'il reste des lignes de clivage, elles sont donc au sein du camp « républicain » – par exemple, entre Jaurès et Clemenceau qui, plus conservateur, obtient 74 % de bonnes opinions chez les catholiques – et au sein du camp « révolutionnaire », où l'inversion de popularité entre Robespierre et Napoléon est également spectaculaire. A gauche, Robespierre a une bonne image : 54 % contre 35 %, soit le résultat exactement inverse de celui de la droite (35 % contre 53 %). En revanche, toujours à gauche, Napoléon obtient une large majorité d'opinions défavorables : 58 % contre 34 % ; à droite, le résultat est de 58 % d'opinions favorables contre 31 %.

Autrement dit, si le clivage entre la monarchie et la République s'est quelque peu brouillé dans le souvenir des Français, la mémoire des luttes postrévolutionnaires continue d'opposer des sensibilités politiques et religieuses. Faut-il ajouter, pour la petite histoire, que Robespierre a deux fois plus la cote dans l'électorat du Front national (53 %) que dans celui d'Edouard Balladur lors de la dernière présidentielle (26 %) ? On y verra, sans doute, une demande d'autorité dans un électorat qui se sent socialement menacé.

Henri Tincq

1 CHARLEMAGNE 84 % *de bonne image*

2 JULES FERRY 80 %

3 JEANNE D'ARC 79 %

4 JEAN JAURÈS 73 %

5 VERCINGÉTORIX 71 %

6 CLEMENCEAU 68 %

7 SAINT LOUIS 65 %

8 HENRI IV 63 %

9 CLOVIS 62 %

10 ROBESPIERRE 44 %

11 NAPOLÉON 1ER 42 %

12 LOUIS XIV 40 %

Classement des personnages historiques en pourcentage de leur bonne image

La commémoration « officielle » compte autant de partisans que d'adversaires

FALLAIT-IL célébrer le quinze centième anniversaire du baptême de Clovis ? Sur cette question, l'opinion est à la fois partagée et très perplexe. 40 % des Français estiment que cette commémoration est une *« bonne chose »*, mais on trouve exactement le même pourcentage pour penser le contraire : c'est une *« mauvaise chose »*. A cette division s'ajoute une impression de scepticisme, exprimée par le taux important des non-réponses (20 %), ce qui veut dire qu'un Français sur cinq ne se prononce pas sur l'intérêt de cette célébration. Ce flottement témoigne ou d'une méconnaissance des enjeux ou, au contraire, de la vigueur de la polémique historique sur Clovis. Si on tient compte aussi de la cote de popularité, plutôt modeste, du roi franc, on pourrait conclure que l'opinion comprend mal le caractère « officiel » donné par l'Etat à la commémoration d'un personnage plutôt secondaire.

Ce sont naturellement les « sans-religion » qui se sentent le moins concernés et qui expriment sur elle l'opinion la plus négative (57 %). A l'inverse, l'engagement de l'Eglise dans cette célébration historique est assez massivement approuvé par la population catholique, notamment la plus convaincue et pratiquante (plus des deux tiers).

Au regard des sympathies politiques – selon des ventilations qui ne sont pas publiées dans ces tableaux –, c'est au sein de la gauche laïque que se manifestent les plus fortes résistances, sans qu'on puisse préjuger d'une réelle mobilisation sur ce thème : 46 % des sympathisants de gauche estiment que la commémoration de Clovis est une *« mauvaise chose »*, contre 35 % qui pensent le contraire ; 19 % ne se prononcent pas. C'est l'électorat communiste qui est le plus ébranlé et le plus radical dans son refus (57 %).

A droite, les chiffres les plus frappants concernent les sympathisants du Front national. Ils ne sont pas plus nombreux (50 %) à se réjouir de cette célébration que les sympathisants du RPR (52 %) ou de l'UDF (50 %), ce qui confirme à nouveau le faible résultat des efforts de mobilisation entrepris par Jean-Marie Le Pen ou la fraction intégriste du catholicisme.

L'analyse par tranche d'âge révèle d'autres surprises. Ce sont les plus jeunes (46 % pensent que c'est une *« bonne chose »*) et les plus âgés (47 %) qui se montrent les moins défavorables à cette commémoration du baptême de Clovis. L'hostilité se trouve dans les tranches d'âge intermédiaires : 33 % seulement des Français âgés de 35 à 50 ans et 36 % âgés de 50 à 65 ans pensent que c'est une *« bonne chose »*. Faut-il y voir un effet de génération et estimer que la guerre laïque, qui a pris prétexte d'une telle commémoration pour à nouveau s'enflammer, ne mobilise plus que la génération qui a vécu les années 60, avec Mai 68 et Vatican II ?

De même, au plan social, les plus hostiles à la commémoration de Clovis se trouvent dans les catégories intermédiaires : petit patronat, employés, professions intellectuelles soutiennent, à des taux qui atteignent presque 50 %, que cette commémoration est une *« mauvaise chose »*. Certains interpréteront ce désaccord comme le refus d'un débat historico-idéologique qui ne fait qu'ajouter à l'instabilité d'une société troublée par des éléments de crise plus profonde.

Si l'opinion est divisée ou sceptique, comme on l'a dit, sur le caractère « officiel » de cette commémoration, elle est, en revanche, davantage prête à en admettre le caractère confessionnel. Ainsi trouve-t-elle plutôt naturel que l'Eglise catholique soit associée au souvenir d'un événement qui était, d'abord, un acte religieux (un baptême) : 43 % des Français, contre 36 %, pensent que la participation de l'Eglise à cette célébration est plutôt une *« bonne chose »*. Majoritairement, elle comprend aussi que le pape vienne en France pour cette occasion : c'est une *« bonne chose »* que Jean Paul II soit là pour 49 % des Français, contre 35 % qui pensent le contraire. Autrement dit, cette commémoration devait être l'affaire du pape et des catholiques, plutôt que celle de l'Etat.

A propos de la venue du pape, précédée de polémiques et de menaces de manifestations, les avis ne sont pas non plus tranchés à gauche. Quelque 40 % des sympathisants socialistes ou communistes pensent même que cette visite de Jean Paul II pour la célébration de Clovis est une *« bonne chose »*, contre 45 % qui pensent le contraire. Quant à la droite classique, elle approuve assez massivement (62 % à l'UDF, comme au RPR) la venue du pape.

Une forte majorité de Français (59 %) pensent que cette commémoration ne va pas *« intéresser grand monde »*. Et sur le tableau ci-dessus, on ne manquera pas de remarquer que ce sont les sympathisants du Front national qui sont les plus nombreux (67 %) à estimer qu'elle ne passionnera pas les foules. Autrement dit, beaucoup de bruit pour rien, y compris dans le camp lepéniste.

Si cette commémoration nationale a toutefois un intérêt, c'est de raviver la mémoire des Français : c'est le souhait exprimé par 58 % des personnes interrogées, avec des chiffres très élevés dans la droite classique. Mais l'opinion est aussi lucide sur les limites et les risques de telles manifestations commémoratives. Les Français sont plus de la moitié à penser que Clovis va ranimer de *« vieilles polémiques »* (57 %) et entretenir *« des mythes sans lien avec la vérité historique »* (55 %).

Si l'un des objectifs visés était, enfin, de mieux faire comprendre l'influence du catholicisme dans l'histoire du pays, il est plutôt admis (par 52 % des Français), y compris dans les milieux de gauche laïque, où on ne décèle pas d'hostilité particulière à cette perspective. Plus de la moitié des sympathisants de gauche (52 %, dont 61 % au PCF) ne voient pas d'obstacle à ce rappel de la permanence du catholicisme dans l'histoire de France.

H. T.

C'est au sein de la gauche laïque que se manifestent les plus fortes résistances

La commémoration nationale du baptême de Clovis est plutôt :

UNE BONNE CHOSE 40 %

UNE MAUVAISE CHOSE 40 %

NE SE PRONONCENT PAS 20 %

Infographie Le Monde

	[redacted]	PRATIQUANTS RÉGULIERS	PRATIQUANTS IRRÉGULIERS	NON-PRATIQUANTS	[redacted]	[redacted]
UNE BONNE CHOSE		68 %	49 %	39 %	[redacted]	[redacted]
UNE MAUVAISE CHOSE		20 %	33 %	39 %	[redacted]	[redacted]
NE SE PRONONCENT PAS		12 %	18 %	22 %	[redacted]	[redacted]

Estimez-vous que c'est une bonne ou une mauvaise chose que :

L'Eglise catholique soit associée à cette commémoration ?

	ENSEMBLE DES FRANÇAIS	PRATIQUANTS RÉGULIERS	PRATIQUANTS IRRÉGULIERS	NON-PRATIQUANTS	AUTRE RELIGION	SANS RELIGION
UNE BONNE CHOSE	43 %	71 %	58 %	44 %	[redacted]	[redacted]
UNE MAUVAISE CHOSE	36 %	14 %	26 %	34 %	[redacted]	[redacted]
NE SE PRONONCENT PAS	21 %	15 %	16 %	22 %	[redacted]	[redacted]

Le pape Jean Paul II vienne en France participer à [redacted]

	ENSEMBLE DES FRANÇAIS	PRATIQUANTS RÉGULIERS	PRATIQUANTS IRRÉGULIERS	NON-PRATIQUANTS	AUTRE RELIGION	SANS RELIGION
UNE BONNE CHOSE	49 %	72 %	65 %	49 %	[redacted]	[redacted]
UNE MAUVAISE CHOSE	35 %	15 %	24 %	34 %	[redacted]	[redacted]
NE SE PRONONCENT PAS	16 %	13 %	11 %	17 %	[redacted]	[redacted]

A propos de cette commémoration, êtes-vous plutot d'accord ou pas avec les idées suivantes ?

Elle ne va pas intéresser grand monde

	ENSEMBLE DES FRANÇAIS	[redacted]	ÉCOLOGISTES	[redacted]
D'ACCORD	59 %	[redacted]	55 %	[redacted]
PAS D'ACCORD	33 %	[redacted]	39 %	[redacted]
NE SE PRONONCENT PAS	8 %	[redacted]	6 %	[redacted]

Elle va réveiller de vieilles [redacted]

	ENSEMBLE DES FRANÇAIS	[redacted]	ÉCOLOGISTES	[redacted]
D'ACCORD	57 %	[redacted]	63 %	[redacted]
PAS D'ACCORD	35 %	[redacted]	28 %	[redacted]
NE SE PRONONCENT PAS	8 %	[redacted]	9 %	[redacted]

Elle va mieux faire comprend[redacted]*olicisme d*[redacted]

	ENSEMBLE DES FRANÇAIS	[redacted]	ÉCOLOGISTES	[redacted]
D'ACCORD	52 %	[redacted]	51 %	[redacted]
PAS D'ACCORD	39 %	[redacted]	40 %	[redacted]
NE SE PRONONCENT PAS	9 %	[redacted]	9 %	[redacted]

La « guerre des deux France » en voie d'apaisement

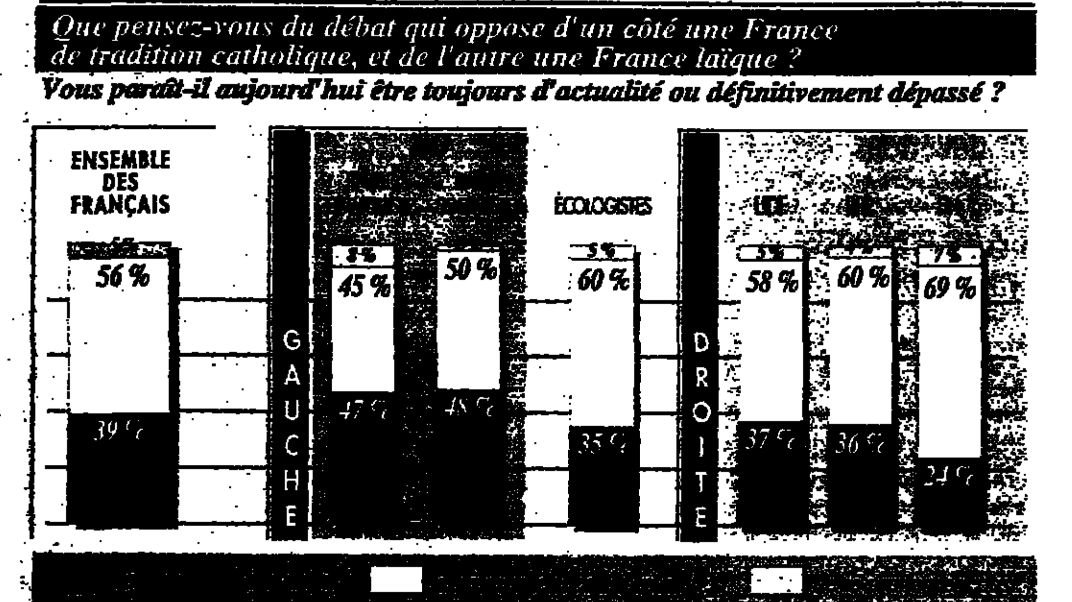
Que l'on ait été éduqué dans le privé ou dans le public, la décrispation du conflit laïque est entrée dans les faits

QUE n'a-t-on dit et écrit sur la « guerre des deux France » ? La France de tradition catholique, celle de la Restauration, du cléricalisme, de la résistance aux libertés et à la modernité. Et la France laïque, celle de la Révolution, des droits de l'homme et du progrès. Or, pour 56 % des Français, cette guerre est *« définitivement dépassée »*. Le verdict est clair, et ceux qui cherchent à réactiver la polémique à propos du baptême du roi Clovis en seront pour leurs frais.

Plus la pratique religieuse est forte et régulière, plus domine le sentiment que ce fossé entre la France laïque et la France de tradition catholique appartient à un passé révolu. C'est l'opinion affichée par 58 % des catholiques les plus pratiquants. Ne faut-il pas y voir, pour eux, une manière de lever à nouveau le doute et les équivoques, s'il en restait, sur leur appartenance au patrimoine commun des Français : la République laïque ? Parallèlement, les moins convaincus de l'archaïsme de ce débat (49 %) se trouvent chez les « sans-religion ».

L'observation vaut aussi sur le plan politique, dans des ventilations qui ne figurent pas sur ce tableau. La droite est moins divisée sur cette question que la gauche : 63 % des Français qui se situent à droite estiment dépassé ce clivage entre « France de tradition catholique » et « France laïque », contre 33 % qui pensent le contraire. Ceux qui se situent à gauche sont beaucoup plus partagés : 48 % croient à l'enterrement de cette querelle, contre 49 % qui l'estiment *« toujours d'actualité »*. Les proportions sont respectivement de 52 % (*« dépassée »*) contre 45 % (*« toujours d'actualité »*) chez les électeurs de Lionel Jospin au premier tour de 1995, de 57 % et de 39 % dans l'électorat communiste de Robert Hue, qui fait pencher la balance.

Autrement dit, plus on appartient à la droite au sens large (en termes de sympathie politique et de pratique catholique), historiquement soupçonnée d'hostilité à la République et à la laïcité, plus on se dit convaincu que cette querelle n'a plus de sens aujourd'hui. En revanche, plus on se situe à gauche, plus on hésite sur le point de savoir si cette ligne de fracture reste ou non pertinente. Faut-il en déduire que la gauche s'interroge davantage sur une identité laïque qui fait partie de son patrimoine le plus sacré ? Ou qu'elle est loin encore d'être convaincue que la « France de tradition catholique » a définitivement accepté la République et les règles du jeu laïque ?



A ce point du raisonnement, il faut distinguer trois variables, décelables dans les ventilations du sondage qui ne sont pas publiées ici. La première tient au statut professionnel des personnes interrogées. C'est dans les professions intermédiaires (patrons, cadres, intellectuels) qu'on trouve, de loin, le plus grand nombre de personnes convaincues (55 %) que le conflit entre la France catholique et la France laïque dure encore. Il faut sans doute y voir l'effet d'une mémoire, d'une éducation, d'une information plus grande sur les enjeux de l'affaire Clovis, voire d'un transfert, sur des motifs idéologiques, d'une insécurité liée à un statut social intermédiaire.

Plus significative, la deuxième variable touche au statut de l'établissement scolaire fréquenté. Que l'on soit issu de l'enseignement public ou de l'enseignement privé, il n'y a plus de différence marquée sur la question de l'actualité de la « guerre des deux France » : 56 % des anciens de l'école publique pensent que cette querelle est dépassée, ce qui est aussi l'avis de 53 % des anciens du privé. Il faut croiser ce résultat avec le palmarès des personnalités historiques favorites des Français : les opinions comparées sur Jeanne d'Arc ou sur Jules Ferry varient peu, selon que l'on est passé par l'école catholique ou par l'école privée. Jules Ferry, l'homme qui a inventé la « laïque », a une bonne image, on l'a dit, y compris pour 73 % des anciens de l'école privée (contre 12 %). Et Jeanne d'Arc recueille aussi 78 % d'opinions favorables chez les anciens de l'enseignement public (contre 12 %) ! Que l'on ait été éduqué dans le privé ou dans le public, la décrispation du conflit laïque est donc entrée dans les faits.

Le résultat le plus spectaculaire touche, enfin, à l'attitude des sympathisants du Front national. C'est dans cette catégorie que l'on s'accorde le mieux pour estimer que cette bataille idéologique est périmée. Les électeurs de Jean-Marie Le Pen sont de loin les plus nombreux à affirmer que l'opposition des deux France, catholique et laïque, est dépassée : 73 %, contre 57 % chez les électeurs de Jacques Chirac et 60 % chez ceux d'Edouard Balladur. Ce qui veut dire que la réactivation du débat sur Clovis n'a pas atteint un électorat et des sympathisants du Front national davantage mobilisés par les questions d'exclusion sociale.

H. T.

Une conception ouverte de la laïcité semble s'affirmer

L'Eglise est plus populaire quand elle se conforme à sa mission de solidarité que quand elle se mêle de la vie privée

S'IL restait le moindre doute sur l'attachement des Français aux règles et à l'esprit de la laïcité, il devrait être levé par cette ultime série de réponses à notre sondage. Le verdict de l'opinion est clair : l'Etat doit s'occuper des religions et garantir aux croyants des différentes confessions la liberté de culte et une égalité de traitement. C'est la proposition qui, avec 51 % des réponses, arrive très largement en tête (dont 60 % chez les fidèles d'« autres religions », soucieux de marquer leur territoire dans l'espace public).

Ainsi est-ce une conception plutôt ouverte de la laïcité qui l'emporte, confirmant le climat d'apaisement déjà évoqué par ailleurs dans le sondage. Car la proposition qui suit et qui demande à l'Etat de *« ne pas s'occuper du tout de religion »* – soit une conception fermée de la laïcité – n'emporte l'adhésion que d'un Français sur cinq. C'est l'avis, en particulier, des « sans-religion », mais dans une proportion dont la faiblesse elle-même (28 %) surprend.

La proposition d'un enseignement des religions, qui serait partie prenante du *« patrimoine que l'école doit faire connaître aux jeunes »*, ne provoque pas un enthousiasme débordant. Elle est ratifiée par 16 % seulement des Français, ce qui est peu par rapport à des enquêtes d'opinion antérieures sur ce sujet. Mais on conviendra que le libellé de la question est peu clair. Il ne lève pas l'ambiguïté sur le point de savoir s'il s'agit d'un enseignement de culture religieuse (pour lequel les Français sont loin d'être hostiles) ou d'un enseignement proprement religieux (un catéchisme), qui devrait rester l'affaire des différentes confessions.

Les plus attachés à cette éventualité sont les croyants des « autres religions », qui verraient, dans cet enseignement de culture religieuse, un moyen de sortir de leur isolement et d'intégrer le concert des grandes confessions reconnues par l'opinion. Que l'Etat ait des *« relations privilégiées »* avec l'Eglise catholique est une proposition qui, hier, aurait soulevé des tempêtes, mais qui ne suscite plus qu'un intérêt très marginal aujourd'hui (8 %), y compris chez les catholiques pratiquants réguliers, qui y répugnent (3 % seulement approuvent une telle idée). Seuls 22 % des sympathisants du Front national et 23 % des électeurs de Jean-Marie le Pen adhèrent à cette proposition, ce qui confirme l'existence d'un noyau dur – un lepéniste sur cinq – nostalgique de la France de tradition catholique.

A propos des interventions de l'Eglise catholique dans la société, notre sondage ne révèle pas de franche nouveauté par rapport aux multiples enquêtes antérieures sur ce thème. 57 % des Français estiment que l'Eglise intervient *« trop »* dans les questions de morale sexuelle. C'est aussi l'avis de plus d'un tiers (35 %) des catholiques pratiquants réguliers, de 53 % des électeurs de Jacques Chirac au premier tour de l'élection présidentielle de 1995 et de 50 % de ceux d'Edouard Balladur. A l'inverse, on estime qu'elle n'intervient *« pas assez »* (33 %) sur la question des immigrés, alors que 28 % pensent qu'elle est *« trop »* présente sur ce terrain, ce qui est évidemment l'opinion de 55 % des sympathisants du Front national, mais aussi de 39 % de ceux du RPR et de 37 % de l'UDF.

De même, à propos de la lutte contre les exclusions – et dans une proportion plus forte encore (48 %) –, les Français estiment que l'Eglise n'intervient *« pas assez »*. Ce qui est l'avis de 53 % des sympathisants du Front national et de 51 % des électeurs de M. Le Pen en 1995. Faut-il risquer une interprétation selon laquelle l'Eglise catholique en ferait *« trop »* pour les immigrés mais *« pas assez »* contre des exclusions dont se sent menacé l'électorat de Jean-Marie Le Pen ?

Quoi qu'il en soit, le tableau publié ici montre que les avis sont beaucoup plus nuancés sur la question scolaire, qui, pour le moment, est moins conflictuelle, et sur l'intervention de l'Eglise dans le champ proprement politique. Ce qui pourrait signifier que des sujets qui, comme l'école et la politique, étaient hier à la source des grandes batailles laïques contre l'Eglise ont perdu de leur vigueur.

En revanche, la contestation porte, on l'a vu, sur les prises de position de l'Eglise à propos de la morale sexuelle. L'Eglise est plus populaire quand elle se conforme à sa mission de solidarité – vis-à-vis des exclus et des immigrés – que quand elle se mêle de la vie privée. La fracture entre l'opinion et l'Eglise est là, et non plus sur son rapport avec l'Etat.

H. T.

Quelle devrait être l'attitude de l'Etat à l'égard des religions ?

Que l'Etat ...	CATHOLIQUES : Pratiquants réguliers	Pratiquants irréguliers	Non-pratiquants	Autre religion	Sans religion	Ensemble des Français
... garantisse la liberté de culte et l'égalité entre toutes les religions	57 %	46 %	52 %	60 %	[illegible]	51 %
... ne s'occupe pas du tout de religion	8 %	19 %	21 %	8 %	28 %	20 %
... considère les religions comme un patrimoine que l'école doit faire connaître aux jeunes	19 %	16 %	16 %	22 %	12 %	16 %
... entretienne des relations privilégiées avec la religion catholique	13 %	16 %	6 %	5 %	4 %	8 %
Ne se prononcent pas	3 %	3 %	5 %	5 %	5 %	5 %

Que pensez-vous de l'intervention de l'Eglise catholique dans les domaines suivants ?

	CATHOLIQUES : Pratiquants réguliers	Pratiquants irréguliers	Non pratiquants	Autre religion	Sans religion
La vie politique					
Trop	23 %	33 %	35 %	[illegible]	[illegible]
Pas assez	21 %	22 %	18 %	[illegible]	[illegible]
Comme il faut	38 %	36 %	34 %	[illegible]	[illegible]
Ne se prononcent pas	18 %	9 %	13 %	[illegible]	[illegible]
Les questions de morale sexuelle, de contraception et d'[illegible]					
Trop	35 %	48 %	63 %	[illegible]	[illegible]
Pas assez	29 %	24 %	16 %	[illegible]	[illegible]
Comme il faut	28 %	20 %	13 %	[illegible]	[illegible]
Ne se prononcent pas	8 %	8 %	8 %	[illegible]	[illegible]
La situation des immigrés					
Trop	24 %	31 %	28 %	[illegible]	[illegible]
Pas assez	26 %	34 %	32 %	[illegible]	[illegible]
Comme il faut	40 %	24 %	28 %	[illegible]	[illegible]
Ne se prononcent pas	10 %	11 %	12 %	[illegible]	[illegible]
L'éducation					
Trop	5 %	12 %	24 %	[illegible]	[illegible]
Pas assez	51 %	39 %	29 %	[illegible]	[illegible]
Comme il faut	37 %	42 %	38 %	[illegible]	[illegible]
Ne se prononcent pas	7 %	7 %	9 %	[illegible]	[illegible]
La lutte contre l'exclusion					
Trop	14 %	8 %	16 %	[illegible]	[illegible]
Pas assez	40 %	54 %	48 %	[illegible]	[illegible]
Comme il faut	41 %	32 %	29 %	[illegible]	[illegible]
Ne se prononcent pas	5 %	6 %	7 %	[illegible]	[illegible]

ENSEMBLE DES FRANÇAIS

Comme il faut — Trop — Pas assez — Ne se prononcent pas

- La vie politique : 35 % — 34 % — 18 % — 13 %
- Les questions de morale sexuelle : 16 % — 57 % — 19 % — 8 %
- La situation des immigrés : 28 % — 28 % — 33 % — 11 %
- L'éducation : 37 % — 26 % — 28 % — 9 %
- La lutte contre l'exclusion : 30 % — 15 % — 48 % — 7 %

Fiche technique

- **Sondage exclusif** institut CSA/*Le Monde*/*La Vie* réalisé les 6 et 7 septembre 1996 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 002 personnes âgées de 18 ans et plus.
- **Méthode des quotas** (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage). Stratification par région et taille d'agglomération.
- **Catholiques pratiquants réguliers** : ceux qui vont à la messe au moins deux fois par mois.
- **Les résultats complets** de ce sondage CSA sont publiés dans un dossier spécial de l'hebdomadaire *La Vie* daté du 19 septembre, en vente au prix exceptionnel de 10 F.

هكذا من الأمل

Les espoirs déçus d'une modernisation de la laïcité

Les relations entre l'Etat et les religions sont devenues régulières. Mais les méfiances se raniment

EST-il paradoxal d'avancer que la laïcité institutionnelle ne s'est jamais aussi bien portée ? Sur le terrain scolaire, traditionnellement miné, la situation s'est – provisoirement – apaisée. 1984 : après d'imposantes manifestations de rue, la gauche laïque doit se résoudre au pluralisme scolaire. 1994 : le butoir fonctionne dans l'autre sens. Le camp laïque défile à son tour et stoppe l'école catholique, ainsi que le ministre François Bayrou, dans ses efforts d'alignement, par le biais d'un aménagement de la loi Falloux, sur le régime financier de l'école publique.

On revient donc de loin. Il y a encore une vingtaine d'années, la présidence de la conférence des évêques refusait une invitation à Matignon, pour la simple raison que le secret de cette rencontre avait été levé. Aujourd'hui, les relations entre les autorités de l'Etat et les confessions sont devenues cordiales et habituelles, quelle que soit la couleur du gouvernement. Ainsi, le Conseil des Eglises chrétiennes (catholique, protestante, orthodoxe) est-il invité dans les palais de la République, de même que le grand rabbin de France, Joseph Sitruk. Et Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, a été très vexé, au début de cette année, lorsqu'en raison des démêlés internes à la communauté musulmane il a été exclu de la traditionnelle réception à l'Elysée pour les vœux des chefs religieux.

Des consultations ont lieu à différents niveaux ministériels. Dès le début de son premier septennat, François Mitterrand associait les représentants de grandes familles spirituelles et philosophiques (catholique, protestante, juive, franc-maçonne, etc.) aux travaux du Comité national d'éthique. En 1986, un évêque et un pasteur étaient invités à s'exprimer devant la commission Marceau Long sur le code de la nationalité. Plus tard, Mgr Jean-Marie Lustiger « planchera » devant la commission officielle qui prépare une législation bioéthique. D'autres négociations entre l'épiscopat et le ministère de l'éducation touchent, bien sûr, à l'enseignement catholique, mais aussi aux rythmes scolaires.

Cette décrispation entre les Eglises et l'Etat avait atteint une sorte de « sommet » à la fin des années 80. De la consultation, on passait à la médiation, grâce, en particulier, à Michel Rocard, premier ministre qui, l'été 1988, demandait à trois personnalités – catholique, protestante et franc-maçonne – de participer à une mission de dialogue, dirigée par le préfet Christian Blanc, pour résoudre la crise en Nouvelle-Calédonie. Et si l'Etat et les Eglises coopèrent à la sauvegarde du patrimoine que représentent les édifices du culte, Jack Lang, ministre socialiste de la culture, ne craignait pas d'affronter son propre camp en débloquant 5 millions de francs pour le financement d'une cathédrale à Evry (Essonne), par le biais d'une subvention au musée d'art sacré jouxtant le lieu de culte.

La séparation entre les Eglises et l'Etat n'était donc plus synonyme d'exclusion. Une partie du camp laïque admettait alors si bien cette évolution que des rencontres s'organisaient entre la Ligue de l'enseignement, la Fédération protestante et l'Eglise catholique. Les deux premiers signaient, le 20 avril 1989, *« un nouveau pacte laïque »*, appelant à la constitution d'un *« pôle éthique »*, autour d'associations culturelles, philosophiques et religieuses, capable de répondre aux questions nouvelles sur les manipulations génétiques, la multiplication des exclusions ou l'intégration des immigrés. Pilier du camp laïque, la Ligue de l'enseignement estimait même que *« l'introduction de la religion dans le programme scolaire ne serait plus un élément de discussion »*.

Sans faire l'unanimité, ce besoin de rénovation de la laïcité correspondait à une prise de conscience différente. *« La Ligue est anticléricale, elle n'est pas antireligieuse »*, expliquaient ses responsables à leur congrès de Toulouse, en 1989. L'un d'eux, Michel Morineau, ajoutait que le néolibéralisme, avec son cortège d'exclusions, devenait plus nocif que le néocléricalisme : *« Les sermons de Carême sont moins dangereux que les cours de la Bourse. »* Une partie de la franc-maçonnerie n'était pas moins sensible à cette évolution qui la rendait plus disponible à une réflexion éthique. *« Nous nous étions endormis sur le scolaire »*, témoignera Jean-Robert Ragache, alors grand maître du Grand Orient de France, en 1990, aux Assises de la laïcité.

Pour quelle raison cette conception moderne et ouverte de la laïcité n'a-t-elle pas réellement réussi à s'imposer au cours des années 90 ? Au point de faire resurgir les soupçons et les vieux démons, voire de mettre en péril, sinon la laïcité institutionnelle – dont le fondement de 1905 est solide –, au moins un esprit de coopération entre les religions, l'Etat et les forces laïques ?

Il faut d'abord s'interroger sur l'attitude propre à l'Eglise catholique. Elle aussi revient de loin. Ce n'est qu'au début des années 60, à Vatican II (1962-1965), qu'elle renonçait, hormis une petite fraction intégriste autour de Mgr Lefebvre, à la prétention d'imposer des *« Etats catholiques »* et acceptait, dans les pays où elles existent, les règles de « séparation ». Cette évolution a été largement acceptée en France et ce serait faire un mauvais procès que de reprocher aujourd'hui à l'Eglise une tentation néoconcordataire. Au contraire, après l'avoir beaucoup combattue, la hiérarchie catholique trouve bien des avantages à la loi de séparation, dont elle ne réclame certainement pas la révision. Celle-ci lui assure une indépendance, une liberté de parole et de mouvement, supérieure à ce qu'elle est, par exemple, en Allemagne (où le clergé est financé par l'impôt).

Toutefois, depuis des années, à petites touches, l'épiscopat réclamait une réévaluation du cadre institutionnel de sa relation avec l'Etat. Dans un entretien au *Monde*, en 1988, Mgr Lustiger disait : *« Si l'Etat ne faisait pas l'effort de redéfinir les conditions de la séparation, dans l'état actuel des mœurs et de la société, il porterait gravement atteinte à un droit imprescriptible, au patrimoine spirituel qui est un bien de la nation »*. Il s'agissait en réalité de coups de sonde, liés à des préoccupations conjoncturelles comme la défense d'un temps réservé au catéchisme dans la nouvelle semaine scolaire, ou la crainte des conséquences éthiques de certaines évolutions médicales ou scientifiques (comme la commercialisation de la pilule abortive RU 486). L'Eglise redoute de faire les frais d'une sécularisation de la société qui se traduirait par une marginalisation de sa voix et de son rôle. Vite enfouis, des projets naissent en faveur d'un enseignement de culture religieuse à l'école publique.

Mais ce sont des causes principalement venues de l'extérieur qui vont faire piétiner le dialogue encore timide des années 80 entre organisations catholiques et laïques, puis recréer des réflexes de citadelle. Le premier phénomène déstabilisant fut l'irruption de l'intégrisme islamique et l'incapacité de la communauté musulmane, devenue la deuxième religion en France, à se discipliner, s'organiser et financer elle-même son culte. L'affaire Rushdie, celle du voile islamique, la guerre du Golfe, les répercussions en France de la tragique crise algérienne ont bouleversé la « donne ». La religion a envahi l'espace public, alors qu'on tenait pour acquis qu'elle relevait de la sphère privée. Dès lors, toute tentative d'« ouverture » de la laïcité – pour la construction de mosquées, la formation des imams, la garantie du régime alimentaire *hallal* – apparaissait comme une concession à l'islam. Rouvrir le débat pour assouplir le cadre institutionnel de la « séparation » revenait à soulever un couvercle sur une marmite bouillante.

La réaffirmation identitaire du catholicisme, largement orchestrée par le pape Jean Paul II, a eu aussi pour effet de raidir des organisations laïques qui, après Vatican II, avaient également cru définitive l'acceptation par l'Eglise de la sécularisation, du fait laïque et de son ouverture libérale. Un certain nombre d'initiatives ont pu faire croire à une volonté de la hiérarchie d'influer à nouveau, puissamment et durablement, sur les règles de la vie en société. A travers le combat mené par le pape contre la libéralisation de l'avortement ou de l'euthanasie, c'est une conception qui est défendue – notamment dans ses encycliques *Splendor Veritatis* (1993) ou *Evangelium Vitae* (1995) – selon laquelle la loi civile doit toujours être subordonnée à la loi morale.

L'assimilation, parfois grossière, entre ce discours plus radical et normatif du catholicisme et certaines formes d'extrémisme religieux a achevé de dégrader le climat. L'avenir du jeu institutionnel de la laïcité en France n'en souffrira pas. Mais des événements de 1996, comme la cérémonie à Notre-Dame de Paris pour les obsèques de François Mitterrand, la « visite d'Etat » au Vatican de Jacques Chirac ou la commémoration nationale autour du baptême du roi Clovis, n'auraient jamais entraîné de telles polémiques si le climat ne s'était autant dégradé. Ces réactions soulignent que, désormais, la ligne de fracture ne passe plus entre l'Eglise et l'Etat, mais entre l'Eglise et la société.

Henri Tincq



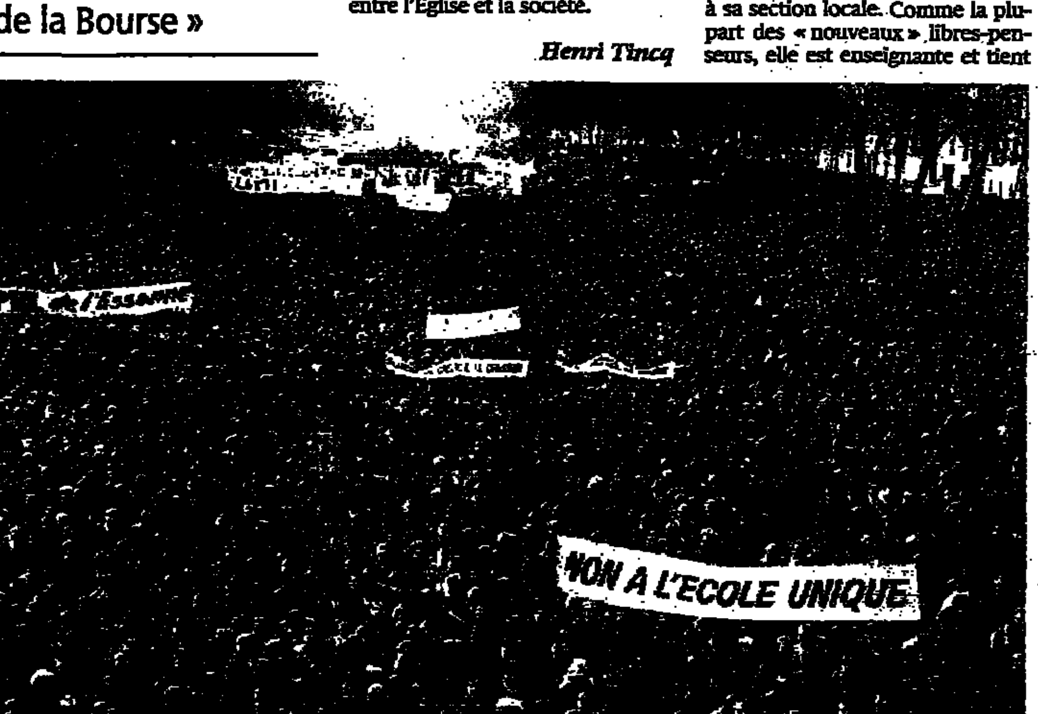
Le 16 janvier 1994, plusieurs centaines de milliers de personnes manifestaient à Paris contre le projet de révision de la loi Falloux concernant le financement de l'école privée. (Cordesse/Editing.)

« Les sermons de carême sont moins dangereux que les cours de la Bourse »

Le privé compte 17 % des effectifs scolarisés

L'enseignement privé représente 17 % de l'ensemble des effectifs scolarisés dans le premier et le second degré, soit 2 085 415 élèves, répartis dans 8 637 établissements. Depuis la loi Debré de 1959, l'Etat prend en charge le traitement des enseignants, principale dépense publique consentie pour l'école privée.

En 1996, les dépenses pour l'enseignement privé sous contrat représentaient 35,878 milliards de francs, dont 30,915 milliards pour les personnels enseignants et 4,641 au titre des dépenses de fonctionnement. Le budget de l'éducation nationale est de 317,7 milliards. Il faut ajouter aux crédits de l'enseignement privé 321 millions de francs de subventions pour la formation des personnels, ainsi que les dépenses concernant les bourses, les transports scolaires ou les allocations de scolarité. Allouées aux élèves du public et du privé, ces subventions ne sont pas différenciées dans le budget ; mais elles ne constituent qu'une faible proportion de la masse globale.



Le 4 mars 1984, les partisans de l'école libre défilaient à Versailles, obligeant le ministre Alain Savary à battre en retraite sur l'idée d'un « grand service unique d'éducation nationale ». (A. Nogues/Sygma.)

Les libres-penseurs ou l'avant-garde de l'anticléricalisme

S'ILS osaient, ils appelleraient cela du « pain bénit ». Pour la Libre-Pensée, la commémoration du baptême de C[illegible] de Jean Paul II en [illegible] motifs rêvés d'indignation. Récemment réunis en congrès national près de Bordeaux, les libres-penseurs fourbissent leurs armes, s'insurgent contre le financement du voyage du pape par des fonds publics et ce qui leur paraît une réduction de l'identité de la France à son seul héritage chrétien.

Forte de quelque six mille adhérents, la Libre-Pensée croit ressusciter. Les rangs de son congrès abritent pourtant plus de têtes blanches que de visages juvéniles. Entre Eugénie Rhodes, la pimpante doyenne, née *« un an avant la fin du Concordat »* et fille d'un ami de Jaurès, et Fabien, jeune émule de vingt-deux ans, le gros des troupes est constitué de plus de soixante ans, héritiers de l'anticléricalisme de grand-papa. Mais la Libre-Pensée recrute, en puisant dans le nouveau fonds de contestation laïque. Claude, soixante-trois ans, qui se définit comme un *« païen de la pire espèce »*, vient d'adhérer parce qu'*« il y a une vraie résurgence des intégrismes »* et que *« la laïcité, c'est le combat fondamental. C'est elle qui fait vivre les gens ensemble »*. Marie, elle, donne tous ses samedis après-midi à sa section locale. Comme la plupart des « nouveaux » libres-penseurs, elle est enseignante et tient à défendre *« l'idée d'une école laïque contre les attaques larvées du religieux qui se multiplient »*.

Créée en 1848 par des intellectuels réunis en « sociétés », inspirée du slogan *« Ni dieu ni maître »* d'Auguste Blanqui, la Libre-Pensée a exercé une grande influence à l'aube de la III[e] République, notamment dans les rangs des communards. Au même titre que la franc-maçonnerie, avec laquelle elle a des appartenances communes, la Libre-Pensée se bat pour la « séparation » de l'Eglise et de l'Etat de 1905. Recrutant parmi les partis ouvriers, elle fédère jusqu'à 30 000 adhérents à la fin des années 30. Mais le mouvement connaît une crise après la seconde guerre mondiale. Il se dilue dans le Comité national d'action laïque (CNAL). Ce n'est qu'avec les années 90 et la mobilisation, en 1994, contre le projet de révision de la loi Falloux que le slogan *« A bas la calotte »* est exhumé et que le mouvement s'étoffe à nouveau.

L'ENNEMI MONOTHÉISTE

Conscients de leur image un tantinet poussiéreuse, les libres-penseurs tentent d'adapter leur discours. Le mot d'ordre de Gambetta *« le cléricalisme, voilà l'ennemi »* est remplacé par *« le monothéisme, voilà l'ennemi »*, selon l'expression de Christian Eyschen, secrétaire général. Le catholicisme ne serait plus leur cible unique : *« On essaye de quitter l'attitude pavlovienne qui consistait à aboyer systématiquement dès que l'Eglise catholique prenait position*, explique Charles Conte, ancien secrétaire général. *On se redéploie vers la critique de l'ensemble des religions, qui toutes tentent d'imposer leur vision du monde à la société. »*

Au-delà des prises de position des « théoriciens », la majeure partie des libres-penseurs vivent leur engagement de façon beaucoup plus prosaïque. Après avoir entonné *L'Internationale*, poings levés, les congressistes sacrifient joyeusement au rite du banquet républicain, dans la grande tradition des intellectuels du XIX[e] siècle. Entre sauternes et foie gras, on ripaille au son de la vielle et de l'accordéon. A l'heure de la fine, les libres-penseurs retrouvent, sans complexes, les accents provocateurs d'antan. D'ailleurs, à ceux qui les taxent d'être folkloriques ou ringards, ils répliquent que l'Eglise, elle, a *« deux mille ans de ringardise derrière elle »*.

Cécile Prieur

هكذ زمن الإمل

laïcité

libres-penseurs
l'avant-garde
'anticléricalisme

La « séparation », une bénédiction pour les minorités religieuses

Les lois laïques, qui ont favorisé l'intégration du protestantisme et du judaïsme. butent sur l'islam

POUR les minorités religieuses, qui hier étaient marginalisées, voire persécutées, la laïcité est l'arme absolue pour sauvegarder leurs droits et leur identité. La « séparation » de 1905 fut, pour elles, une bénédiction. Car dire, comme le fait la loi, que *« la République ne reconnaît aucun culte »* signifie qu'elle les reconnaît... tous. Pour le judaïsme et le protestantisme, la séparation mettait donc fin à une longue histoire d'intolérance et d'enfouissement. Aujourd'hui encore, la laïcité est leur meilleur allié.

Au XIX[e] siècle, sortis de l'ombre de la religion dominante (catholique), libérés de la tutelle napoléonienne (qui avait imposé des Consistoires juif et réformé), les protestants vont même prendre une part active à la création de l'école laïque et au vote des lois de séparation . Pour le judaïsme comme pour le protestantisme, la reconnaissance de leur culte public par la communauté nationale fut un puissant facteur d'expansion et d'intégration. Depuis, ces minorités religieuses bénéficient des mêmes avantages scolaires et financiers (exemptions fiscales dues au régime des associations cultuelles selon la loi de 1905) que l'Eglise catholique.

Mais elles n'échappent pas aux tensions qui traversent le catholicisme et l'islam, liées à la place des religions dans la République. Ainsi, depuis les années 80, le protestantisme est-il travaillé par des courants évangéliques, qui se montrent attachés à une réaffirmation forte de leur identité confessionnelle et de leur visibilité dans la société. Si ces courants ne dépassent pas numériquement les Eglises historiques (luthérienne, réformée), ils ont le vent en poupe.

UNE GESTION DÉFAILLANTE

Quant au judaïsme, transformé de l'intérieur par le « rapatriement » des juifs séfarades d'Afrique du Nord, il est également guetté par une tentation identitaire et une remise en cause de l'« assimilation » laïque des deux derniers siècles. Sous l'effet de trois facteurs, décrits par Martine Cohen, sociologue, dans la revue *Le Débat* (mai 1993) : la mémoire du génocide, à la faveur des campagnes révisionnistes et des « affaires » (Barbie, Touvier, carmel d'Auschwitz, Garaudy, etc.) ; la situation en Israël, qui développerait une sorte d'identité de substitution qui fait dire que tout juif français ne peut être que pro-israélien ; enfin, un incontestable renouveau religieux, exprimé dans la multiplication des lieux d'étude et de culte (le nombre des écoles juives a doublé de 1976 à 1986).

Un souci de particularisme religieux, qui déroge à la règle laïque, s'exprime de plus en plus dans le judaïsme orthodoxe. *« Je ne suis pas certain que l'intégration des juifs ne se soit pas d'abord traduite par la dilution des valeurs juives »*, regrettait dans un entretien au *Monde*, en 1989, le grand rabbin de France, Joseph Sitruk. En 1994, c'est lui qui recommanda aux juifs de ne pas se déplacer pour aller voter lors d'élections cantonales fixées un dimanche de fête juive (*Pessah*) . Après-coup, il retira son propos. L'année suivante, le Conseil d'Etat dut rejeter deux recours, dont l'un déposé par le Consistoire central israélite de France, tendant à la reconnaissance d'un droit aux absences scolaires le samedi, jour du *sabbat*. Les autorités éducatives sont, en effet, régulièrement sollicitées par des demandes de dispense de cours ou d'examen le samedi et les jours de fêtes juives.

Comment respecter le droit à l'expression des minorités religieuses dans une République laïque, confessionnellement neutre ? Malgré ses qualités, la laïcité « à la française » compte toute une série d'imprévus ou d'*« impensés »*, selon l'expression de Jean Baubérot, comme ce fameux *« retour du sacré »* ou le besoin d'une morale collective. C'est par là que s'engouffrent des revendications particularistes, comme la dispense du cours à l'école le samedi ou le port de signes religieux ostentatoires.

Elles s'expriment surtout dans la communauté musulmane. Or, si la laïcité a favorisé l'intégration des minorités juive et protestante, elle bute sur l'islam. Devenue la deuxième de France, la religion musulmane (3 millions de personnes) revendique une place dans l'Etat qui lui est normalement refusée au nom d'une histoire et d'une « séparation » (Etat-Eglises) auxquelles l'islam n'a eu aucune part. D'où les malentendus et les multiples épisodes de conflit.

La République doit-elle appliquer à l'islam toute la rigueur de sa discipline laïque, avec les risques de réactions intégristes et d'interventionnisme étranger au sein de la communauté musulmane ? Ou, à l'inverse, doit-elle aider l'islam de France à s'émanciper, à se désigner des représentants, à s'équiper en lieux de culte, en cadres et en imams qu'elle formerait, enfin à se financer sur ses fonds propres, par exemple par des taxes liées à la commercialisation de la viande *halal* rituellement abattue (ce qui a déjà commencé) ?

« NI LÉGALE NI LÉGITIME »

La question est posée depuis plus de dix ans, mais la réponse est tout sauf satisfaisante. On est dans le règne de l'approximation. Spécialiste de l'islam, Bruno Etienne n'a pas tort de dire que la gestion de l'islam en France n'est *« ni légale ni légitime »*. Ni légale : l'Etat est obligé de s'immiscer dans l'organisation d'un culte incapable, faute de moyens et de hiérarchie, de s'autoréguler. Ni légitime : les tentatives d'union et de fédération, à l'initiative de la puissance publique, ont lieu en dehors de tout processus de représentation et d'élection.

Les gouvernements socialistes, sous le second septennat de François Mitterrand, avaient fait émerger un « conseil de sages » (Conseil de réflexion sur l'avenir de l'islam en France. Corif), qui avait des mérites mais n'a pas duré. Charles Pasqua est revenu à une solution classique de soutien à la Mosquée de Paris, vitrine historique de l'islam. Mais depuis que celle-ci a fait la démonstration de son incapacité à rassembler, il n'y a aujourd'hui plus d'autre politique de gestion de l'islam de France que celle dictée par des préoccupations d'ordre public.

Aucune des propositions allant dans le sens d'une plus grande transparence et d'un financement public, même partiel et limité, de l'islam n'a été suivie d'effet. On se souvient, en particulier, du rapport Marchand, du nom de l'ancien ministre de l'intérieur socialiste, qui préconisait des prêts bancaires, garantis par les municipalités, pour construire des mosquées. Ou de la proposition, par les professeurs Arkoun et Trocmé, à Strasbourg, d'ouvrir une faculté islamique financée par l'Etat en pays concordataire. Or, les contentieux s'alourdissent à propos de la gestion des grandes mosquées (comme celle d'Evry), de l'incompétence de certains imams autoproclamés, des pressions (pas seulement financières) des pays d'islam (par exemple, les Turcs en Alsace), de la commercialisation de la viande *halal*, etc.

Ayant réglé, par une sorte de compromis historique, les problèmes du début du siècle, la laïcité sera-t-elle en mesure de résoudre ceux de la fin de siècle, notamment les poussées sectaires et fondamentalistes ?

H. T.



REIMS - TOURS - ST-ANNE D'AURAY
VADE RETRO PAPANAS
NI CLOVIS, NI JEANNE D'ARC
LA CAPOTE, PAS LA CALOTTE
NO PASARAN
21, ter rue Voltaire 75011 Paris
MANIFESTONS LE 2 ET 12 SEPT À REIMS; LE 14 À LORIENT; LE 21 À TOURS; LE 22 À PARIS

1. Pèlerinage des traditionalistes, lors de la Pentecôte 1996, à la cathédrale de Reims. (Christian Bellavia.)
2. Autocollant édité à l'occasion de la campagne contre la venue du pape en France pour le quinze centième anniversaire du baptême de Clovis.

Chez les traditionalistes, le démon de la politique n'est jamais très loin

Dans leur fief de Saint-Nicolas du-Chardonnet, les intégristes veillent pieusement au respect du rite

FAMILLES nombreuses en rangs serrés, jeunes gens à la coupe militaire, grands-mères couvertes d'une lourde mantille, dévots arborant le coeur vendéen au veston : les groupes de fidèles de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris (5[e] arrondissement) s'engouffrent dans la nef afin de sacrifier à la grand-messe dominicale. Embaumée par l'encens, l'église est comble. Les missels de brocante exhumés, les catholiques défenseurs de la *« tradition »* entonnent à pleins poumons les chants en latin. En chaire, un jeune prêtre exige *« la soumission du monde à l'Eglise »*. Les officiants s'activent, dos tourné aux « paroissiens ». Les fidèles courbent la tête, s'agenouillent en signe de dévotion. Ici, tout le rite le rappelle, on ne respecte pas et on ne respectera jamais le concile de Vatican II, dogme d'une Eglise catholique renouvelée mais abhorrée.

Depuis l'occupation forcée de la paroisse – il y aura vingt ans en février prochain – par les intégristes de la Fraternité saint Pie X, l'église ne désemplit pas. Selon les curés de la paroisse, Saint-Nicolas-du-Chardonnet fédère jusqu'à six mille fidèles, présents aux différentes messes de la semaine, auxquels s'ajoutent les pratiquants occasionnels aux temps forts de l'année liturgique. Mais l'église n'est pas seulement un lieu de culte. L'image de Mgr Lefebvre, chef défunt de la dissidence intégriste, est vendue 1,50 franc. A l'intérieur comme à l'extérieur, une littérature « choisie », aux titres éloquents – *La Maffia des cathos de gauche* ; *Un Etat dans l'Etat, la franc-maçonnerie* –, est disponible. Sur le parvis, des bénévoles proposent le catalogue des anciennes éditions Fideliter, devenues... éditions Clovis.

Car la commémoration en grande pompe du quinzième centenaire du baptême du roi des Francs ne déplaît pas aux tenants de la tradition. Sans l'avouer ouvertement, ils la considèrent comme une victoire de leurs propres idées. *« C'est l'alliance naturelle du sacré et de la politique »*, lâche doctement un jeune homme. *« La laïcité est un leurre*, affirme un père de famille. *Le baptême de Clovis montre enfin qu'il y a autre chose que 1789. »* Ce bel ensemble s'effrite pourtant dès qu'il est question de la venue de Jean Paul II. Le pape qui a excommunié Mgr Lefebvre en 1988, mais qui a *« réaffirmé des positions fortes sur la famille et la morale »*, est diversement apprécié des fidèles. Si certains n'iraient *« pour rien au monde »* à Reims, d'autres seront du voyage, estimant que la contestation soulevée par sa visite vaut bien *« un petit coup de pouce »*. Ce soutien accrédite l'idée qu'à leurs yeux, en dépit du schisme de 1988, ils font aussi *« partie de l'Eglise »*.

L'abbé Laguérie, lui, n'a pas de ces timidités. Le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet a tranché : il applaudit au *« signe politique »* que représente le voyage du pape, mais il reste *« en désaccord spirituel »* avec lui. Habitué des médias, ce quadragénaire n'est jamais aussi à l'aise que quand il peut stigmatiser ses ennemis, qualifiés pour l'occasion de *« consortium de la fête à neu-neu de gauche, agité de tous les démons »*. Estimant que le voyage de Jean Paul II *« fait du bien »*, il souhaite que celui-ci *« jette un pavé dans la mare de l'anti-France chrétienne, représentée par une bonne partie de l'épiscopat français »*.

Si l'abbé est prolixe sur la question du pape, il est passé maître dans l'éviction des sujets « qui fâchent », notamment sur les liens qui unissent sa paroisse à l'extrême droite. Quelques minutes passées dans la sacristie de l'église informent pourtant plus que tous les discours. Dans un coin, derrière un petit tonneau d'eau bénite qui se vide goutte à goutte, un jeune homme passe fébrilement des coups de téléphone : *« On a des problèmes pour la sono de la messe Bleu-Blanc-Rouge. »* Si les fidèles de Saint-Nicolas-du Chardonnet ne seront pas tous présents à la grand-messe de Reims, il est à parier qu'ils seront en nombre à celle du Front national.

C. P.

Les cathos de gauche espèrent faire tomber « le mur du Vatican »

Autour de la revue « Golias », tente de s'organiser un courant qui veut faire entendre une parole dissidente

ILS iront, avec d'autres, manifester contre la venue du pape. Pour *« contrer la dynamique ultraréactionnaire qui convergera vers Reims »* et pour que *« le mur du Vatican, comme le mur de Berlin en 1989, tombe au début du troisième millénaire »*. A Villeurbanne, où ils officient, un petit groupe de « cathos de gauche » activistes est en rebellion. Improvisés journalistes, ils fouillent dans l'actualité pour sortir, deux fois par trimestre, une revue chrétienne au ton décalé et provocant, *Golias Magazine* (du nom d'un évêque légendaire à la foi festive). Depuis sa création, en 1986, la revue a violé des tabous : d'un trombinoscope inédit des évêques français à la « révélation » des *« crimes »* du Père Wenceslas, prêtre rwandais soupçonné d'avoir participé aux massacres de son pays, en passant par un copieux numéro sur l'Opus Dei, *Golias* s'est forgé une réputation de pêcheuse en eaux troubles du catholicisme.

Christian Terras, quarante-cinq ans, ouvrier de la première heure, directeur de la publication comme de la rédaction, est l'âme de la revue. Ce père de famille débonnaire, par ailleurs chargé de mission de l'éducation nationale dans la banlieue lyonnaise, est un catholique aussi convaincu que contestataire. Etudiant, il suivait les cours du soir de la faculté de théologie de Lyon, mais il n'a jamais songé à devenir prêtre, car *« le clergé est replié sur lui-même »*. S'il vit sa foi *« en toute simplicité, comme un catholique moyen »*, il cherche à transformer de l'intérieur son Eglise, qu'il perçoit comme rétrograde : *« Je crois au travail de pression interne*, dit-il. *On a d'autant plus fait le choix de s'inscrire dans l'institution que nous représentons un courant du catholicisme, qui ne dit pas encore son nom. »*

Un courant ou un gisement ? Pour *Golias*, nombre de catholiques vivent aujourd'hui un déchirement, tiraillés entre le respect de l'institution et un désaccord croissant avec les positions du pape et de leurs évêques. Ce mécontentement ne s'exprimerait pas ouvertement, car la *« chape de plomb de la hiérarchie de l'Eglise joue à plein »*. Mais, pour l'heure, c'est la droite traditionaliste qui marque des points. Selon *Golias*, le pontificat de Jean Paul II aura permis la réinscription, au sein des instances de direction de l'Eglise, du courant le plus réactionnaire du catholicisme, *« celui qui n'a jamais digéré le concile Vatican II »*.

« Aiguillon critique » de l'Eglise, la revue se veut à l'avant-garde d'un combat. Mais dans ses investigations, *Golias* rencontre un écueil de taille : la culpabilité que ressentent les catholiques à critiquer leur propre Eglise. Paradoxalement, cette difficulté motive les rédacteurs de la revue, qui, inlassablement, jettent des *« pavés dans la mare »*. En ouvrant certains dossiers explosifs – le célibat des prêtres, l'ordination des femmes –, la revue tente de ramener sur la place publique des débats depuis longtemps tranchés par la hiérarchie. La progression des ventes – 8 000 abonnés et 2 000 lecteurs à chaque numéro – encourage la rédaction, pour qui la frange des catholiques progressistes est trop frileuse. Il y a bien eu la mobilisation née de la révocation de M[gr] Gaillot – *« plus de 15 000 personnes, une belle victoire »* – mais, pour le rédacteur en chef de *Golias*, ce mouvement n'est qu'embryonnaire.

Pour mieux contrecarrer les avancées de *« l'ordre moral »* au sein de l'Eglise, Christian Terras préconise *« l'insurrection spirituelle »*, sorte de culture combative qu'auraient perdue les « cathos » de gauche. La rédaction de *Golias* ne se trompe cependant pas de cible : elle est consciente que l'avenir de l'Eglise se jouera d'abord et avant tout au cœur du Vatican. Le numéro de rentrée de la revue esquisse le profil des *papabile*, successeurs potentiels, plus ou moins libéraux, de Jean Paul II. Christian Terras espère que les cardinaux, dont certains ont encore des *« lambeaux d'Evangile dans les tripes »*, sauront faire *« le bon choix »*.

C. P.

هكذا من الأصل

L'« exception française » s'inscrit dans des valeurs universelles

Bien qu'étant une création originale, le modèle républicain s'est inspiré d'expériences étrangères

L'EXPRESSION « laïcité exception française » est devenue un stéréotype, énoncé sur le mode de l'évidence. Or jamais les pères fondateurs de la laïcité ne se sont situés dans cette perspective. Au contraire, les archives de Jules Ferry, les écrits de son adjoint Ferdinand Buisson montrent qu'ils ont effectué des enquêtes approfondies pour trouver des éléments de laïcité à l'étranger, des Etats-Unis au Japon, en passant par différents pays d'Europe. Devant les Chambres, Ferry met en avant les réalisations d'autres nations et revendique leur exemple.

La fondation de la laïcité n'est pas, pour autant, la simple adaptation à la situation française de ce qui s'effectue ailleurs. Elle est une création originale qui va plus loin, une invention qui peut, à son tour, constituer une référence exemplaire pour d'autres peuples. Ainsi la laïcité républicaine n'a-t-elle rien d'un particularisme national, comme semble le dire l'expression « exception française », sauf à avoir le naïf orgueil de croire la France fille unique de l'universel !

Au départ, la France appartient à un modèle culturellement catholique. On sait que ce modèle a été historiquement marqué par l'affrontement entre cléricalisme et anticléricalisme. Ce cas de figure se retrouve dans plusieurs pays latins. Un catholicisme intransigeant – qui n'a pas regroupé tous les catholiques – a mal accepté l'autonomie de la société civile et du lien politique. Mais, depuis Vatican II, le cléricalisme s'est érodé, même si des traces indéniables subsistent. Une évolution négociée a introduit des éléments laïcisateurs.

En Italie, une réforme du système de soins y a fortement réduit l'influence catholique. La législation sur le divorce et l'avortement s'est transformée. Un « nouveau Concordat » a aboli le système de religion d'Etat. En Espagne, où la guerre civile avait comporté une composante religieuse, les changements, depuis la mort de Franco, sont spectaculaires : instauration d'une véritable liberté religieuse, fin du catholicisme comme religion d'Etat, assouplissement législatif en matière de divorce, contraception, avortement ; enfin, état civil, système de soins et enseignement public gérés par l'Etat. En Irlande même, un référendum a autorisé le divorce. En Belgique, le système des « religions reconnues » fait une place à la « morale laïque » comme courant de pensée...

On pourrait continuer l'inventaire. Certes, des déclarations de Jean Paul II peuvent faire craindre le retour de prétentions cléricales. Elles ne se sont guère traduites, pour l'instant, dans les faits, comme le montre l'exemple de la Pologne. En définitive, un des résultats paradoxaux de cette évolution est qu'il n'existe plus qu'un seul chef d'Etat qui nomme encore des évêques catholiques. Il s'agit... du président de la République française pour Metz et Strasbourg ! La France a peut-être parfois des leçons de laïcité à recevoir de ses voisins.



Le 23 septembre 1995 à Munich, une manifestation pour défendre la présence du crucifix dans les écoles de Bavière rassemblait vingt-cinq mille personnes. (R. Bossu/Sygma.)

L'autre modèle est celui de la religion civile. On le rencontre surtout dans des pays culturellement protestants et il est moins familier des Français. Là, société civile et instance politique puisent, dans la sphère religieuse, des principes qui servent de référence morale et symbolique à la nation. Il existe une dissociation entre le religieux organisé et cette religiosité morale commune qui est a-confessionnelle. Ainsi, pour les Etats-Unis, il faut distinguer la « Bible fermée » de la religion civile, sur laquelle le président prête serment, et la « Bible ouverte », lue et interprétée, de multiples manières, par les différentes dénominations et confessions.

Cette dissociation produit une sécularisation : le sens imaginé de la « Bible fermée » de la religion civile est un messianisme séculier où la divinité fonde les valeurs de référence des Américains (dans la Déclaration d'indépendance, c'est elle qui dote l'être humain de droits inaliénables) et légitime la « mission » que l'Amérique pense avoir dans le monde. Coexistent donc – paradoxe, vu de France ! – une société civile et un lien politique imprégnés de religiosité et un Etat neutre – parfois plus strictement neutre que la République française – entre les diverses religions.

La France a peut-être parfois des leçons de laïcité à recevoir de ses voisins

Un modèle analogue peut exister dans une situation fort différente de quasi-monopole d'une « religion nationale ». Dans les pays scandinaves, le protestantisme luthérien a globalement accepté, parfois accompagné – par l'insistance piétiste mise sur l'aspect personnel de la foi –, l'autonomisation de la société civile, le développement de la démocratie et un très grand libéralisme en matière de liberté d'expression et de moeurs. Il est resté, ainsi, une référence symbolique commune, une sorte de fondement moral, alors même qu'il ne regroupe plus qu'une minorité de croyants et que la législation a évolué dans le sens du pluralisme. La situation anglaise présente une religion civile intermédiaire entre l'américaine et la scandinave.

Là encore, certaines évolutions se précisent : la séparation de l'Eglise et de l'Etat est à l'ordre du jour en Suède et, depuis peu, en Grande-Bretagne. En revanche, la crise de la société américaine y favorise un mouvement clérical interconfessionnel. Inversement, les situations italienne et espagnole comportent, désormais, certains aspects de religion civile accompagnée d'une sécularisation : ainsi, malgré sa forte pratique religieuse et les positions catholiques officielles sur la contraception, l'Italie a un taux de natalité très bas.

Le juriste italien Silvio Ferrari se montre pessimiste sur l'avenir de la laïcité française, à cause, précise-t-il, de la déliquescence de la morale laïque. La France, vue d'en face, c'est souvent décapant ! Un défi est à relever : face aux cléricalismes divers, à tous les maîtres de morale au discours autoritaire, à ceux qui font l'amalgame entre morale et exclusion, il faut construire une nouvelle morale laïque. Elle commencera par une éthique personnelle – la *« laïcité intérieure »* dont parle si bien Claude Nicolet – et se prolongera jusqu'à l'échelle de la planète. Si elle ne ressemblera pas à sa devancière d'il y a un siècle, elle se montrera fidèle à son souci premier : concilier liberté de penser, responsabilité personnelle et solidarité.

Jean Baubérot

★ **Jean Baubérot est directeur du groupe de sociologie des religions et de la laïcité (CNRS-EPHE) et titulaire de la chaire sur la laïcité à l'Ecole pratique des hautes études (Sorbonne).**

En Allemagne, un étroit partenariat

L'institution religieuse est fermement ancrée dans la société. Un « impôt d'Eglise » est prélevé par l'Etat

UNE Eglise puissante, riche, et disposant de nombreux relais dans les structures de l'Etat : l'influence de l'institution religieuse dans la société allemande est très forte. Cela reste vrai en dépit des progrès de la sécularisation et malgré une indifférence croissante des Allemands pour les choses de la foi. Dans un pays où l'enseignement de la religion fait toujours partie des missions obligatoires de l'école publique, où l'Etat prélève l'« impôt d'Eglise » (*Kirchensteuer*) au profit des deux grandes dénominations chrétiennes et où les représentants des Eglises siègent dans les instances de direction des grands médias publics, le concept de « laïcité » est largement inconnu.

Certes, la Loi fondamentale de 1949, reprenant les dispositions de la Constitution de Weimar de 1919, prévoit la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais cela signifie uniquement que l'Etat ne promeut pas de confession particulière et garantit à chacun la liberté de choix en matière de culte. Cette neutralité confessionnelle n'empêche pas l'existence d'un partenariat étroit entre l'Eglise et les pouvoirs publics. Partenariat défini, en ce qui concerne l'Eglise catholique, par des concordats entre le Vatican et les Länder – même si le concordat de 1933 entre Rome et le Reich est toujours officiellement en vigueur – et, pour les Eglises protestantes, par des « traités » conclus également au niveau des Länder, ces derniers étant souverains en matière de culte.

L'Allemagne a voulu, après la défaite du IIIe Reich, réserver à l'Eglise une place privilégiée au sein d'une société qui avait été privée de dimension spirituelle par le totalitarisme nazi. *« La défense des libertés et la protection contre les dangers de la dictature et du nationalisme vont de pair avec la consolidation de la position institutionnelle des Eglises et de leur magistère moral »*, écrit l'historien Etienne François dans une récente contribution à l'ouvrage collectif *Identités religieuses en Europe* (La Découverte). *« En Allemagne, l'Eglise est séparée de l'Etat mais l'Etat n'est pas séparé de l'Eglise »* : ainsi s'exprime, pour sa part, l'historien Joseph Rovan.

La puissance institutionnelle des Eglises est considérable dans l'Allemagne d'aujourd'hui. Elle se manifeste avant tout en termes financiers. L'Etat permet aux confessions religieuses de financer leurs besoins grâce au prélèvement de l'« impôt d'Eglise » (*Kirchensteuer*). Les chrétiens paient aux Eglises 9 % du montant de leur impôt sur le revenu par l'intermédiaire de l'Etat, ce qui permet à l'Eglise de prélever chaque année 16 milliards de deutschemarks (8 milliards pour les catholiques, 8 milliards pour les protestants).

REGISTRES COMMUNAUX

Dans un pays pourtant très sensible à la confidentialité des données, l'identité religieuse de chaque citoyen (catholique, protestant, juif, musulman...) est consignée dans des registres communaux. L'administration met les dossiers à la disposition des autorités religieuses dès lors que celles-ci veulent vérifier si les baptisés payent bien leur impôt d'Eglise...

En plus de ce service, l'Etat subventionne à hauteur de 90 % le réseau d'institutions scolaires, hospitalières et caritatives entretenues par les Eglises (des centaines d'hôpitaux et les deux tiers des maisons de retraite du pays). L'Etat lui-même considère qu'il est de son intérêt de confier la gestion de ces établissements aux Eglises et qu'il lui en coûterait plus cher de les administrer directement. En effet, les salaires et les conditions de travail offerts par les Eglises ne sont pas particulièrement intéressants, et les syndicats sont absents du système.

L'influence des Eglises est également très sensible dans l'école publique. Les cours de religion y sont obligatoires jusqu'à l'âge de quatorze ans pour les enfants baptisés. En voulant introduire des cours d'« éthique » à la place de l'instruction religieuse, le Land de Brandebourg vient de provoquer un scandale à l'échelle de toute l'Allemagne, ce qui prouve que le recul de la foi ne s'accompagne pas, outre-Rhin, d'un progrès de la « laïcité ».

Lucas Delattre

En Pologne, une Eglise en porte-à-faux

L'épiscopat n'a pas su s'adapter à la démocratisation de la société

LES églises sont pleines le dimanche – un peu moins peut-être, mais le spectacle reste impressionnant. Les dirigeants de Solidarité ne se réunissent pas sans qu'un crucifix soit accroché au mur, et l'actuel président du syndicat, Marian Krzaklewski, s'aligne beaucoup plus explicitement sur l'enseignement de l'Eglise que son illustre prédécesseur Lech Walesa. Radio Marie, un émetteur catholique militant au point que l'épiscopat lui demande de modérer ses ardeurs, arrive en troisième position en termes d'audience nationale, devant certaines stations publiques. On enseigne le catéchisme dans les écoles. De quoi les catholiques se plaindraient-ils ?

Qui donc pourtant, sinon le premier d'entre eux, Jean Paul II, dénonçait l'an dernier, à l'occasion d'une brève visite dans le sud de la Pologne, *« la laïcisation programmée de la société »*, *« l'intolérance et la discrimination des croyants »*, voire *« les attaques contre l'Eglise et la dérision des valeurs chrétiennes qui ont constitué le fondement de l'histoire millénaire de la nation »* ? La tirade était si sévère, si surprenante, que certains – y compris parmi les catholiques – y ont vu le signe que le pape était moins bien renseigné que jadis sur les réalités de son pays d'origine. Mais à y regarder de plus près, l'Eglise de Pologne, et, au-delà, le Vatican lui-même, ont subi ces dernières années une série d'échecs que bien peu auraient prédit au début des années 90, après l'effondrement du régime communiste.

L'AVORTEMENT LIBÉRALISÉ

Les longues négociations sur le concordat n'ont toujours pas abouti, les « sociaux-démocrates » au pouvoir, après avoir beaucoup fait traîner les choses et provoqué de vives réactions du Saint-Siège, ayant décidé d'attendre, avant toute signature, la proclamation d'une nouvelle Constitution. Cela promet d'être long.

Plus gravement, le Parlement polonais vient de voter une libéralisation de l'avortement, désormais légal si la femme décide en son for intérieur qu'elle ne peut assumer une naissance. L'épiscopat a violemment réagi, divers mouvements catholiques préparent de vastes mouvements de protestation, et le pape, amer, a prononcé des paroles terribles : *« Une nation qui tue ses propres enfants n'a pas d'avenir. »* Rien n'y a fait. Les députés qui ont tenté, mercredi 11 septembre, d'obtenir un nouveau vote, invoquant un vice de procédure, se sont heurtés au refus de leurs collègues. L'affaire paraît légalement entendue – mais restera à coup sûr un cheval de bataille de la droite pendant la campagne pour les législatives de l'an prochain.

Les temps ont changé. Malgré sa puissance apparente, l'Eglise polonaise est en porte-à-faux sur une société elle-même en mal d'identité. Son rôle a naturellement changé après la chute d'un régime qui avait guerroyé contre elle pendant des décennies, par des méthodes insidieuses ou brutales. Une société libre n'avait plus besoin de son alle protectrice dans la lutte contre la dictature. Mais le moins qu'on puisse dire est que l'épiscopat et le clergé ont, dans leur majorité, mal négocié ce virage délicat : au lieu de se recentrer sur la religion proprement dite, nombre de clercs et d'évêques ont cru pouvoir adopter une attitude hégémonique et imposer leurs vues à un public qui s'est révélé beaucoup plus rétif que prévu.

Pour compliquer le tout, les milieux catholiques libéraux – ceux qui furent les plus actifs à la grande époque de Solidarité, et auraient sans doute pu aider à réaliser la transition – sont placés dans une situation délicate, coincés entre un pouvoir « post-communiste » qui joue sur du velours en défendant à présent la liberté de conscience et une vision « moderne » de la religion, et les mouvements traditionalistes et patriotiques, qui leur vouent une véritable aversion et dérapent à l'occasion vers l'obscurantisme, voire l'antisémitisme. Les laïcs qui rêvent de la création d'un grand parti « chrétien-démocrate » ne sont pas au bout de leurs peines. Et les prêtres et les prélats conscients que l'Eglise de Pologne doit revoir sa tactique et sa stratégie restent une minorité.

Jan Krauze

En Angleterre, une religion « établie » et autonome

DANS ses mémoires, l'ancien archevêque de Cantorbéry Robert Runcie affirme que le prince Charles – héritier du trône – aurait *« perdu son intérêt »* dans l'Eglise anglicane. Pour un homme appelé à devenir le chef nominal de l'Eglise *« établie »* (officielle), l'affaire peut préoccuper l'Angleterre. La situation est différente dans les autres nations du Royaume-Uni : en Irlande du Nord et au Pays de Galles, ces liens ont été officiellement rompus ; en Ecosse, l'Eglise nationale est la *Kirk* presbytérienne.

L'Eglise anglicane doit son origine à la rupture, au XVIe siècle, entre Rome et le roi Henry VIII. Ce dernier avait été fait, peu avant, *« défenseur de la foi »* par le pape, titre qu'il a conservé. Elizabeth Ire se fit appeler *« chef suprême de l'Eglise »* ; ses successeurs ont conservé ce titre. L'Acte de règlement de 1701 fixa les relations entre l'Eglise et la couronne.

Lors de son couronnement, en 1953, Elizabeth II avait prêté serment de *« maintenir dans le Royaume-Uni la religion protestante réformée établie par la loi »*. Et elle continue de gouverner *« par permission divine »*. Dans les faits, l'Eglise anglicane est devenue quasi indépendante du pouvoir temporel. Elle élabore et interprète elle-même sa propre législation, au sein du Synode général, créé en 1970 avec l'accord du Parlement et qui comprend aussi des membres laïques élus. Ces textes *« font autant partie des lois du pays que le droit criminel »*, affirme Hugh Montefiore. En dehors des questions de liturgie et d'organisation, ils doivent toutefois être avalisés par un vote du Parlement s'ils remettent en cause les textes en vigueur, comme ce fut le cas pour l'ordination des femmes.

INDÉPENDANCE FINANCIÈRE

Depuis 1976, le droit de regard du gouvernement sur la nomination des évêques a été réduit : il se limite au choix d'un nom sur une liste de deux présentée au premier ministre et auquel la reine donne son aval puisque la décision est prise en son nom. L'Eglise anglicane est représentée à la Chambre des lords par son primat, l'archevêque de Cantorbéry, et par vingt-cinq autres prélats. Dépendante formellement de l'Etat, elle dispose cependant de ses biens et de ses revenus propres, et ne reçoit pas de subsides publics. Contrairement à l'Eglise de France, elle doit prendre en charge l'entretien de ses églises. Cela est d'autant plus lourd qu'elle a l'obligation d'être présente dans toutes les paroisses et de tenir ses lieux de culte ouverts à tous. Rien n'interdirait à un musulman, par exemple, de demander à se marier dans une église anglicane.

« L'Eglise conserve une signification pour les gens dans les moments importants de leur vie, elle fait partie de leur anglicité », souligne Tom Sutcliffe, critique musical et membre laïc élu du Synode. Et l'on connaît le poids de la tradition outre-Manche. Le prince de Galles peut souhaiter des réformes, vouloir par exemple devenir *« défenseur des croyances »* et non plus d'une seule, la séparation officielle de l'Eglise et de l'Etat ne semble pas à l'ordre du jour. La prédiction faite par Karl Marx selon laquelle *« après son renversement en Irlande* [en 1869] *l'Eglise établie va s'effondrer en Angleterre »* est loin de s'être vérifiée...

Patrice de Beer